



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des lettres

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
FACULTÉ DES LETTRES

Mémoire de Maîtrise universitaire ès lettres en Archéologie

Le territoire de Fang (Val d'Anniviers, VS) du XIV^e au
XV^e siècle : entre Histoire et Archéologie

par

Oliver Rendu

sous la direction des Professeurs Bernard Andenmatten et Michel Fuchs

Session de Septembre 2017

Remerciements

Je tiens à remercier mes deux directeurs de mémoire, Bernard Andenmatten pour m'avoir guidé dans les méandres des archives valaisannes et Michel Fuchs pour sa confiance et pour nos fructueux entretiens.

Je remercie également Cédric Cramatte pour ses conseils et pour les opportunités qu'il m'a offertes.

Je tiens à remercier ensuite Pierre Dubuis pour sa disponibilité, ses conseils de dernière minute et pour avoir ouvert tant de voies pour l'étude du Valais médiéval.

Je remercie encore le personnel des Archives de l'État du Valais pour leurs compétences et leur disponibilité.

Un immense merci va à Yvonne Jollien-Berclaz, propriétaire du site de Tiébagette, pour avoir toujours cru à ce projet et pour m'avoir transmis sa passion pour le patrimoine anniviarde.

Je tiens à remercier Jean Tabin pour sa passion et ses connaissances infinies sur le Val d'Anniviers.

Je remercie aussi toute l'équipe qui m'a accompagné durant les prospections de 2016 : Sarah Paudex, Bénédicte Oulevey, Marc Schilliger, Loïc Durand et également Alain Cordonier pour son accueil chaleureux.

Un grand merci va à tout le comité de l'association ARAVA pour leur aide, leur enthousiasme et leur professionnalisme : Liliana Zuber, Cecilia Fiori, Christiane Favre-Massy, Amélie Vouardoux, Louise Rubeli, Walti Zuber et Mattia Gillioz.

Un remerciement spécial va à Dominique Lecoultre qui, par sa passion pour le Moyen Âge et pour la technologie, m'a beaucoup aidé et appris.

Je remercie mes parents pour leur soutien indéfectible depuis tant d'années.

Je dédie ce travail à Delphine Thonney sans qui, rien ne serait possible.

Avertissement

Pour simplifier la distinction entre les noms des toponymes modernes et médiévaux, nous mettrons les formes modernes entre guillemets, par exemple «les Sampelets», et la forme médiévale en italique, par exemple *Champelet*. Les toponymes récurrents, comme Tiébagette ou les Crêtes, ne seront pas entre guillemets.

La mention des différents actes se fait de la manière suivante. La cote, par exemple « ACS, Min A 56 », puis les pages ou les folios, qui correspondent aux pages sur lesquelles s'étend un acte, par exemple « pp. 452-453 ». Lorsque l'on trouve « ACS, Min A 56, p. 3 et pp. 3-4 », il s'agit de deux actes distincts l'un de l'autre.

Nous avons utilisé deux cartes pour notre travail. La carte de Lambert Zufferey, avec son aimable autorisation, nous a servi lorsque nous évoquions le territoire de Fang. Les cartes de *map.geo.admin.ch* nous ont servi lorsque nous traitons des terres s'étendant à tout le Val d'Anniviers.

Sommaire

1. Introduction	P. 5
2. Contexte historique	P. 10
I. La géographie	P. 10
II. Des origines au XI ^e siècle	P. 11
III. Du XI ^e au XIII ^e siècle	P. 14
IV. Du XIII ^e au XV ^e siècle	P. 19
V. La fidélité anniviarde	P. 25
3. Méthodologie	P. 27
I. Les sources historiques.....	P. 27
II. Les sources archéologiques	P. 31
III. Les sources topographiques et toponymiques	P. 35
IV. Commentaires sur le vocabulaire des sources	P. 39
4. Étude sur l'occupation du territoire de Fang	P. 46
I. Introduction	P. 46
II. Les familles	P. 46
A. Mise au point sur le « nomadisme ».....	P. 48
B. La famille Agroppeyer	P. 51
C. La famille de la Crista de Fang	P. 54
D. La famille Jacolat	P. 58
E. La famille Panys	P. 62
F. La famille Perretan	P. 66
G. Les autres familles de Fang	P. 70
H. Les familles ne venant pas de Fang.....	P. 71
I. Les consortages	P. 75
J. Conclusion sur les familles	P. 76
K. Remarques critiques	P. 78
III. Les biens communs	P. 79
A. Les chemins.....	P. 79
B. Les chemins qui ont conservé une référence aux lieux qu'ils traversent	P. 79
C. Le chemin dont le nom a disparu	P. 82
D. Les pâtures communes	P. 87
E. Les bisses.....	P. 89
F. Les lieux-dits	P. 92
G. Tiébagette	P. 92
H. Trissandaz.....	P. 95
IV. Essai de reconstitution de l'occupation du territoire de Fang entre le XIV ^e et le XV ^e siècle	P. 97
A. Le XIV ^e siècle.....	P. 97

B. Transition et première moitié du XV ^e siècle	P. 100
C. La fin du XV ^e siècle	P. 109
5. Conclusion	P. 112
I. Fang dans les Alpes.....	P. 112
II. Perspectives de recherches	P. 113
6. Annexes	P. 115
I. Extraits de sources.....	P. 115
II. Liste des illustrations.....	P. 122
III. Bibliographie.....	P. 124
IV. Fiches récapitulatives des toponymes	P. 134

1. Introduction

Le village de Fang est un le point de départ idéal, ni trop grand, ni trop petit, pour des recherches historiques et archéologiques sur le Val d'Anniviers trop souvent délaissé. Sa situation en moyenne altitude, sa position de carrefour sur la route allant de Sierre à Vissoie et son histoire exceptionnelle nous permettent aujourd'hui de l'étudier sous différents aspects. L'abandon du hameau principal Tiébagette, vraisemblablement durant le XVI^e siècle¹, l'a plongé dans l'oubli, préservant ainsi les vestiges archéologiques de toute nouvelle intervention humaine. Le premier diagnostic sur le site en 2014 a permis de documenter une forte concentration de bâtiments de différents types : maisons traditionnelles, caves, greniers, raccards, etc. Le mobilier n'est pas en reste, puisque certains fragments de récipients en pierre ollaire pourraient remonter au haut Moyen Âge². Les recherches dans les fonds d'archives valaisans ont également révélé un potentiel certain. Bien plus nombreux qu'imaginés, les documents concernant Fang durant la période médiévale fournissent des indications très précieuses pour la connaissance de l'occupation de cette région du Val d'Anniviers.

S'orthographiant *Fans*, *Fan* au Moyen Âge et plus tard *Fang*, deux hypothèses existent pour expliquer l'origine du nom de Fang. La première est la version latine, donnée par Érasme Zufferey³, qui ferait référence au mot *fames* signifiant la faim ainsi qu'au patois anniviard. La deuxième, présentée par Henri Jaccard⁴, est la version germanophone qui ferait référence au haut allemand *fâhan*, signifiant clore ou prendre.⁵ Cette hypothèse est à notre sens la plus convaincante. Elle trouve des échos ailleurs dans les Alpes, notamment en Valais, en Suisse alémanique ou même au Tessin et au Grisons dont l'équivalent italien serait *presa*⁶.

La lecture de la littérature secondaire ne fait que renforcer le sentiment qu'au niveau scientifique, Fang fait figure d'exception. En effet, il y a un nombre assez important d'études archéologiques portant sur l'occupation humaine en haute altitude dans les Alpes au Moyen Âge,⁷ mais il y a un véritable manque pour l'occupation permanente de moyenne altitude. C'est ce constat bien triste

¹ CRAMATTE, Cédric, *et al.*, *Fang, Tiébagette (Val d'Anniviers, VS). Recherches archéologiques 2014-2015*, Lausanne : Université de Lausanne, 2016.

² *Ibid.*, p.

³ ZUFFEREY, Erasme, *Le passé du Val d'Anniviers dans le cadre de l'histoire valaisanne d'après les archives des communes et tous les renseignements accessibles : un exemple dont se sont formées les institutions locales*, Ambilly-Annemasse : Société d'Imprimerie, 1927, p. 167.

⁴ JACCARD, Henri, *Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux dits de la Suisse romande*, Lausanne : Georges Bridel et Cie, 1906, p. 162.

⁵ Leo Meyer donne la même étymologie. MEYER, Leo, *Untersuchungen über die Sprache von Einfisch im 13. Jahrhundert nach dem Urkundenregister der Sittner Kanzl. Ein Beitrag zur mittelalterlichen Kanzleisprache von Sitten und zur Ortsnamenforschung*, Erlangen : K. B. Hof, 1914, p. 164.

⁶ Voir CRAMATTE, Cédric, *op. cit.*, 2016, pp. 50-51.

⁷ MEYER, Werner, *et al.*, « Heidenhüttli » : 25 Jahre archäologische Wüstungsforschung im schweizerischen Alpenraum, Bâle : Schweizerischer Burgenverein, 1998, MEYER, Werner, « Vivre en montagne : habitats alpins d'altitude du Moyen Âge, trouvailles et constats », *Histoire des Alpes*, 7, 2002, pp. 135-150, TARAMARCAZ, Célestin, CURDY, Philippe, « Là-haut dans la montagne... Inventaire des ruines d'alpage dans le Val de Bagnes », *Archéologie Suisse*, 2013, pp. 38-42.

qui ressort de la lecture de l'article d'Alessandra Antonini et d'Olivier Paccolat, écrit en 2010⁸. L'organisation des villages alpins est mal, voire pas du tout connue et seuls quelques exemples nous permettent d'entrevoir l'étendu du problème, comme les hameaux de Gamsen ou d'Oberstalden. Ainsi, les recherches archéologiques sur le village de Fang se veulent novatrices avec pour but de fournir une base à de futures études sur le milieu alpin.

Au niveau de la recherche historique, les choses sont différentes. Depuis les années 1980, de nombreux chercheurs se sont penchés sur les Alpes et les problématiques qui lui sont propres⁹. Pour le Valais, il faut mentionner les recherches de Pierre Dubuis¹⁰ qui ont permis, entre autres, de faire progresser les connaissances en matière d'histoire démographique, économique et sociale sur les populations alpines. Ces recherches nous ont permis de problématiser les aspects historiques de notre étude, de mettre en perspective nos sources et de mener des comparaisons entre le Val d'Anniviers et les espaces géographiques que Pierre Dubuis a traités.

Les recherches historiques sur le Val d'Anniviers sont plutôt nombreuses, mais commencent à dater. L'ouvrage d'Érasme Zufferey de 1927 est fondamental¹¹. Il a retracé l'histoire générale de la vallée en consultant un nombre très important de sources. Quelques décennies plus tard, une série d'articles sur Anniviers a été publiée avec des contributions de Georges Sauthier,¹² Alexis Vianin¹³ et de Louis Blondel¹⁴. Ces trois études développent chacune un sujet en reprenant et en critiquant les interprétations d'auteurs précédents, notamment Érasme Zufferey et Sigismond Furrer¹⁵. Les recherches plus récentes sont plutôt d'ordre sociologique et s'intéressent au mode de vie dans la Vallée à partir du XIX^e siècle. On peut citer les études de Bernard Crettaz¹⁶ qui nous donnent une porte d'entrée sur le mode de vie anniviard qu'il qualifie de « nomade » et dont il faudra, par une méthode régressive, tenter d'établir l'ancienneté. Plus récemment, en 1981, 1999 et 2010, trois mémoires de licences ont traité de la vallée et plus précisément du

⁸ ANTONINI, Alessandra, PACCOLAT, Olivier, « L'habitat dans la plaine du Rhône et en moyenne montagne au haut Moyen-Âge », in *Habitat et mobilier archéologiques de la période entre 800 et 1350. Actes du Colloque « Archéologie du Moyen Âge en Suisse*, Bâle : Archéologie Suisse, 2011, pp. 237-251.

⁹ Pour une vue d'ensemble générale et récente, CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *Paysans des alpes : Les communautés montagnardes au Moyen Âge*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010.

¹⁰ DUBUIS, Pierre, *Une économie alpine à la fin du Moyen Âge : Orsières, l'Entremont et les régions voisines, 1250-1500*, 2 vol. Sion : Vallesia, 1990, DUBUIS, Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort : la population du Valais (XIV^e-XVI^e s.)*, Lausanne : Université de Lausanne, 1994, DUBUIS, Pierre, *Les vifs, les morts et le temps qui court : familles valaisannes 1400-1550*, Lausanne : Université de Lausanne, 1995.

¹¹ ZUFFEREY, Erasme, *Le passé du Val d'Anniviers dans le cadre de l'histoire valaisanne d'après les archives des communes et tous les renseignements accessibles : un exemple dont se sont formées les institutions locales*, Ambilly-Annemasse : Société d'Imprimerie, 1927.

¹² SAUTHIER, Georges, « Étude sur le vidomnat d'Anniviers du XII^e au XV^e siècle », *Études sur le Val d'Anniviers : Société d'histoire du Valais romand*, vol. 9, 3-4, 1954, pp. 153-168.

¹³ VIANIN, Alexis, « La confrérie du St-Esprit d'Anniviers », *Études sur le Val d'Anniviers : Société d'histoire du Valais romand*, vol. 9, 3-4, 1954, pp. 117-152.

¹⁴ BLONDEL, Louis, « La tour de bois et le bourg de Vissoie », *Études sur le Val d'Anniviers : Société d'histoire du Valais romand*, vol. 9, 3-4, 1954, pp. 169-182.

¹⁵ FURRER, Sigismond, *Histoire du Valais*, trad. de l'allemand par Roger de Bons, Sion : A. Galerini, 1873.

¹⁶ CRETZAZ, Bernard, *Nomades et sédentaires : communautés et communes en procès dans le Val d'Anniviers*, Genève : Éditions Grounauer, 1979, CRETZAZ, Bernard, *Histoire et sociologie d'une vallée de haute montagne durant le 19^e siècle*, Genève : Éditions Grounauer, 1979.

registre de chancellerie concernant le Val d'Anniviers et Vercorin. René Tschopp a tenté une analyse démographique¹⁷, tandis que Claire Crettaz s'est concentrée sur le mode de vie et l'organisation des Anniviards¹⁸. Elle s'est également intéressée à la toponymie de la vallée en général pour mettre en avant l'organisation territoriale des différents villages et hameaux. Notre étude, s'en inspirant, se veut être en partie un réexamen de l'histoire du Val d'Anniviers à la lumière de nouvelles données historiques et archéologiques. En effet, les recherches en archives ont permis de réunir environ 160 sources de différents types concernant principalement le territoire de Fang ainsi que les familles qui y habitent, mais également, dans une plus large mesure, le Val d'Anniviers.

Ainsi, le fil rouge de cette enquête est la combinaison de deux disciplines scientifiques, l'Histoire et l'Archéologie, afin de tenter de poursuivre le dialogue entre elles et de mettre en lien les résultats propres à chacune. Le but n'est pas d'écrire une histoire générale du village de Fang, mais plutôt de montrer l'intérêt du croisement des sources pour l'étude du peuplement d'une vallée à la fin du Moyen Âge et de suggérer de nouvelles voies pour de futures recherches¹⁹. Est-ce que Fang est le laboratoire idéal pour mener une telle étude ? Les premières recherches l'ont rapidement montré, tant les conditions nécessaires se retrouvent sur un même site : conservation des vestiges exceptionnels sans intervention humaine postérieure à l'abandon ; documentation historique bien plus riche que ce à quoi nous pouvions nous attendre ; développement aisé de structures et de collaborations scientifiques avec l'aide des personnes de la vallée, l'archéologie cantonale, des universités, des entreprises privées, etc.

Tous ces éléments font du peuplement de la région de Fang entre le XIV^e et le XV^e siècle le sujet principal de ce travail. Évidemment, ce thème en sous-tend d'autres, tel que l'économie, les structures institutionnelles, les liens avec le pouvoir, etc., mais nos sources ne permettent pas à l'heure actuelle de toutes les aborder en profondeur. Certains pourront être étudiés une fois que des fouilles archéologiques exhaustives auront été menées, d'autres resteront probablement inaccessibles, par exemple par l'absence de comptes seigneuriaux ou de rôles de contribuables dans les archives pour le Val d'Anniviers²⁰. Ainsi, les registres notariaux, très abondants dans le Valais épiscopal constituent la principale ressource documentaire. Des séries de reconnaissances foncières ou d'actes de vente entre particuliers fournissent une multitude d'informations topographiques et toponymiques et c'est par ce biais que nous pouvons étudier l'occupation de la région de Fang. Nous nous sommes donc concentrés en majeure partie sur le repérage des lieux-

¹⁷ TSCHOPP, René, *La population des paroisses d'Anniviers et de Vercorin au début du XIV^e siècle : essai de démographie historique*, Lausanne : Université de Lausanne, Mémoire de Licence, 1981.

¹⁸ CRETТАZ, Claire, *Aspects du cadre de vie paysan du Val d'Anniviers et de Vercorin vers 1300*, Genève : Université de Genève, Mémoire de Licence, 1999, CRETТАZ, Claire, « Formes de vie collective en Anniviers », in JAKUS, Yvonne (dir.), *Theytaz, gens de la montagne. Approche généalogique*, Ayer : Éditions Porte-Plumes, 2003, pp. 12-25 et CRETТАZ, Claire, *Le Val d'Anniviers : entre « tradition » et « modernité » : réflexions sur la territorialité et l'identité anniviarde du XIII^e siècle au XX^e siècle*, Genève : Université de Genève, mémoire de Master, 2010.

¹⁹ Collectif, *Histoire du Valais*, Sion : Société d'histoire du Valais romand, vol. 1, 2001, p. 221.

²⁰ Et même plus largement pour la Valais épiscopal, beaucoup moins novateur, pour diverses raisons, en matière documentaire que la Savoie. Voir Chapitre 2a et DUBUIS, Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort : la population du Valais (XIV^e-XVI^e s.)*, Lausanne : Université de Lausanne, 1994, pp. 21-22.

dits, leur localisation²¹, dans les cas où c'était possible, ainsi qu'aux bâtiments mentionnés dans les sources. L'étude toponymique de ces lieux-dits vient compléter ces informations en tentant de comprendre la signification donnée à certains endroits selon leur fonction. L'étape suivante a été de confronter ces données sur le terrain. Une campagne de prospections pédestre a été menée durant le mois de juin 2016 et a permis de repérer un nombre important de vestiges dans la zone s'étendant de la STEP de Chandolin jusqu'au lieu-dit « les Sampelets ».

Les études exploitant les données topographiques et toponymiques afin de reconstituer un territoire donné sont malheureusement peu nombreuses. Pierre-Olivier Dubuis et Antoine Lugon ont tenté l'expérience pour la ville de Sion au travers de deux études portant respectivement sur les périodes allant du XIII^e au XVI^e siècle²² et du XVII^e au XVIII^e siècle²³. En étudiant les registres de notaires, ainsi que les protocoles de visites, type de sources inconnues pour le Moyen Âge, et des dessins de l'Époque moderne, les deux chercheurs sont parvenus à dresser des plans de certains quartiers de la ville de Sion. Notre démarche pour la région de Fang est similaire. Les différences entre les deux méthodes sont dues aux lieux envisagés. Par exemple, les noms des rues de la ville de Sion apparaissent très tôt, dès le XIII^e siècle, tandis que les localisations en suivant les lieux-dits sont quasiment inexistantes²⁴. À l'inverse, les lieux-dits sont très nombreux pour la région de Fang, il n'y a aucun nom de rue et les noms des chemins se limitent souvent à l'indication « chemin public ». On peut donc observer des différences dans le travail et les formulaires utilisés par les notaires, suivant que l'on se trouve à la campagne ou en ville. De plus, la situation de Fang nous permet de mener des investigations archéologiques afin de vérifier et de compléter les informations recueillies dans les sources, alors que ce type de travail se révèle presque impossible à mener dans une ville occupée sans interruption depuis des siècles.

Toutes les données récoltées nous ont amené à la question de la définition de ce que représente physiquement « l'entité » Fang au Moyen Âge. En effet, nous pourrions parler de « village », mais ce terme, qui sous-entend une certaine organisation spatiale et juridique, n'est pas du tout adapté à la réalité décelée au travers des recherches archéologiques et historiques. Bien que le lieu-dit Tiébagette semble former un centre, avec une petite place aménagée entourée de plusieurs bâtiments, trois éléments nous poussent à exclure le terme de « village ». Premièrement, lorsque l'on envisage tous les vestiges repérés lors des prospections, on se rend compte que Tiébagette n'est qu'une concentration de bâtiments, mais que d'autres lieux-dits, comme la Tsanéia ou les Crêtes, présentent de nombreuses similitudes et une importance presque aussi grande. Deuxièmement, Tiébagette n'apparaît pas en tant que tel dans les sources. Aucun lieu-dit ne correspond à son emplacement ni à ses caractéristiques. Le seul indice de sa présence pourrait être lié à un acte qui mentionne le chemin public « Chevaleressy » allant de Sierre à

²¹ Grâce à l'important travail de Lambert Zufferey, topographe dans le Val d'Anniviers et passionné d'histoire, qui a depuis plusieurs années menées des recherches sur les lieux-dits de la vallée, tout en prospectant ces endroits et en relevant l'emplacement de vestiges archéologiques.

²² DUBUIS, François-Olivier, LUGON, Antoine, « Essai de topographie sédunoise : L'îlot sud-est de la rue du Pré (XIII^e-XVI^e siècle) et les origines de la maison Supersaxo (1478-1505) », *Vallesia*, 41, 1986, pp. 309-348.

²³ DUBUIS, François-Olivier, LUGON, Antoine, « Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Vallesia*, 1980, pp. 129-436.

²⁴ *Ibid.*, p. 139 et DUBUIS, François-Olivier, LUGON, Antoine, *art. cit.*, 1986, p. 310.

Anniviers et qui pourrait passer par Tiébagette²⁵. Troisièmement, si l'on se penche sur la terminologie utilisée au XIV^e et XV^e siècles par les notaires, on remarque que Fang est désigné par la formule *territorio de Fans* qui s'oppose au terme de *villa*, utilisé pour désigner par exemple Vissoie, Saint-Luc ou Ayer. Comment donc définir « l'entité » Fang ? La réponse vient peut-être en partie de l'étude des familles et de leur organisation. Celles-ci sont rassemblées en communautés ou consortages, comme partout en Valais et plus largement dans les Alpes, liées par des structures juridiques reconnues afin de gérer les possessions communes²⁶. La réunion des membres semble se faire sur des critères géographiques, notamment l'appartenance à un village, comme Chandolin ou Grimentz. Mais la règle n'est pas immuable, certaines familles habitant un lieu ne faisant pas partie du consortage de cet endroit. À Fang, il n'y pas à proprement parler de « consortage de Fang » avec un règlement comme on peut en trouver ailleurs. Cependant, certains actes montrent que les familles de Fang se regroupent en communautés, nous en avons repéré 13 dans notre documentation, avec des personnes d'autres villages qui possèdent elles aussi des terres à Fang²⁷. Il semble donc que les gens peuvent faire partie de plusieurs consortages à la fois, suivant leurs possessions, tradition qui se retrouve plus tard encore au XIX^e siècle²⁸.

Les actes notariés dans lesquels apparaissent les consortages mettent en place principalement les redevances que doit la communauté aux seigneurs d'Anniviers. Mais on trouve en arrière-fond l'organisation concernant l'exploitation des cours d'eau, des bisses, des forêts et du moulin situé sur le torrent de Fang. Est-ce que cette organisation se traduit dans le paysage ? Est-elle décelable archéologiquement ? Nous verrons en détail ces questions au chapitre 4.

Finalement, notre étude s'inscrit dans un contexte plus large englobant tout le Val d'Anniviers et son histoire. Quelle est la place de Fang dans la vallée ? Qui sont les propriétaires de terrains à Fang ? D'où viennent-ils ? Quels sont les liens entre Fang et les seigneurs d'Anniviers ? Nous pourrions même aller plus en loin en nous demandant quelle est la place de Fang dans le Valais épiscopal du Moyen Âge ?

²⁵ CH AEV, Supersaxo II, Pg 32.

²⁶ FOSSIER, Robert, « Les « communes rurales » au Moyen Âge », *Journal des savants*, 2, 1992, p. 238 et STADLER, Hans, « Communauté : Les débuts médiévaux », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2010.

²⁷ ACS, Min A 56, pp. 6-8. C'est ce que montre cet acte qui regroupe des personnes de Fang, ainsi que de Saint-Luc.

²⁸ ZUFFEREY, Erasme, *op. cit.*, 1927, pp. 227-228, CRETTEAZ, Bernard, *Histoire et sociologie d'une vallée de haute montagne durant le 19^e siècle*, 1979, p. 28 et CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, pp. 113-114.

2. Contexte historique

I. La géographie

Le Val d'Anniviers est l'une des sept vallées latérales du Valais, qui débouche sur le Rhône et d'orientation nord-sud. Située au sud de la ville de Sierre entre le Val d'Hérens et celui de Tourtemagne, elle est la dernière vallée romande avant le Haut-Valais. Elle mesure environ 24 kilomètres de long et est parcourue sur environ 20 kilomètres par la Navisence, qui se jette dans le Rhône²⁹. L'entrée de la vallée est fermée par des gorges profondes qui tombent à pic au niveau de Chippis, rendant ce chemin extrêmement dangereux avant le XVII^e siècle et le creusement dans la paroi rocheuse d'un tunnel. Au-dessus de Chippis, un éperon rocheux domine l'entrée de la vallée, sur lequel a été construit le château de Beauregard³⁰. L'ancien passage devait se faire par Vercorin sur le versant ouest, puis en passant par les Voualans pour rejoindre Fang et Vissoie du côté est. La vallée se sépare en deux vallons à hauteur de Mission, le premier se terminant du côté de Zinal et l'autre, le Val Moiry s'étendant vers Grimentz jusqu'au glacier. Plusieurs sommets dépassant les 4000 mètres terminent la vallée. Les cols, difficiles, n'ont vraisemblablement jamais été empruntés de façon régulière par les Anniviards dans le passé, si ce n'est les alpinistes du XIX^e siècle. Anniviers est donc une vallée fermée et difficile d'accès, présentant un paysage alpin de terres, de dépôts glaciers et de rocs. Les forêts sont constituées en majorité par des mélèzes et des sapins ; les localités sont entourées par des prairies et des champs. De nombreux torrents parcourent les versants de la vallée pour se jeter dans la Navisence³¹. Ils ont depuis très longtemps été détournés pour alimenter les bisses destinés à fournir de l'eau aux habitations ainsi que pour arroser les prés. La terre y est plutôt fertile, bien que les espaces pour les cultures ne soient pas très étendus. Le climat est plutôt doux, qualifié même de « Méditerranéen », et permet la culture du seigle et de la pomme de terre, pour les périodes récentes, à plus de 2000 mètres³².

Au niveau géologique, le Val d'Anniviers est connu pour être une région riche en minéraux cuprifères³³. Les archives nous renseignent sur l'exploitation minière de ces filons pour le XIX^e siècle, mais certaines études posent le postulat que le cuivre a été déjà exploité à partir du Néolithique final³⁴. En ce qui concerne le Moyen Âge, les sources ne mentionnent aucune exploitation minière dans le Val d'Anniviers, ce qui n'exclut aucunement une utilisation, recouverte par des interventions postérieures.

L'établissement humain a toujours été conditionné par la sécurité liée aux avalanches, éboulements, glissements de terrain, etc. Le contexte montagnard aggrave certaines catastrophes

²⁹ CRETTEZ, Bernard, *op. cit.*, 1979, pp. 22-24.

³⁰ GYR, Wilhelm, *La vie rurale et alpestre du Val d'Anniviers (Valais) : monographie anniviarde basée sur le patois de St-Luc*, Winterthur : Impr. Winterthur, 1942, pp. XXI-XXII.

³¹ *Ibid.*, p. XXI.

³² GYR, Wilhelm, *op. cit.*, 1994, p. 34.

³³ Voir le volume entier KÜNDIG, Rainer, SCHELBERT, Urs peter (dir.), *Minaria Helvetica : Val d'Anniviers*, Bâle : Bulletin de la Société Suisse d'Histoire des Mines, 23b, 2003.

³⁴ CATTIN, Florence, *et al.*, « Les minerais de cuivre du Valais : des pierres particulières », *Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines (Aoste)*, 18, 2007, p. 420.

naturelles, pouvant amener à des conséquences dramatiques³⁵. Ainsi, l'occupation humaine se fait selon certains critères. Les villages sont toujours construits en dessous d'une forêt pour limiter l'impact des avalanches et jamais dans une cuvette. Les crêtes sont privilégiées, comme à Pinsec, car elles réunissent les deux critères. Aujourd'hui, la commune d'Anniviers est composée de six villages et d'une dizaine de hameaux, dont Vissoie est le chef-lieu. Chandolin est le village le plus haut de la vallée culminant à 1936 mètres d'altitude³⁶.

Le village actuel de Fang, quant à lui, se situe en aval de Vissoie, à environ 1000 mètres d'altitude, sur le versant est de la vallée, sur la rive droite de la Navisence, en contrebas de la route cantonale. Il est composé de trois parties, Fang d'en-haut, Fang-du-milieu et Fang d'en-bas. Cette disposition en hameau n'a pas toujours été aussi stricte. Les sources médiévales, comme nous le verrons, montrent plutôt un espace vaste situé entre la STEP de Chandolin au nord et le lieu-dit les « Sampelets » au sud. Le terme latin utilisé pour désigner Fang est *territorio*. Le lieu-dit Tiébagette, qui a fait l'objet d'investigations archéologiques en 2014, se situe un peu plus bas du village actuel à environ 200 mètres. Sa position dans la vallée en faisait un passage obligé en provenance de Vercorin et en direction de Vissoie avant le XVII^e siècle. À noter que plusieurs blocs parsèment le site provenant d'un éboulement dont on peut encore observer le champ de pierre un peu plus haut qui a donné son nom au lieu-dit la « Perrire », le pierrier³⁷.

II. Des origines au XI^e siècle

Les premières traces archéologiques dans le Val d'Anniviers seraient les pierres à cupules, dont on en trouve un nombre assez important aux alentours de Grimentz, Ayer, Saint-Luc, Vissoie, etc³⁸. Leur datation est problématique, mais leur présence dans des régions qui ont connu le mégalithisme permet d'avancer l'hypothèse d'une origine néolithique. Leur fonction est inconnue, bien que leur emplacement sur des sites de hauteur permet de les interpréter, dans certains cas, comme de possibles points de repère. Une fonction cultuelle n'est pas à exclure du fait de leur proximité avec des tombeaux ou des églises³⁹. Les pierres à cupules les plus connues du Val d'Anniviers sont celles de Vissoie, désignée sous le nom de « Pirra Louzenta »⁴⁰, et celles de Saint-Luc qui possède plus de 350 cavités⁴¹. Ces pierres montrent donc une présence humaine ancienne dans la vallée, sans pouvoir cependant parler d'occupation.

³⁵ TESAR, Alain, *Les risques naturels dans le Val d'Anniviers : risques objectifs, perception et gestion*, Mémoire de licence sous la dir. de Jörg Winistörfer, Université de Lausanne, 1999, pp. 16-17.

³⁶ GYR, Wilhelm, *op. cit.*, 1994, p. 34.

³⁷ CRAMATTE, Cédric, *et al.*, *op. cit.*, 2016, p. 17.

³⁸ MARIÉTAN, Ignace, « Zinal et la vallée d'Anniviers », *Bulletin de la Murithienne*, 50, 1932, pp. 14-15 et SPAHNI, Jean-Christian, « Les monuments mégalithiques du Val d'Anniviers », *Bulletin de la Murithienne*, 66, 1949, pp. 29-56.

³⁹ SCHWEGLER, Urs, « Pierres à cupules », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2011 et SAUTER, Marc-R., « Préhistoire du Valais : Des origines aux temps mérovingiens », *Vallesia*, 1950, p. 34.

⁴⁰ MARIÉTAN, Ignace, « Zinal et la vallée d'Anniviers », *Bulletin de la Murithienne*, 50, 1932, p. 15.

⁴¹ SCHWEGLER, Urs, « Pierres à cupules », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2011.

Pour les périodes de l'Âge du Bronze et de l'Âge du Fer, seules quelques traces subsistent, notamment des tombes fouillées lors de la construction de l'hôtel Bella-Tola en 1887 à Saint-Luc⁴². L'une d'entre elles renfermait le tranchant d'une hache à aileron ainsi qu'un fragment de céramique de l'Âge du Bronze. Cinq autres tombes en dalles ont été mises au jour, contenant des cendres et des ossements calcinés. Il faut bien sûr rester prudent avec ces informations qui ne peuvent être considérées comme certaines.

La commune de Vercorin a fait l'objet d'études pluridisciplinaires à partir des années 1990, études qui ont fourni des résultats extrêmement intéressants pour les périodes préhistoriques et protohistoriques⁴³. Des carottages pratiqués au lieu-dit « Le Marais » ont permis de mettre en évidence des défrichements de certaines zones dès la fin du Néolithique et durant l'Âge du Bronze, ainsi qu'un probable habitat sous l'église paroissiale Saint-Boniface⁴⁴. Bien qu'aucune étude de ce type n'ait été menée dans le Val d'Anniviers, la proximité et le lien que la vallée et Vercorin ont toujours entretenus permettent d'avancer l'hypothèse qu'une partie du Val d'Anniviers a été également peuplé, défriché et cultivé à l'Âge du Bronze. Des recherches restent donc à mener.

Si l'on regarde encore du côté de Vercorin pour la période de l'Âge du Fer et de l'Antiquité romaine⁴⁵, dont la fréquentation à ces époques a été démontrée, il est tout à fait possible que le Val d'Anniviers a continué à être exploité. Les noms de certains lieux pourraient en être la preuve. En effet, certains d'entre eux pourraient avoir une origine celtique, par exemple Niouc, qui viendrait de « Novidurum » signifiant la « porte neuve », ou encore Barma, dont le lieu-dit « Les Barmes » est assez répandu dans le Val d'Anniviers, signifiant « abri sous roche »⁴⁶.

La découverte de monnaies impériales dans des tombes à Saint-Luc, lors de la construction de l'hôtel Bella-Tola en 1887 pourrait confirmer cette occupation, appuyée également par l'importance de Sierre durant l'Antiquité, qui semble avoir été un regroupement plutôt important de grandes propriétés indépendantes, dont certaines pourraient avoir été des *villae*, dans le sens de domaine agricole⁴⁷. Nous pouvons donc imaginer une exploitation du Val d'Anniviers en lien avec la vallée du Rhône.

Pour la période suivante, la présence d'un évêque à Martigny puis à Sion à partir du IV^e siècle a contribué à la diffusion du christianisme entre le Bas-Empire et le haut Moyen Âge⁴⁸. Le réseau

⁴² SAUTER, Marc-R., « Préhistoire du Valais : Des origines aux temps mérovingiens », *Vallesia*, 1950, pp. 125-126.

⁴³ Philippe Curdy donne quelques résultats de ces études dans CURDY, Philippe, GUÉLAT, Michel, « Terroirs et habitats préhistoriques dans la région de Vercorin (Valais, Suisse). Une approche pluridisciplinaire », in STUDER, Jacqueline, DAVID-ELBIALI, Mireille, BESSE, Marie (éd.), *Paysage... = Landschaft... = Paesaggio... : l'impact des activités humaines sur l'environnement, du paléolithique à la période romaine : actes du colloque du Groupe de travail pour les recherches préhistoriques en Suisse (GPS/AGUS), qui s'est tenu les 15-16 mars 2007 à Genève au Muséum d'histoire naturelle*, Lausanne : Cahiers d'archéologie romande, 2011, p. 73-82.

⁴⁴ ANTONINI, Alessandra, « L'ancienne église paroissiale à la lumière des investigations archéologiques », in *Vercorin. Art et histoire. La mémoire des âges*, Cahiers de Vallesia 8 : Sierre, 2002, pp. 45-78.

⁴⁵ CURDY, art. cit., 2011, p. 79.

⁴⁶ ZUFFEREY, Erasme, *op. cit.*, 1927, p. 33.

⁴⁷ WIBLÉ, François, « Sierre (commune) », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013.

⁴⁸ ZENHÄUSERN, Gregor, « Valais : Du Moyen Âge à l'Ancien Régime », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2015.

d'églises qui se met en place au VI^e siècle, ainsi que la création progressive de nouvelles paroisses jusqu'au X^e siècle, sous-entend la domination de l'évêque, domination confirmée par le don du Comté du Valais en 999 par Rodolphe III, créant ainsi la principauté épiscopale de Sion. Est-ce que le Val d'Anniviers en faisait partie depuis le début ?

En ce qui concerne l'archéologie, il faut à nouveau mentionner les recherches pluridisciplinaires menées à Vercorin, qui ont mis en lumière une exploitation des champs durant le haut Moyen Âge⁴⁹. Il faut y ajouter un nouvel indice découvert lors de l'intervention archéologique de 2014 sur le site de Fang/Tiébagette qui est un fragment de pierre ollaire de type roche à chlorite, dont la production s'échelonne entre le III^e et le VIII^e siècle, et qui permet de supposer la fréquentation de la vallée entre l'époque romaine et le haut Moyen Âge⁵⁰.

À côté de ces découvertes récentes, au XIX^e siècle, certains chercheurs attribuèrent une série de monnaies mérovingiennes à un atelier de frappe situé à Vissoie, en se basant sur la légende des pièces qui mentionnait « VISVONG ». Érasme Zufferey reprend ces affirmations en se gardant de les établir comme des vérités⁵¹. En effet, dès 1840, Étienne Cartier, numismate, ne donne pas de localisation pour cette mention et Jacques-Étienne d'Angreville lui donne raison⁵². La présence d'un atelier monétaire à Vissoie semble au final douteuse, surtout que les lieux de découverte des monnaies ne sont pas connus. De plus, aucune source, écrite ou archéologique, ne corrobore cette hypothèse.

Bien qu'aucune recherche archéologique ne l'a pleinement confirmée, l'occupation du Val d'Anniviers remonte sans doute au Néolithique et continue jusqu'à nos jours. L'état de la recherche ne permet pas encore d'établir une chronologie fine avec des discontinuités, des reprises, etc. Nous ne pouvons qu'établir des comparaisons avec d'autres vallées et mettre en avant les particularités, tant au niveau archéologique, géographique que scientifique. Une des caractéristiques qui détermine l'intérêt scientifique pour ces vallées est les cols et les lieux de passages à travers les Alpes. Par exemple, la vallée d'Entremont qui est terminée au sud par le col du Grand-Saint-Bernard a fait l'objet de plusieurs recherches archéologiques qui ont permis d'étudier des habitats dès le Néolithique et de mettre en lumière l'occupation à l'Âge du Fer, à l'époque romaine et au haut Moyen Âge⁵³. À contrario, des vallées comme le Val d'Anniviers ou le Val d'Hérens⁵⁴ n'ont pas fait l'objet d'autant d'attention de la part des chercheurs et nos connaissances sur toutes les périodes historiques restent limitées. L'absence de grands axes de communication a donc conditionné l'occupation humaine, limitant la fréquentation plus ou moins intensive de ces vallées, et par là, l'intérêt scientifique, qui s'est porté sur les voies de

⁴⁹ CURDY, *art. cit.*, 2011, p. 79.

⁵⁰ Les futures fouilles archéologiques sur le site de Tiébagette permettront d'affiner le contexte de découvertes de ces fragments. CRAMATTE, Cédric, *et al.*, *op. cit.*, 2016, p. 35.

⁵¹ ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, pp. 41-42.

⁵² D'ANGREVILLE, Jacques-Étienne, *Numismatique valaisanne : Époque mérovingienne*, Genève et Bâle : H. Georg, 1868, pp. 23-24.

⁵³ RAEMY-BERTHOD, Catherine, « Entremont », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2011.

⁵⁴ SIGGEN-BRUTTIN, Rachel, « Hérens », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2008.

communication, par exemple le Grand-Saint-Bernard et Martigny, ou encore le Simplon et le Haut-Valais⁵⁵.

Ainsi, les recherches archéologiques et historiques dans le Val d'Anniviers, commencées en 2014 sur le village de Fang, permettront de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse d'une occupation continue de la vallée depuis des époques anciennes.

III. Du XI^e au XIII^e siècle

Les dernières études historiques sur la seigneurie d'Anniviers datent de la première moitié du XX^e siècle, avec Erasme Zufferey et son ouvrage sur l'histoire d'Anniviers de 1927 et un peu plus récemment Georges Sauthier avec son article « Étude sur le vidomnat d'Anniviers du XII^e au XV^e siècle » en 1954. Bien qu'il commence à dater, l'article de Sauthier permet de se faire une bonne idée des problématiques liées à la seigneurie d'Anniviers et ses origines, en reprenant et en critiquant les thèses de Zufferey. Depuis 1954 et jusqu'en 2014, aucune découverte majeure n'est venue éclairer les points obscurs quant à ses origines. Nous proposons donc ici de reprendre les sources et d'apporter un regard actuel agrémenté des trouvailles faites depuis l'intervention archéologique à Fang en 2014.

La première mention du Val d'Anniviers dans les sources historiques est antérieure à 1052. Il s'agit d'un acte détaillant les rôles des possessions et des revenus du Chapitre cathédral de Sion, dans lequel apparaît la mention « [...] *Et in valle Anivesii, in loco qui dicitur Grimienis, II sol. ex censu, et totum Saxonis allodium. Et in monte Vercorens, lunaticum unum et alpem scilicet Gerias [...]* »⁵⁶. Cette source est intéressante à plusieurs niveaux. Tout d'abord, elle confirme l'occupation d'une partie haute de la vallée avec Grimentz, ainsi que de Vercorin, faisant échos aux recherches archéologiques citées dans le chapitre précédent concernant le haut Moyen Âge. Ensuite, cette source permet d'entrevoir le pouvoir que détenaient les institutions sédunoises dans le Val d'Anniviers.

La mention suivante date de 1138, avec la mort de l'évêque de Sion Boson I qui apparaît dans le nécrologe de Sion⁵⁷. Dans cette source, il est dit que l'évêque a acquis l'honneur d'Anniviers pour la mense des confrères de l'église de Sion, autrement dit, le Chapitre cathédral. Comment interpréter cette source au regard du rôle du Chapitre d'avant 1052 précédemment citées ? Nous savons que le Chapitre possédait déjà des droits à Grimentz et sur d'autres terres dans le Val d'Anniviers. Cependant, il n'a pas l'autorité totale sur la vallée. La déposition de Boson I révélerait donc la récupération complète par l'évêque du Val d'Anniviers. La question est des mains de qui ? Nous savons que les comtes de Granges possédaient des terres en Anniviers,

⁵⁵ CURDY, Philippe, « Valais : Préhistoire et protohistoire », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2015.

⁵⁶ GREMAUD, Jean, *Chartes sédunoises*, 1863, pp. 102-109, cité dans ZUFFEREY, *op. cit.*, 1927, p. 80 et dans SAUTHIER, Georges, *art.cit.*, 1954, p. 153.

⁵⁷ ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, pp. 81-82 et GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, n°125, p. 82. « *III kl. Februarii. Depositio Bosonis, Sedun. pontificis, qui mense confratrum huius ecclesie Aniuisiensi honore aquisitio [...]* ». Jean Gremaud, repris par Erasme Zufferey, traduit « honore » par suzeraineté.

comme le révèle cet acte daté de la fin du XII^e siècle⁵⁸. Les comtes de Granges étaient des vassaux des comtes de Savoie, ce qui suppose une certaine influence de ceux-ci sur le Val d'Anniviers, bien que les sources ne nous donnent aucune indication à ce sujet. Soulignons donc la division de l'autorité sur Anniviers entre plusieurs acteurs. Le Chapitre cathédral, l'évêque de Sion et les comtes de Granges sont ceux attestés par les sources. Il faut cependant se poser la question de la forme du pouvoir de la maison de Savoie en Anniviers. Possédait-elle des terres ? Ou leur influence ne s'est-elle transmise que par l'intermédiaire des comtes de Granges ? Il est très difficile de répondre, mais un élément pourrait donner quelques indications. Il s'agit d'une poutre présente dans une maison de Fang du Milieu, maison datée par une autre poutre qui porte le millésime 1558, et qui arbore l'écusson de la maison de Savoie ainsi qu'un « lacs d'amour »⁵⁹. Dans le contexte anniviard du XVI^e siècle, cette poutre est anachronique. Elle pourrait cependant être la preuve de la réutilisation de matériaux médiévaux pour la construction de nouvelles maisons, ainsi qu'un signe de l'influence de la maison de Savoie à travers les comtes de Granges en Anniviers, si tant est que la poutre soit bien médiévale. Seule une datation dendrochronologique permettrait de répondre à cette question.

D'autres interrogations surgissent quant à la position de Fang dans le Val d'Anniviers. Si cette poutre date bien d'avant le XIII^e siècle et qu'elle provient bien de Fang, est-ce que cela voudrait dire que Fang a été une terre des comtes de Granges et, par leur intermédiaire, sous influence savoyarde au XII^e siècle, voire même avant ? L'objection que l'on pourrait formuler concerne la présence du « lacs d'amour », utilisé par Amédée VI (1343-1383) à partir de 1354, c'est-à-dire deux siècles plus tard que la date supposée de la poutre. En tout cas, il est possible d'expliquer la présence de l'écusson de la maison de Savoie en Anniviers par l'influence supposée sur les comtes de Granges.

Quoi qu'il en soit, la Vallée est désormais entre les mains du Chapitre cathédrale pour une soixantaine d'années. En 1193, le Chapitre échange avec l'évêque tous ses droits en Anniviers contre plusieurs églises situées entre les cantons de Vaud et du Valais⁶⁰. Comme le souligne Georges Sauthier, l'évêque de Sion devient le seigneur foncier le plus important de la Vallée, étendant ainsi son influence vers l'est du Valais. Il fait administrer le Val d'Anniviers par un vidomne, chargé de défendre les terres épiscopales et de rendre la justice⁶¹. Le premier vidomne connu par les sources est Guillaume de la famille d'Anniviers, famille qui apparaît dans les sources à cette époque. Probablement indigène, on ne connaît pas l'origine de cette famille ni les liens familiaux qu'elle aurait pu avoir avec la famille de Granges. Le fait que cette famille ait pris le nom « d'Anniviers » montre qu'elle s'est fait une place non seulement dans la vallée, mais également dans le Valais. En effet, à la fin du XII^e siècle, un certain Pierre d'Anniviers, mentionné dans un rôle des propriétés et des revenus du Chapitre de Sion, habite Sion, révélant un certain statut et une certaine position probablement auprès des évêques⁶². Un de ses

⁵⁸ GREMAUD, Jean, *Chartes séduoises*, pp. 139-140, ZUFFEREY, *op. cit.*, 1927, p. 84, et SAUTHIER, Georges, *art.cit.*, 1954, pp. 153-154.

⁵⁹ CRAMATTE, Cédric, *et al.*, *op. cit.*, p. 42.

⁶⁰ GREMAUD, Jean, *Chartes séduoises*, pp. 131-132, cité dans SAUTHIER, *art. cit.*, pp. 157.

⁶¹ SAUTHIER, Georges, *art.cit.*, 1954, pp. 158 et Collectif, *Histoire du Valais*, Sion : Société d'histoire du Valais romand, vol. 1, 2001, p. 211.

⁶² ZUFFEREY, *op. cit.*, 1927, p. 84.

descendants, Jacques, est chevalier en 1284, titre que l'on ne peut obtenir que si l'on est noble. De plus, un autre d'Anniviers apparaît en même temps que lui en tant que témoin dans un acte⁶³. Il s'agit de Jacob d'Anniviers, chanoine à Sion. On voit donc que cette famille avait une certaine importance au début du XIII^e siècle en Valais, importance qui va leur permettre d'accéder à de plus hautes responsabilités.

On ne connaît pas exactement les possessions terrestres des d'Anniviers avant 1235, mais Guillaume, descendant de Pierre, reçoit, le 21 mai 1235, en augmentation de son fief, plusieurs maisons en pierre, ainsi qu'une maison en bois, situées dans le bourg de Vissoie. L'acte, qui a fait couler beaucoup d'encre, est très intéressant et mérite quelques commentaires.

« [...] *in augmentum sui feudi domos lapidaes et contiguas que sunt in castro de Aniuesio et domum ligneam que iacet ante predictas domos, ita quod non possit leuare predictas domos que sint pares in altitudine domui domini episcopi. Retinuit inde dominus episcopus sibi et suis turrim ligneam que vulgo dicitur Ballios et aulam nouam que iacet iuxta predictam turrim ligneam et dominium castrum [...].* »⁶⁴

Premièrement, Guillaume d'Anniviers n'est pas encore désigné comme vidomne. Il le sera quelques mois plus tard, en novembre 1235⁶⁵. Précisons que le nouveau vidomne ne possède pas toutes les terres de la vallée, la suzeraineté étant partagée avec d'autres familles nobles, notamment les de la Tour, eux-mêmes vassaux du comte de Savoie. Il semblerait même que Guillaume d'Anniviers ait aussi rendu hommage à Guillaume de la Tour pour certaines terres, certainement situées en dehors de la vallée⁶⁶. L'évêque, dans cet acte, « installe » en quelque sorte son futur vidomne et s'assure de sa fidélité en lui transmettant non seulement des biens immobiliers, mais également plusieurs redevances dues par des personnes de la Vallée. En échange, Guillaume d'Anniviers devra lui prêter hommage lige, ce qui l'obligera à se ranger du côté de l'évêque en cas de conflit avec la Maison de Savoie, par exemple⁶⁷.

Deuxièmement, le nom de « Vissoie » n'est pas mentionné dans le texte. Le lieu est désigné par la formule *castrum de Aniuesio*. Dans ce contexte, il est clair que le terme *castrum* désigne le bourg fortifié et par extension le centre du pouvoir de la vallée.

Troisièmement, la source décrit la configuration de cette agglomération au XIII^e siècle. Il s'agit d'une ville neuve, comme on en connaît à Villeneuve ou au Landeron, qui date de la première moitié du XIII^e siècle⁶⁸. Les maisons de pierres s'alignent pour former un ovale et forment en même temps une fortification pour le bourg. Au centre se situe une tour en pierre, la cour neuve,

⁶³ GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, n°405, pp. 318-319.

⁶⁴ GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, n°403, p. 319.

⁶⁵ SAUTHIER, Georges, *art. cit.*, 1954, pp. 158.

⁶⁶ L'enjeu de savoir si les comtes de Savoie ont à un moment eu des possessions en Anniviers repose sur ces détails. Sauthier s'oppose frontalement au Révérend Père Furrer, qui lui voyait dans le jeu des hommages de réelles possessions savoyardes dans le Valais épiscopal. Selon Sauthier, l'influence de la Maison de Savoie en Valais ne s'est faite que par le biais des possessions de ses vassaux, comme les de la Tour, mais qu'elle n'a jamais posséder elle-même de territoire. Voir FURRER, Sigismond, *Histoire du Valais*, trad. de l'allemand par Roger de Bons, Sion : A. Galerini, 1873, pp. 114-116, SAUTHIER, *art. cit.*, pp. 159 et ZUFFEREY, *op. cit.*, 1927, p. 91.

⁶⁷ SAUTHIER, Georges, *art. cit.*, 1954, pp. 159.

⁶⁸ BICKEL, August, « Villes neuves », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2015.

que l'évêque se réserve dans le cas où il viendrait séjourner en Anniviers et conserve la tour en bois, le Baillos⁶⁹. La question est de savoir qui en est l'instigateur et ce qui s'y trouvait avant la fondation du bourg. Selon Louis Blondel, il s'agit d'une initiative de l'évêque, en l'occurrence Landri de Mont. Toujours selon Blondel, qui rejoint en partie Érasme Zufferey, la famille d'Anniviers possédait un château sur la Crête de Vissoie⁷⁰. Zufferey, lui, parle d'un « manoir de famille » situé dans « la citadelle même de la Vallée »⁷¹. La question de l'emplacement du château d'Anniviers est encore aujourd'hui discutée, car les vestiges encore visibles sur la Crête de Vissoie ne semblent pas avoir appartenu à un édifice castral. L'archéologie nous renseignera peut-être un jour.

Parallèlement à la période du développement du vidomnat, apparaît dans les sources la paroisse d'Anniviers, dont le centre est l'église de Vissoie dédiée à Sainte-Euphémie⁷². Son territoire est déterminé par la géographie, englobant toute la vallée et se superposant à elle. Précisons que Vercorin n'en faisait pas partie, puisque le village possédait sa propre paroisse, dont l'église était dédiée à Saint-Boniface⁷³. Le reste du réseau paroissial est composé par des chapelles qui permettent aux habitants d'accéder à un lieu de culte sans devoir se rendre systématiquement à Vissoie⁷⁴. Ces chapelles sont surtout connues pour l'Époque moderne, mais il n'est pas exclu que certaines d'entre elles soient plus anciennes, comme à Fang⁷⁵. L'origine de la paroisse n'est pas connue, mais quelques éléments nous permettent d'émettre quelques hypothèses. Un indice apparaît dans un acte de 1239 concernant la dîme des noales pour le Val d'Anniviers⁷⁶. Cet acte renferme plusieurs informations intéressantes. D'abord, un certain Guillaume de Morges, chanoine, est *patroni eiusdem ecclesie de Aniuesio*, résurgence d'une possible fondation de la paroisse par le Chapitre lorsque celui-ci possédait des droits et des terres dans la vallée, durant le XII^e siècle. Dans le même acte, on trouve un certain Jacques recteur de l'église d'Anniviers qui apparaît pour la première fois en 1231 en tant que *presbyter de Anivies*⁷⁷. Pour finir, le dernier élément à souligner est la présence, dans l'acte de 1239, d'un certain Nicolas de Fans, chanoine à Sion. Est-il originaire de Fang dans le Val d'Anniviers ? Il n'est pas possible de répondre de façon certaine. Il pourrait également bien s'agir d'un autre Fang, situé ailleurs dans les Alpes. Quoi qu'il en soit, il est possible qu'une famille de Fang ait porté un de ses membres au rang de chanoine.

Une autre institution importante pour le Val d'Anniviers, la Confrérie du Saint-Esprit, est attestée de façon certaine vers 1250. Elle est une des plus anciennes du Valais voire même des

⁶⁹BLONDEL, Louis, *art. cit.*, 1954, pp. 171-172.

⁷⁰*Ibid.*, p. 171.

⁷¹ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, p. 91.

⁷²*Helvetia Sacra VI : Le Diocèse de Sion ; L'Archidiocèse de Tarentaise*, Bâle : Schwabe et Co AG, 2001, p. 552

⁷³RAEMY-BERTHOD, Catherine, « Vercorin », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013.

⁷⁴CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, p. 151 et <http://www.paroissanniviers.ch/histoire-des-eglises>.

⁷⁵CRAMATTE, Cédric, *et al.*, *op. cit.*, 2016, pp. 25-26.

⁷⁶GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, n°442, pp. 346-347, cité dans ZUFFEREY, *op. cit.*, 1927, pp. 93-94.

⁷⁷GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, n°372, pp. 290-291, cité dans ZUFFEREY, *op. cit.*, 1927, pp. 92-93.

Alpes occidentales⁷⁸. La Confrérie est rattachée à la paroisse d'Anniviers et est dirigée par des prieurs, puis par des métraux et finalement, à partir du XV^e siècle, par des procureurs laïcs, élus pour une période d'un an, afin d'assurer une fonction de sociabilité, d'entraide et de charité⁷⁹. Presque chaque habitant, y compris les seigneurs de la vallée⁸⁰, en faisait partie et payait une rente céréalière ou pécuniaire, augmentant de façon considérable la richesse de la confrérie à tel point qu'elle accordera même des prêts d'argent à partir du XV^e siècle⁸¹. Les terres qu'elle possédait en faisaient un propriétaire foncier presque aussi important que les seigneurs de la vallée⁸². La Confrérie offrait surtout de grands repas le jour de la Pentecôte, ainsi que les deux suivants. Cette forte activité a produit de nombreux documents, notamment plusieurs registres de créances, dont un de la première moitié du XV^e siècle qui comprend 28 folios et qui liste toutes les personnes de la vallée qui doivent une redevance à la confrérie⁸³. Cependant, le règlement de la Confrérie ne nous est pas parvenu et son fonctionnement précis n'est pas clair. Les sources n'ont pas fourni d'exemples d'admission ou d'exclusion, ni même des devoirs précis que devaient remplir les membres⁸⁴.

Finalement, on peut se demander quel impact ont eu les Confréries du Saint-Esprit en général ? Nicolas Carrier et Fabrice Mouthon donnent des exemples pour la Provence où ces confréries ont, semble-t-il, eu un véritable rôle de contre-pouvoir face aux seigneurs laïcs et ecclésiastiques, à tel point que deux conciles tenus à Arles en 1234 et 1236 ont tenté de les interdire⁸⁵. Concernant le Valais, Pierre Dubuis propose de voir ces confréries comme des « laboratoires institutionnels » précédant d'autres formes d'organisations communautaires, ce qui est le cas pour le Val d'Anniviers, dont la première mention de la division en quatre quartiers date de 1327⁸⁶. En tous les cas, les confréries ont joué un rôle important de lien social à l'intérieur des communautés paysannes⁸⁷.

⁷⁸ ZUFFEREY, *op. cit.*, 1927, pp. 95-97, et VIANIN, Alexis, MARIÉTAN, Ignace, « La confrérie du St-Esprit d'Anniviers », *Études sur le Val d'Anniviers : Société d'histoire du Valais romand*, vol. 9, 3-4, 1954, pp. 121-122 et CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, p. 156.

⁷⁹ MARIANI-PASCHE, Véronique, « Confréries. Moyen Âge », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2005.

⁸⁰ VIANIN, Alexis, MARIÉTAN, Ignace, *art. cit.*, 1954, p. 127.

⁸¹ *Ibid.*, p. 122.

⁸² CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, p. 158.

⁸³ CH AEV, Anniviers 51.

⁸⁴ VIANIN, Alexis, MARIÉTAN, Ignace, *art. cit.*, 1954, p. 128.

⁸⁵ CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, p. 157.

⁸⁶ DUBUIS, Pierre, « La préhistoire des communautés rurales dans le Valais médiéval », in *Liberté et libertés : VIII^e Centenaire de la charte des franchises d'Aoste : Colloque internationale d'Aoste, 20 et 21 septembre 1991*, Aoste : Administration regionale della Valle d'Aosta, 1993, pp. 85-98.

⁸⁷ CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, pp. 160-161.

IV. Du XIII^e au XV^e siècle

Une fois le vidomnat d'Anniviers établi, Guillaume bénéficia de plusieurs héritages et d'échanges qui augmentèrent ses possessions en lui apportant notamment un tiers de la seigneurie de Granges en 1243 suite au décès de l'évêque Boson II de Granges⁸⁸. Les modifications de territoires qu'engendrèrent ces héritages et les conflits des années 1250, opposant l'évêque et le comte de Savoie, redessinèrent les différentes seigneuries de la région, posant plusieurs problèmes entre l'évêque Henri de Rarogne et le comte de Savoie Pierre II, difficultés finalement résolues en 1260⁸⁹.

Guillaume d'Anniviers décéda avant 1260 et son fils Jacques lui succéda. Il est désigné comme *domicellus* en 1260⁹⁰, puis chevalier en 1284⁹¹. Comme le vidomnat d'Anniviers n'était pas encore perpétuel, Jacques ne devint vidomne qu'en 1269 et n'a pas pu le transmettre à son héritier. Par contre, il achètera non seulement la majorie à un certain Mathieu, fils de Pierre dit métral de Loèche, mais également tous les fiefs de celui-ci en Anniviers, cumulant deux fonctions importantes et augmentant ses propres terres⁹². Mais l'action la plus remarquable de Jacques fut, en 1266, l'abandon de toutes les levées d'impôts, « *omnes exactiones, talias consuetas et non consuetas, guesuas et collectas et etiam omnia alia auxilia [...]* » pour les gens d'Anniviers pour les torts qu'il leur avait causés⁹³. Il conserva par contre les plaîts et redevances annuelles fixes, que l'on retrouve dans de nombreux actes de notre corpus de sources. Cette exemption semble être exceptionnelle pour le Valais et plus largement les Alpes au Moyen Âge⁹⁴. Un rapide coup d'œil dans l'inventaire en ligne des *Documents relatifs à l'histoire du Vallais* de l'abbé Jean Gremaud et des Archives de l'État du Valais montre un certain nombre de documents concernant des tailles prélevées dans tout le Valais, mais rien qui concerne Anniviers. Qu'implique cette exemption ? Nous devons nous satisfaire d'hypothèses. Si la famille d'Anniviers ne prélève pas la taille sur ses sujets, c'est qu'elle n'en a peut-être pas besoin. Soit leurs autres domaines suffisent, soit leurs dépenses, militaires par exemple, ne sont pas très élevées. Du côté de l'historiographie, cette exemption est vue par Zufferey et Sauthier comme un « premier pas dans le chemin de l'émancipation », dont bénéficièrent les Anniviards lui prêtant hommage⁹⁵. Quoi qu'il en soit, cet acte révèle une certaine confiance et une fidélité entre le seigneur d'Anniviers et ses vassaux.

Jacques décide de partir pour la Terre Sainte et laisse la seigneurie entre les mains de sa femme Guigone en attendant la majorité de son fils Jean. Il meurt entre 1285 et 1288⁹⁶. À sa mort, le vidomnat est revenu à la mense épiscopale, mais la femme de Jacques, Guigone, le récupère en 1293 pour 29 ans, suite à une vente entre elle et son cousin l'évêque Boniface de Challant. Jean,

⁸⁸ ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, pp. 98 et SAUTHIER, Georges, *art. cit.*, 1954, p. 159.

⁸⁹ SAUTHIER, Georges, *art. cit.*, 1954, pp. 159.

⁹⁰ GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, n°669, p. 54.

⁹¹ *Armorial valaisan*, publié par les Archives cantonales, Zürich : Orell Fuessli, 1946, p. 11.

⁹² *Ibid.*, p. 160.

⁹³ CH AEV, AC Saint-Luc Suppl., Pg 1 cité et transcrit dans ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, pp. 107-108.

⁹⁴ CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, pp. 114-115.

⁹⁵ SAUTHIER, Georges, *art. cit.*, 1954, p. 160.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 161.

le fils de Jacques et de Guigone, atteint sa majorité en 1305, mais sa mère continuera de gérer les affaires avec lui jusqu'en 1315, en témoigne la présence de leurs deux noms dans tous les actes qu'ils signent. En 1311, l'évêque Aymon II de Châtillon, frère de Dame Guigone, donne perpétuellement à son neveu Jean et à ses descendants le vidomnat d'Anniviers⁹⁷. En contrepartie, Jean doit annuellement à l'évêque 100 sous mauricois et doit porter assistance à l'Église de Sion en cas de besoin. De plus, si Jean meurt sans descendance, le vidomnat passera entre les mains de son héritier pour 20 ans avant de retourner à la mense épiscopale⁹⁸. À nouveau, l'évêque s'assure de la fidélité d'un puissant vassal en lui conférant plus d'autorité, mais en lui demandant en contrepartie l'hommage et son soutien⁹⁹.

Mais Jean ne s'arrête pas là et va aller jusqu'à contester les droits de chancellerie sur Anniviers que détient depuis longtemps le Chapitre cathédral¹⁰⁰. Il semble qu'il faisait sceller de son sceau les actes passés dans la vallée sans l'accord préalable des chanoines jusqu'en 1320, date du début du procès entre lui et le Chapitre. Après de nombreuses plaintes, menaces, tentatives de conciliation, appel au siège apostolique, etc., les deux parties parviennent à un arrangement en 1326. Jean d'Anniviers obtient le droit de chancellerie dans la vallée, mais s'engage à payer au Chapitre cinq muids annuels de froment pour compenser la perte des revenus¹⁰¹. Cette victoire permet au seigneur d'Anniviers de réunir entre ses mains le vidomnat, la majorie et le droit de chancellerie de sa vallée, ce qui fait de lui un des principaux seigneurs du Valais. En 1339, Jean d'Anniviers rend hommage lige à l'évêque Philippe de Chamberlhac pour tous ses fiefs, notamment ceux du *castrum* d'Anniviers¹⁰². Nous retrouvons dans cet acte les mêmes formules utilisées lorsque l'évêque avait donné en fief à Guillaume d'Anniviers divers bâtiments situés dans le bourg. Il s'agit évidemment de la ville de Vissoie, qui n'est à nouveau pas nommée, mais désignée plutôt comme *castrum* pour faire référence au centre du pouvoir des seigneurs d'Anniviers.

Au niveau des institutions, c'est à cette époque que l'on observe pour la première fois la division de la vallée en quatre quartiers, celui de Vissoie, Saint-Luc, Ayer et Grimetz. Dans un acte de 1327¹⁰³, chaque quartier nomme ses procureurs qui vont s'occuper des affaires de tout le Val d'Anniviers. On assiste donc au début de la montée en puissance des communautés vis-à-vis des seigneurs et de l'évêque, afin de garantir les droits des habitants¹⁰⁴.

Arrêtons-nous sur l'événement majeur du XIV^e siècle, à savoir la peste qui éclata en 1348. Les effets de la peste en Anniviers sont mal connus. L'étude qu'a réalisée Pierre Dubuis sur les

⁹⁷ ZUFFEREY, *op. cit.*, 1927, pp. 209-210.

⁹⁸ SAUTHIER, Georges, *art. cit.*, 1954, pp. 162.

⁹⁹ *Armorial valaisan*, publié par les Archives cantonales, Zürich : Orell Fuessli, 1946, p. 11.

¹⁰⁰ Voir pour plus de détails l'étude de Maurice Mangesch qui a étudié cette affaire sous l'angle du droit : MANGESCH, Maurice, *De la situation et de l'organisation du notariat en Valais sous le régime épiscopal : 999-1798*, Saint-Maurice : Imprimerie de l'œuvre de Saint-Augustin, 1914, p. 82.

¹⁰¹ SAUTHIER, Georges, *art. cit.*, 1954, p. 162.

¹⁰² GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, n°1760, pp. 227-230, cité dans SAUTHIER, Georges, *art. cit.*, 1954, pp. 162-163.

¹⁰³ GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, n°1546, pp. 514-515.

¹⁰⁴ ZUFFEREY, Érasme *op. cit.*, 1927, pp. 227-228 et CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, pp. 112-113.

testaments en Valais ne montre pas de résultats convaincants pour cette vallée¹⁰⁵. Nous pouvons cependant faire quelques commentaires généraux en nous basant à nouveau sur les ouvrages de Pierre Dubuis¹⁰⁶. L'historien se penche sur le cas de Saint-Maurice et du groupe de hameaux de Vérossaz pour montrer la diffusion de la peste. Celle-ci démarre à Saint-Maurice pour se répandre ensuite en campagne, avec parfois des décalages importants. Elle n'arrive par exemple que plusieurs mois après dans la région de Vérossaz¹⁰⁷. Les raisons évoquées pourraient être la situation de ces hameaux, situés plus haut en altitude, ainsi que les contacts volontairement moins fréquents pour éviter la contagion.

L'état de la documentation concernant la peste pour toutes les régions à l'est de Sion ne permet pas d'aborder la question en profondeur. C'est encore pire lorsque l'on regarde les vallées latérales, notamment Anniviers. Peut-on utiliser en comparaison l'exemple de Saint-Maurice et de Vérossaz ? Il faut rester prudent, mais quelques traits généraux peuvent être soulignés. La ville de Sierre a probablement été touchée par la peste en décalage par rapport à Saint-Maurice qui se trouve sur une route très fréquentée. L'épidémie se serait ensuite répandue dans les alentours de la ville, jusque dans les vallées. On peut donc imaginer que le Val d'Anniviers ait été touché quelque temps après Sierre, non seulement par les difficultés topographiques à surmonter, mais également par le calendrier de la transhumance lié au mode de vie anniviard¹⁰⁸. Dans quelle mesure l'épidémie a ravagé la population ? Il est impossible de répondre, les sources ne le permettant pas.

Pierre Dubuis constate finalement que les personnes survivantes qui ont le plus subi l'épidémie de peste sont les seigneurs qui ont vu leurs revenus diminués à cause des décès de leurs vassaux¹⁰⁹. Est-ce que cet élément est décelable dans les sources ? Une piste à explorer se trouve dans deux actes datés de 1357 et 1358, dans lesquels Jean d'Anniviers vend à l'évêque de Sion plusieurs hommes taillables, établis en dehors de la vallée, pour satisfaire ses créanciers et rembourser ses dettes. Il va même jusqu'à vendre le « château » de Vissoie à Aymon de Challant¹¹⁰. Avons-nous affaire à des problèmes d'argent en lien avec la diminution de la population suite à l'épidémie de 1348 ? C'est possible, mais sûrement plus complexe. Jean d'Anniviers a soutenu Guichard Tavelli dans ses déboires et l'intervention du comte de Savoie coûta cher aux Valaisans¹¹¹. Bien qu'important, l'épidémie de peste s'inscrit dans un contexte plus large de crises, mêlant politique et guerre.

Jean d'Anniviers aura un fils, Jacques, qui mourra avant lui en 1344, mais qui laissa deux filles, Jeanne et Béatrice, qui vont faire passer la seigneurie dans d'autres mains que celles de la famille d'Anniviers. Jeanne épousa Jacques Tavelli, neveu de l'évêque Guichard Tavelli et coseigneur

¹⁰⁵ DUBUIS, Pierre, « Testaments et reprise démographique à la fin du Moyen Âge dans un pays de montagne : le Valais (Suisse), XIV^e-XVI^e siècles », *Annales de démographie historique*, 1991, pp. 221-238.

¹⁰⁶ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1994.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 113.

¹⁰⁸ Voir chapitre 4, II, A.

¹⁰⁹ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1994, p. 179.

¹¹⁰ SAUTHIER, Georges, *art.cit.*, 1954, p. 163.

¹¹¹ ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, pp. 270-272.

de Bex, Vouvry, Bovernier et Granges¹¹². Par ces fiefs, Jacques et Jeanne prêtaient hommage au comte de Savoie, tandis que la sœur de Jeanne, Béatrice, rendait hommage à l'évêque de Sion. Béatrice amena de nombreux bouleversements en Anniviers par ses trois mariages¹¹³. Elle se maria en premier avec Jacques de Challant. Cependant, non seulement Jean d'Anniviers, mais aussi Jacques moururent entre 1361 et 1362, ce qui apporta la seigneurie d'Anniviers à la famille Challant. Son deuxième mariage ne semble pas avoir eu une grande importance, son mari Cathélan de Maccel mourut rapidement. Son troisième mariage avec Pierre de Rarogne va amener cette famille à récupérer la suzeraineté. Né vers 1325, Pierre de Rarogne acquit, par ses deux unions avec Alesia Albi de Granges et Béatrice d'Anniviers, de vastes domaines entre Sion et Sierre¹¹⁴. Concernant Anniviers, il racheta la seigneurie aux de Challant et fut investi vidomne par l'évêque le 3 décembre 1381, date à partir de laquelle il prit le titre de seigneur d'Anniviers¹¹⁵.

Son vidomnat a été marqué, dans le contexte du soulèvement contre l'évêque Édouard de Savoie, par les conflits qui l'opposèrent au comte de Savoie Amédée VII¹¹⁶. Ce dernier, venu au secours de son cousin l'évêque Édouard en 1384, affronta à plusieurs reprises les patriotes du Haut-Valais, ce qui l'amena à assiéger le château de Beaugard¹¹⁷ et à faire tuer, une fois la victoire obtenue, les deux fils de Pierre de Rarogne, Petermann et Heinzman¹¹⁸. Selon Érasme Zufferey, une partie de l'armée du comte Amédée VII avait pour but de porter le siège au château d'Anniviers, à Vissoie. Il semble, cependant, que les Savoyards ne s'attardèrent que sur la forteresse de Beaugard et ne se rendirent pas dans la vallée, l'épargnant vraisemblablement de tout dommage militaire¹¹⁹.

Pierre de Rarogne décéda en 1413 et fut un des plus puissants seigneurs du Valais. Il parvint, par son influence, à placer ses enfants à des places importantes. Il aida son fils Guillaume I^{er} et son petit-fils Guillaume II à accéder à la dignité de Prince-évêque de Sion. Son autre fils Guichard, grand bailli du Valais en 1391 et bailli épiscopal dès lors, fut son héritier récupérant les vastes domaines de son père. Guichard de Rarogne est souvent décrit comme très ambitieux et arrogant, cherchant à régner sans partage sur tout le Valais¹²⁰. Il profita grandement de la présence de son frère puis de son neveu sur le siège épiscopal. En 1410, il leva une armée pour soutenir le comte

¹¹² *Armorial valaisan*, publié par les Archives cantonales, Zürich : Orell Fuessli, 1946, p. 255.

¹¹³ ZUFFEREY, Érasme *op. cit.*, 1927, pp. 280-281.

¹¹⁴ HAUSER, Edwin, *Geschichte der Freiherren von Raron*, Zürich : Leemann & Co., 1915, pp. 43-44 et *Armorial valaisan*, 1946, p. 206.

¹¹⁵ SAUTHIER, Georges, *art.cit.*, 1954, p. 164.

¹¹⁶ ANDENMATTEN, Bernard, « Savoie, Amédée VII de », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2011.

¹¹⁷ Situé à l'entrée du Val d'Anniviers sur un éperon rocheux, le château était composé d'une tour, d'une citerne, d'un mur d'enceinte et d'une entrée fortifiée. Cependant, sa date de construction, ainsi que les premiers propriétaires ne sont pas connus, les archives restant encore aujourd'hui muettes. Il pourrait avoir été construit par la famille d'Anniviers ou peut-être par la famille de Rarogne. Voir MEYER, Werner, « Beaugard », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2002.

¹¹⁸ ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, pp. 308-311.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 309.

¹²⁰ ROTEN, Hans Anton von, *Les grands baillis du Valais : 1388-1798*, vol. 1, Sion : Cahiers de Vallesia, trad. de l'allemand par Pierre-G. Martin, 2008, pp. 23-24, ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, p. 329 et HAUSER, Edwin, *op. cit.*, 1915, p. 99.

de Savoie Amédée VIII contre les Confédérés dans la vallée d'Ossola. En récompense, l'Empereur Sigismond lui conféra la souveraineté héréditaire sur le Valais, ce qui impliquait que l'évêque de Sion devait renoncer au titre de comte¹²¹. En 1415, « l'affaire de Rarogne » éclata et une révolte partit de Brigue, se répandant à toutes les régions qui relevaient de l'évêque. Les dizains se mirent alors en route pour assiéger Guichard qui chercha secours auprès du comte de Savoie et de la ville de Berne. Rien n'y fera et plusieurs châteaux, dont Beauregard, furent détruits par les dizains. Ils bannirent Guichard qui s'installa dans la ville de Berne pendant plusieurs années, avant de pouvoir revenir en Valais en 1424¹²². Cette affaire affaiblit grandement la famille de Rarogne. Guichard mourut en 1425 et laissa son héritage à ses deux fils, Hildebrand et Petermann, désormais coseigneurs d'Anniviers.

Sans entrer trop dans les détails, mentionnons quelques éléments importants de leur vidomnat. Très affaiblis par les déboires de leur père, les coseigneurs d'Anniviers durent prendre des mesures pour s'assurer une certaine stabilité financière et pouvoir rembourser leurs dettes. Ils vendirent ainsi de nombreux terrains situés dans toutes leurs possessions, notamment à Châtillon, à Grimentz ou dans le district de Rarogne¹²³. Hildebrand céda la seigneurie de Loèche à Rodolphe Esperlin, son beau-frère, et va même lui vendre les revenus tirés du Val d'Anniviers¹²⁴. Avec l'accession de son frère Henri III Esperlin au siège épiscopal, Rodolphe aurait pu créer une nouvelle dynastie en Anniviers, mais Henri mourut trop tôt et fut remplacé par Walter Supersaxo.

Nos recherches dans les différents fonds d'archives nous permettent de mentionner un élément sur lequel nous reviendrons plus longuement. Entre novembre 1432 et mars 1433, les deux seigneurs d'Anniviers, Hildebrand et Petermann, font renouveler un grand nombre de reconnaissances dans tout le Val d'Anniviers. On retrouve ces documents dans deux registres notariés, ACS, Min A 56 et 57. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un terrier, puisque ces actes se trouvent dans la documentation notariée et qu'il semble que ce ne sont que les minutes et non pas les grosses. Pour quelles raisons procèdent-ils à ces renouvellements ? Il pourrait simplement s'agir de la mise à jour observable dans les seigneuries ecclésiastiques et laïques tous les 25 ans environ¹²⁵ et/ou la volonté des de Rarogne de s'assurer la fidélité de leurs vassaux et par-là également leurs finances.

Quoi qu'il en soit, les affaires ne s'arrangent pas pour les de Rarogne. En 1439, Petermann renonça à tous ses droits en Valais et partit du côté du Toggenbourg pour en reprendre le comté, laissant son frère seul aux commandes des possessions familiales en Valais¹²⁶. De plus, à partir de 1457, l'évêque Walter Supersaxo va s'efforcer de récupérer et d'acquérir un maximum de droits seigneuriaux attachés au siège épiscopal. Anniviers en fait partie et l'évêque viendra contester les droits de la famille de Rarogne sur la suzeraineté. Pour régler ce différent, en 1460, Hildebrand rendit hommage lige à l'évêque et conserva ses droits jusqu'à sa mort. Après celle-ci,

¹²¹ KALBERMATTEN, Hans, « Rarogne, Guichard de », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2009.

¹²² BELLWALD, Werner, « Rarogne, affaire de », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2012.

¹²³ ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, pp. 345-346.

¹²⁴ *Ibid.*, pp. 352-354.

¹²⁵ FOSSIER, Robert, *Polyptiques et censiers*, Turnhout : Brepols, 1978, p. 45.

¹²⁶ ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, pp. 351-352.

le vidomnat et la majorie retourneront définitivement dans les mains de l'évêque¹²⁷. Hildebrand accepta probablement cette solution du fait qu'il n'a pas eu d'enfant et que la seigneurie allait de toute façon quitter sa famille. Ne parvenant toujours pas à régler ses dettes, Hildebrand vendit à ses sujets anniviards tous ses fiefs pour une somme de 3033 livres mauriçoises. Il les libérait donc de toutes leurs redevances et autres obligations¹²⁸.

Hildebrand mourut le 9 janvier 1467 à Sion. La seigneurie retomba donc, comme convenu en 1460, dans les mains de l'évêque. Walter Supersaxo se rendit à Vissoie avec sa suite et fit convoquer les différentes communautés d'Anniviards pour exiger l'hommage tout en reconnaissant les franchises, les coutumes et les usages¹²⁹. Cet acte est intéressant pour nous, car il mentionne un certain nombre d'édifices qui reviennent à l'évêque, notamment des tours. Leur position géographique n'est malheureusement pas détaillée, mais leur mention permet d'attester la présence de ce type d'édifices appartenant peut-être à des représentants des seigneurs dans certaines localités. C'est le cas à Fang où le bâtiment B8 présente de puissantes maçonneries faisant penser une tour d'habitation¹³⁰. Nous reviendrons sur ces questions dans les prochains chapitres.

Après cet épisode et en accord avec les Anniviards, l'évêque fit administrer la vallée non plus par un vidomne, mais par un châtelain, nommé pour un temps limité¹³¹. Le châtelain ne résidait pas en Anniviards et se faisait représenter par un vice-châtelain dont l'élection était menée par la communauté de la vallée¹³². Mentionnons encore le contexte tendu de cette époque teinté de chasses aux sorciers. Walter Supersaxo, pour asseoir son pouvoir, mena plusieurs procès contre des personnalités influentes dans le Val d'Anniviards, notamment Pierre de Torrenté et son fils Nycollin, qui ont montré trop de volonté à se détacher du pouvoir épiscopal et dont la fortune a probablement attiré les convoitises¹³³. Concernant Fang, une certaine Agnès, veuve de François Jacolat de Fang, famille riche et importante de la région, fait partie des victimes¹³⁴.

Le nouveau régime épiscopal sur Anniviards marque donc la fin des familles régnantes sur la vallée. Nous nous arrêtons également à ce niveau pour le contexte pour deux raisons que nous avons déjà mentionnées. Cette période semble correspondre à l'abandon des sites de Tiébagette et de la « Tsanéia », ainsi qu'à un vide documentaire constaté dans le corpus de sources concernant Fang. Pourquoi cet abandon ? Est-ce en lien avec les changements de la fin du XV^e siècle ?

¹²⁷ SAUTHIER, Georges, *art.cit.*, 1954, pp. 166-167.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 167 et ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, pp. 371-372.

¹²⁹ CH AEV, Anniviards, Pg 80 cité et transcrit dans ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, pp. 387-389.

¹³⁰ CRAMATTE, Cédric, *et al.*, *op. cit.*, 2016, pp. 18-20.

¹³¹ TAMINI, Jean-Émile, « La Châtellenie épiscopale d'Anniviards de 1467 au nouveau Régime 1798 », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 2, 1935, pp. 367-368.

¹³² *Ibid.*, pp. 368-369.

¹³³ AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, « Les chasses aux sorciers en Valais au Bas Moyen Âge. Deux sorciers du Val d'Anniviards à la fin du XV^e siècle : les notaires Pierre et Nycollin de Torrenté », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 2003, pp. 129-147.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 144.

V. La fidélité anniviarde

Un élément qui ressort de l'histoire du Val d'Anniviers est la relative tranquillité du lieu. Ce que nous entendons par là est qu'il n'y a jamais eu d'interventions militaires dans la vallée, si ce n'est les deux sièges du château de Beauregard, malgré tous les conflits qui ont secoué le Valais durant le Moyen Âge. Il y avait bien évidemment des tensions entre les communautés de la vallée, mais celles-ci faisaient preuve d'une solidarité lorsqu'il fallait interagir avec l'extérieur¹³⁵. Bernard Crettaaz, sociologue, relève la bonne entente, la fidélité et la confiance entre les communautés anniviardes et l'évêque durant l'ancien Régime, à tel point que certains éléments de la société féodale, notamment la justice, se perpétueront encore jusqu'au début du XX^e siècle¹³⁶. Qu'en est-il pour le Moyen Âge ? Il est difficile de répondre avant 1235, les documents n'étant pas assez précis, mais la réponse semble positive. Le premier élément de réponse se situe en 1266 lorsque Jacques d'Anniviers leva les impôts dus par les Anniviards¹³⁷. La raison évoquée est que Jacques souhaite réparer les torts qu'il a fait subir à ses vassaux. Bien que l'on ne sache pas de quoi il est précisément question, cet acte montre une certaine confiance et une volonté de prendre soin de la population de la part de Jacques d'Anniviers.

Le deuxième élément que nous pouvons citer est la reprise des droits de chancellerie par Jean d'Anniviers au Chapitre permettant de garantir une indépendance et une autonomie dans les affaires propres à la vallée¹³⁸.

Puis, même lorsque la famille de Rarogne récupère la suzeraineté sur Anniviers, les Anniviards montreront fidélité à leurs nouveaux seigneurs. Lors du siège du château de Beauregard en 1384 par l'armée du comte de Savoie, une troupe d'hommes de la vallée tenta de rejoindre leur seigneur Pierre de Rarogne assiégé dans son château¹³⁹.

Un quatrième élément apparaît dans un acte daté également 1385 dans lequel Pierre de Rarogne renonce à ses droits de pâturages, possédés par Jean d'Anniviers, sur des terres situées dans la région de Fang. À la place d'utiliser ces terres, il laisse la possibilité aux personnes de Fang de le payer une fois 40 sous, puis de lui livrer douze chapons à Noël¹⁴⁰.

Le dernier élément concerne la période épiscopale, lorsque Walter Supersaxo reprend la seigneurie d'Anniviers. Comme nous l'avons vu, celui-ci se rend à Vissoie pour imposer son pouvoir dans la vallée. L'acte de 1466 décrit une liste de requêtes que les Anniviards ont formulées à l'égard de l'évêque, dans lesquelles ils lui demandent de maintenir certaines

¹³⁵ CRETTAZ, Bernard, *Histoire et sociologie d'une vallée de haute montagne durant le 19^e siècle*, 1979, p. 39. Voir les deux volumes sur l'histoire d'Anniviers à partir de l'Ancien Régime d'Érasme Zufferey, dans lesquels il décrit un grand nombre de discordes entre les personnes de la vallée. ZUFFEREY, Érasme, *Le passé du Val d'Anniviers*, 2 vol., Sierre : Éditions du Manoir, 1973².

¹³⁶ *Ibid.*, p. 33.

¹³⁷ CH AEV, AC Saint-Luc Suppl., Pg 1 cité et transcrits dans ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, pp. 107-108. CRETTAZ, Claire, « Formes de vie collective en Anniviers », in JAKUS, Yvonne (dir.), *Theytaz, gens de la montagne. Approche généalogique*, Ayer : Éditions Porte-Plumes, 2003, p. 14.

¹³⁸ MANGESCH, Maurice, *De la situation et de l'organisation du notariat en Valais sous le régime épiscopal : 999-1798*, Saint-Maurice : Imprimerie de l'œuvre de Saint-Augustin, 1914, p. 82.

¹³⁹ ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, p. 309.

¹⁴⁰ CH AEV, AC Saint-Luc Suppl., Pg 9.

coutumes et certains usages¹⁴¹. Soucieux de s'assurer la fidélité de ses sujets, l'évêque accéda à leurs demandes. La seule que Supersaxo refusa fut la nomination du châtelain par les représentants des communautés de la vallée, privilège que l'évêque conserva pour lui.

Bernard Crettaz explique cette entente pour la période de l'Ancien Régime par le fait que l'évêque était relativement éloigné de la vallée puisqu'il résidait à Sion et que par son autorité, les Anniviards s'assuraient leur indépendance et leur autonomie vis-à-vis du dizain de Sierre¹⁴². Cette hypothèse fonctionne aussi pour la période où la famille de Rarogne possédait la seigneurie, car ils habitaient également la ville de Sion.

À ces exemples, il faut ajouter qu'il semble que les Anniviards n'aient jamais été en conflit ouvert avec leurs seigneurs, contrairement à d'autres lieux dans les Alpes secoués par des tensions presque permanentes¹⁴³. Les seigneurs se sont ainsi efforcés de prendre soin de leurs vassaux et de les contenter pour s'assurer de leur fidélité. Ils jouèrent également un rôle extrêmement important d'arbitre entre les différentes communautés de la vallée¹⁴⁴.

¹⁴¹ CH AEV, Anniviards, Pg 80.

¹⁴² CRETTAZ, Bernard, *Histoire et sociologie d'une vallée de haute montagne durant le 19^e siècle*, 1979, p. 34.

¹⁴³ Voir pour divers exemples CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, pp. 87-92

¹⁴⁴ CRETTAZ, Bernard, *Histoire et sociologie d'une vallée de haute montagne durant le 19^e siècle*, 1979, p. 34.

3. Méthodologie

I. Les sources historiques

Le corpus des sources historiques, réuni pour ce travail, se compose d'environ 160 actes notariés repérés dans divers fonds d'archives disponibles dans le canton du Valais. Sa composition s'est faite de manière empirique, c'est-à-dire en cherchant page par page des informations concernant Fang ou en consultant les inventaires des fonds. Cette méthode présente deux problèmes. Premièrement, c'est un travail de longue haleine qui prend du temps. Deuxièmement, elle ne permet évidemment pas de réunir un corpus exhaustif. En effet, certains actes ont sûrement été ratés lors de l'épluchage des registres notariés conservés aux archives du Chapitre cathédral par exemple¹⁴⁵. Quoi qu'il en soit, le nombre d'actes concernant Fang reste élevé pour un habitat de cette taille et de cette importance, ce que nous ne soupçonnions pas lors du début de la recherche. Cette masse de documents a donc justifié la création d'une base de données Filemaker Pro pour leur traitement. Chaque acte a fait l'objet d'une fiche détaillée avec une multitude d'entrées à remplir. La recherche d'informations topographiques, toponymiques et architecturales a guidé la mise en place de ces différentes rubriques, allant des plus factuelles, comme la date de l'acte, le nom des contractants, des témoins, du notaire, aux plus élaborées, comme la transcription des éléments essentiels, la liste des lieux-dits dont il est question, le type des biens immobiliers, etc.

La première remarque que nous pouvons faire sur la base de données est d'ordre chronologique. Mis à part les documents publiés par l'abbé Jean Gremaud, la plus ancienne source concernant Fang date de 1298. La plus récente que nous avons prise en compte date de 1482. Nous pouvons ainsi diviser notre corpus en deux parties selon les familles à la tête de la seigneurie d'Anniviers, avec plusieurs concentrations respectives. La première irait de 1298 à 1349, lorsque la famille d'Anniviers possède la suzeraineté. Une concentration se trouve entre 1298 et 1307, dont les actes sont en grande majorité des ventes entre particuliers. Elle est due au registre de chancellerie qui donne ainsi une porte d'entrée sur l'occupation du Val d'Anniviers durant le premier quart du XIV^e siècle. La deuxième irait de 1371 à 1460 lorsque la famille de Rarogne récupère la seigneurie. Pour cette période, plusieurs commentaires sont à faire. Le premier concerne les années 1319 à 1385. Durant ce laps de temps, on ne trouve que cinq documents séparés par des phases qui durent entre 11 et 20 ans. L'explication pour ce « vide » documentaire se trouve peut-être du côté du contexte démographique des décennies 1330-1340. Les montagnes sont surpeuplées et une lente diminution de la population se fait ressentir à certains endroits, notamment en Valais, et sera ponctuée par l'épidémie de peste des années 1348-1349¹⁴⁶. Malheureusement, l'état des sources concernant Anniviers ne permet pas d'affirmer avec certitude que ces raisons valent pour cette vallée, bien que rien ne dise le contraire non plus.

Après cette période de régression, la documentation commence de nouveau à devenir plus dense. Plusieurs concentrations sont à noter pour notre corpus. La première se situe en 1404. Elle est due au registre de créances que doivent les habitants d'Anniviers à la Confrérie du Saint-Esprit.

¹⁴⁵ AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, « Réflexions sur l'histoire notariale à travers le prisme valaisan (XIII^e-XV^e siècles) », *Vallesia*, 2010, pp. 131-132.

¹⁴⁶ DUBUIS, Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort*, 1994, p. 69.

La concentration suivante date d'entre 1416 et 1428. Il s'agit à nouveau en majorité d'actes de vente, contenus en grande quantité dans trois registres de notaires conservés aux archives du Chapitre cathédral de Sion. La concentration suivante se distingue des autres. Elle s'étale seulement sur quelques mois, entre la fin du mois de novembre 1432 et le début du mois de mars 1433. Il s'agit uniquement de reconnaissances envers les seigneurs d'Anniviers, Hildebrand et Petermann de Rarogne. La dernière concentration se situe entre 1443 et 1447 et est constituée principalement d'actes de vente, provenant de deux registres d'Anthonius Raymondi, notaire de la chancellerie de Sion¹⁴⁷.

Il y a ensuite un vide documentaire entre 1460 et 1530 pour Fang, non seulement dans les registres notariaux conservés par le Chapitre cathédral, mais aussi dans les inventaires des AEV, répertoriant tous les fonds d'archives conservés à Sion¹⁴⁸. Comment l'expliquer ? Une des hypothèses est que la méthode de recherche des sources ait laissé passer un trop grand nombre de documents, créant ainsi ce vide. Une autre hypothèse est que ce vide soit bien réel et qu'il y ait un lien entre celui-ci et l'abandon du site de Tiébagette constaté par l'intervention archéologique et par des datations au C14 d'ossements fauniques¹⁴⁹. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Présentons maintenant quelques fonds d'archives importants, qui ont révélé un grand nombre de sources. Nous reviendrons plus en détail sur certains tout au long du travail.

Sources publiées

La diversité des sources publiées concernant le Val d'Anniviers n'est pas grande. Nous avons seulement pris en compte les documents relatifs à la vallée dans les *Chartes sédunoises* et les *Documents relatifs à l'Histoire du Valais*, publiés par l'abbé Jean Gremaud¹⁵⁰. L'inventaire en ligne¹⁵¹ permet des recherches par mots-clés et la consultation de la numérisation des sources facilite l'accès aux nombreux volumes. Nous avons donc tenté de repérer des documents qui pouvaient concerner Fang. Sans surprise, il n'y en a pas. Les quelques documents que nous avons sélectionnés nous ont permis de développer le contexte général pour le Val d'Anniviers ainsi que de faire quelques commentaires sur les textes et sur l'historiographie qui date de plus de soixante ans¹⁵². Érasme Zufferey a également transcrit et traduit certaines sources qu'il a tirées soit des volumes de Jean Gremaud, soit des fonds d'archives qu'il a consultés.

¹⁴⁷ ACS, Min A 102 et ACS, Min A 105.

¹⁴⁸ Recherche par mots-clés opérée sur le site internet scopquery.vs.ch.

¹⁴⁹ CRAMATTE, Cédric, *et al.*, *op. cit.*, 2016.

¹⁵⁰ GREMAUD, Jean, *Chartes sédunoises*, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, T. 1, n°4, 1863 et GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, 8 vol., Lausanne, 1875-1898.

¹⁵¹ Digi-archives.org

¹⁵² Voir Chapitre 2.

Archives de l'État du Valais (AEV)

Le plus ancien document consulté est un registre de la chancellerie capitulaire concernant Anniviers et Vercorin, AVL 162, daté d'entre 1285 et 1314, provenant du fonds « Archives valaisannes ». Ce document a déjà fait l'objet d'études depuis le début du XX^e siècle, notamment par Leo Meyer¹⁵³ qui l'a étudié sous un angle linguistique, ainsi qu'Érasme Zufferey qui lui consacre 55 pages dans son ouvrage, *Le passé du Val d'Anniviers*¹⁵⁴. Plus récemment, en 1981, René Tschopp a tenté dans son mémoire de licence de mener une étude démographique sur les populations d'Anniviers et de Vercorin à partir de ce registre¹⁵⁵, Claire Crettaz en a fait une étude centrée sur la vie paysanne et son organisation¹⁵⁶ et finalement Chantal Ammann-Doubliez le cite à plusieurs reprises dans son ouvrage sur les chancelleries et le notariat dans le diocèse de Sion¹⁵⁷. Les recherches que j'ai menées dans le registre étaient donc déjà bien balisées et j'ai pu aller directement aux informations topographiques et toponymiques qui m'intéressaient. 17 actes concernant Fang ont été repérés et compilés. Commentons également quelque peu le contenu du registre. Sur les 2300 actes environ, 81% sont des actes de ventes entre particuliers¹⁵⁸, pourcentage qui s'élève à 65% si l'on ne prend en compte que les 17 actes concernant Fang. Nous avons donc affaire à des changements entre les propriétaires dans le Val d'Anniviers, mais, bien que Dame Guigone, régente de la seigneurie d'Anniviers, soit très souvent citée pour donner son accord, ces mutations ne concernent pas la seigneurie. Il ne s'agit pas d'un recensement ou d'un renouvellement d'hommages et de redevances comme nous pouvons l'observer pour les années 1430¹⁵⁹.

Divers fonds d'archives conservés aux AEV ont fourni des informations sur le Val d'Anniviers et Fang. Le principal est le fonds de la commune « CH AEV, Anniviers ». En ce qui concerne le Moyen Âge, il réunit de nombreux documents notariés et isolés, ainsi qu'un registre de créances dues à la Confrérie du Saint-Esprit, daté du XV^e siècle. La recherche dans ce fonds s'est faite par mots-clés dans l'inventaire papier et celui mis en ligne. 17 documents ont été repérés et compilés.

Le fonds de la commune de Saint-Luc, « CH AEV, Saint-Luc », a également fourni quelques documents qui concernent Fang. Le fait que la commune de Saint-Luc possède ces sources montre, à un niveau documentaire, le statut de Fang dans la vallée. Il n'y a pas que des personnes « de Fang » qui y possèdent des biens immobiliers, mais également des personnes de Saint-Luc, d'où la présence de ces documents du fonds de la commune. Il y a donc autour des familles venant de Fang, un certain nombre de personnes qui gravitent et qui tiennent en fief des prés et des champs. Il y a également l'effet inverse où ce sont des personnes de Fang qui possèdent des

¹⁵³ MEYER, Leo, *op. cit.*, 1914.

¹⁵⁴ ZUFFEREY, Erasme, *op. cit.*, 1927.

¹⁵⁵ TSCHOPP, René, *op. cit.*, 1981.

¹⁵⁶ CRETTAZ, Claire, *op. cit.*, 1999.

¹⁵⁷ AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, *Chancelleries et notariat dans le diocèse de Sion à l'époque de Maître Martin de Sion (1306)*, 2 vol., Sion : Vallesia, 2008.

¹⁵⁸ TSCHOPP, René, *op. cit.*, 1981, pp. 29-30.

¹⁵⁹ ACS, Min A 56, 57 et 110.

fiefs ailleurs dans la vallée, comme à Ayer, Vissoie ou Chandolin,¹⁶⁰ et font même partie des consortages de ces lieux¹⁶¹.

Les autres fonds qui ont fourni des documents concernant Fang sont des fonds privés, comme celui de Joseph de Lavallaz,¹⁶² Supersaxo¹⁶³ ou Henri Wuilloud¹⁶⁴. Leur apport se limite souvent à quelques parchemins.

Archives du Chapitre cathédral de Sion

Finally, le fonds qui a révélé le plus de documents est celui des archives du Chapitre cathédral de Sion, qui regroupe, entre autres, une très grande série de registres de notaires, reliés de façon factice probablement durant le XIX^e siècle¹⁶⁵. Bien plus nombreuses qu'ailleurs, ces sources constituent une des masses principales d'informations pour le Valais médiéval, à défaut des archives épiscopales qui ont brûlé ou de comptes seigneuriaux et autres rôles de contribuables très abondants en Savoie¹⁶⁶. Ce fonds, admirablement conservé de par son histoire, permet une multitude d'approches historiques¹⁶⁷. Les séries d'actes notariés nous font entrer dans la vie des gens du Moyen Âge et « trahissent » leurs intérêts, leurs préoccupations, leur organisation, mais également l'évolution de certaines familles sur plus ou moins de temps, leur richesse, leurs activités, etc.

Pour notre étude, ces registres sont une ressource inépuisable. La recherche d'actes concernant Fang a consisté en premier lieu à sélectionner tous les registres qui contenaient des informations sur le Val d'Anniviers, selon la table des matières disponible en ligne¹⁶⁸. Une fois les registres repérés, un épluchage systématique a été effectué de deux façons. Lorsque nous nous trouvons dans les pages concernant la vallée, nous passons en revue chaque acte, page après page, en nous focalisant sur les personnes aux centres des affaires, les lieux et les lieux-dits mentionnés. Lorsque les registres contenaient également des actes concernant d'autres régions du Valais, nous procédions à des sauts de 10 pages par 10 pages. Cette méthode a permis de repérer 105 actes contenus dans 12 registres, datés d'entre 1371 et 1445¹⁶⁹.

¹⁶⁰ Voir en particulier les familles Jacolat et Perretan. ACS, Min A 87, pp. 428-429 ou encore ACS, Min A 56, pp. 19-21, etc.

¹⁶¹ Par exemple, un Perretan et un Jacolat font partie des consortes de la commune de Chandolin en 1404. CH AEV, Anniviers, 51/52.

¹⁶² CH AEV, Joseph de Lavallaz.

¹⁶³ CH AEV, Supersaxo.

¹⁶⁴ CH AEV, Henri Wuilloud.

¹⁶⁵ <http://www.digi-archives.org/fonds/acs/static/acsintro.html>

¹⁶⁶ DUBUIS, Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort*, 1994, pp. 21-22.

¹⁶⁷ Une des approches les plus remarquables est l'étude du notariat médiéval menée entre autre par Mme Chantal Ammann-Doubliez. AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, *Chancelleries et notariat dans le diocèse de Sion à l'époque de Maître Martin de Sion (1306)*, 1^{er} vol., Sion : Vallesia, 2008, p. 11.

¹⁶⁸ www.digi-archives.org/fonds/acs/index.php?lang=fr&session=public&action=tdm&tdmref=nav_acs_min_a
Consulté la dernière fois le 08.06.2017.

¹⁶⁹ ACS, Min A 24, 39, 56, 57, 58, 69, 81, 87, 102, 105, 110 et ACS Min B 58 et ACS Min B 58 03.

Au niveau de la typologie, il faut remarquer le nombre important de reconnaissances levées par Jean de Freneto, qui s'occupe de la chancellerie d'Anniviers pour le Chapitre cathédral¹⁷⁰, en 1432 et 1433 qui proviennent de trois registres, ACS, Min A 56, 57 et 110¹⁷¹. Ces reconnaissances ne se cantonnent pas uniquement à Fang, mais s'étendent à tout le Val d'Anniviers. La période de rédaction se situe sept années après la reprise de la seigneurie par les deux frères Hildebrand et Petermann et six avant que ce même Petermann ne se retire du Valais laissant ses possessions à son frère¹⁷². Pourquoi les seigneurs d'Anniviers renouvellent-ils à ce moment-là les hommages qui leur sont dus ? Il est difficile de savoir si le renouvellement précédent a été massif ou plutôt progressif et surtout de quand date-t-il. Peut-être que les deux frères de Rarogne ont voulu, après l'affaire de Rarogne entre 1415 et 1420, réaffirmer leur suzeraineté dans la vallée pour relancer les finances de la famille.

II. Les sources archéologiques

Les recherches archéologiques menées entre 2014 et 2016 ont véritablement posé les bases à un projet de plus grande ampleur, permettant une exploration non seulement de la région de Fang, mais également d'une grande partie du Val d'Anniviers¹⁷³. Les résultats des études de l'architecture et du mobilier sont très prometteurs et le nombre de problématiques ouvertes ne cesse de grandir¹⁷⁴. Nous commencerons, dans ce chapitre, par donner les informations archéologiques essentielles de la fouille de 2014, sans entrer dans le détail des problèmes qu'elles soulèvent. Ce sera l'objet du chapitre 4. Nous détaillerons dans un second temps précisément la campagne de prospections menée en 2016, car son organisation et les méthodes mises en place ont directement été en lien avec les résultats historiques.

Intervention archéologique 2014

Le premier diagnostic archéologique a été mené sur plusieurs semaines durant l'année 2014 et a permis de relever 11 bâtiments distincts. Trois sondages ont été pratiqués à divers endroits sur le site, dont notamment un qui a révélé une partie d'une grande fosse dépotoir liée à une activité de

¹⁷⁰ Pour plus d'informations sur le notaire Jean de Freneto, consulter ACS, Min 48, pp. 72-73, cité par AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, « *Assit principio sancta Maria meo*. Le notaire Jean de Freneto, de Saint-Maurice d'Agaune (+1472), sa figure et son métier », in FAGGION, Lucien, MAILLOUX, Anne, VERDON, Laure (dir.), *Le notaire, entre métier et espace public en Europe, VIII^e-XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2008, pp. 117- 128.

¹⁷¹ ACS, MIN A 56, ACS, MIN A 57, ACS, MIN A 110.

¹⁷² ZUFFEREY, Erasme, *op. cit.*, 1927, pp. 342-352 et HAUSER, Edwin, *Geschichte der Freiherren von Raron*, Zürich : Leemann & Co., 1916, pp. 165-166.

¹⁷³ La création de l'association ARAVA (Association pour la recherche archéologique dans le Val d'Anniviers), réunissant un comité composé d'archéologues et d'historiens de l'Université de Lausanne et de personnes de la vallée impliquées dans le tourisme ou la politique.

¹⁷⁴ CRAMATTE, Cédric, *et al.*, *op. cit.*, 2016.

boucherie. Plusieurs ossements ont fait l'objet d'une datation au carbone 14, donnant une fourchette chronologique large entre 1450 et 1650, correspondant probablement à l'abandon du site au profit du village actuel¹⁷⁵.

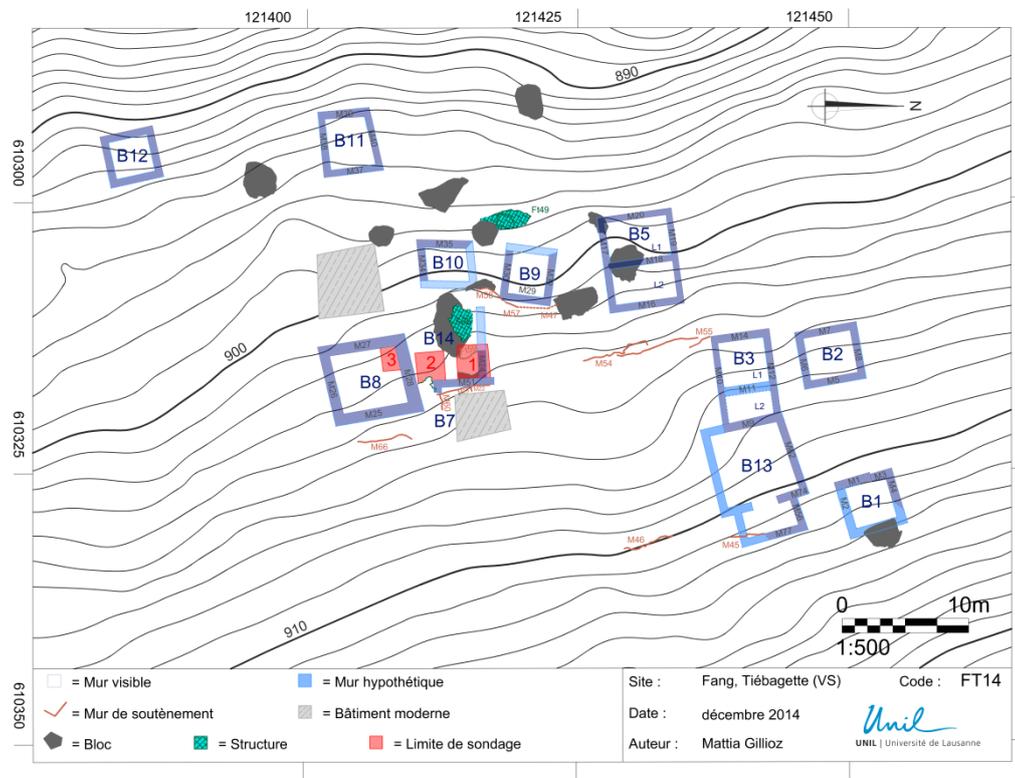


Figure n°1 : Plan du site Fang/Tiébagette. Tiré de CRAMATTE, Cédric, et al., *Fang, Tiébagette (Val d'Anniviers, VS). Recherches archéologiques 2014-2015*, Lausanne : Université de Lausanne, 2016, p. 9.

Ainsi, les informations obtenues suite à cette intervention permettent d'ouvrir des pistes sur divers sujets. Comme nous venons de le citer, l'étude des ossements fauniques permet de mieux connaître les habitudes d'élevages et de consommation carnée des habitants de Fang au XV^e siècle¹⁷⁶. Le croisement avec les sources historiques permet d'approfondir les connaissances des activités pastorales en y apportant parfois des nuances, des compléments, etc. Les mentions d'animaux dans notre corpus de sources sont en majorité en lien avec les redevances que les habitants devaient aux seigneurs d'Anniviers. Les plus récurrents sont les volailles à donner à Noël ou les agneaux à Pâques. Le porc est plus rare pour le village de Fang avec une seule mention dans le corpus¹⁷⁷. À part les redevances, il y a la mention en 1404, dans un acte concernant le consortage de Chandolin, dont font partie des personnes de Fang, d'une instruction à suivre pour faire paître les chèvres « en bas vers la Crête de Fang »¹⁷⁸.

L'étude des onze bâtiments documentés à Tiébagette permet d'aborder l'évolution de l'architecture de moyenne altitude ainsi que l'organisation d'un hameau. La fonction de ces

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 38 et p. 58-59.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 37-38.

¹⁷⁷ ACS, Min A 56, pp. 59-61.

¹⁷⁸ CH AEV, Anniviers, 51/51.

bâtiments n'est pas encore établie pour tous, mais quatre d'entre eux se démarquent des autres. Les deux premiers sont les bâtiments B3 et B5 qui présentent un plan à deux pièces, typique pour les maisons rurales du XV^e siècle, avec les étages inférieurs maçonnés ou élevés en pierre sèche sur lesquels était construit un étage en bois¹⁷⁹. On trouvait donc au rez-de-chaussée la cave située en contrebas de la pente. En amont de celle-ci était construite la cuisine, entièrement maçonnée pour éviter les incendies, et au même niveau la pièce à vivre édifiée en bois. Ce type de maisons apparaît vers 1200 dans les Alpes¹⁸⁰ et évolue brusquement à partir du XVI^e siècle, correspondant à l'abandon du site de Tiébagette sur lequel nous reviendrons¹⁸¹. Avec des dépendances que sont probablement B1, B2, B9 et B10, ainsi que des pâturages non loin de là au nord, nous avons affaire à deux unités d'habitat complètes, qui permettaient sans doute à deux familles de vivre. Nous verrons dans les prochains chapitres comment compléter ces informations à l'aide des sources historiques.

Le bâtiment B8 se démarque des autres par ses dimensions imposantes¹⁸². Il s'agit d'un édifice formé d'une pièce quadrangulaire de 7,10 m sur 6,40 m, avec des murs maçonnés de plus de 80 cm de largeur, qui ont reçu un traitement de type *pietra rasa*¹⁸³. L'élévation devait se présenter sous forme d'étage en bois. Tous ces éléments laissent penser que nous avons affaire à un bâtiment important pour le lieu, peut-être une tour d'habitation du même type que celle de Vissoie, détruite lors de l'incendie de la ville en 1880 et documentée par Louis Blondel¹⁸⁴. D'autres exemples peuvent servir de comparaisons, notamment au Tessin¹⁸⁵ et dans le Jura¹⁸⁶. Ces édifices appartiennent souvent à une famille seigneuriale ou à un de leur représentant. Qu'en est-il à Fang ? Aucune mention d'une tour n'est attestée dans le corpus de sources. Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre 4.

Le dernier bâtiment restant à mentionner est le B13 qui se distingue par son plan différent¹⁸⁷. L'élément le plus remarquable est l'angle que forment les murs M62 et M74. Le M74 ne ferme pas la pièce occidentale, mais s'arrête pour offrir une ouverture vers une pièce orientale, plus petite. Si l'on restitue par symétrie ces maçonneries, nous obtenons une grande pièce à l'ouest complétée par une exèdre à l'est. Un sol en cailloutis de bonne facture, dont il ne reste qu'une petite zone à l'ouest, recouvrait sans doute l'entièreté du bâtiment. Ajoutée à ces éléments

¹⁷⁹ CRAMATTE, Cédric, *op. cit.*, 2016, p. 13.

¹⁸⁰ Le Lötschental a livré une trentaine de maisons de ce type dont la datation se situe entre 1410 et 1530. BITTERLI-WALDVOGEL, Thomas, « Giättrich, Wiler (Lötschen) VS 1989-1990 », in MEYER, Werner, *et al.*, « Heidenhüttli » : 25 Jahre archäologische Wüstungsforschung im schweizerischen Alpenraum, Bâle : Schweizerischer Burgenverein, 1998, pp. 174-201.

¹⁸¹ CRAMATTE, Cédric, *op. cit.*, 2016, p. 39.

¹⁸² *Ibid.*, p. 18.

¹⁸³ Il s'agit d'une technique consistant à enduire les murs d'un mortier de chaux en laissant apparaître les parties saillantes des pierres, puis de tracer à la truelle les différents niveaux d'assises afin de les souligner. Cette technique semble apparaître dans le dernier tiers du XII^e siècle et est principalement utilisé dans les châteaux et les maisons d'un haut rang social.

¹⁸⁴ BLONDEL, Louis, *art. cit.*, 1954, pp. 169-182.

¹⁸⁵ CERINI, Uria, CHEDA, Barbara, DONATI, Armando, *La Prèsa, il nucleo abbandonato*, Cevio : APAV, 2010.

¹⁸⁶ KISSLING, Christiane, « Court-Mévilier (Jura bernois) : le village médiéval » *Helvetica Archaeologica*, 118/119, 1999, pp. 123-128.

¹⁸⁷ CRAMATTE, Cédric, *op. cit.*, 2016, pp. 24-26.

l'orientation est-ouest, cet édifice a été interprété comme une potentielle chapelle lors des fouilles de 2014. Cependant, cette hypothèse soulève un certain nombre de problèmes, car, à nouveau, il n'y a pas de mention de chapelle à Fang dans le corpus de sources. Nous discuterons plus tard les différentes hypothèses.

En résumé, nous aurons donc potentiellement affaire à un hameau composé de deux unités d'habitat, d'une tour de défense et d'une chapelle. Le mobilier archéologique découvert, notamment des fragments de récipients en céramique et en pierre ollaire et les dépôts de boucherie, permet d'assurer une occupation permanente du site. Le croisement avec les sources historiques, nous le verrons, se révèle nécessaire pour nuancer les hypothèses archéologiques.

Prospections archéologiques de 2016

Les recherches dans les archives ont permis de repérer un nombre important de lieux-dits pour la région de Fang, auxquels nous pouvons, grâce aux reconnaissances et aux actes de vente, déterminer une occupation, qu'elle soit liée à un habitat ou à une exploitation agricole ou d'élevage. L'idée était donc de se rendre sur place pour vérifier les informations recueillies dans les documents d'archives. Une campagne de prospections a été ainsi menée durant le mois de juin 2016. Pour ce faire, il a fallu en amont adapter les techniques de prospection classiques à un environnement montagneux et au type de vestiges que nous recherchions.

Premièrement, le but était de se familiariser avec la topographie de la région et de trouver des vestiges architecturaux visibles à vue afin de les documenter. À la différence des prospections en terrain ouvert, nous ne recherchions pas de mobilier. L'utilisation d'un détecteur à métal n'était pas justifiée pour cette raison et pour le grand nombre de déchets métalliques contemporains qui auraient ralenti la progression. La documentation est donc constituée de fiches permettant de décrire les vestiges visibles, ainsi que des photographies prises soit à pied soit à l'aide d'un drone¹⁸⁸.

Deuxièmement, il a fallu définir les lieux à prospector. Trois stratégies ont été suivies. La première a été de localiser, si possible, les lieux-dits mentionnés dans les sources historiques et de se rendre sur place. Ce croisement de sources a permis de prospector et de documenter trois sites importants, La « Tsanéia », les « Sampelets » et les Crêtes de Fang. La deuxième a été de se renseigner auprès des habitants de la région sur les vestiges qu'ils connaissaient. Cette méthode s'est révélée particulièrement efficace pour relever des bâtiments situés dans des prés et dans les forêts. La dernière stratégie a consisté à se déplacer de façon aléatoire dans la région. Au niveau des vestiges, cette stratégie n'a pas fonctionné. Tous les lieux qui ont révélé des ruines étaient soit mentionnés par les sources, soit connus par les habitants. Par contre, cette méthode a permis de se familiariser avec le terrain de façon empirique et de comprendre l'implantation de l'occupation humaine à travers le temps. Bien que cela puisse paraître évident, les endroits choisis pour y installer des bâtiments ne sont jamais trop en pente, mais n'autorisent souvent pas

¹⁸⁸ Nous remercions ici encore une fois Dominique Lecoultré pour son aide et pour la mise à disposition de son matériel technologique.

les cultures ou les prés. En utilisant le site internet map.geo.admin.ch et ses nombreux outils, on constate rapidement que les lieux qui recelaient des vestiges archéologiques présentaient systématiquement une pente de moins de 30%. De plus, l'occupation humaine se plaçait toujours le plus proche des chemins, ou l'inverse, pour éviter des efforts inutiles lors des déplacements. Il est évidemment difficile de déterminer l'ancienneté d'une route, mais à l'aide de certains ouvrages de littérature secondaire et des connaissances des habitants actuels de la région, il est possible d'en avoir une idée plus ou moins précise¹⁸⁹. Les prospections ont donc permis d'aborder cette question et les résultats concordent plutôt bien avec les informations que nous avons pu recueillir.

L'exploration de la région a aussi mis en avant la problématique des bisses et de l'alimentation en eau des habitats et des pâturages. Ces bisses apparaissent très souvent dans les actes notariés du XV^e siècle, car ils sont le plus souvent utilisés par plusieurs habitants et font de bons repères pour la description de l'emplacement des terrains en question par les notaires. Souvent ces bisses avaient un nom, par exemple le bisse *dou Champelet*, le bisse du *Fyoz*, etc. Certains sont encore utilisés, d'autres, comme le bisse des Crêtes, sont abandonnés, mais sont encore bien visibles dans le paysage. L'eau est un problème important pour les gens du Moyen Âge et elle a souvent fait l'objet de conflits, de règlements, etc¹⁹⁰. Les sources de notre corpus nous fournissent quelques indications quant à cette problématique et il sera intéressant de voir comment nous pourrions confronter les documents historiques avec les résultats archéologiques.

III. Les sources topographiques et toponymiques

L'objectif étant de proposer une reconstitution de l'occupation du territoire de Fang sur deux siècles, les sources topographiques et toponymiques sont les principales informations recherchées dans le corpus de documents. La lecture des actes de vente et des reconnaissances a rapidement fourni une liste de vingt-neuf lieux-dits situés autour du village actuel de Fang. Ceux-ci apparaissent dans les descriptions des emplacements des terrains dans les sources médiévales qui se font toujours en deux temps. Après avoir nommé le bien immobilier en question (un pré, un champ, une maison, etc.), le notaire donne le nom du lieu-dit qu'il place par rapport à d'autres lieux-dits, à des biens communaux (chemins, bisses, etc.) ou à des éléments du terrain (rocher, forêt, rivière, etc.).¹⁹¹ Dans le second temps, le terrain ou le bâtiment est

¹⁸⁹ Il existe certaines cartes qui mentionnent les chemins à divers siècles, mais leur fiabilité scientifique n'est malheureusement pas assurée. Il faut donc les utiliser avec prudence. JOLLIEN-BERLCAZ, Yvonne, *Fang au Val d'Anniviers*, Sierre : Éditions à la Carte, 2002, pp. 22-23.

¹⁹⁰ Voir sur cette question CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, pp. 252-256. Pour des études sur le Valais, KAISER, Peter, « Architectes et corvées dans la construction des bisses au XV^e siècle », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 2, 1995, pp. 187-210 et AMMANN, Hans-Robert, « Aperçu sur les documents relatifs aux canaux d'irrigation du Haut-Valais à l'époque médiévale (XIII^e-XV^e siècles) », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 70, 1995, pp. 263-280.

¹⁹¹ Par exemple dans ACS, Min A 56, p. 3 : « [...] *supra una pecia terre et campi prati continens? circa duas secatores prati et quatuor fichillinati campi cum casamento infrascripto sita in territorio de Fans loco dicto en la Perrery supra pronam ruynam et sub via de la Perrery iuxta magnam ruynam ex una parte [...]* ».

positionné par rapport à ses confins, c'est-à-dire aux terrains d'autres propriétaires avec des indications qui vont évoluer et se perfectionner au fil du temps. Comme le relève François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon dans leur étude sur le quartier de la Rue du Pré à Sion¹⁹², il y a une évolution du vocabulaire concernant la position relative des biens immobiliers entre le début XIV^e siècle et le début du XV^e siècle. Tout d'abord les mots du type « *iuxta* », « *inter* », « *versus* », « *super* », « *sub* », etc., utilisés depuis le XIII^e siècle, sont complétés par la formule « *ex una parte* » et « *ex altera* ». Leur précision n'est pas assez grande lorsque, comme dans notre cas, les notaires décrivent les emplacements de prés ou de champs. On ne saurait replacer les terrains voisins sur la base de ces indications¹⁹³. Si l'on regarde notre corpus de sources, l'évolution de ce vocabulaire est claire pour la deuxième moitié du XIV^e siècle. Dans un acte de 1369, dans lequel treize feudataires reconnaissent devoir des redevances envers un certain Perrodus de Torrenté, le notaire Jaquetus de Comba emploie les termes cardinaux « *ab oriente* » et « *ab occidente* »¹⁹⁴. Ces termes se retrouvent ensuite dans tous les actes du XV^e siècle, sans pour autant remplacer totalement « *ex una parte* » et « *ex altera* » que l'on rencontre encore parfois. Par contre, nous pouvons noter une différence entre ces descriptions et celles que mentionnent Dubuis et Lugon pour la ville de Sion. L'utilisation des quatre points cardinaux ne remplace jamais totalement l'ancien système pour le Val d'Anniviers. À l'exception d'un seul acte¹⁹⁵, les termes pour le nord « *a parte septentrionali* » et le sud « *a parte meridiana* » ne sont jamais utilisés. On constate donc que les notaires amènent en campagne des changements de vocabulaire comparables à ceux des milieux urbains, tout en s'adaptant à la population locale et à la topographie¹⁹⁶.

Outre la mobilité des notaires, les deux chercheurs avancent comme autre hypothèse pour expliquer ces changements les effets de la peste et de la guerre, qui auraient diminué le nombre de personnes susceptibles d'apporter oralement les informations nécessaires ou qui auraient modifié le tissu urbain rendant compliquées de nouvelles identifications¹⁹⁷.

La gestion de la liste des lieux-dits passe également par l'exploitation d'une base de données Filemaker Pro (Voir annexe IV, p. 134). Une page spécifique a été créée en s'inspirant largement de la méthode mise en place par Ernest Schüle, reprise par Bernadette Gross dans son article sur la toponymie en lien avec l'histoire de la vigne en Valais¹⁹⁸. Pour chaque lieu-dit, une série d'informations a été réunie : la forme moderne en vigueur ; la description physique du terrain que les prospections archéologiques ont fournie ; « La tradition écrite », c'est-à-dire la forme ancienne que nos sources nous ont révélée ; « La tradition orale », c'est-à-dire la prononciation et

¹⁹² DUBUIS, François-Olivier, LUGON, Antoine, « Essai de topographie sédunoise : L'îlot sud-est de la rue du Pré (XIII^e-XVI^e siècle) et les origines de la maison Supersaxo (1478-1505) », *Vallesia*, 41, 1986, pp. 310-311.

¹⁹³ Par exemple dans CH AEV, Henri Wuilloud Pg 1 bis : « [...] *Prima* [une parcelle de terrain] *jacet eis Chesauz iuxta terram Martini Corrido / ex una parte circumcirca puerorum? Yzzonis ex altera* [...] ».

¹⁹⁴ ACS, Min A 39, pp. 9-13.

¹⁹⁵ Il s'agit d'un acte daté de 1443 : ACS, Min A 105, pp. 113-114.

¹⁹⁶ AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, « Réflexions sur l'histoire notariale à travers le prisme valaisan (XIII^e-XV^e siècles) », *Vallesia*, 2010, p. 138.

¹⁹⁷ DUBUIS, François-Olivier, LUGON, Antoine, *art. cit.*, 1986, note 7, p. 311.

¹⁹⁸ GROSS, Bernadette, « Apports de la toponymie à l'histoire de la vigne dans le Valais médiéval », *Vallesia*, 22, 2010, pp. 71-90.

l'origine étymologique du nom. Finalement, il faut proposer une explication du nom en suivant toutes les informations réunies¹⁹⁹. Pour notre étude, nous avons encore ajouté des informations chronologiques, ainsi que des informations concernant les biens immobiliers et les propriétaires au centre des actes notariés. La lecture des fiches constituées sur la base de données nous donne au premier coup d'œil de nombreuses informations et certains lieux-dits ressortent du lot pour diverses raisons que ce soit les multiples occurrences (certains apparaissent jusqu'à neuf fois dans le corpus) ou pour la durée d'utilisation (certains sont utilisés depuis le XIV^e siècle jusqu'à nos jours).

Plusieurs ouvrages ont été utilisés pour le traitement des noms des lieux-dits qui forment une porte d'entrée sur le patois franco-provençal anniviard médiéval. Dans cette optique, l'étude, déjà mentionnée, de Leo Meyer²⁰⁰ est fondamentale. Il a analysé, sous l'angle de la linguistique, chaque lieu-dit apparaissant dans le registre de chancellerie AEV, AVL 162 concernant Anniviers et Vercorin, dressant ainsi une importante liste de noms en fonction de leur étymologie et de leur évolution.

Pour compléter ces informations, nous nous sommes appuyés sur diverses études toponymiques, qu'elles portent sur la Suisse romande²⁰¹, sur les Alpes²⁰², sur le Valais²⁰³ ou sur le Val d'Anniviers²⁰⁴. Le croisement de toutes ces ressources a permis de relever des occurrences de certains noms en dehors du Val d'Anniviers et de proposer parfois plusieurs interprétations de ces mêmes noms, interprétations dont on pourra discuter des plus pertinentes en prenant en compte la situation géographique propre au territoire de Fang.

L'étape suivante consiste à repositionner ces lieux-dits sur une carte dans les cas où c'est possible. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur le travail important de Lambert Zufferey qui a relevé beaucoup de lieux-dits pour la région de Chandolin, dont Fang fait partie. Sa carte a été réalisée en croisant différents types d'informations, dont le cadastre actuel, les occurrences dans plusieurs ouvrages de toponymie et surtout les témoignages des habitants de la région. Son travail nous a donc permis de compléter les informations concernant la forme moderne des toponymes et de comparer ces noms avec ceux trouvés dans les sources médiévales. Sur les vingt-neuf lieux-dits, treize ont pu être replacés avec certitude sur sa carte, les quinze derniers étant sujet à discussion ou n'existent simplement plus aujourd'hui.

¹⁹⁹ *Ibid.*, pp. 76-77.

²⁰⁰ MEYER, Leo, *op. cit.*, 1914.

²⁰¹ JACCARD, Henri, *op. cit.*, 1906 et GAUCHAT, Louis, JEANJAQUET, Jules, TAPPOLET, Ernest, *et al.*, *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel-Genève, 1924-.

²⁰² MONTANDON, Frédéric, « Étude de toponymie alpine. De l'origine indo-européenne des noms de montagnes », *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, 68, 1929, pp. 1-152 et GUEX, Jules, *La montagne et ses noms. Études de toponymie alpine*, Lausanne : Collection alpine, 1946.

²⁰³ SCHÜLE, Ernest, « Glossaire », in QUAGLIA, Lucien (éd.), *Les comptes de l'Hospice du Grand Saint-Bernard : 1397-1477*, 2 vol., Sion, pp. 341-384.

²⁰⁴ GYR, Wilhelm, *Le Val d'Anniviers. Vie traditionnelle et culture matérielle basées sur le patois de Saint-Luc*, Bâle et Tübingen : Francke Verlag, 1994.

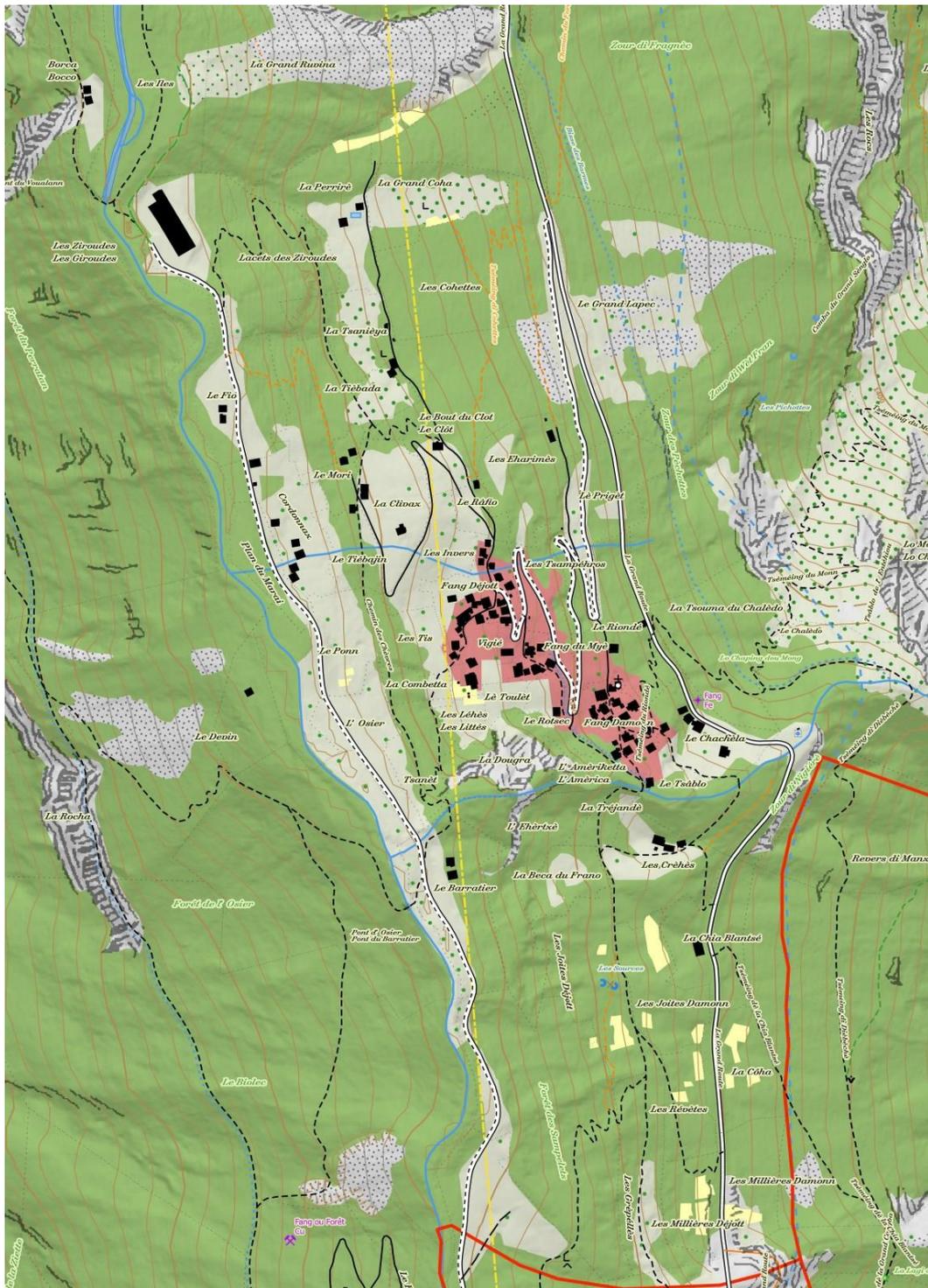


Figure n°2 : Carte éditée par Lambert Zufferey qui présente tous les toponymes connus pour la région de Fang.

Une fois ces toponymes placés sur une carte, il fallait encore vérifier sur le terrain par des prospections archéologiques la présence potentielle de vestiges. Bien évidemment, lorsqu'il s'agit de terrains agricoles ou de pâtures sans mention d'un bâtiment, il n'y a vraisemblablement pas de structure à observer, mais cela nous permet tout de même de voir si ces terrains sont actuellement utilisés pour une autre activité. Lorsqu'il y a mention d'un bâtiment, le but est de comparer la réalité physique avec les données des sources historiques. Cet exercice a été possible

pour six endroits²⁰⁵. L'idéal serait de pouvoir fournir une datation archéologique à l'occupation d'un lieu et de la comparer avec la chronologie des actes notariés, mais cela n'a été possible que pour le lieu-dit « la Tsanéia » où un tesson de céramique, daté du XV^e siècle, a été retrouvé en surface.

IV. Commentaires sur le vocabulaire des sources

Comme nous l'avons vu, les sources historiques regorgent d'informations topographiques et toponymiques, plus ou moins précises, qui vont nous permettre d'aborder la question de l'occupation du territoire de Fang. Cependant, pour bien définir cette occupation, il faut nous arrêter sur les termes employés par les notaires pour décrire les biens immobiliers. Bien évidemment, le vocabulaire utilisé dans les sources n'est pas toujours explicite, loin de là. Le but des notaires est de fixer un prix sur un bien immobilier ou de définir le montant de la redevance que le vassal doit à son seigneur. Les mots vont dans ce sens. De notre côté, nous aimerions connaître exactement quel bâtiment est construit sur la parcelle, ce qui est parfois possible, mais de loin pas systématique. Il y a donc une grande part d'interprétation dans l'analyse de certains termes qui représentent une réalité qui nous échappe. Le danger est de glisser vers une surinterprétation qui tordrait la vérité pour faire coller des informations juridiques et techniques à la réalité matérielle entrevue par les interventions archéologiques. Nous tenterons donc d'avoir à l'esprit une série de questions pour nous rapprocher d'une certaine objectivité.

Quel est le mot utilisé (latin ou patois) et quelle est sa traduction possible ? À quel bâtiment connu pouvons-nous rattacher ces mots ? Est-ce que le mot possède une dimension englobante, c'est-à-dire qu'il désigne un groupe de bâtiments ? Est-ce que l'archéologie peut-elle aider à définir un terme ?

Les termes architecturaux

En partant du XIX^e siècle par méthode régressive et du postulat que l'architecture traditionnelle alpine n'a subi que peu d'évolutions²⁰⁶, nous tâcherons de donner une description du bâtiment auquel il devrait correspondre en nous aidant par exemple des sociologues Willy Gyr²⁰⁷ ou François Ruegg²⁰⁸, puis de décrire chaque terme architectural, pour terminer par un bref relevé des occurrences dans notre corpus de sources.

On peut donc diviser les termes en plusieurs catégories. La première concerne les mots désignant les bâtiments dits « économiques » et qui correspondent de façon certaine à la construction en question. Nous en avons relevé cinq dans le corpus de sources.

²⁰⁵ Le chemin de la « Perrire », La forêt de « Franiec », Les Crêtes de Fang, la « Clive » de Fang, La « Tsanéia » et les « Sampelets ».

²⁰⁶ Voir pour la vallée d'Aoste, comparable en partie au Valais. REMACLE, Claudine, « Maisons et paysages ruraux en Vallée d'Aoste : la pratique de la recherche », *Histoire des Alpes*, 4, 1999, pp. 121-138.

²⁰⁷ GYR, Wilhelm, *op. cit.*, 1994.

²⁰⁸ RUEGG, François, *art. cit.*, 1981, pp. 69-95.

-Cellaria. Ce mot latin correspond au français « cave » ou « cellier ». Il s'agit d'un bâtiment maçonné le plus souvent semi-enterré pour conserver la fraîcheur et où l'on stockait les légumes de garde, la viande séchée, le vin, le fromage, etc., et situé soit sous la maison d'habitation, soit sous un grenier ou un raccard. Au XIX^e et au XX^e siècle, la cave est un lieu de sociabilisation où l'on invite les convives à partager un goûter²⁰⁹. Pour le Moyen Âge, il est évident que la cave servait de lieu de stockage²¹⁰. Il est en revanche plus compliqué de savoir si l'on y mangeait et buvait, mais nous pouvons noter que, dans les sources, la cave est bien distinguée de la maison, ce qui marque sa fonction et son statut particulier. Dans notre corpus, les caves dont il est question se situent en majorité à Vissoie et sont propriétés de deux familles venant de Fang, les Jacolat et les Panys²¹¹.

-Grangia. Ce mot latin correspond simplement au français « grange ». Il s'agit d'un bâtiment quadrangulaire, dont les fondations sont le plus souvent composées de quelques assises maçonnées au sol sur lesquelles sont montées des parois en madriers horizontaux plutôt grossiers. Elle sert avant tout à stocker le foin²¹². Il ne faut cependant pas la confondre avec la grange-écurie qui associe ces deux types de bâtiments. Dans les sources, les granges sont très souvent associées à un pré ou à un champ et semblent le plus souvent éloignées des habitations. Antoine Panys par exemple en possède une à Fang²¹³ et une à Vissoie²¹⁴.

-Orreum. Ce mot latin correspond au français « grenier » ou « garde-robe ». Il s'agit d'une construction en madriers serrés très soignés, munie de plusieurs portes et fenêtres et montée sur pilotis, sur lesquels sont posées des dalles pour empêcher les nuisibles de rentrer dans le grenier. Cette structure en bois repose souvent au-dessus d'une cave et parfois d'une étable. L'*orreum* ressemble au raccard, mais est très souvent plus petit. Il sert à entreposer des provisions précieuses, comme des légumineuses, du fromage sec, de morceaux de viande et surtout les grains de blé. On trouve également les habits de fête ou l'uniforme militaire, d'où la possibilité de traduire *orreum* par « garde-robe ». Posséder un grenier bien rempli est un signe de richesse²¹⁵. Dans les sources, on trouve deux greniers à Fang, un appartenant de nouveau à Antoine Panys²¹⁶, et l'autre, associé à une maison (*domus*) et à un raccard, appartenant à un certain Petrus Rolerii de la Crête de Fang²¹⁷. Le peu d'occurrences nous renseigne sur les familles habitant la région de Fang, ainsi que sur l'occupation du territoire. En effet, le grenier est souvent situé non loin des habitations, ce qui pourrait être un indice pour déterminer l'utilisation de tel ou tel lieu.

-Rascardus. Ce mot de patois latinisé correspond au français « raccard », construction bien connue en Valais. Il s'agit d'une construction en madriers plutôt serrés, moins soignée que l'*orreum*, montés sur pilotis avec des dalles pour éviter que les nuisibles ne parviennent à entrer

²⁰⁹ GYR, Wilhelm, *op. cit.*, 1994, pp. 91-93.

²¹⁰ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, p. 14.

²¹¹ Par exemple, ACS, Min A 87, p. 442 et ACS, Min A 57, p. 251.

²¹² GYR, Wilhelm, *op. cit.*, 1994, pp. 146-147 et RUEGG, François, *art. cit.*, 1981, p. 73.

²¹³ ACS, Min A 87, pp. 189-190.

²¹⁴ ACS, Min A 87, p. 442.

²¹⁵ GYR, Wilhelm, *op. cit.*, 1994, pp. 161-162 et RUEGG, François, *op. cit.*, 1981, p. 74.

²¹⁶ ACS, Min A 57, pp. 249-251.

²¹⁷ ACS, Min A 105, pp. 282-283.

dans le local. Cette construction repose soit sur une cave, soit simplement sur quelques assises maçonnées. Une galerie est très souvent construite faisant parfois tout le tour du bâtiment. Elle sert à entreposer le blé pour qu'il sèche et, une fois sec, on le rentrait à l'intérieur²¹⁸. Dans les sources médiévales, on trouve plusieurs raccards dans la région de Fang, souvent en lien avec une maison (*domus*). Une des mentions se révèle extrêmement intéressante pour nous, car la description du raccard précise que celui-ci est posé au-dessus d'une étable/écurie. Voici l'extrait du texte, daté de 1459 et qui concerne la vente de plusieurs biens entre François Jacolat et le notaire Pierre de Torrenté : « *Item super uno rascardo cum suo stabulo sub sito* »²¹⁹.

-*Stabulum*. Ce mot latin correspond au français « écurie » ou « étable ». C'est une construction de madriers serrés dont on bouche les interstices des poutres avec de la mousse, afin d'isoler l'intérieur du bâtiment. Elle repose sur quelques assises maçonnées afin d'éviter que les premières poutres ne soient en contact avec le sol. La taille des étables varie selon le type et la taille du troupeau que l'on abrite. Il peut y en avoir de toutes petites pour un porc ou une vache, comme de plus vastes pour plusieurs dizaines de moutons. Une des caractéristiques des étables est qu'elles sont systématiquement associées avec une grange, d'où l'appellation de « grange-écurie »²²⁰. Dans notre corpus de sources, nous avons quatre mentions de *stabula* et ceux-ci se retrouvent associés trois fois avec une grange (*grangia*)²²¹ et une fois avec un raccard (*rascardus*)²²². Dans ces cas-là, il est intéressant de noter que les notaires et leurs clients ont eu besoin de préciser quels types de constructions étaient en jeu, afin de définir précisément les montants des ventes ou des redevances.

Pour cette première catégorie, on constate que la traduction du terme médiéval ne pose pas de problème. La fonction du bâtiment est claire, mais il reste à savoir si l'architecture de l'époque médiévale correspond à celle des descriptions des sociologues contemporains. Cela semble être le cas pour la cave qui est maçonnée, ainsi que pour les associations de deux types de locaux, grange-écurie ou raccard-écurie. Nous pouvons donc affirmer que les bâtiments à fonction économique n'évoluent que peu jusqu'au XX^e siècle.

La deuxième catégorie est, quant à elle, plus délicate à aborder, car elle regroupe des termes médiévaux qui ne sont pas aussi absolus que ce que nous pourrions espérer. Plus que des mots, ces notions possèdent une dimension juridique rendant difficile une traduction simple. Que signifient ces termes ? Peut-on déceler ce à quoi ils correspondent ? Est-ce que l'archéologie peut nous aider ?

-*Casale*. Ce mot correspond au « chesal » romand ou « casal » dans le sud de la France. Ce qui est sûr, c'est que ce terme se rapporte toujours à l'idée de maison, soit encore debout, soit en ruine, mais pas uniquement²²³. Il engloberait également plusieurs autres bâtiments, comme une grange ou un grenier, ainsi que des parties de terrains cultivés, peut-être le potager, directement

²¹⁸ GYR, Wilhelm, *op. cit.*, 1994, pp. 149-161.

²¹⁹ CH AEV, Supersaxo II, Pg 32.

²²⁰ GYR, Wilhelm, *op. cit.*, 1994, pp. 139-141.

²²¹ ACS, Min A 24, f185-187, ACS, Min A 87, p. 56 et ACS, Min A 105, pp. 260-262.

²²² CH AEV, Supersaxo II, Pg 32.

²²³ DUBUIS, François-Olivier, LUGON, Antoine, *art. cit.*, 1986, p. 312.

en lien avec la maison. On trouve ce mot souvent dans un contexte urbain afin de délimiter les parcelles des différents propriétaires. Ce terme possède donc une dimension juridique importante, car il définit un espace protégé par la loi et sur lequel sont prélevés certains impôts. Le fait de posséder un chesal dans une ville permettait au propriétaire de devenir bourgeois, mais celui-ci devait remplir un certain nombre de devoirs envers la ville et le seigneur²²⁴. Dans le Val d'Anniviers, il est souvent utilisé dans des actes concernant la ville de Vissoie²²⁵, mais on le retrouve à deux reprises pour Fang. En 1317, Willencus Otto et sa femme Agnès donnent pour le repos de leurs âmes à la Confrérie du Saint-Esprit des rentes à prendre sur les « *casalium quorum iacent in loco qui dicitur ou Colliour eis Ottos apud Fans* »²²⁶. En 1420, Jean Jacolat vend à François Jacolat des parcelles de prés situées « *in Valle Annusii in territorio de Fans [...] iuxta viam publicam tendentem de vya publica in casalibus de Fans* »²²⁷. Comme nous l'avons déjà entr'aperçu, l'occupation du territoire de Fang est éclatée et n'est pas regroupée en un village bien ordonné. A quoi correspondent donc ces *casalibus* ? S'agit-il du regroupement d'habitations de Tiébagette au travers duquel passerait le chemin public en provenance de Vercorin et en direction de Vissoie ? Nous reprendrons cette question au chapitre 4.

-Casamentum. Ce mot est difficile à traduire littéralement. Le *Glossaire des patois de Suisse romande* le traduirait par « chesayement » et se distinguerait de *casale* et de « chesal »²²⁸. « Chesayement » pourrait avoir comme signification « maison et terrain suffisant pour faire vivre une famille ». En allant plus loin, Érasme Zufferey le traduit et l'interprète par « unité de ferme féodale »²²⁹. Dans notre corpus, on trouve la formule « *casamenta cum suis appendentiis* »²³⁰ ou dans la ville de Vissoie « *casamenta [...] cum curtinis firmo et orto* »²³¹. Comme pour *casale*, il semble que l'on ait affaire à un terme regroupant plusieurs bâtiments. La formule que donne Zufferey est intéressante, car le mot « ferme » s'applique bien au terme *casamentum*, qui inclurait donc une habitation, plusieurs bâtiments pour l'exploitation agricole, des bisses, éventuellement des forêts, etc. et surtout une dimension juridique avec l'adjectif « féodal ». Nous aurions donc le pendant rural de *casale*, bien que les deux termes puissent se retrouver dans le même environnement. Il ne s'agit donc pas d'une distinction absolue. Dans ce cas, l'archéologie peut nous éclairer quelque peu. Par exemple, à Tiébagette, deux bâtiments correspondent à des *domus*, le B3 et le B5. Les autres constructions représenteraient alors leurs dépendances pour l'exploitation agricole et, au nord, se situeraient les prés liés à ces activités. Nous aurions donc deux *casamenta* à Tiébagette. Nous tenterons de préciser au chapitre 4 ces questions.

-Domus. Ce mot correspond simplement au français « maison ». Nous le classons cependant dans cette deuxième catégorie, car il possède une dimension juridique importante qu'il faut décortiquer. Premièrement, la *domus* est le bâtiment privé dans lequel la famille habite et

²²⁴ DUBUIS, Pierre, GERBER, Roland, « Chesaux », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2007.

²²⁵ Par exemple, ACS, Min A 57, pp. 286-289.

²²⁶ CH AEV, Anniviers, 29.

²²⁷ ACS, Min A 24, f 177-178.

²²⁸ GAUCHAT, Louis, JEANJAQUET, Jules, TAPPOLET, Ernest, *et al.*, *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel-Genève, 1924-, III, p. 520.

²²⁹ ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, p. 85.

²³⁰ ACS, Min A 56, pp. 87-89.

²³¹ ACS, Min A 105, pp. 231-232.

entretient le foyer pour se nourrir²³². Dans le Val d'Anniviers, nous pouvons légitimement penser que ce terme désigne les maisons doubles traditionnelles²³³. Deuxièmement, il faut ajouter la dimension juridique que relève Pierre Dubuis dans un de ses ouvrages sur la démographie en Valais²³⁴. La *domus* est l'habitation d'un feu, *focus*, c'est-à-dire l'ensemble de la famille, avec à sa tête un chef, qui possède suffisamment de biens immobiliers pour faire vivre tous ses membres et payer les redevances²³⁵. Dans le corpus de sources, nous trouvons onze mentions de *domus* pour la région de Fang, sans jamais trouver le terme *focus*.

En résumé, nous constatons que ces trois notions impliquent bien plus que des bâtiments. Ce sont des sortes d'unités ou d'ensembles qui forment des concepts utiles aux notaires dans leur travail. En allant plus loin, nous pouvons nous demander si ces termes n'étaient utilisés que dans des cas officiels ou s'ils étaient des mots de tous les jours. Difficile de répondre, mais nous pouvons imaginer que ces notions n'étaient manipulées que par ceux qui maîtrisaient l'écrit pour simplifier et clarifier les actes de vente ou les reconnaissances.

Les termes concernant les terrains à vocation économique

À côté du vocabulaire architectural, on trouve celui concernant les terrains destinés à l'activité économique de la population. Ces parcelles représentent, dans notre corpus, la majorité des biens immobiliers au centre des reconnaissances, afin de fixer les prix des prélèvements des redevances, ainsi que pour fixer les prix des terres en fonction de la taille et du type de culture. Notons d'emblée que les indications relatives à la surface des terres ne sont pas systématiques et même plutôt rares dans notre corpus de sources et qu'elles posent des problèmes d'interprétations et de calculs, comme le fait remarquer Pierre Dubuis²³⁶. Les deux unités de mesure, qui semblent s'associer chacune à un type de terrains, que l'on retrouve dans nos sources médiévales, sont la fauchée (*falcatam*)²³⁷, utilisée pour les prés, et l'arpent (*iugerum*)²³⁸, utilisé plutôt pour les champs. Ces informations nous permettent d'entrevoir le système économique agropastoral des populations valaisannes à la fin du Moyen Âge²³⁹. En nous basant sur l'étude de Pierre Dubuis pour l'Entremont, nous allons commenter chaque terme afin de voir dans quelle mesure nous pouvons appliquer ces réflexions au Val d'Anniviers.

-**Campus**. Ce mot latin correspond au français « champ », dont la définition pose problème. Selon Pierre Dubuis, il servirait à désigner une zone de territoire labourée et serait synonyme de *campagna*. Le champ en tant que terre cultivée serait désigné par le terme *terra*²⁴⁰. Cependant,

²³² DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, pp. 94-95.

²³³ CRAMATTE, Cédric, *op. cit.*, 2016, pp. 39-41.

²³⁴ DUBUIS, Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort*, 1994, pp. 130-131 et p. 186.

²³⁵ Voir la thèse de Pierre Dubuis pour de plus amples informations concernant les feux. DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, pp. 71-80.

²³⁶ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, pp. 244-246.

²³⁷ *Ibid.*, p. 245.

²³⁸ *Ibid.*, pp. 227-229.

²³⁹ *Ibid.*, p. 181.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 226.

au vu de la fréquence d'utilisation de ce terme pour désigner les biens au centre des transactions et son association occasionnelle avec une précision quant à la culture, nous pouvons dire que *campus* désigne effectivement un champ et que, bien que l'on trouve souvent le mot *terra*, celui-ci désignerait une parcelle sans plus de précision. Un argument qui va encore dans ce sens est l'utilisation presque systématique du terme *terra* lorsque les notaires situent les champs ou les prés par rapport aux biens voisins. *Terra* n'est jamais défini²⁴¹.

On trouve deux termes pour mesurer la surface des champs, *iuger*, un arpent, et *fichellinatus*, une « fichelinée » unité désignant le nombre de fichelin nécessaire pour ensemercer une certaine surface. Ces mots n'apparaissent que rarement, respectivement onze fois et trois fois. Leur conversion en mètres carrés pose des problèmes, mais, selon Pierre Dubuis, nous obtenons pour un *iuger* entre 1516 et 3384 mètres carrés et pour un *fichellinatus* entre 379 et 846 mètres carrés, quatre « fichelinées » correspondant à un *iuger*²⁴².

-Pascua. Ce mot latin correspond au français « pâture ». Il désigne vraisemblablement les parcelles destinées à la consommation directe des animaux, en opposition au *pratium*, le pré de fauche²⁴³. Ces pâtures se retrouvent à toutes les altitudes, autant aux bords de la Navisence²⁴⁴ que dans les alpages, comme à Chandolin²⁴⁵. Dans notre corpus, ces *pascuae* sont rarement au centre des transactions immobilières ou des reconnaissances, car elles ne sont jamais privées. On trouve très souvent l'adjectif *communa* associé à la pâture, signifiant que ces espaces étaient réservés à toute la communauté. Elles apparaissent donc dans les actes comme des lieux servant à définir la parcelle dont il est question²⁴⁶.

-Pratum. Ce mot latin correspond au français « pré ». Il désigne quant à lui les « prés de fauche », absolument nécessaire dans le type d'économie centrée autour de l'élevage. Cette importance se retrouve dans le nombre important d'actes qui mentionnent des prés, que ce soit pour des redevances ou pour des ventes, ou lors de conflits entre paysans concernant l'arrosage. Malheureusement, pour la région de Fang, nous ne possédons aucune source attestant ce genre de conflits, comme c'est le cas pour l'Entremont²⁴⁷. La mesure de la surface des prés se fait selon la « fauchée », *falcata* en latin, dont l'utilisation n'est de loin pas systématique. Nous en avons seulement quatre exemples dans notre corpus. Selon Pierre Dubuis, la fauchée correspondrait à environ 3000 mètres carrés²⁴⁸. Peut-on repérer des prés de manière archéologique ? Plusieurs prés ont été parcourus lors des prospections menées en 2016. L'un des plus importants se trouve au nord du hameau de Tiébagette, à l'ouest de la « Tsanéia » et mesure environ 3500 mètres carrés. Tout en gardant en tête que le décalage chronologique est important et en partant du

²⁴¹ Par exemple dans ACS, Min A 56, pp. 16-18 : « [...] *et primo en la Ressay Deschandulin dimidiam fichellinum campi situm sub via dou Teredo iuxta pastuum communem ab oriente iuxta terram dictum hominum et Perrerii Nycholet ab occidente* [...] ».

²⁴² Pour plus de précisions sur les calculs, voir DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, p. 228.

²⁴³ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, pp. 244.

²⁴⁴ ACS, Min A 56, pp. 1-2.

²⁴⁵ CH AEV, Anniviers, 51/7.

²⁴⁶ Par exemple dans ACS, Min A 56, pp. 1-2 : [...] *Et primo unam peciam / prati et campi cum terra assa et domibus / infrascriptus supra Navisenchiam / et circumcirca pastua communa* [...].

²⁴⁷ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, pp. 247-248.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 245.

postulat que les terrains dans la région de Fang n'aient pas évolué de manière significative que ce soit par la main de l'homme ou par l'extension de la forêt, nous avons peut-être l'un des prés mentionnés dans les sources.

Les sources nous permettent de faire encore quelques commentaires sur le prix des terrains. Dans les actes de vente, un pré dans la région de Fang se vend entre 2 et 6 livres, avec une moyenne située autour de 4. Cette valeur est calculée en particulier sur les ventes du XV^e siècle, mais celles du XIV^e siècle, bien que moins nombreuses, semblent aussi se situer dans cette moyenne. Il est difficile de comparer le prix d'un pré à celui d'un champ, car les champs ne semblent jamais vendus individuellement, en tout cas dans notre corpus, et que les indications des notaires concernant la taille des parcelles ne sont pas assez précises. Il semble tout de même que les prés valent plus que les champs²⁴⁹.

-*Vinea*. Ce mot latin correspond au français « vigne ». Les plus anciennes attestations de culture de la vigne par des Anniviards remontent à 1313²⁵⁰ et se trouvent dans des actes du registre de chancellerie AEV, AVL 162. Précisons que ces vignes ne sont pas situées dans la vallée, mais en plaine, près de Granges. Les Anniviards étaient donc obligés de se déplacer tout au long de l'année entre la plaine et la montagne, afin de s'occuper de leurs vignes. Les sociologues contemporains ont défini ce mode de vie très mouvant comme un « nomadisme »²⁵¹, définition sur laquelle nous reviendrons. Est-ce que les familles de Fang cultivaient la vigne en plaine ? Dans notre corpus, nous avons trois attestations de personnes de Fang qui possédaient des vignes. Un certain Jean de Fang, clerc, à Bernona²⁵², la famille Perretan, à Corin²⁵³ et la famille Jacolat, à Miège²⁵⁴. Selon Érasme Zufferey, seules les familles les plus aisées possédaient des biens autour de Sierre, ce qui nous donnerait un indice sur leur statut²⁵⁵. La présence d'Anniviards à Corin remonte au XIII^e siècle et est attestée en 1243, lorsque le recteur de l'Hôpital de Salquenen échange avec Guillaume seigneur d'Anniviers certains biens, notamment une vigne à Corin²⁵⁶.

²⁴⁹ Dans un acte de 1427, Perrodus Nycholex de Chandonlin vend pour sept livres deux parcelles de prés et une de champs. Bien que l'on n'ait pas le détail du prix de chaque parcelle, on peut imaginer que les prés valent entre 2,5 et 3 livres, ce qui donnerait un prix pour le champ situé entre 1 et 2 livres. ACS, Min A 87, pp. 452-453.

²⁵⁰ AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, « Trois vieux cépages valaisans : *neyrun*, *humagny* et *regy*. Édition, traduction et commentaire d'un texte de 1313 », *Vallesia*, 62, 2007, pp. 221-260.

²⁵¹ CRETTEAZ, Bernard, *op. cit.*, 1979, GYR, Wilhelm, *op. cit.*, 1994 ou ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927.

²⁵² CH AEV, Anniviers, 39.

²⁵³ ACS, Min A 87, pp. 137-138.

²⁵⁴ CH AEV, Joseph de Lavallaz, Pg 80. Voir également FAYARD-DUCHÊNE, Janine, « Du val d'Anniviers à Sion : La famille de Torrenté des origines à nos jours », *Vallesia*, 2006, p. 10.

²⁵⁵ ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, p. 175.

²⁵⁶ GREMAUD, I, n°475, pp. 373-375.

4. Étude sur l'occupation du territoire de Fang

I. Introduction

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, la masse d'informations est très importante. Pour l'analyse, il convient donc de suivre une structure précise, en partant du particulier pour aller jusqu'au général, à l'image des recherches archéologiques menées jusqu'à aujourd'hui. En fouillant et en prospectant chaque lieu, nous parvenons finalement à une vision englobant tous les aspects qui constitue le territoire de Fang. Ce chapitre sera donc divisé en trois parties. Nous commencerons par l'étude des familles présentes sur le territoire en décrivant leurs domaines familiaux et leur organisation en consortages, puis nous analyserons l'organisation des terres par les chemins, les bisses, la toponymie, etc., et nous terminerons par une synthèse globale. Nous garderons à l'esprit certains éléments importants qui sous-tendent toute l'analyse, comme la définition de l'espace du territoire de Fang, sa disposition, son occupation et son exploitation par les familles, ses lieux-dits et leurs significations, les résultats des recherches archéologiques, etc.

II. Les familles

Cette étude des familles présentes sur le territoire de Fang n'est pas démographique au sens propre, car la documentation ne le permet pas. Les types de sources ne sont pas adaptés²⁵⁷ et, de plus, nous n'avons pas de séries suffisamment serrées dans le temps pour le faire. Il n'y a que les registres ACS, Min A 56 et 57 qui présentent une liste de reconnaissances exploitable, mais uniquement sur quatre mois, de novembre 1432 à mars 1433. Cette série ne permet donc d'avoir qu'un instantané de la situation de la vallée à ce moment-là et ne permet aucunement des conclusions sur plusieurs siècles.

Nous pouvons diviser grossièrement ces familles en deux groupes distincts, en nous basant sur la mention de leur origine. Le premier regroupe les familles explicitement désignées comme *de Fans*. Ce sont elles qui nous intéressent le plus et sur lesquelles nous avons le plus d'informations de par notre angle de recherche. Elles sont au nombre de quinze, dont certaines sont plus présentes que les autres. Précisons que la mention *de Fans* n'implique pas forcément que l'habitat principal de ces familles soit effectivement à Fang. Sur ce point, il sera intéressant de voir ce que l'archéologique peut nous dire. Dans le deuxième groupe, on retrouve vingt familles qui ont des liens avec le territoire de Fang, que ce soit des possessions terrestres ou des relations diverses avec les habitants.

Nous envisagerons donc les familles sous un angle économique et social, en s'inspirant des analyses de Pierre Dubuis qui a classé les familles de l'Entremont selon divers critères pour tenter de déterminer quel type de population peuple l'endroit²⁵⁸. Malheureusement, les critères qu'il utilise ne sont pas adaptés à nos sources, ce qui fait que notre but diffère légèrement. Nous

²⁵⁷ Voir chapitre 3, I, ainsi que DUBUIS, Pierre, *op.cit.*, 1990, pp. 35-37.

²⁵⁸ DUBUIS, Pierre, *op.cit.*, 1990, pp. 127-134.

ne rechercherons pas une « élite », mais nous tenterons plutôt de voir quelles sont les possessions et les activités économiques de chaque famille, afin de déterminer si l'on a affaire à des personnes aisées ou pas. Selon leur richesse, ces familles peuvent posséder énormément de terrains répartis dans toute la vallée jusqu'en plaine. Pour désigner ces ensembles de terrains, nous reprenons le terme de Pierre Dubuis, « domaine foncier »²⁵⁹. Notre objectif, dans ce chapitre, va donc être de tenter de reconstruire ces domaines à l'aide de notre corpus de sources. La problématique générale reste donc l'occupation du territoire et nous tenterons de garder à l'esprit une approche chronologique dans la mesure où la documentation le permet.

Nos sources déterminent les critères que nous retiendrons. Il s'agit de :

-La durée des familles dans le temps. Comme le relève Pierre Dubuis, ce critère est important, mais ses indications peuvent être trompeuses²⁶⁰. En effet, certaines familles sont déjà présentes au début du XIV^e siècle et le restent au XV^e siècle. D'autres disparaissent au XV^e siècle. D'autres n'apparaissent qu'au XV^e siècle, etc. L'état de notre documentation demande encore plus de prudence, car, comme nous l'avons mentionné, aucune série ne présente de manière suffisamment stricte l'évolution démographique de la région entre le XIV^e et le XV^e siècle.

-Les personnes à responsabilité publique. Ce critère permet de situer les familles, qui présentent des membres à responsabilité publique, dans l'histoire de la vallée en fonction des relations qu'elles entretiennent avec les seigneurs, ainsi que leur place dans les consortages.

-Les liens avec des personnalités influentes. Ce critère permet de déterminer les relations qu'entretiennent certaines familles en particulier avec des notaires. Nous prendrons donc en compte les mentions de liens directs avec ces personnages, que ce soit « d'amitié », de mariages ou de travail, comme lorsque Jean de Freneto lève les reconnaissances pour les seigneurs d'Anniviers en 1432-1433 dans la maison d'Anthonia Jacolat à Vissoie.

-Les possessions immobilières des familles. Ce critère prend en considération les mentions des différents biens que possèdent les membres d'une famille, en particulier des *casaliae*, *domus*, *casamenta*, etc., en fonction du lieu géographique ; une *domus* en ville de Vissoie valant plus qu'une *domus* dans le territoire de Fang.

-Les possessions économiques des familles. Ce critère prend en compte les mentions des biens économiques que ce soit les champs, les prés, les vignes, les bâtiments de type grange, raccard, etc., afin de déterminer leurs activités. La possession de vignes en plaine constitue, selon nous, un critère confirmant une certaine aisance.

-Les types d'élevages que pratiquent les familles. Ce critère est compliqué à établir, mais il est fondamental. Nous pouvons nous appuyer sur les types de redevances dues aux seigneurs, mais ces informations restent fragmentaires²⁶¹. L'indice principal que nous utiliserons est la mention

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 15.

²⁶⁰ *Ibid.*, pp. 114-115.

²⁶¹ GERBORE, Ezio Emerico, « Alpagnes et élevage en Vallée d'Aoste au Moyen Âge : un essai de mise au point », *Histoire des Alpes*, 4, 1999, pp. 91-92.

des prés de fauches qui, selon leur nombre, peut nous aider à envisager le type d'élevage de certaines familles.

Précisons que nous ne procéderons pas à un descriptif des familles critère par critère, mais que nous garderons ceux-ci à l'esprit lors du développement. Nous prendrons les familles dans l'ordre alphabétique. Au vu de l'écart temporel qui sépare parfois certaines sources, il n'est pas toujours aisé d'établir des liens de parenté entre les personnes qui portent le même nom. Nous partons donc du présupposé que toutes les personnes qui portent le même nom font partie de cette famille au sens large, mais pas forcément du même « feu », c'est-à-dire la cellule la plus petite, parents-enfants²⁶².

L'autre aspect principal que nous prendrons en compte ici concerne l'archéologie. Notre documentation nous donne quelques fois une vision plutôt précise de ce que sont ces domaines. En comparant ces données avec les résultats archéologiques, nous obtenons une image plutôt satisfaisante de l'organisation de l'espace au Moyen Âge. Nous détaillerons ainsi précisément les vestiges que l'on peut relier de façon certaine avec l'une ou l'autre famille, pour compléter la vision de leur domaine respectif.

A. Mise au point sur le « nomadisme »

Avant de rentrer dans l'analyse à proprement dite, nous aimerions discuter de la notion de « nomadisme » que les sociologues contemporains ont accolé au mode de vie anniviar. Jean Brunhes et Paul Girardin, en 1906, décrivent la situation : « En quelque saison de l'année qu'on pénètre dans l'Anniviers, on rencontre des familles entières qui montent ou qui descendent avec troupeaux et ustensiles de ménage, comme si elles quittaient le pays pour toujours. [...] Ces migrations périodiques constituent, à notre connaissance, le type de nomadisme pastoral le plus complet qui subsiste dans les Alpes »²⁶³. Ainsi chaque famille possède un nombre important de biens. En moyenne altitude se trouve la résidence principale. En altitude se situent les alpages et certains prés de fauche. En plaine se situent les vergers et les vignes. Toutes ces possessions obligent certains membres des familles à parcourir de nombreux kilomètres pour s'occuper tantôt des prés, tantôt des vignes, tantôt de l'alpage. Tous les sociologues vont de leurs descriptions, mois après mois, pour expliquer ces mouvements²⁶⁴. La caractéristique de ces déplacements est qu'il ne s'agit pas uniquement de déplacer les troupeaux, mais bien les hommes pour mener à bien les différents travaux à faire selon les lieux. Nous avons donc affaire à un phénomène qui dépasse la transhumance au sens strict. C'est finalement toutes les activités économiques qui sont à l'origine de ces déplacements.

²⁶² DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, p. 73.

²⁶³ BRUNHES, Jean, GIRARDIN, Paul, « Les groupes d'habitations du Val d'Anniviers comme types d'établissements humains », *Annales géographiques*, t. 15, 82, 1906, pp. 331-332.

²⁶⁴ Notamment, GYR, Wilhelm, *Le Val d'Anniviers. Vie traditionnelle et culture matérielle basées sur le patois de Saint-Luc*, Bâle et Tübingen : Francke Verlag, 1994, pp. 55-56 ou CRETТАZ, Bernard, *Histoire et sociologie d'une vallée de haute montagne durant le 19^e siècle*, Genève : Éditions Grounauer, 1979, pp. 29-32.

Peut-on donc utiliser le terme de « nomadisme » ? Ce terme utilisé au XIX^e siècle permettait aux « historiens » et aux « sociologues » de justifier une origine hunnique ou hongroise des anniviards. Si l'on évacue ces interprétations peu crédibles, ce terme n'est plus adapté à ce mode de vie. De plus, le nomadisme sous-entend une absence de « foyer » ou une équivalence entre les lieux d'habitations²⁶⁵, alors que nous avons bien vu l'importance de la maison principale que ce soit au niveau administratif ou au niveau familial dans un registre plus psychologique²⁶⁶.

Le terme le plus adapté semble être « migration », mais il faut le définir précisément. Utiliser la formule « migration pastorale » revient au même que le mot « transhumance ». Finalement, nous pouvons proposer « migrations liées aux activités économiques familiales », parce qu'il semble bien que ces déplacements se partagent entre les membres d'une famille et non pas entre les membres de tout un village, vision romantique créée par les voyageurs du XIX^e siècle²⁶⁷. La raison est simple. Les familles se rendent dans leurs possessions immobilières pour travailler sur leurs parcelles. Il ne semble pas y avoir de biens en commun si ce n'est quelques pâturages dans les alpages. Il s'agit donc avant tout d'une économie familiale.

Quand est-il pour le Moyen Âge ? Est-ce que les familles pratiquaient déjà ces « migrations économiques » ? Quels pourraient être les indices à repérer dans les sources ? Notre corpus se prête plutôt bien à ce genre d'analyse, car les ventes et les reconnaissances permettent de situer géographiquement les terrains et de les relier à une famille. En dressant la liste des possessions des familles de Fang, deux d'entre elles sortent du lot. La famille Perretan possède des biens en moyenne altitude, à Fang²⁶⁸, des biens en plus haute altitude, à Chandolin²⁶⁹ et Ayer²⁷⁰ et une parcelle de vigne à Corin en plaine²⁷¹. La famille Jacolat, quant à elle, possède des biens en moyenne altitude à Fang, une maison à Vissoie²⁷², des biens à Ayer²⁷³ et Zinal²⁷⁴ et des parcelles de vignes à Miège²⁷⁵. Ces deux familles possèdent donc des biens à toutes les altitudes et ont la possibilité de pratiquer ces déplacements pour leurs activités économiques. Relevons cependant que ce sont les seules pour le territoire de Fang. Selon Érasme Zufferey, uniquement les familles les plus aisées pouvaient s'offrir le luxe de posséder des terrains en plaine et un double séjour²⁷⁶. Cette observation n'est, à notre sens, pas tout à fait correcte. On observant les familles de Fang, on remarque que, par exemple, Willencus Otto, au XIV^e siècle, et Anthonius Panys, au XV^e

²⁶⁵ CRETAAZ, Bernard, *Histoire et sociologie d'une vallée de haute montagne durant le 19^e siècle*, 1979, p. 30.

²⁶⁶ Nous ne pouvons pas suivre les interprétations de François Rüegg sur le symbolisme « magico-religieux » de la maison, mais son article a le mérite de mettre en avant l'importance du foyer comme univers privé de la famille nucléaire. RUEGG, François, « Les maisons bourgeoises dans l'espace traditionnel anniviard (Suisse) », *Études rurales*, 83, 1981, pp. 69-95. Voir aussi DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, p. 95.

²⁶⁷ GYR, Wilhelm, *op. cit.*, 1994, pp. 55-57.

²⁶⁸ Par exemple ACS, Min A 56, p. 6.

²⁶⁹ ACS, Min A 56, pp. 19-21.

²⁷⁰ ACS, Min A 105, pp. 260-262.

²⁷¹ ACS, Min A 87, pp. 137-138. Extrait n°10 de l'annexe 1.

²⁷² La série d'actes des registres ACS, Min A 56 et 87 a été levée par le notaire Jean de Freneto dans la maison d'Anthonia, fille d'Antoine Jacolat et femme de Pierre de Torrenté à Vissoie.

²⁷³ ACS, Min A 69, pp. 548-549.

²⁷⁴ CH AEV, Joseph de Lavallaz Pg 71.

²⁷⁵ CH AEV, Joseph de Lavallaz, Pg 80.

²⁷⁶ ZUFFEREY, Érasme, *op. cit.*, 1927, p. 175.

siècle, sont tous deux des personnages avec un patrimoine foncier important, réparti entre Vissoie, où ils possèdent chacun une maison, à Fang, où ils pratiquent une partie de leurs activités économiques, à Saint-Luc, où Willencus Otto possède aussi une maison, etc. Malgré cette « richesse », ils ne possèdent pas de vignes en plaine. Ce sont donc effectivement les plus aisés qui peuvent avoir des biens répartis dans toute la vallée, mais la richesse n'implique pas forcément de posséder des biens en plaine.

Pour conclure ce point, seules 2 familles sur les 33 étudiées pour le territoire de Fang possédaient les moyens de mettre en œuvre ces « migrations économiques » au Moyen Âge. Il faut cependant faire attention à ne pas calquer le modèle décrit par les sociologues contemporains sur le mode de vie médiéval, qui ne transparaît qu'au travers du croisement d'une multitude de sources et jamais de manière claire et nette.

B. La famille Agroppyer

L'orthographe de son nom varie beaucoup, mais pour simplifier nous utiliserons la plus usitée, Agroppyer. Cette famille apparaît dans nos sources dès le début du XIV^e siècle, en 1300. Une certaine Alasia, veuve de Pierre Agroppyer, achète plusieurs terrains, notamment des parcelles de terre et une grange du côté de Fang²⁷⁷, et un champ à la Combe de Chandolin²⁷⁸. Johannes et Petrus, fils de feu Jacobus dit Agroppyer de Fans achètent également deux parcelles de terre sur l'alpage de Chandolin²⁷⁹. Ses deux frères vont même se retrouver en conflit avec la communauté de Chandolin concernant l'entretien des chemins²⁸⁰. On rencontre encore durant la décennie de 1310, un certain Pierre Agroppyer qui achète deux parcelles de terre à Fang situées *eis Chesauz* et *en la Gavura*²⁸¹, et un Cristinus Agroppyer qui vend la rente d'un fichelin de seigle à une personne de Saint-Luc à prendre sur une terre et un raccard situés à Fribouge²⁸².

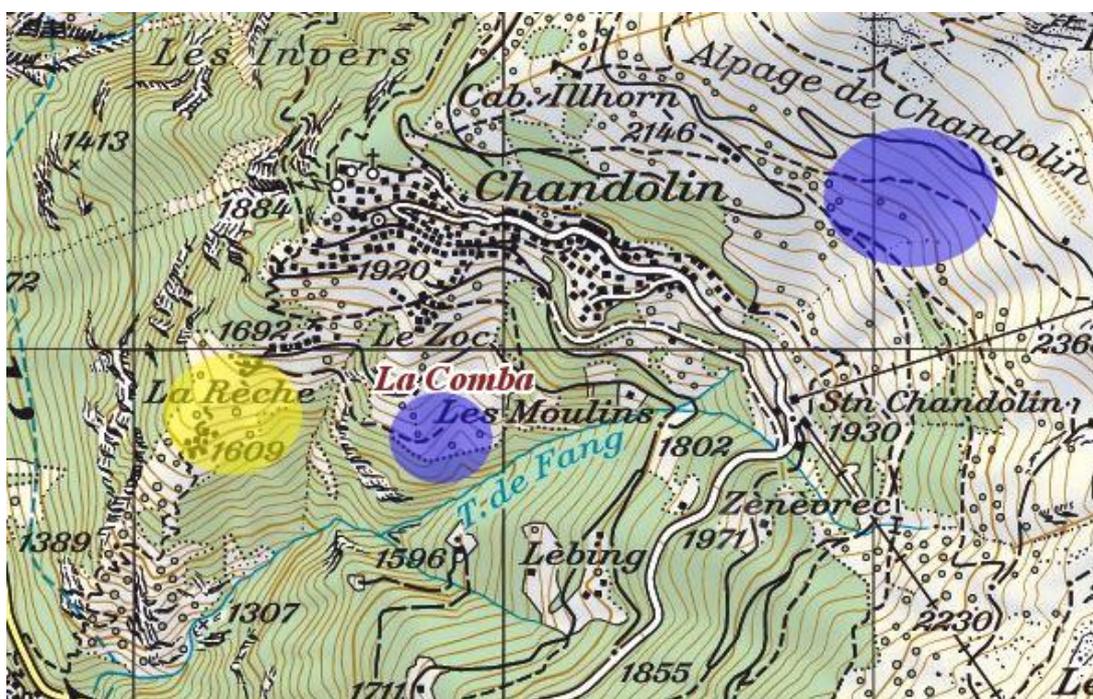


Figure n°3 : Carte relevant les possessions de la branche Chandolinarde de la famille Agroppyer. En bleu, les possessions mentionnées pour le XIV^e siècle. En jaune, les possessions mentionnées pour le XV^e siècle. Tiré de *Map.geo.admin.ch*.

Ces quelques actes de vente nous renseignent donc sur la situation de cette famille au début du XIV^e siècle, qui possède plusieurs biens dans le territoire de Fang et dans la région, mais également du côté de Chandolin, avec qui elle entretient visiblement des liens économiques. Les Agroppyer pratiquent la culture du seigle et probablement l'élevage, bien que nous n'ayons aucune information sur le type d'animaux qu'ils élèvent.

²⁷⁷ AEV, AVL 162, p. 49. Extrait n°1 de l'annexe 1.

²⁷⁸ AEV, AVL 162, p. 63.

²⁷⁹ AEV, AVL 162, p. 58.

²⁸⁰ AEV, AVL 162, p. 103.

²⁸¹ CH AEV, Henri Wuilloud, Pg 1 bis, p. 2.

²⁸² CH AEV, Anniviers, 33.

On retrouve des membres de cette famille à partir de 1404. Nous pouvons noter que certains Agroppyer se voient attribuer le surnom de « Jacolat », comme Jaquemod dit Agroppyer de Fang dit Jacolat²⁸³. La famille Jacolat, comme nous le verrons, est très importante pour la région de Fang. Est-ce que des branches de ces deux familles se sont unies et ont conservé les deux noms ? Ou est-ce qu'une partie de la famille Agroppyer a fini par transformer son nom en Jacolat pour créer cette famille ? Nous pouvons légitimement nous poser la question du fait que l'origine des Jacolat n'est pas connue.

Dans la série de reconnaissances envers les seigneurs d'Anniviers en 1432 et 1433, les Agroppyer sont très présents. On trouve un certain Johannes à la tête d'un consortage (*responsor*) dont les possessions se situent dans le territoire de Fang²⁸⁴, et un Johannerius également responsable de deux fiefs, un situé *ob Fregnye de Fans*, composé d'un pré et d'une forêt, et l'autre, d'un moulin, près du torrent de Fang²⁸⁵. Le toponyme médiéval *ob Fregnye* correspond à l'actuelle *Forêt di Fragnèc* traversée par un bisse, déjà mentionné au XV^e siècle. La signification du mot « *Fragnèc* » se rapproche vraisemblablement de « frêne », faisant peut-être référence à une forêt de frêne, et ce, déjà au Moyen Âge.

À l'est de cette forêt, on trouve un toponyme faisant clairement référence à la zone rocheuse, « Les Rocs ». Dans les sources du XV^e siècle, on trouve le lieu-dit *ob Rosche de Fans* qui se situe dans la même région que la forêt *di Fragnèc*. Les Agroppyer possèdent encore une fichelinée de champs à *La Ressay Deschandulin*, appelée aujourd'hui la Rèche de Chandolin, et un pré à la Comba de Chandolin, toujours nommée comme cela aujourd'hui.

Le domaine familial des Agroppyer se concentre donc en particulier dans cette région située au-dessus de la route cantonale actuelle, faisant le lien entre le territoire de Fang et Chandolin et ce, depuis le XIV^e siècle. Ils exploitaient pour les seigneurs d'Anniviers, une forêt, un bisse, un moulin et des prés. Si l'on suit le tracé du bisse sur la carte, on rejoint le torrent de Fang au-dessus de la route cantonale. Est-ce là l'emplacement du moulin que les Agroppyer exploitent ? Des prospections pourraient peut-être nous donner des éléments de réponse.

Finalement, l'élément qui nous manque est la mention d'un habitat. Nous ne savons pas où habitaient les Agroppyer. Le seul indice serait la mention d'un *casamentum* situé *supra viam tendentem eys Chessaul*, appartenant aux héritiers de Jacodus et Johannes Agroppyer²⁸⁶. Le toponyme *eys Chessaul* nous pose un certain nombre de problèmes, car, premièrement, il désigne un *planum* ainsi qu'un chemin et deuxièmement, sa signification nous échappe. Le nom ferait peut-être référence à *chesal*, donc par extension *casalia* en latin. La lecture des sources tendraient à indiquer que ce lieu-dit se situe autour de la route cantonale au nord du village actuel. Est-ce que le *via deys Chessal/Chessauz* pourrait correspondre à un ancien tracé, maintenant détruit par la construction de la route cantonale ?

²⁸³ CH AEV, Anniviers, 51/15.

²⁸⁴ ACS, Min A 56, pp. 15-16. Extrait n°15 de l'annexe 1.

²⁸⁵ ACS, Min A 56, p. 16. Extrait n°16 de l'annexe 1.

²⁸⁶ ACS, Min A 56, pp. 76-77.

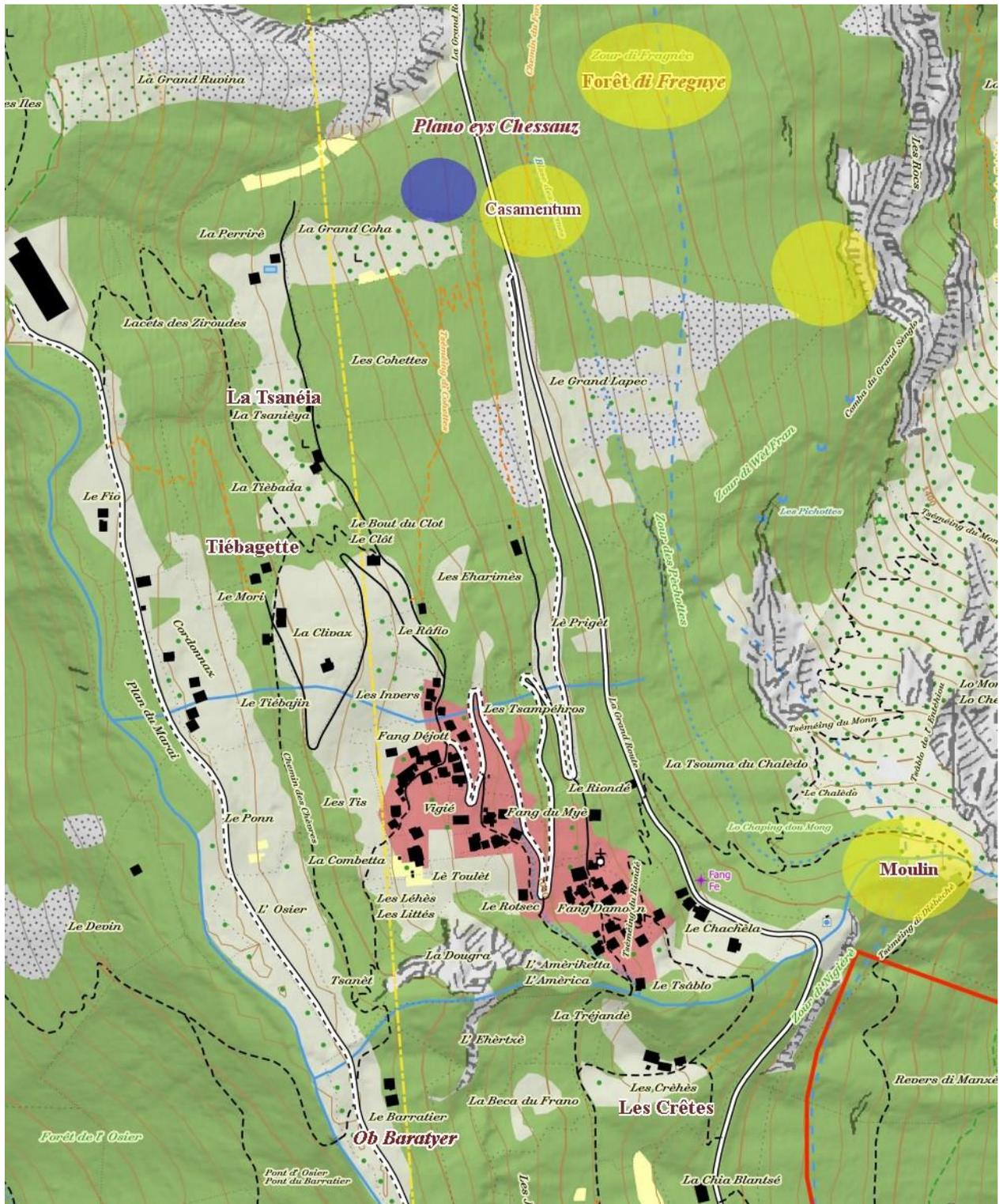


Figure n°4 : Carte relevant les possessions de la famille Agroppyer à Fang. En bleu, les possessions mentionnées pour le XIV^e siècle. En jaune, les possessions mentionnées pour le XV^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey.

C. La famille de la Crista de Fang

Cette famille est très intéressante à plusieurs égards. Elle apparaît dans 18 actes de notre corpus sur 163 et sur une longue durée. En effet, sa première mention date de 1300 avec un certain Gioldus et la dernière date de 1445 avec deux frères Johannes et Petrus. C'est la famille qui a la plus longue longévité à Fang. Ensuite, elle tire son nom du lieu où elle habite, c'est-à-dire « les Crêtes de Fang ». Précisons qu'il faut bien faire la distinction entre toutes les « Crêtes » du Val d'Anniviers qui sont nombreuses. On peut trouver la Crête de Vissoie, de la Comba, d'Ayer, etc. Nous nous concentrons évidemment sur les « Crêtes de Fang ».

Le premier de la Crista qui apparaît dans nos sources entre 1300 et 1317 est un certain Gioldus. Celui-ci possède une *domus* au *Rochey*²⁸⁷, toponyme à mettre peut-être en lien avec le lieu-dit « le Rotsec » situé vers Fang du milieu. Il possède également des terrains du côté des « Sampelets »²⁸⁸ et au *Coliour eis Ottos*²⁸⁹, toponyme qui correspond vraisemblablement à l'actuel « Colliou du Loton ».

Ainsi, pour le XIV^e siècle, le domaine de ce Gioldus semble assez cohérent et se situe au sud de l'actuel village de Fang, entre les « Crêtes » et les « Sampelets, sur la rive droite de la Navisence. Il possède une maison et plusieurs terrains pour mener ses activités. Malheureusement, ne connaissant pas la nature de ces terrains, nous ne pouvons pas déterminer s'il pratiquait l'agriculture, l'élevage ou les deux. Un autre élément à noter est que nous n'avons pas de mention d'une famille l'accompagnant. Cette absence provient du fait que Gioldus n'est jamais l'acteur d'actes de vente, mais qu'il y figure uniquement en tant que témoin ou propriétaire d'un terrain voisin.

Cette famille réapparaît dans les sources à partir de 1385 avec un certain Willencus de la Crista qui participe au paiement des hommes de Fang au seigneur d'Anniviers Pierre de Rarogne, lorsque celui-ci renonce à ses droits de pâtures dans la région de Fang²⁹⁰. On apprend aussi qu'il possède une parcelle de pré et de champs *sub via tendente versus Luc et supra viam publicam*²⁹¹, à l'est des « Sampelets, et qu'il était propriétaire d'un demi-pré situé *in plano deys Chessaul*²⁹², au nord du village actuel de Fang. Willencus a eu trois fils, Perreries qui n'apparaît qu'une fois en 1422, Johannes et Petrus, présents dans les sources jusqu'en 1443. Ces frères reprennent le domaine familial de leur père et vont poursuivre l'exploitation des terres. Ils tiennent, avec un consortium, au nom des seigneurs d'Anniviers Hildebrand et Petermann de Rarogne, un ensemble de biens situés aux « Crêtes »²⁹³, sur lequel nous reviendrons. À côté de ce patrimoine, ils possèdent encore un champ au-dessus du bisse du *Champellet* sous le chemin de Luc et ils

²⁸⁷ CH AEV, Henri Wuilloud Pg 1 bis, p. 2.

²⁸⁸ AEV, AVL 162, p. 386. Extrait n°3 de l'annexe 1.

²⁸⁹ CH AEV, Anniviers, 29. Extrait n°4 de l'annexe 1.

²⁹⁰ CH AEV, AC Saint-Luc Suppl., Pg 9. Extrait n°5 de l'annexe 1.

²⁹¹ CH AEV, Anniviers, 51/16.

²⁹² ACS, Min A 56, pp. 85-87.

²⁹³ ACS, Min A 56, pp. 87-89. Extrait n°18 de l'annexe 1.

sont responsables du moulin situé sur le torrent de Fang, à quelques mètres des « Crêtes »²⁹⁴. Avec un autre consortage, ils détiennent des prés et des champs au nord de l'actuel village en direction de Sousillon. On constate donc que le domaine de la famille est resté plus ou moins dans la même région depuis le XIV^e siècle et qu'elle pratiquait l'agriculture ainsi que l'élevage, sans pouvoir donner beaucoup plus de précision.

Les archives du Chapitre cathédral de Sion ont fourni deux actes levés le même jour en 1443²⁹⁵, dans lesquels Petrus vend tous ses biens immobiliers en Anniviers à un certain Perrodus Chufferel, forgeron, car il est dans l'incapacité de les régir à cause d'ennemis qui l'en empêchent. Perrodus s'engage à entretenir en viager Petrus, jusqu'au décès de celui-ci. Le frère de Petrus, Johannes, cède pour sa part tous ses droits sur les biens de son frère et ratifie cette vente. Ces cas de figure d'entretien en viager se retrouvent souvent au XV^e siècle, à cause du recul de la mortalité²⁹⁶. Les raisons invoquées sont dans l'immense majorité des cas la vieillesse qui empêche les personnes de mener leurs activités de façon normale. Mais dans notre cas, les raisons qui poussent Petrus à céder ses biens sont des ennemis mal intentionnés, cas de figure unique à l'heure actuelle, selon Pierre Dubuis. Est-ce que Petrus s'était-il fait des ennemis ? Qui ? Pour quelles raisons s'intéressaient-ils au patrimoine de Petrus ? Toutes ces questions ne trouveront peut-être jamais de réponse.

²⁹⁴ *Ibidem*.

²⁹⁵ ACS, Min A 105, pp. 244-247 et pp. 247-248.

²⁹⁶ Nous tenons à remercier Pierre Dubuis pour son aide concernant ces deux actes et pour les informations qu'il nous a transmises. Voir DUBUIS, Pierre, *Les vifs, les morts et le temps qui court : familles valaisannes 1400-1550*, Lausanne : Université de Lausanne, 1995, pp. 234-236.

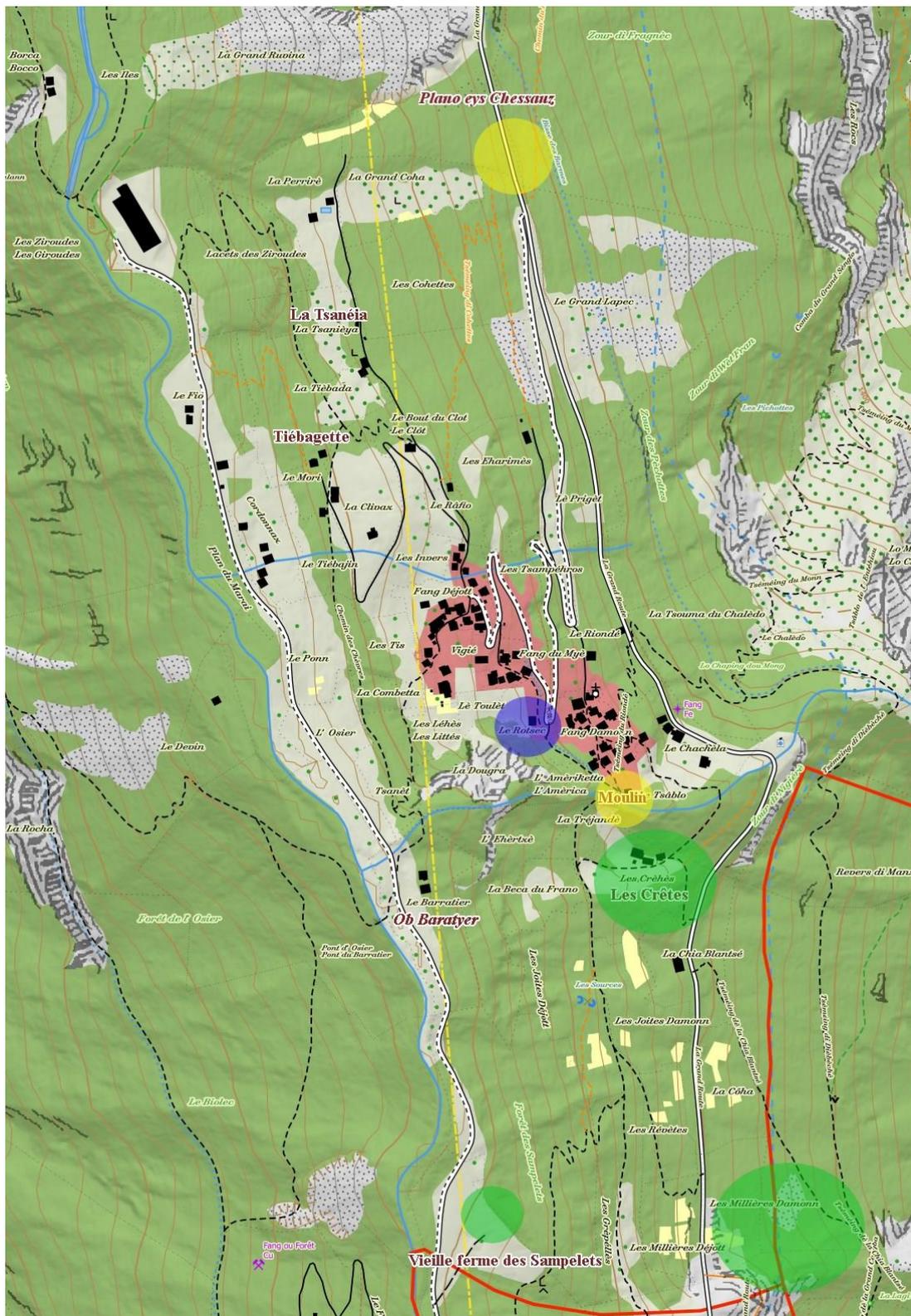


Figure n°5 : Carte relevant les possessions de la famille de Crista dans le territoire de Fang. En bleu, les possessions mentionnées pour le XIV^e siècle. En vert, les possessions mentionnées au XIV^e et au XV^e siècle. En jaune, les possessions mentionnées pour le XV^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey.

Reprenons un instant l'acte aux pages 87-89 du registre ACS, Min A 56, dans lequel sont détaillées les possessions des deux frères de la Crista en 1432.

*In Crista de Fans quedam casamenta cum suis appendentiis, duas secatores prati et duo iugerio campi cum duabus fichillinis rypparis que omnia jacent et sita sunt iuxta casamenta liberorum Johaneri filii Martini Perretan a superiori parte et iuxta terram dictorum liberorum ab occidente et superiori parte supra viam publicam et commune et iuxta rotam tendente en **la Cristaz** et terram en lo rascar dictorum liberorum Johaneri filii Martini Perretans ab oriente, supra terram dictorum hominum et Petrus eius fratris que est de feudo domini episcopi sedunensis iuxta rotam de **la Cristaz** ab occidente et sub via de **Luch** iuxta terram liberorum Martini Perretans ab occidente.*

La formule *casamenta cum suis appendentiis* pose évidemment des problèmes d'interprétation, comme nous l'avons vu. Quels bâtiments pourraient y être désignés ? Si l'on se base uniquement sur le texte, il est impossible de le savoir. Mais comme nous savons où se situent les « Crêtes » de Fang, l'archéologie nous vient en aide. Nous nous y sommes rendus lors de prospections et avons documenté une partie des bâtiments présents sur les « Crêtes ». Dans ce cas-là, l'archéologie nous permet de préciser les sources historiques. La zone est actuellement occupée par une grande ferme entièrement maçonnée et bétonnée entourée de plusieurs dépendances, également en dur. Tous ces bâtiments sont construits sur d'anciennes fondations bien visibles jusqu'à deux mètres de hauteur. Il y a donc au moins deux états de construction, bien que l'on ne puisse pas encore dater le plus ancien et pas non plus savoir si ces bâtiments ont été occupés de manière ininterrompue ou s'ils ont été réoccupés après une période d'abandon. De plus amples recherches archéologiques pourraient nous renseigner.

À l'est de la ferme se trouvent les vestiges de ce qui devait être une cave semi-enterrée dans la pente. Les murs sont maçonnés et parfois conservés sur près de deux mètres de hauteur. Les encadrements des deux portes du côté ouest sont recouverts par un mortier de tuileau orangé. Un mur orienté est-ouest sépare la pièce en deux. Au-dessus de cette cave devait être construit soit un raccard, soit un grenier.

Encore plus à l'est se trouve un raccard encore en place et utilisé. Celui-ci est monté sur des pilotis qui reposent sur un socle de quelques assises maçonnées. Ses dimensions sont assez importantes.

Tous ces bâtiments forment un ensemble d'habitats cohérent, avec une maison d'habitation et des dépendances que sont une cave, un raccard et d'autres éventuelles constructions. Mais les prospections ont révélé encore deux éléments importants. Premièrement, au sud des « Crêtes », un peu en contrebas, se trouvent des prés de grandes dimensions, encore utilisés aujourd'hui. Ces terrains correspondent potentiellement aux deux parcelles mentionnées dans la source précitée. Deuxièmement, à l'est en direction de la route cantonale, les prospections ont permis de documenter un grand bisse, plus utilisé de nos jours, mais bien visible dans le paysage. À une cinquantaine de mètres de la ferme moderne se trouve un « carrefour » où le bisse se divisait en deux. Une partie amenait directement l'eau au lieu d'habitation et l'autre partie amenait l'eau dans les prés. Nous avons pu suivre le bisse presque jusqu'au torrent de Fang, là où il prend l'eau.

L'archéologie nous permet d'éclairer le terme *casamentum* dans ce cas précis. Il contient une maison, des dépendances économiques, un bisse et des terres pour l'élevage et la culture. Il y a donc tous les éléments pour mener une activité économique agropastorale, illustrant ainsi la définition du mot *casamentum* que nous avons proposée. À côté du domaine de la famille de Crista, on trouve le moulin situé sur le torrent de Fang qu'ils exploitent, avec un consortage, au nom des seigneurs d'Anniviers. Les restes de ce moulin médiéval pourraient bien se trouver sous l'actuel moulin qui est daté des environs de 1800²⁹⁷, élément qu'il faudra vérifier par des prospections.

D. La famille Jacolat

La famille Jacolat est celle qui apparaît le plus de fois dans notre corpus, 49 fois sur 163 actes. Il est très souvent précisé que les Jacolat viennent de Fang, mais, comme nous le verrons, cela n'implique pas forcément qu'ils y habitaient ou qu'ils y travaillaient. Très présents, les 13 membres de la famille se retrouvent dans toutes les situations, acheteur, vendeur, témoins, etc., et s'éparpillent dans tout le Val d'Anniviers, de Zinal à Chandolin, en passant par Ayer, Vissoie et Fang. De ce fait, il semble que cette famille ait eu plusieurs branches qui se sont installées à divers endroits dans la vallée. La première, qui apparaît d'abord dans les sources, est présente du côté de Chandolin. Son plus ancien représentant est un certain Johannes Jacolat de Fang. Il est mentionné entre 1385 et 1404 et semble en lien étroit avec Chandolin, dont il fait partie de la commune²⁹⁸ ainsi que d'un consortage²⁹⁹. Il a au moins trois enfants, Johaneta, qui s'est mariée avec Jaquarius Fabri de Luc, Aymier, qui possède en 1428 plusieurs terrains du côté de la *Ressy Deschandulin*³⁰⁰ et Johanerius qui a eu un fils, François, qui s'est marié avec une certaine Agnès, condamnée au bûcher vers 1478³⁰¹. D'après les sources, nous savons que cette branche de la famille possédait une maison à la *Ressy Deschandulin*³⁰², des champs au même lieu³⁰³, une maison, un raccard, une cave et un pré du côté de Fang, qui pourraient se situer à Tiébagette³⁰⁴. Cette branche semble finalement disparaître entre 1459 et 1482, lorsque François vend au notaire Pierre de Torrenté ses possessions à Fang et que sa femme se fait condamner au bûcher pour sorcellerie.

²⁹⁷ JOLLIEN-BERLCAZ, Yvonne, *Fang au Val d'Anniviers*, Sierre : Éditions à la Carte, 2002, p. 56.

²⁹⁸ CH AEV, Anniviers, 51/52.

²⁹⁹ CH AEV, Anniviers, 51/51.

³⁰⁰ ACS, Min A 87, p. 255 et pp. 428-429.

³⁰¹ CH AEV, Georg Wolf, Pg 10.

³⁰² ACS, Min A 87, p. 255.

³⁰³ ACS, Min A 87, pp. 428-429.

³⁰⁴ CH AEV, Supersaxo II, Pg 32. Extrait n°19 de l'annexe 1.

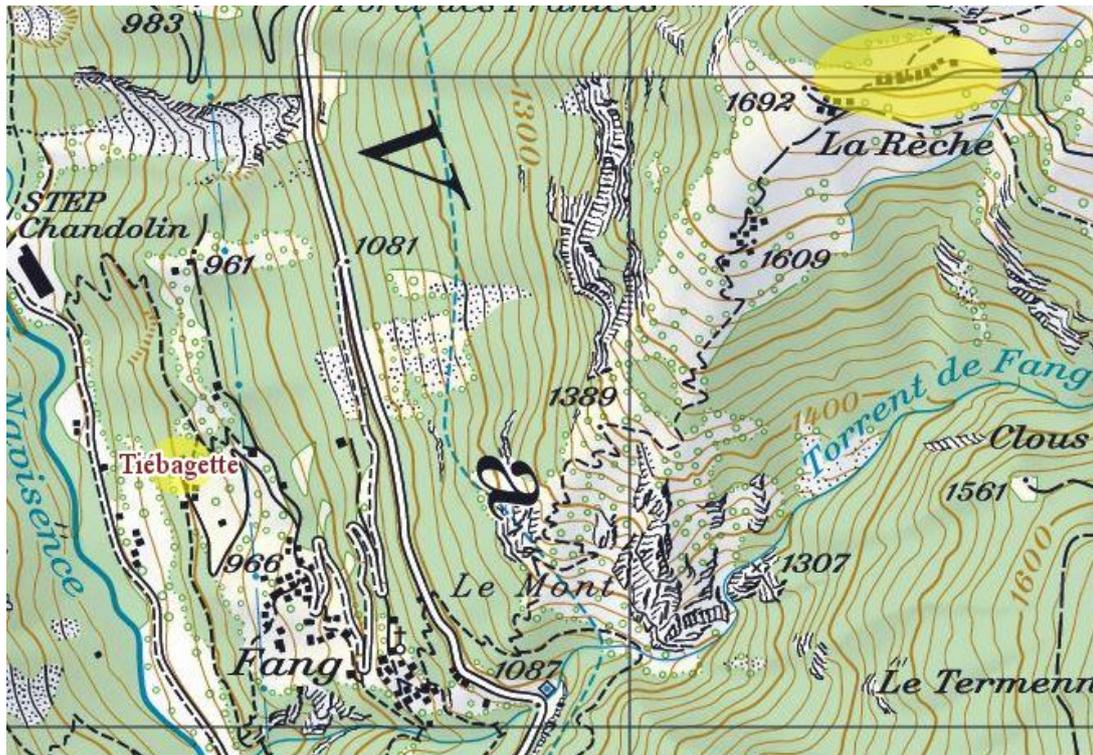


Figure n°6 : Carte relevant les possessions de la branche chandolinarde de la famille Jacolat au XV^e siècle. Tiré de *map.geo.admin.ch*.

Le lien qu'entretenait ce côté de la famille avec l'autre n'est pas établi de façon certaine. Le point commun entre les deux branches est qu'ils sont tous désignés par l'origine « de Fang », mais nous ne pouvons que proposer des hypothèses concernant la parenté. Johannes Jacolat pourrait être le frère ou un cousin de Jaquemetus Jacolat de Fang installé à Vissoie. Ce Jaquemetus est le père d'une fratrie composée de façon certaine par Anthonius et Johannes³⁰⁵ explicitement désignés comme « frères », et peut-être d'un Franciscus et d'un Perrodus. L'élément qui nous permet d'émettre l'hypothèse que toutes ces personnes sont reliées est une tutelle, celle d'Anthonia, fille d'Anthonius et *neptis* de Perrodus, que vont se partager Franciscus et Perrodus à la mort d'Anthonius en 1420³⁰⁶.

Cette branche de la famille va fournir ses membres les plus influents. Anthonius Jacolat apparaît dès 1404. En 1412, il reconnaît avoir reçu quinze livres et un pré à Vissoie, pour la dot de sa femme Perreta, fille de Wilhelmus Jaquerii Tot d'Ayer³⁰⁷. Il semble entretenir des liens étroits avec le notaire Anthonius de Aula de Sierre, dont il récupère une partie de l'héritage en 1414³⁰⁸. De plus, il atteint la fonction de métral du seigneur d'Anniviers Guichard de Rarogne en 1413³⁰⁹. Il apparaît la dernière fois en 1418 et est décédé au plus tard en 1421³¹⁰.

³⁰⁵ CH AEV, Joseph de Lavallaz, Pg 80.

³⁰⁶ ACS, Min A 24, p. 272.

³⁰⁷ CH AEV, Joseph de Lavallaz, Pg 74.

³⁰⁸ CH AEV, Joseph de Lavallaz, Pg 79.

³⁰⁹ CH AEV, Joseph de Lavallaz, Pg 78. Extrait n°6 de l'annexe 1.

³¹⁰ ACS, Min A 24, p. 272.

Nous pouvons passer en revue son « domaine familial » qui s'étend entre Zinal et Vissoie. En 1410, il achète un pré avec édifice *ob Desert* de Zinal, près de la pâture commune³¹¹. Lui et sa femme possèdent également un pré, la moitié d'un raccard et la moitié d'un champ de chanvre à Ayer³¹² et, comme nous l'avons mentionné, un pré à Vissoie situé *dob Tronx*. Il hérite de vignes situées à Miège, dont il rachète la part de son petit frère Johannes en 1416³¹³. Ces possessions sont spécifiquement attribuées à Anthonius dans les sources, mais son patrimoine est plus important si l'on regarde les biens que détient sa fille Anthonia. Nous pouvons donc ajouter à ce « domaine » une maison à Vissoie³¹⁴, des terres à la Comba et cinq parcelles de prés à Fang³¹⁵. Son « domaine » s'étend donc dans presque toute la vallée. Nous avons vraisemblablement affaire à une famille de riches paysans qui pratiquaient l'élevage, la culture du chanvre et de la vigne.

Anthonius et sa femme Perreta auront trois enfants, Anthonia, Willermodus et Johaneta³¹⁶. Ces deux derniers n'apparaissent que dans un acte et n'ont pas laissé d'autres traces. Anthonia, quant à elle, va poursuivre l'agrandissement du domaine de son père, d'abord à l'aide de son oncle Perrodus, avec lequel elle tient un terrain à Fang, puis avec la collaboration de son mari, Pierre de Torrenté, qui, par exemple, achète en son nom un pré et un champ de chanvre à Ayer³¹⁷. Leur mariage, datant d'avant décembre 1432, va ainsi faire passer le patrimoine de cette branche de la famille Jacolat dans celui de la famille de Torrenté, augmentant considérablement les possessions de cette famille et en en faisant un des plus puissants propriétaires terriens en Anniviers dans la deuxième moitié du XV^e siècle³¹⁸. Janine Fayard-Duchêne a dressé un tableau des possessions de Pierre de Torrenté, dans lequel on retrouve un certain nombre de biens passés de la famille à Jacolat à celle des de Torrenté. Leur patrimoine s'étend donc de Zinal à Miège.

Perrodus Jacolat, le potentiel frère d'Anthonius et oncle d'Anthonia, est également intéressant à plusieurs égards. On sait qu'il est habitant de Vissoie depuis 1421³¹⁹, mais à cette date il est encore désigné comme venant de Fang. Plus tard, en 1432, après avoir probablement atteint un certain statut dans la communauté, il se dit venant de Vissoie³²⁰. Il est à la tête d'un consortage qui s'occupe d'une maison ainsi que des prés sur l'alpage de Tracuit et, lui-même, tient une maison et des prés à Zinal³²¹. Il possède encore un *casamentum* à Ayer³²² et il apparaît dans les

³¹¹ CH AEV, Joseph de Lavallaz Pg 71.

³¹² ACS, Min A 81, p. 299.

³¹³ CH AEV, Joseph de Lavallaz, Pg 80.

³¹⁴ C'est dans cette maison qu'Anthonia Jacolat, femme de Pierre de Torrenté, accueille le notaire Johannes de Freneto pour son travail en 1432-1433. Voir ACS, Min A 56.

³¹⁵ AEV, Philippe de Torrenté, AT 55, Pg 91 cité dans FAYARD-DUCHÊNE, Janine, « Du val d'Anniviers à Sion : La famille de Torrenté des origines à nos jours », *Vallesia*, 2006, p. 10.

³¹⁶ ACS, Min A 24, p. 292.

³¹⁷ ACS, Min A 69, pp. 548-549.

³¹⁸ FAYARD-DUCHÊNE, Janine, *art.cit.*, 2006, pp. 14-17.

³¹⁹ ACS, Min A 24, p. 272.

³²⁰ ACS, Min A 57, pp. 267-268.

³²¹ *Ibidem*.

³²² ACS, Min A 110, pp. 205-206.

sources jusqu'en 1447³²³. On constate donc qu'il possède lui aussi un patrimoine assez conséquent tout comme son frère et sa nièce.

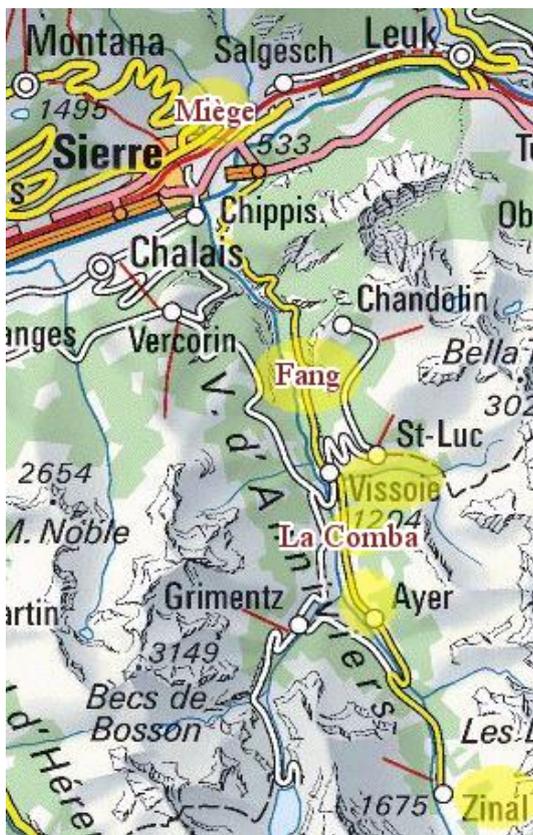


Figure n°7 : Carte relevant les possessions anniviarde de la famille Jacolat au XV^e siècle, notamment celles d'Anthonius et d'Anthonia, sa fille. Tiré de *map.geo.admin.ch*.

Une question qui reste en suspens est l'origine de la famille Jacolat. Comme nous l'avons montré, elle apparaît à la fin du XIV^e siècle, mais nous n'en avons pas d'attestation avant. Vient-elle de Fang ou s'est-elle installée à Fang lors de son arrivée dans le Val d'Anniviers ? De plus, si l'on se fie à la chronologie de notre corpus, on peut se poser la question de comment ils se sont enrichis aussi rapidement, c'est-à-dire en une trentaine d'années tout au plus. Une hypothèse, que nous avons citée plus haut, est qu'il y ait eu un lien entre la famille Jacolat et la famille Agroppyer, présente depuis le XIV^e siècle, dont plusieurs membres portent le nom *Agroppyer alias Jacolat*. Un certain *Jaquemetus dictus Agropier de Fans dictus Jacolat* apparaît en 1404³²⁴. Est-il le père d'Anthonius Jacolat ? Difficile de répondre, car aucun membre de la famille Jacolat que nous venons d'étudier dans ce chapitre ne porte le nom Agroppyer, rendant tout lien de parenté impossible à établir.

³²³ ACS, Min A 110, p. 67.

³²⁴ CH AEV, Anniviers, 51/15.

E. La famille Panys

La famille Panys ou Panis apparaît 26 fois dans notre corpus. Son lieu d'origine est probablement Saint-Luc, peut-être Mission, mais dans tous les cas, les premiers Panys présents dans les sources sont un certain Anthonius qui achète avec sa femme un *casamentum* à Saint-Luc en 1360 et, en 1369, un certain Anthonerius Panis *de Mycion* (Mission) qui possède un pré et des champs au lieu-dit *heys Maryetes* au-dessus du chemin *de Champelet* dans le territoire de Fang en 1369³²⁵. Nous n'avons pas d'autres informations sur eux, mais ils sont probablement les ancêtres des Panys que nous allons étudier. Il faut avancer dans le temps pour retrouver des Panys, dont deux branches se distinguent, l'une établie à Saint-Luc, puis à Fang et l'autre à Vissoie. La branche de Saint-Luc est représentée majoritairement par un certain Anthonius, fils d'Anthonetus Panys de Luc qui apparaît la première fois en 1422³²⁶. Par la suite, il sera spécifiquement désigné comme venant « de Fang ». Il n'est pas le seul membre de la famille qui possède des biens dans la région. En effet, on trouve un Petrus et un Johannes probablement les frères d'Anthonius, dont les enfants exploitent certaines terres. Cependant, l'unique acte dans lequel ils apparaissent rend leur présence plutôt marginale³²⁷. À côté de cette branche, on trouve un représentant de la famille Panys à Vissoie. Un certain Johanodus y apparaît en 1425 lorsqu'il achète des prés et des champs dans la région³²⁸. Nous n'avons malheureusement pas plus d'information sur lui ni sur son lieu de résidence.

Nous nous concentrerons donc sur le « domaine » d'Anthonius Panys qui est très actif pendant un peu plus d'une décennie, entre 1422 et 1435. Il disparaît ensuite, lui et la famille, complètement des sources, sans que nous puissions en déterminer la cause. Sa présence dans les actes notariés nous permet de bien définir son patrimoine immobilier, ses activités et sa place dans la vallée. Il est d'abord présent à Vissoie, ville dans laquelle il achète une maison et une cave en 1426³²⁹ et où il possède trois secteurs de prés, un raccard³³⁰ et une grange³³¹. Il mène donc une partie de ses activités de ce côté-là et y habite ponctuellement. Il vend cette maison en 1432³³². Dans le territoire de Fang, il possède une multitude de terrains répartis dans toute la région, faisant de lui le plus gros propriétaire terrien. Nous pouvons supposer que son lieu de résidence à Fang se situe au chemin de la « Perrire », là où il possède un *casamentum*³³³. Comme nous l'avons dit plus haut, le terme de *casamentum* n'a pas pour but d'être précis. Il est donc difficile de savoir si une maison s'y trouve, à partir des sources. Là encore, l'archéologie nous vient en aide et nous permet d'être plus précis. Les prospections ont révélé un complexe d'habitat important au lieu-dit « la Tsanéia », *Chanea* dans les sources, sous le chemin de la « Perrire ». Il s'agit d'une série de cinq locaux construits dans le sens de la pente en forme de L. Un dernier bâtiment, probablement une grange, se trouve un peu à l'écart. Les locaux 4 et 5

³²⁵ ACS, Min A 39, pp. 9-13.

³²⁶ ACS, Min A 87, p. 54.

³²⁷ ACS, Min A 87, p. 68.

³²⁸ ACS, Min A 87, p. 130 et p. 263.

³²⁹ ACS, Min A 87, p. 240.

³³⁰ ACS, Min A 57, pp. 271-273.

³³¹ ACS, Min A 87, p. 442.

³³² ACS, Min A 58, p. 151.

³³³ ACS, Min A 56, p.3.

forment une maison traditionnelle à deux pièces, à l’instar des bâtiments B3 et B5 à Tiébagette³³⁴. Avec cette maison, on trouve les locaux 1, 2 et 3 dont la fonction n’est pas évidente à déterminer, notamment à cause de constructions modernes posées sur les pièces 2 et 3. Il devait s’agir d’étable pour les animaux et peut-être d’un grenier. On a donc affaire à un complexe d’habitat qui pourrait correspondre au terme *casamentum* des sources historiques et dont le propriétaire dans la première moitié du XV^e siècle était Anthonius Panys. Un fragment de céramique à pâte rouge avec un glacis interne daté du XV^e siècle trouvé près du local 5 correspond plutôt bien chronologiquement aux sources historiques³³⁵. L’abandon du site semble être contemporain de celui de Tiébagette vers le début du XVI^e siècle. Des traces de rubéfaction sur les murs laissent penser qu’un incendie a peut-être ravagé ce complexe d’habitat et provoquer son abandon.

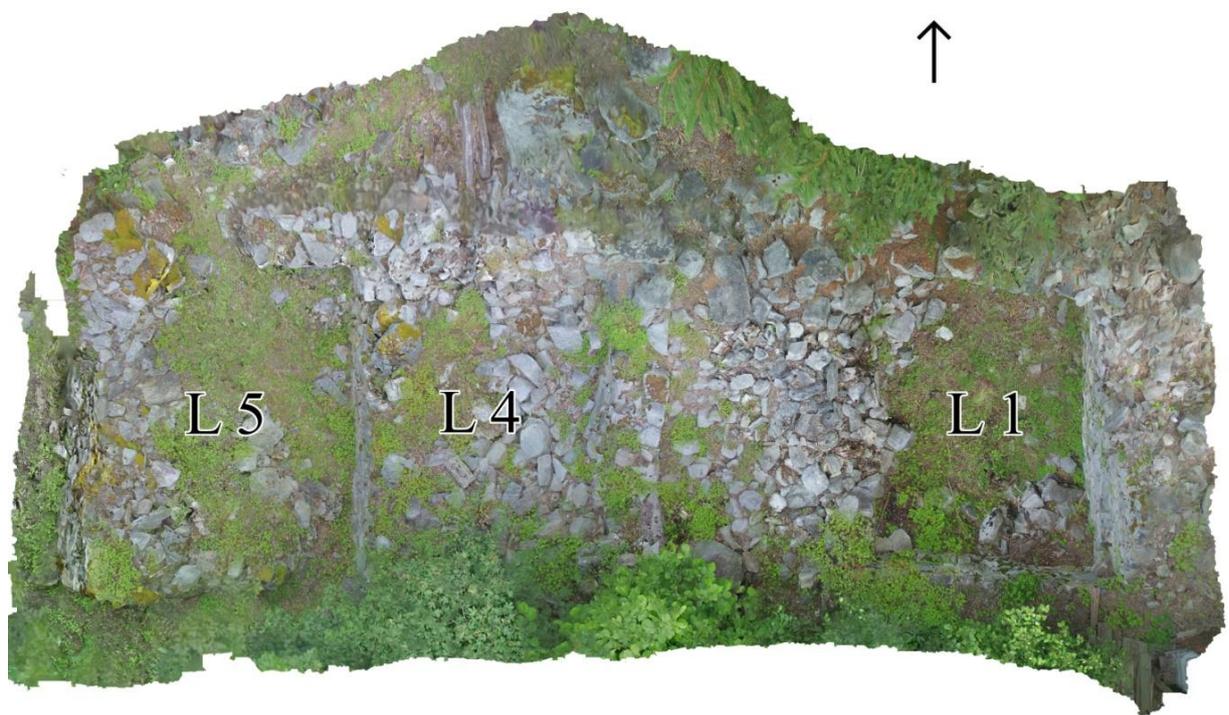


Figure n°8 : Photogrammétrie des vestiges de la « Tsanéia ». Les locaux L2 et L3 se trouvent au sud du local L1. Photographies par drones et montage : Dominique Lecoultré.

Outre ce lieu d’habitation, il possède également de nombreux prés situés au bord de la Navisence, près de la pâture commune³³⁶ ainsi qu’au *Baratier de Fans*³³⁷ (actuellement le « Barratier ») ; le long du chemin de la « Perrire »³³⁸, près de l’éboulement situé à l’est³³⁹ ; du côté du *Fenys de Fans*³⁴⁰ (toponyme difficile à replacer sur la carte), et trois parcelles de pré

³³⁴ CRAMATTE, Cédric, *op. cit.*, 2016, pp. 12-14.

³³⁵ Nous tenons à remercier encore ici Madame Joguïn-Regelin pour nous avoir fourni cette datation.

³³⁶ ACS, Min A 56, pp. 1-2.

³³⁷ ACS, Min A 56, pp. 63-64.

³³⁸ ACS, Min A 56, p. 3. Extrait n°12 de l’annexe 1.

³³⁹ ACS, Min A 56, pp. 59-61.

³⁴⁰ ACS, Min A 56, pp. 2-3.

situées sous le chemin public *dou Pueset*, au-dessus du bisse du *Fyoz*, sur le torrent de Fang³⁴¹. En plus de ces prés, il possède un grenier (*orreum*) et un champ de chanvre situés également vers le torrent de Fang³⁴². Au lieu-dit *ob Vuallant* vers Vercorin, il vend en 1425 un champ ainsi qu'une grange/raccard à Aymoneus Trot de Vercorin³⁴³. Pour terminer, il a encore des terres non définies *ob Cloz*, au début du chemin de la « Perrire », et au lieu-dit *magna Ruvina*, sous le chemin public³⁴⁴.

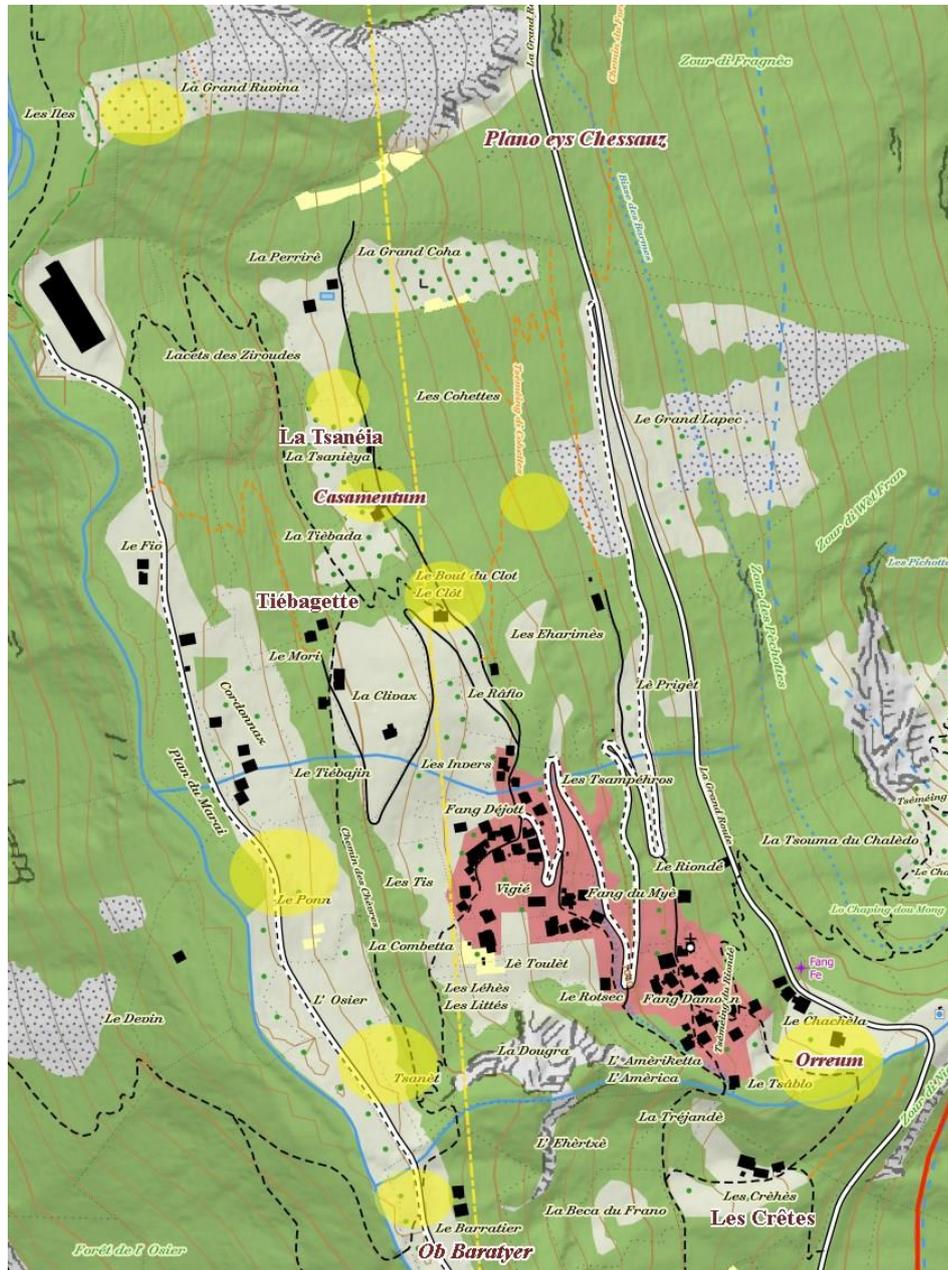


Figure n°9 : Carte relevant les possessions d'Anthonius Panys dans le territoire de Fang au XV^e siècle. La position de l'*orreum* est supposée. Édité par Lambert Zufferey.

³⁴¹ ACS, Min A 57, pp. 249-251.

³⁴² *Ibidem*.

³⁴³ ACS, Min A 87, pp. 189-190.

³⁴⁴ ACS, 87, pp. 130-131.

Nous voyons donc que son « domaine » est très étendu et se concentre en particulier sur le territoire de Fang. C'est probablement là qu'il habite et qu'il mène la majorité de ses activités économiques. Les sept parcelles de pré nous permettent d'imaginer qu'il pratiquait l'élevage, vraisemblablement dans de grandes proportions, au détriment peut-être de la culture de céréales au vu de l'unique champ qu'il possède et qu'il vend déjà en 1425. Les redevances qu'il paye aux seigneurs d'Anniviers montrent qu'il élève au moins de la volaille et des moutons³⁴⁵. Ses possessions à Vissoie, prés, raccards, caves et granges confirment ce constat. Il est même *responsor* d'un vaste consortage composé de onze personnes qui rend hommage lige aux seigneurs d'Anniviers pour des fiefs situés dans la région de Vissoie³⁴⁶, démontrant ainsi son influence sur la communauté d'Anniviers. Il cultive également le chanvre à Fang, production qu'il vend ou qu'il utilise pour la production textile.

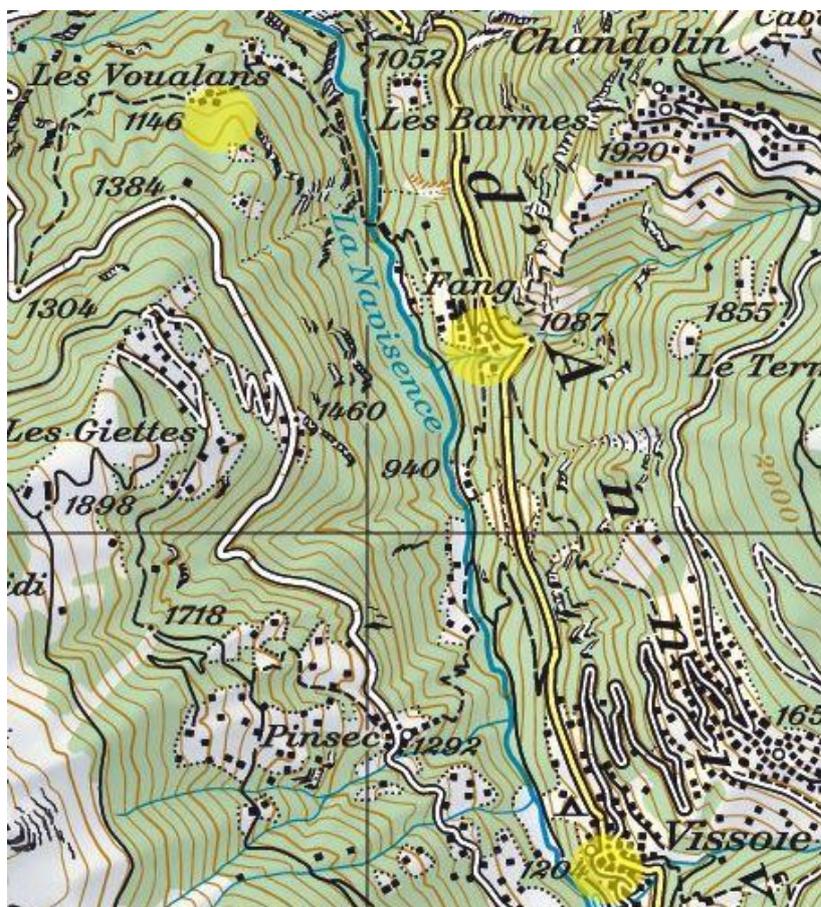


Figure n°10 : Carte relevant les possessions anniviardes d'Anthonius Panys au XV^e siècle. Tiré de *map.geo.admin.ch*.

Contrairement aux Jacolat et aux Perretan, Anthonius Panys ne possède pas de vignes en plaine. Il ne pratique donc pas de déplacements réguliers entre la vallée du Rhône et ses résidences anniviardes.

³⁴⁵ Voir ACS, Min A 56, pp. 1-2 et 2-3.

³⁴⁶ ACS, Min A 57, pp. 271-273.

F. La famille Perretan

La famille Perretan apparaît dans notre corpus 33 fois sur 163 actes et est présente entre 1385 et 1459. Ses membres sont explicitement désignés comme venant de Fang et leurs possessions s'étendent de Grimentz à Corin, en plaine. Nous pouvons tout de suite mentionner les nombreuses ressemblances que partagent cette famille et la famille Jacolat, bien qu'aucun lien de parenté ne puisse être établi. Ils apparaissent dans les sources à la fin du XIV^e siècle ; il y a deux branches, une à Chandolin et une à Fang ; les Perretan possèdent des vignes en plaine, à Corin ; plusieurs membres de la famille sont responsables de consortages ; ils possèdent des biens en altitude, à Grimentz et Ayer. La différence notable est que la famille Perretan ne s'éteint pas et se retrouve à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, à Fang et à Sierre³⁴⁷.

Le premier Perretan qui apparaît dans les sources, en 1385, s'appelle Vullientus et est désigné comme *homines de Fans* lorsque Pierre de Rarogne transforme son droit de pâture en redevance³⁴⁸. On le retrouve dix ans plus tard lors du règlement de la dette engendrée par le traité de paix avec la maison de Savoie³⁴⁹. Il est le fils d'un certain Jaquetus ly Perretan sur lequel nous n'avons pas beaucoup d'informations si ce n'est qu'il était l'ancien responsable d'un consortage et qu'il tenait au nom des seigneurs d'Anniviers la forêt de la *Rabachyaz*. Vullientus est le père d'une fratrie de quatre garçons qui vont étendre le domaine familial dans tout le Val d'Anniviers. Les quatre descendants Perretan se nomment Martinus, Vullientus, Johannes et Anthonius. On les retrouve plusieurs fois ensemble dans les mêmes consortages nous permettant ainsi d'entrevoir le patrimoine de cette famille. Par exemple, en 1432, ils reconnaissent collectivement devoir aux seigneurs d'Anniviers une redevance de deux chapons ou douze sous mauricois pour une série de quatre parcelles de pré situées dans le territoire de Fang, au plan *deys Chessauz*³⁵⁰. En 1443, Johannes, Anthonius et Vullientus sont au centre d'un conflit dans lequel on leur réclame deux fichelins de seigle pour des biens qu'ils possèdent, notamment trois parcelles de prés, une maison et une forêt situées près de Fang, au lieu-dit *Myey* près de la *via publica*³⁵¹. Ces possessions communes forment en quelque sorte le noyau de leur domaine.

Chacun possède ensuite son propre patrimoine. Anthonius est le plus représenté des quatre et est celui qui possède le plus de biens. En 1426, il achète une parcelle de vigne à Corin en plaine³⁵² et, en 1427, un pré pour sa femme à Grimentz³⁵³. Il possède encore un terrain à Soussillon³⁵⁴ et une parcelle de pré au-dessus du chemin de la « Perrire » près des possessions d'Anthonius Panys³⁵⁵. Nous voyons donc, à l'instar de certains membres de la famille Jacolat, que le patrimoine d'Anthonius s'étend à beaucoup d'endroits de la vallée. Sa présence dans tous ces

³⁴⁷ Pour Fang : CH AEV, Denis Genoud, Pg 43. Pour Sierre : CH AEV, Joseph de Lavallaz, Pg 175.

³⁴⁸ CH AEV, AC Saint-Luc Suppl., Pg 9. Extrait n°5 de l'annexe 1.

³⁴⁹ CH AEV, Anniviers, 47.

³⁵⁰ ACS, Min A 56, pp. 5-6.

³⁵¹ ACS, Min A 105, pp. 173-176.

³⁵² ACS, Min A 87, pp. 137-138. Extrait n°10 de l'annexe 1.

³⁵³ ACS, Min A 87, p. 153.

³⁵⁴ ACS, Min B 58 03, p. 12.

³⁵⁵ ACS, Min A 56, p. 3. Extrait n°12 de l'annexe 1.

lieux lui permet de se retrouver à la tête d'un consortium important qui regroupe 13 personnes réparties entre Cuimey, Vissoie, Fang et l'alpage du Tracuit³⁵⁶.

Vullientus, lui, possède une terre antique à Fribougze³⁵⁷ et est à la tête d'un consortium centré sur le territoire de Fang³⁵⁸. Il tient lui-même dans cette communauté un pré situé *en la Chanea de Fans*, au-dessus du chemin de la « Perrire » et sous le chemin *deys Chessauz*. Vullientus ne semble pas posséder de biens ailleurs dans la vallée.

Johannes, de son côté, possède un secteur et demi de pré *ob Roche de Fans*, ainsi qu'un pré situé sous le chemin *deys Chessal*³⁵⁹. Il est lui aussi à la tête du consortium familial que nous avons cité précédemment. En collaboration avec ses frères Anthonius et Martinus, il s'occupe de la forêt de la *Rabachyaz*.

Le dernier membre de la fratrie est Martinus, moins présent individuellement que ses frères dans les sources. Il fait partie de tous les consortiums que nous venons de citer, en collaboration avec ses frères.

Pour résumé, nous avons l'exemple ici d'une fratrie qui s'est occupée du patrimoine familial en l'agrandissant et en tissant parfois des liens avec d'autres villages de la vallée. Dans le territoire de Fang, leurs possessions se concentrent au nord vers la STEP de Chandolin et près du plan *deys Chessauz*, à l'instar de la famille Agroppey. Si l'on regarde le type de terrains qu'ils possèdent, on remarque qu'il s'agit presque exclusivement de prés. Couplés à leur présence sur certains alpages, nous pouvons penser que cette famille s'est concentrée sur l'élevage, sans pouvoir déterminer l'espèce d'animaux élevés. Nous pouvons encore nous arrêter un instant sur la forêt dont ils s'occupent. Le toponyme médiéval *Rabachyaz* n'est pas clair et ne se retrouve vraisemblablement pas de nos jours. Mais, si l'on regarde attentivement notre carte, nous pouvons voir qu'une forêt se nomme « forêt du Perratan », au même endroit où se situait potentiellement la forêt de la *Rabachyaz*. Y a-t-il un lien avec la famille Perretan ? Si oui, est-ce que la forêt aurait au bout d'un moment pris le nom des propriétaires ? Cette hypothèse est renforcée par le fait que cette forêt se situe sur la rive gauche de la Navisence, près des possessions de la famille, un peu plus au nord.

³⁵⁶ ACS, Min A 56, pp. 9-12.

³⁵⁷ ACS, Min A 56, p. 12.

³⁵⁸ ACS, Min A 56, pp. 6-8. Extrait n°14 de l'annexe 1.

³⁵⁹ ACS, Min A 56, p. 6.

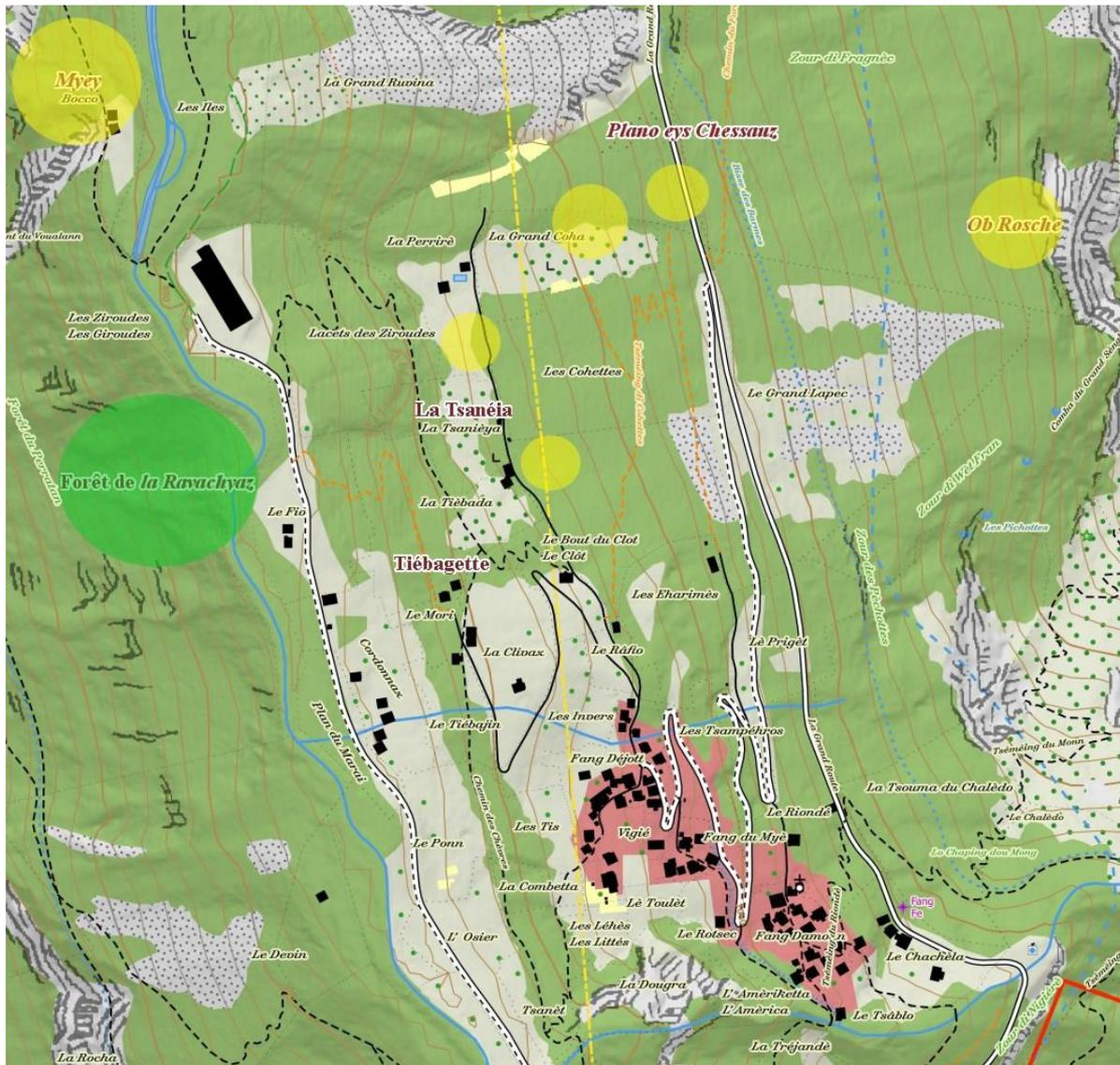


Figure n°11 : Carte relevant les possessions de la famille Perretan dans le territoire de Fang. En vert, les possessions mentionnées au XIV^e et au XV^e siècle. En jaune, les possessions mentionnées pour le XV^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey.

Comme les Jacolat et les Agroppyer, les Perretan ont une branche de leur famille qui s'est installée à Chandolin, vers la « Combe » et la « Ressay », dans la zone intermédiaire entre Fang et Chandolin³⁶⁰. Précisons qu'ils sont tous désignés comme venant de Fang. Le premier membre de cette branche est un certain Martinus, fils d'Anthonetus, qui apparaît en 1404 dans les sources. Il est donc de la même génération que Vullientus Perretan. Sont-ils frères ou cousins ? Nous ne le savons pas. Martinus a trois enfants Johanerius, Johanodus et Perrodus. Ceux-ci et leurs enfants respectifs vont étendre le domaine familial du côté d'Ayer, où ils possédaient notamment un pré, des champs, une grange et une étable³⁶¹, et aux Crêtes de Fang³⁶² en 1445, dernière mention de cette partie de la famille dans les sources.

³⁶⁰ ACS, Min A 56, pp. 26-27.

³⁶¹ ACS, Min A 105, pp. 260-262.

³⁶² ACS, Min A 102, pp. 75-76.

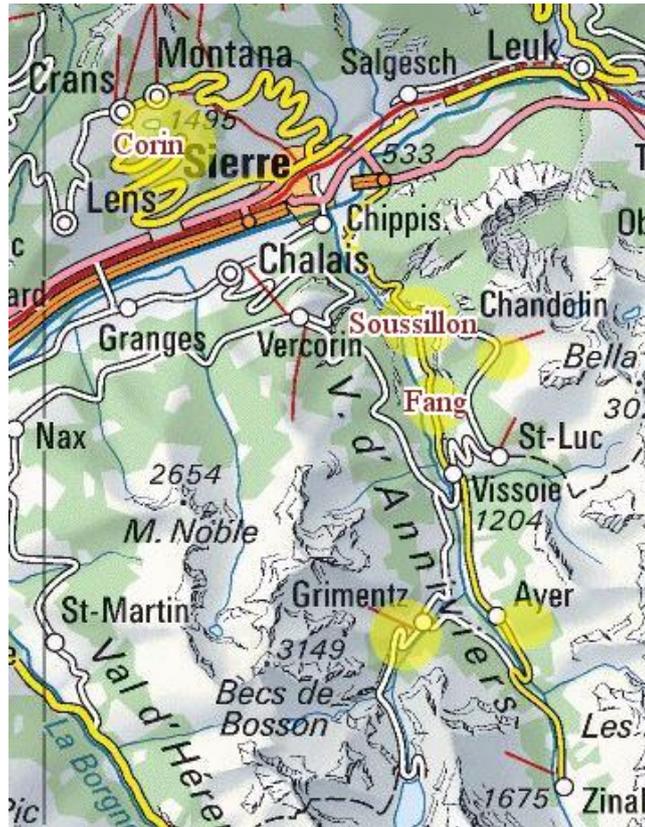


Figure n°11 : Carte relevant les possessions anniviardes de la famille Perretan au XV^e siècle. Tiré de *map.geo.admin.ch*.

Comme nous l'avons souligné, les ressemblances entre la famille Perretan et la famille Jacolat sont nombreuses. Le premier élément à discuter est l'apparition dans la documentation de ces familles durant la deuxième moitié du XIV^e siècle. Dans les sources que nous avons consultées, nous n'avons pas trouvé de mentions de ces familles ailleurs dans le Val d'Anniviers et encore moins à l'extérieur de la vallée, ce qui nous permet de penser que ces familles ne sont pas anniviardes et qu'elles sont venues d'ailleurs en Valais, voire d'encore plus loin, ce qui reste évidemment des hypothèses. L'arrivée de ces familles se situe dans la période qui a suivi les épidémies de peste³⁶³. Nous l'avons mentionné, les données concernant les morts causés par cette maladie en Anniviers sont rarissimes et ce qui suit n'est que des idées de pistes à suivre pour de futures recherches. Si l'on prend les exemples que Pierre Dubuis a détaillés dans ses différents ouvrages, nous pouvons imaginer que le Val d'Anniviers n'a pas été épargné par la peste. La population a donc diminué, créant de la place pour d'autres familles. Les Perretan et les Jacolat pourraient en avoir profité pour s'installer durablement dans la région de Fang et de Chandolin et s'enrichir. Cette hypothèse est renforcée par l'émigration de Hauts-Valaisans qui ont cherché à s'installer vers Sion, dans le Val d'Hérens et en Anniviers à partir de la fin du XIV^e siècle, phénomène très bien mis en avant par Hans-Robert Ammann concernant la population de Zermatt³⁶⁴. L'élément qui pourrait nous permettre d'appuyer encore cette

³⁶³ AMMANN, Hans-Robert, « L'émigration proche dans les Alpes valaisannes au XV^e siècle : l'exemple de Zermatt », *Vallesia*, 1992, p. 257.

³⁶⁴ AMMANN, Hans-Robert, *art. cit.*, 1992, pp. 251-287 et CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, pp. 294-295.

hypothèse est l'origine des noms de famille, en l'occurrence ici Perretan et Jacolat, bien que ce ne soit pas toujours réalisable. Dans son article, Ammann met en évidence la chronologie de l'émigration zermattoise vers le Valais central qui commencerait durant la deuxième moitié du XIV^e siècle et qui serait finalement visible dans les sources à partir du XV^e siècle. Ammann mentionne le cas d'une famille, les *Perreti*, installé dans le Val d'Hérens et qui pourraient venir de Zermatt. Est-ce que ce nom *Perreti* pourrait nous permettre d'éclairer l'origine des Perretan de Fang ? Est-ce que *Perretan* est un nom haut valaisan ?

Le cas des Jacolat est plus difficilement envisageable, car nous n'avons pas beaucoup d'informations sur eux avant 1385 et le lien qu'ils pourraient avoir avec les Agroppeyer laisse ouverte l'hypothèse d'une origine anniviarde. Mais nous n'excluons évidemment aucune des deux possibilités dans l'état actuel de la recherche.

G. Les autres familles de Fang

À côté de ces cinq familles très représentées dans notre corpus, nous en trouvons encore une dizaine qui porte la mention *de Fans*. Nous n'allons pas toutes les détailler, mais nous allons plutôt aborder les différents critères que nous avons sélectionnés en les illustrant à l'aide de ces familles.

On trouve dans ces autres familles les plus anciennes, dont les premières mentions remontent au XIII^e siècle. La famille *de Fans* apparaît peut-être déjà en 1239 avec un certain Nicolas, et de façon certaine en 1298, lorsque toute la famille, Johannes et Jaquetus, frères, fils de feu Ludovic de Fans, loués par Beatrix leur mère, Willemeta et Alasia leurs sœurs, achètent une parcelle de pré à Saint-Luc³⁶⁵. Six autres familles apparaissent aussi dans le registre AEV, AVL 162, entre 1298 et 1316. Il s'agit des *Bonis*, des *de la Chegnea*, des *Perrardi*, des *Rasclos*, des *Rochuz* et des *Uper*. Certaines n'apparaissent qu'ici, d'autres se retrouvent dans les dernières décennies du XIV^e siècle. Aucune d'entre elles, sur la base de notre corpus, ne dure plus d'un siècle.

Dans ces « autres » familles, quelques personnages se distinguent. Dans la famille *de Fans*, Nicolas, en 1239, est chanoine de Sion³⁶⁶. En 1338, un certain Johanodus *de Fans* est désigné comme « cleric »³⁶⁷. C'est la seule famille de Fang dont des membres vont suivre une carrière ecclésiastique.

Mentionnons au passage que la famille *de la Chegnea*³⁶⁸ est intéressante, car elle tire probablement son nom du toponyme actuel « la Tsanéia », où se situent d'importants vestiges, appartenant à Anthonius Panys au XV^e siècle. Les *de la Chegnea* avaient-ils déjà leur habitat à cet endroit-là ? Seule une fouille archéologique nous permettrait de documenter d'éventuels anciens états et d'en déterminer les fonctions.

³⁶⁵ AEV, AVL 162, p. 40.

³⁶⁶ GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, n°442, pp. 346-347.

³⁶⁷ CH AEV, Anniviers, 39.

³⁶⁸ AEV, AVL 162, p. 28 et ACS, Min A 39, pp. 9-13.

Les possessions immobilières de ces familles se résument à un *casamentum* possédé à Saint-Luc par la famille Rochuz, qu'ils vendent en 1302³⁶⁹. Nous n'avons sinon aucune autre indication sur d'éventuels bâtiments.

Les possessions économiques n'apportent pas non plus de surprise. Certaines familles possèdent uniquement des champs, les *de la Chegnea* et les *Rochuz*, tandis que certaines possèdent uniquement des prés. Les *Rasclos* et les *Chanoz* en possèdent des deux.

H. Les familles ne venant pas de Fang

Comme nous l'avons mentionné, une vingtaine de familles originaires d'ailleurs dans le Val d'Anniviers possèdent des biens à Fang. Certaines d'entre elles sont bien documentées nous renseignant sur leur insertion dans le territoire de Fang et sur les activités économiques.

La durée des familles dans le temps n'est pas représentative du fait que leurs membres sont davantage actifs dans d'autres lieux et que pour déterminer de façon précise leur présence il faudrait envisager d'autres sources. Néanmoins, nous pouvons faire certains commentaires.

Premièrement, ces familles « extérieures » à Fang sont moins nombreuses et minoritaires au XIV^e siècle par rapport aux familles *de Fans*, 6 sur 19, tandis qu'au XV^e siècle, elles sont majoritaires, 12 sur 20.

Deuxièmement, on ne retrouve aucune des familles du XIV^e siècle au XV^e siècle. Il y a donc un « renouvellement » de l'occupation des familles extérieures à Fang entre ces deux siècles. Nous pouvons émettre plusieurs hypothèses concernant les raisons de ces changements. La première est documentaire. Ces constatations sont évidemment basées sur le corpus de sources non exhaustif que nous avons réuni, qui déforme ainsi la réalité. Il est probable que certaines familles aient eu une présence plus importante, mais la documentation ne nous renseigne pas suffisamment. De plus, le recueil AEV, AVL 162 crée une concentration d'informations pour le début du XIV^e siècle, à l'instar des recueils ACS, Min A 56 et 57 qui « cristallise » la situation en 1432-1433. La deuxième hypothèse est d'ordre économique. Certaines familles ont pu décider de mener une partie de leurs activités dans le territoire de Fang en moyenne altitude sans s'y installer, rendant plus fréquents les achats et les ventes de terrains, selon leurs besoins. Troisièmement, l'épidémie de peste de 1348 a dû avoir un rôle dans ces réorganisations. Bien que nous n'ayons pas de sources pour le confirmer, il est possible que les ravages de la maladie aient pu faire disparaître des familles, mais également forcer certaines à revoir leurs activités économiques à la baisse à cause du manque d'effectifs et les obliger à se concentrer à nouveau vers leur lieu d'habitation.

Troisièmement, l'origine des familles, qui occupe le territoire, n'est pas très variée. Elles viennent en majorité de Saint-Luc et de Chandolin. Posséder des prés ou des champs à Fang permet à ces familles qui vivent dans des villages d'altitude (1600 m pour Saint-Luc, 1930 m pour Chandolin) de mener une partie de leurs activités en moyenne altitude et de faire le lien

³⁶⁹ AEV, AVL 162, p. 166.

avec la plaine, si besoin est. On trouve aussi une famille de Saint-Jean (1300 m d'altitude) et la famille de Torrenté venant d'Ayer, qui a un statut particulier puisque Pierre de Torrenté récupère les possessions de sa première femme Anthonia Jacolat et qu'aucune motivation économique ne l'a poussé à s'installer à Fang.

Seules deux familles possèdent un habitat dans le territoire. Pour le XIV^e siècle, il s'agit de la famille Otto de Saint-Luc, dont un certain Willencus a un *casamentum* du côté des « Sampelets », ainsi qu'une maison (*domus*) au *Coliour eis Ottos apud Fans*³⁷⁰. Pour le XV^e siècle, il s'agit de la famille de Logye de Saint-Jean qui a une maison et un raccard vers la « Clivaz », près de la *via publica*³⁷¹. Nous pouvons nous demander si ces deux familles se sont installées définitivement à Fang en conservant leur nom d'origine ou si elles pouvaient se permettre de posséder deux habitats. Willencus Otto possédait, en plus de la maison au *Coliour eis Ottos* et du *casamentum* aux « Sampelets », une maison à Vissoie et un *casamentum* accompagné d'un raccard dans la ville de Saint-Luc³⁷², profitant donc d'un potentiel quadruple séjour. Son domaine, le seul de ce type au XIV^e siècle, fait penser à ceux des familles Jacolat, Panys et Perretan du XV^e siècle. Pour accompagner ces habitats, Willencus possédait également des champs près de Fang et de Vissoie et des terres aux « Sampelets »³⁷³. Ce domaine fait figure d'exception au vu du nombre d'habitations. Il nous manque malheureusement des informations pour savoir s'il occupait, lui et sa femme Agnès, tous ces lieux, ou s'il en faisait bénéficier d'éventuels enfants. Ce qui est sûr, c'est que ses activités économiques, que l'on ne peut pas déterminer, l'obligeaient à être très mobile entre Fang, Vissoie et Saint-Luc. Sa maison à Vissoie lui permettait d'être présent auprès des personnes influentes de la vallée, que ce soit des notaires, des clercs ou des seigneurs ; son domaine de Saint-Luc lui donnait accès à des alpages pour ses bêtes et ses possessions à Fang lui permettaient d'avoir un endroit en moyenne altitude où il gardait ses troupeaux l'hiver.

³⁷⁰ CH AEV, Anniviers, 29. Extrait n°4 de l'annexe 1.

³⁷¹ ACS, Min A 87, p. 67. Extrait n°9 de l'annexe 1.

³⁷² CH AEV, AC Saint-Luc Suppl., Pg 3.

³⁷³ AEV, AVL 162, p. 386. Extrait n°3 de l'annexe 1.

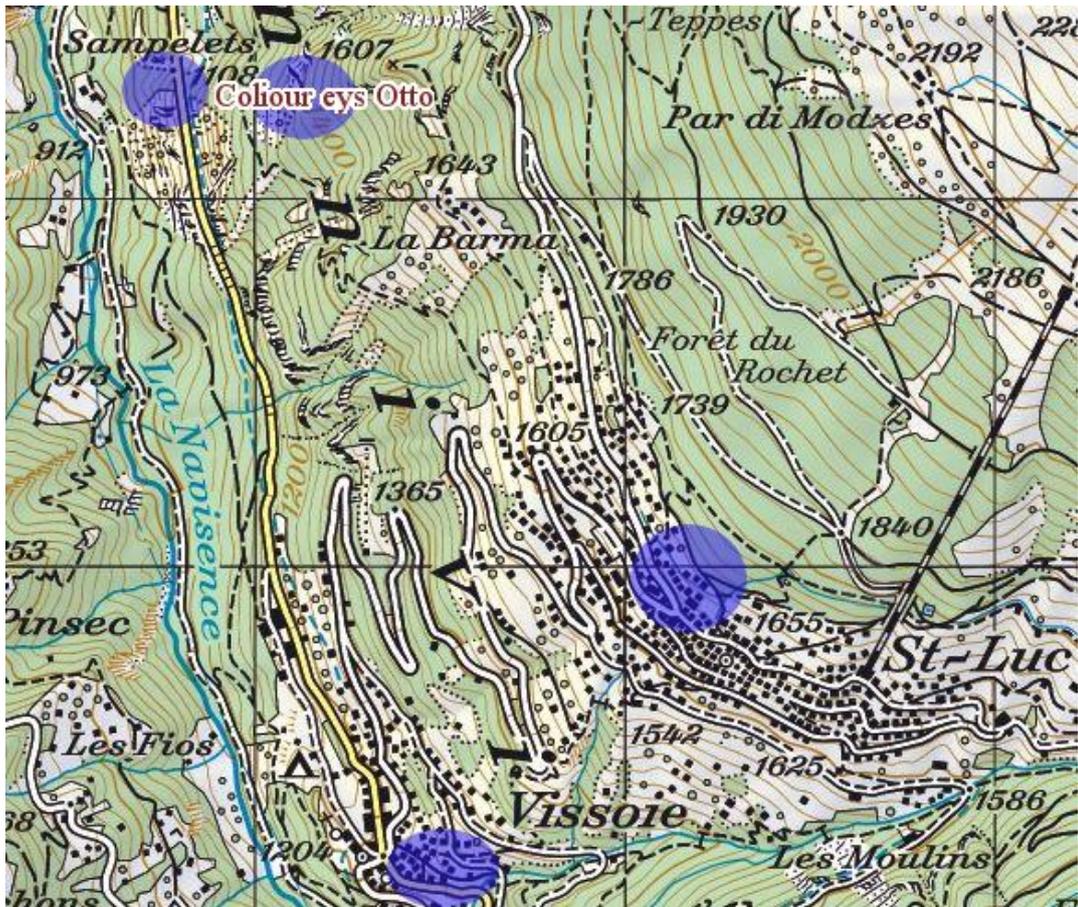


Figure n°13 : Carte relevant les possessions anniviardes de Willencus Otto et de sa femme Agnès au XIV^e siècle. Tiré de *map.geo.admin.ch*.

Ces hypothèses peuvent être appuyées par l'archéologie. Les prospections menées en 2016 ont permis de documenter une très grande bâtisse au lieu-dit « les Sampelets », là où Willencus Otto possédait au XIV^e siècle un *casamentum*. Il s'agit d'une ferme moderne entièrement maçonnée, comportant trois étages et occupant un grand espace au sol. Le dernier état du bâtiment nous est parvenu grâce à une photo des années 1970, avant sa destruction lors d'un entraînement de pompiers en 1979. Aujourd'hui, les vestiges visibles sont très impressionnants avec des murs de plus de six mètres d'élévation. Le premier diagnostic a montré que le rez-de-chaussée devait servir d'étable et être occupé par des bêtes. Le second étage, qui a disparu, mais dont il reste encore des poutres carbonisées, devait contenir les différentes pièces à vivre. Le troisième et dernier étage formait les combles destinés à l'entreposage de matériel ou de vivres. Cet état final n'est probablement pas celui d'origine. En effet, l'observation des maçonneries a révélé au moins trois états de construction différents. La partie la plus ancienne doit être celle du nord, puis elle a été agrandie deux fois en direction du sud. Le dernier état se démarque des autres par le traitement des murs fait avec un mortier qui ressemble à du ciment. À ce niveau de la recherche, il est impossible de dater précisément la construction de la première structure. La mention du *casamentum* de Willencus Otto aux « Sampelets » nous permet d'imaginer que ce bâtiment pourrait avoir une origine médiévale. Malheureusement, nous ne pouvons pas attribuer de façon certaine cette ferme à Willencus et seules des recherches archéologiques plus poussées seraient en mesure de nous renseigner précisément sur les origines de cette construction.



**Figure n°14 : Mur nord de la ferme des « Sampelets » qui s'élève encore sur 6 mètres.
Photographie : Oliver Rendu.**



Figure n°15 : Photographie des années 1970 de la vieille ferme des « Sampelets » avant sa destruction en 1979. Collection Yvonne-Jollien Berclaz.

I. Les consortages

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner à diverses reprises l'organisation des familles en consortages. Ces organisations permettent aux habitants de se retrouver ensemble dans une structure juridique reconnue afin de défendre ses intérêts vis-à-vis du seigneur à qui ils rendent collectivement l'hommage lige³⁷⁴. L'association des différentes personnes se fait vraisemblablement par rapprochement géographique³⁷⁵. C'est le voisinage qui définit les membres et la taille de l'organisation. Les biens que les consortages possédaient étaient soit attribués à toute la collectivité, comme c'est le cas pour les pâtures, soit individuellement à chaque membre. Si l'on regarde plus précisément ceux de Fang, nous en trouvons 13 qui concernent des fiefs, soit en majorité dans le territoire de Fang, soit sur plusieurs localités comme Fang, Chandolin, Vissoie ou Saint-Luc³⁷⁶. Ces treize consortages apparaissent tous dans la série des reconnaissances envers les seigneurs d'Anniviers en 1432-1433³⁷⁷. Nous n'avons pas d'attestation de ce type d'organisation pour le XIV^e siècle dans nos sources, ce qui nous empêche de faire tout commentaire sur les origines et sur l'évolution de ces consortages.

Néanmoins, ces documents nous fournissent une image plutôt précise de l'étendue de ces consortages dans le territoire de Fang. Certains couvrent de nombreux lieux³⁷⁸, d'autres sont limités à seulement quelques endroits. Mais globalement les treize consortages recouvrent tous les lieux-dits de la région de Fang. Le nombre des consorts varie de 3 à 13 formant des groupes uniquement composés de membres de la même famille, comme c'est le cas pour les familles Perretan³⁷⁹ et de Crista³⁸⁰, ou alors uniquement avec des personnes sans aucun lien de parenté. Dans la région de Fang, ces organisations rendent hommage-lige aux seigneurs d'Anniviers Hildebrand et Petermann de Rarogne et tiennent en leurs noms le plus souvent des prés et des champs, quelques fois des bâtiments, comme des maisons, et également des forêts³⁸¹, des pâtures³⁸² et même un ou des moulins situés sur le torrent de Fang³⁸³.

Les responsables de ces communautés se nomment dans notre corpus *responsor* et non pas *advantarius* comme c'est le cas en Entremont³⁸⁴. Ils sont chargés de collecter les redevances dues aux seigneurs. Dans notre cas, la majorité des *responsori* sont des personnes issues des familles de Fang, notamment les Agroppey, les Perretan et les de Crista. 4 consortages sur les 13 sont tenus par des personnes qui n'habitent pas, à notre connaissance, dans le territoire : Perrodus Neysiod de Luc, Perrodus Chenaz, Jaquetus Salamyn et Yannius Bocon. Nous ne

³⁷⁴ STADLER, Hans, « Communauté : Les débuts médiévaux », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2010.

³⁷⁵ *Ibidem*.

³⁷⁶ ACS, Min A 56, pp. 76-77.

³⁷⁷ ACS, Min A 56 et 57.

³⁷⁸ ACS, Min A 56, pp. 23-24. Extrait n°17 de l'annexe 1. Ce consortage, mené par Yannius Bocon, couvre tous ces lieux-dits : *La Trissandaz, en Cordona, ob Fyou de Fans, Navisenchiam, ou Campesto, via dou Poyset, Bey dou Fyou*.

³⁷⁹ ACS, Min A 56, pp. 5-6.

³⁸⁰ ACS, Min A 56, pp. 87-89. Extrait n°18 de l'annexe 1.

³⁸¹ ACS, Min A 56 pp. 6-8.

³⁸² ACS, Min A 56, pp. 5-6.

³⁸³ ACS, Min A 56, pp. 87-89. Extrait n°18 de l'annexe 1.

³⁸⁴ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, p. 99.

savons pas comment étaient choisis les *responsori*, mais nous pouvons imaginer qu'ils occupaient une place plutôt importante dans la communauté et auprès des seigneurs.

Pour résumé, nous avons affaire à des communautés formées par le voisinage et ayant pour but d'exploiter collectivement certains biens mis à disposition par les seigneurs. Le territoire de Fang se retrouve donc complètement englobé par ces consortages qui côtoient les propriétaires individuels. L'image qui en ressort est une terre exploitée par de multiples tenanciers qui n'habitent pas forcément le lieu, mais dont une partie de leurs activités économiques se déroulent ici. L'exploitation des forêts, des cours d'eau et des moulins se fait également collectivement afin que tout le monde puisse profiter de ces ressources³⁸⁵.

J. Conclusion sur les familles

Entre le début du XIV^e siècle et la fin du XV^e siècle, soit une période de presque deux siècles, trente-trois familles sont attestées dans le territoire de Fang. Nous les avons classées par siècle et avons mentionné la date de la première apparition dans les sources et la date de la dernière.

Tableau I. Répartition des familles présentes à Fang selon les siècles.

En bleu, les familles venant de Fans.

XIV ^e siècle	XIV ^e -XV ^e siècle	XV ^e siècle
Bonis (1298)	Agroppyer (1300-1432)	Bocon de Chonson (1424-1432)
Champyo de Luc (1304)	Chanoz (1385-1443)	Borcar de Vercorin (1432)
de la Chegnea (1298-1369)	de Crista (1300-1443)	Calo (1432)
Corrido (1316)	Jacolat (1385-1482)	Fabri de Luc (1432-1443)
Deschandulin (1300)	Panys (1369-1432)	Girodi (1432)
Dignyonet (1369-1385)	Perretan (1385-1459)	de Logye de Saint-Jean (1424-1432)
de Fans (1298-1338)	Garbanyot (1369-1432)	Neysiod de Luc (1432)
Otto de Luc (1298-1317)		Ogyer (1432)
Perrardi (1298)		Ou Pero Vasell de Luc (1432)
de la Porta de Luc (1298)		Salamyn (1432)
Perreri (1388)		Thomas (1427)
Rasclos (1299-1385)		Torrenté d'Ayer (à partir de 1432)
Rochuz (1302-1316)		Udryet (1423-1432)
Vissoy (1349-1385)		
Yszon (1369-1385)		
Total 15	Total 7	Total 13

³⁸⁵ CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, pp. 217-218 et 231-236.

Nous constatons donc, comme nous l'avons mentionné plus haut, que le nombre de familles extérieures à Fang double entre le XIV^e et le XV^e siècle, passant de 6 à 12. Pour les familles de Fang, elles diminuent de 13 à 8 entre les deux siècles. Seulement six familles sont présentes sur les deux siècles et seules deux, les Agroppey et les de Crista, se retrouvent tout au long de la période envisagée pour ce travail. Au final, le nombre total des familles est équivalent entre les deux siècles, 19 pour le XIV^e et 20 pour le XV^e siècle. Relevons à nouveau le fait qu'aucune des familles extérieures à Fang du XIV^e siècle ne se retrouve au siècle suivant et ajoutons qu'à peu près la moitié des familles de Fang ne se retrouvent pas au XV^e siècle non plus. On assiste donc à un « tournus » dans l'occupation du territoire, dont on est bien en peine d'expliquer les raisons exactes. Il s'agit probablement d'un ensemble d'événements qui ont soit décimé les habitants, soit les ont poussé à partir³⁸⁶.

En regardant la chronologie, on pense immédiatement à l'épidémie de peste comme facteur principal de ce renouvellement de population. En effet, 8 familles sur 19 ne se retrouvent pas après 1350 et 4 d'entre elles ne passent pas 1400. Certaines ont sans doute disparu à cause des épidémies à répétition³⁸⁷, d'autres ont émigré, peut-être à l'intérieur même de la vallée, soit à l'extérieur à cause des conditions économiques défavorables suite à la peste³⁸⁸. Malheureusement, si l'on regarde la chronologie de nos sources, on constate qu'il y a des vides pour certaines périodes, notamment entre 1319 et 1385³⁸⁹ où le nombre de documents est trop faible à l'échelle de Fang pour en tirer de véritables conclusions. Il faudrait repositionner le territoire dans le contexte plus large du Val d'Anniviers pour voir si de telles modifications de population se retrouvent ailleurs. Est-ce que la situation de Fang sur la route allant de Sierre à Vissoie l'a exposé aux vagues d'épidémies ? Voilà certaines pistes pour de futures recherches.

Un autre facteur qui a peut-être influencé sur la démographie au XIV^e siècle est celui des conflits entre le Valais épiscopal et la maison de Savoie. Outre les destructions matérielles, les traités de paix ont obligé la population à parfois payer de grosses sommes d'argent. Nous en avons un exemple dans notre corpus lorsqu'en 1388 par le comte Amédée VII de Savoie donne quittance aux hommes d'Anniviers et de Vercorin pour les 332 florins sur les 10'000 que les Valaisans devaient payés pour le traité de paix suite au conflit de 1384³⁹⁰. Un certain Guillaume Perreri de Fang, dont c'est la seule mention, participe à ce paiement. Nous pouvons nous demander si ces conflits ont provoqué des morts en Anniviers ou si les trop lourds tributs ont poussé certaines familles à partir.

Le dernier élément de contexte que l'on pourrait citer pour expliquer ces bouleversements est les différents changements de seigneurie que le Val d'Anniviers va subir. Jean d'Anniviers meurt en 1362, laissant la vallée à la famille Challant, qui tombera ensuite dans les mains de la famille

³⁸⁶ Collectif, *Histoire du Valais*, Sion : Société d'histoire du Valais romand, vol. 2, 2001, p. 263.

³⁸⁷ Voir DUBUIS, Pierre, 1990, pp. 50-55 et SEILER, Roger, « Peste », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2011. Consulté en ligne le 25.07.2017 pour la chronologie des multiples épidémies.

³⁸⁸ DUBUIS, Pierre, *Dans les Alpes au Moyen Âge : Douze coups d'œil sur le Valais*, Lausanne : Éditions d'en bas, 1997, p. 51.

³⁸⁹ Voir Chapitre 3, I.

³⁹⁰ CH AEV, Anniviers, S 2 et ANDENMATTEN, Bernard, « Savoie, Amédée VII de », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2011.

noble de Rarogne en 1382. Il est difficile d'établir quelles transformations concrètes résultent d'une évolution dans une seigneurie sur la population et ses habitudes. Mais nous pouvons nous demander si l'arrivée des de Rarogne n'a pas permis à des familles hautes valaisanes de les suivre et de s'installer aux mêmes endroits³⁹¹. Quoi qu'il en soit, ces changements se placent dans le contexte de l'émigration de hauts-valaisans vers le Valais central³⁹².

Le renouvellement dont nous venons de discuter résulte à un moment donné d'un vide laissé par les familles parties ou disparues. Comme l'a relevé Pierre Dubuis, ce vide est « plus » un problème pour les seigneurs, qui voient leurs revenus baissés, que pour la population survivante qui a la possibilité de s'approprier l'espace laissé vacant³⁹³. Pour aller dans ce sens, nous pouvons signaler les exemples des six familles de Fang qui ont traversé le XIV^e et le XV^e siècle. Les familles Agroppyer et de Crista possédaient un domaine familial, que nous avons tenté de délimiter, au XIV^e siècle, domaine qu'ils firent grandir au fil des années. Ayant survécu à la peste, les membres de ces familles ont profité de l'espace pour étendre leurs activités économiques. À côté de ces deux familles « historiques », les Panys, venus de plus haut dans la vallée, les Jacolat et les Perretan, venus peut-être d'ailleurs en Valais, se sont installés à Fang, profitant de la place disponible. L'augmentation rapide de leurs richesses, notamment pour les Jacolat et les Perretan, pourrait s'expliquer par la population moins nombreuse, permettant d'augmenter la taille des troupeaux et des champs et de tenir un monopole durant quelques années, jusqu'à l'arrivée de nouvelles familles. Ces six familles pourraient donc représenter une « élite » dans le sens où leur longévité et leur résistance leur ont permis de se créer un patrimoine solide et de s'insérer durablement dans l'économie de la vallée.

K. Remarques critiques

Les commentaires que nous venons de faire restent bien évidemment des hypothèses qu'il faudrait encore étayer en élargissant la recherche à d'autres localités du Val d'Anniviers. Comme nous l'avons répété plusieurs fois, la création du corpus de sources a été empirique et celui-ci ne peut prétendre à l'exhaustivité. On se retrouve donc en face de certains faits qui pourraient être biaisés. Par exemple, plusieurs familles n'apparaissent qu'une seule fois dans nos documents, ce qui ne veut évidemment pas dire qu'elles ont forcément une durée de vie très courte. Sont-elles des familles moins aisées, limitant le nombre de leurs terres et par conséquent diminuant leur besoin de se rendre chez les notaires ? Y a-t-il une corrélation entre richesse et présence dans les registres de notaires ?

L'état des archives est également un potentiel problème. Nous l'avons vu, nous avons des vides documentaires à certains moments, comme entre 1350 et 1400. Certaines familles ont pu être très actives à ces moments-là, mais les différentes crises n'ont pas permis une conservation des archives suffisante pour nous permettre d'observer clairement la situation.

³⁹¹ Collectif, *Histoire du Valais*, vol. 2, 2001, p. 271.

³⁹² AMMANN, Hans-Robert, *art. cit.*, 1992, pp. 251-287.

³⁹³ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1994, p. 179.

Enfin, comme le relève Pierre Dubuis³⁹⁴, notre étude s'inscrit dans un cadre chronologique imposé par les sources. Par exemple, le registre de chancellerie AEV, AVL 162 nous donne un instantané de la situation au début du XIV^e siècle en Anniviers et à Vercorin, mais les familles sont présentes depuis plus longtemps et restent encore bien après.

III. Les biens communs

A. Les chemins

Les sources historiques fournissent des informations sur un certain nombre de chemins passant dans le territoire de Fang. On en trouve 10 différents dans notre corpus, pour 55 mentions sur 163 actes. Ces mentions servent, dans tous les cas, aux notaires pour situer les biens en question dans l'espace. On trouve dans ces cas diverses formules, comme *sub* ou *subtus viam publicam*, *super via dou Champelet*, etc. De ce fait, il n'y a ni chemin « privé », ni chemin appartenant uniquement à un consortage. Il s'agit donc d'un bien public que tous les habitants doivent entretenir. Malheureusement, aucune source pour le Moyen Âge ne nous renseigne sur des règlements ou des conflits concernant l'entretien des routes du territoire de Fang, comme on peut en trouver en Entremont ou dans la Vallée d'Aoste³⁹⁵.

Ces chemins portent tous des noms distincts afin que les notaires et les paysans puissent les différencier et se représenter la position des biens immobiliers. Nous trouvons : *via de Canali*, *via dou Champelet*, *via deys Chessauz/Chessal*, *via Chevaleressy*, *via publica*, *via equorum*, *via dob Fragnye*, *via de Luch*, *via de la Perrery*, *via dou Puyset*. Les informations des documents ne permettent pas de tous les repositionner et encore moins de mettre en évidence les points de rencontre entre ces différents chemins. Certaines routes sortent quand même du lot, soit parce que certaines d'entre elles ont conservé encore aujourd'hui leur nom médiéval, soit par le recoupement avec les descriptions qui permettent de les replacer. Nous allons détailler les plus intéressants.

B. Les chemins qui ont conservé une référence aux lieux qu'ils traversent

La *via dou Champelet* a pris le nom du lieu-dit « les Sampelets », appelé *Champelet* depuis le XIV^e siècle³⁹⁶. Il est difficile de déterminer quel chemin actuel correspond au tracé médiéval, mais il est clair que cette route permettait de faire le lien entre les occupations de Fang à partir des Crêtes avec « les Sampelets » au sud. Nous pouvons nous demander si ce chemin était un tronçon de la *via publica* qui possédait son propre nom ou s'il s'agissait d'un autre tracé qui rejoignait cette même route principale, plus au sud.

³⁹⁴ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, pp. 114-115.

³⁹⁵ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, p. 136.

³⁹⁶ AEV, AVL 162, p. 386.

La *via dob Fragnye* est ainsi nommée par la présence de « la forêt des Franiecs », dont on a vu que le nom remonte au XV^e siècle. Aucun chemin actuellement n'a conservé ce nom ; soit il a disparu, soit il pourrait s'agir du chemin pédestre du « Fortzon », qui traverse la route cantonale pour se diriger, au sud, vers le village actuel de Fang et au nord vers « Les Pontis ». Son orientation n'est pas connue, mais elle pourrait être vraisemblablement nord-sud.

La *via de la Perrery*, appelée aujourd'hui « chemin de la Perrire », est la seule qui semble avoir conservé non seulement le nom, mais également une partie de son tracé. Elle part actuellement de Fang d'en-Bas et se dirige vers le nord sur environ 380 mètres, pour atteindre les zones de prés de la « Perrire ». Les mentions de ce chemin, toutes du XV^e siècle, se concentrent dans le registre ACS, Min A 56³⁹⁷. Nous n'en avons aucune attestation pour le XIV^e siècle. Vers le milieu du chemin, on trouve aujourd'hui les importants vestiges situés au lieu-dit « la Tsanéia », *Chanea* dans les actes, mentionné dans les sources et vraisemblablement attribuable, comme nous l'avons vu au chapitre 4a, à Anthonius Panys.

³⁹⁷ ACS, Min A 56, p. 3, pp. 6-8, pp. 59-61, pp. 87-89.

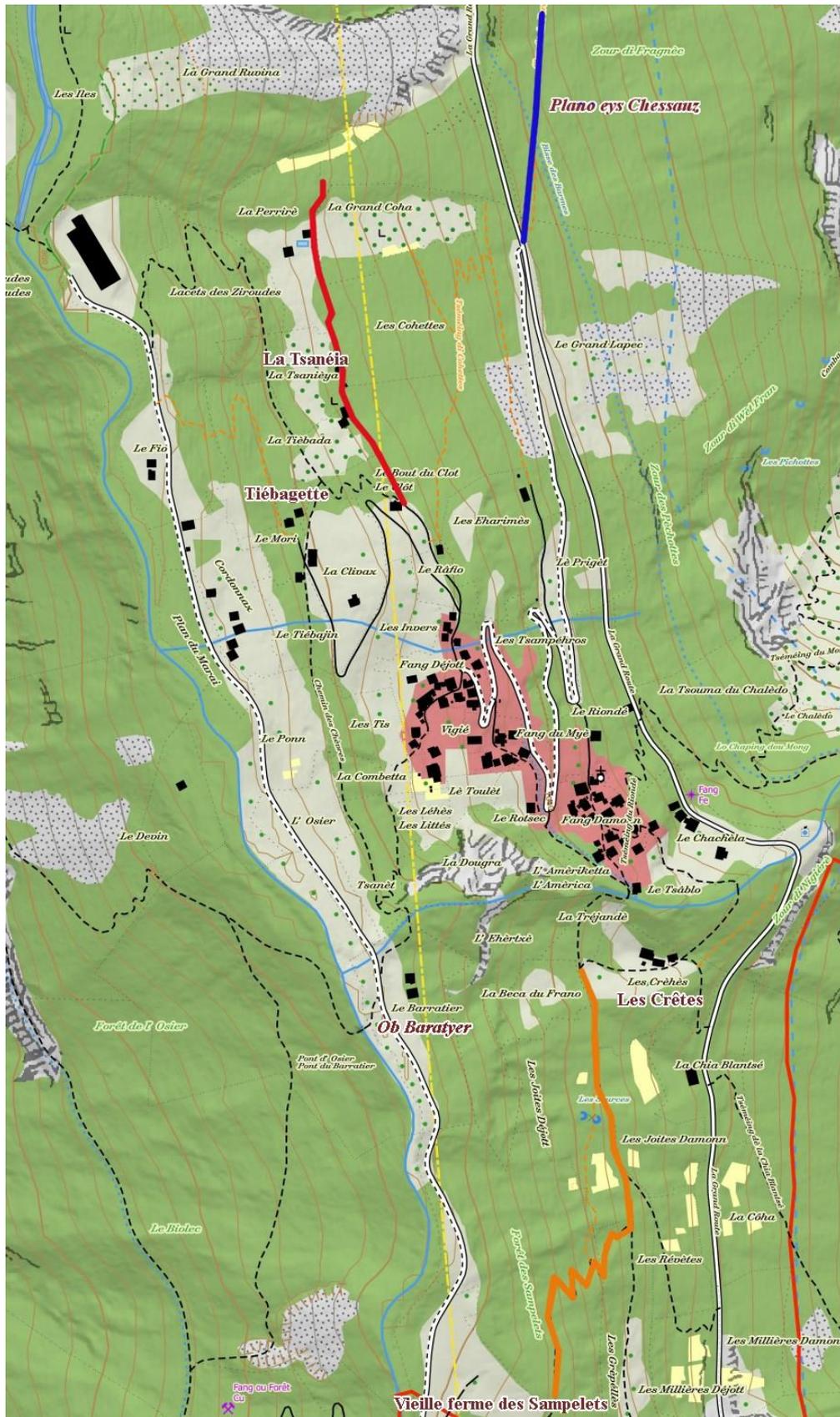


Figure n°16 : Carte relevant le tracé supposé de trois chemins du XV^e siècle. En orange, le *via dou Champelet*. En bleu, le *via dob Fragnye*. En rouge le *via de la Perriry*. Éditée par Lambert Zufferey.

C. Le chemin dont le nom a disparu

La *via Chevaleressy* apparaît dans deux actes de notre corpus, une fois en 1369³⁹⁸ et une fois en 1459, date à laquelle elle est désignée spécifiquement comme chemin public et allant d'Anniviers à Sierre³⁹⁹. Il pourrait donc s'agir d'un des chemins principaux de la vallée. La signification du toponyme n'est pas claire. Le nom pourrait contenir « cheval », faisant peut-être référence à l'animal, afin de désigner le chemin qu'empruntaient les habitants avec leurs animaux. Il contient de façon certaine le mot *ressy* que l'on retrouve à plusieurs endroits, notamment à Chandolin. Nous pouvons affirmer que ce chemin traverse une bonne partie du Val d'Anniviers et qu'il tire son nom d'un autre lieu que Fang. En effet, il n'y a pas aujourd'hui de chemin qui porte ce nom dans le territoire de Fang, mais les deux descriptions médiévales nous permettent de replacer son tracé dans cette région. Dans l'acte de 1369, il est associé avec le lieu-dit *Cordona* qui se nomme toujours comme cela aujourd'hui et qui se situe le long de la Navisence, à l'ouest de la « Clivaz ». De plus, dans le document, est mentionné le bisse communal, *lo beyz communal*, qui pourrait être celui qui part de la route cantonale pour rejoindre la rivière principale d'Anniviers à cet endroit-là et qui est encore en fonction aujourd'hui. Le chemin *Chevaleressy* pourrait donc correspondre à la route qui longe la Navisence et qui permet de rejoindre la STEP de Chandolin depuis Vissoie, dans un axe nord-sud. Ce chemin se divise ensuite au nord en deux, avec un tronçon qui franchit la Navisence pour rejoindre Vercorin, puis Sierre et l'autre partie qui reste sur la rive droite pour rejoindre les Barmes, en direction des Pontis et de Niouc.

³⁹⁸ ACS, Min A 39, pp. 9-13.

³⁹⁹ « [...] *viam publicam Chevaleressy tendentem de Annusio apud Sirro* [...] ». CH AEV, Supersaxo II, Pg 32.

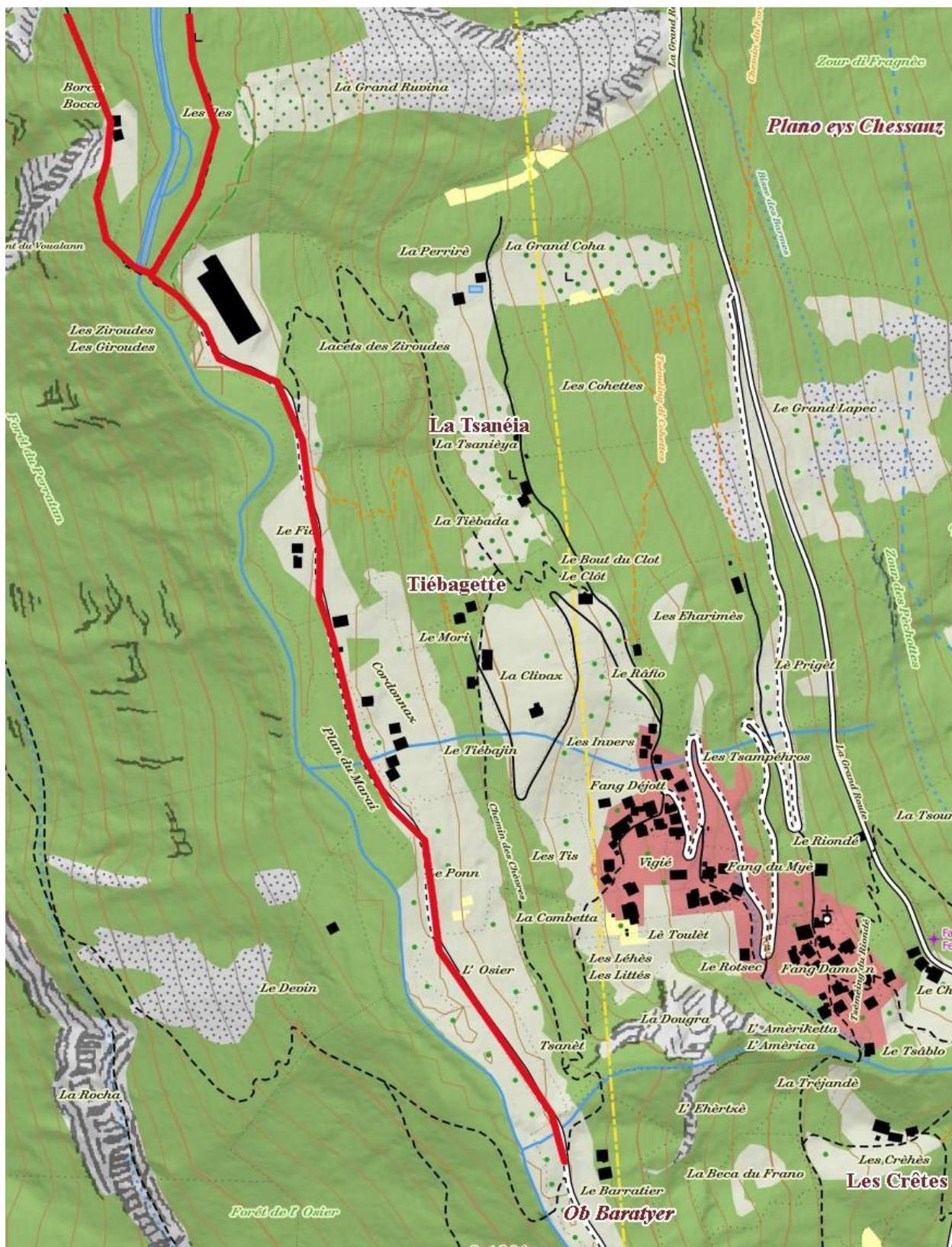


Figure n°17 : Carte relevant le tracé supposé de la *via Chevaleressy* entre le XIV^e et le XV^e siècle. Il se divise au nord en deux parties ; celle de gauche vers Vercorin et celle de droite vers les Pontis. Éditée par Lambert Zufferey.

La *via dou Puyset/Puiset/Poyset* apparaît dans sept actes de notre corpus, tous du XV^e siècle⁴⁰⁰. Aucune correspondance n'a pu être établie avec un toponyme actuel de la région de Fang. Il ne reste que le recouplement de toutes les informations disponibles pour tenter de connaître son tracé. Dans les sources, ce lieu-dit et son chemin sont associés à *Cordona*, *la Cleuaz*, *ob Cloz*, *en Chan Boson* et *sub via deys Chessauz*. Ces mentions nous permettent de restituer son tracé. Il part du bord de la Navisence vers *Cordona*, puis remonte vers *la Cleuaz* (la Clivaz) et se termine *ob Cloz*, au « Clôt », au départ du chemin de « la Perrire ». Le chemin du *Puiset* correspond peut-être à celui qui contourne « La Clivaz », en suivant le même itinéraire. Il permettait donc de remonter la pente depuis *Cordona* ou Tiébagette afin de rejoindre les environs du village actuel de Fang, dans un axe ouest-est.

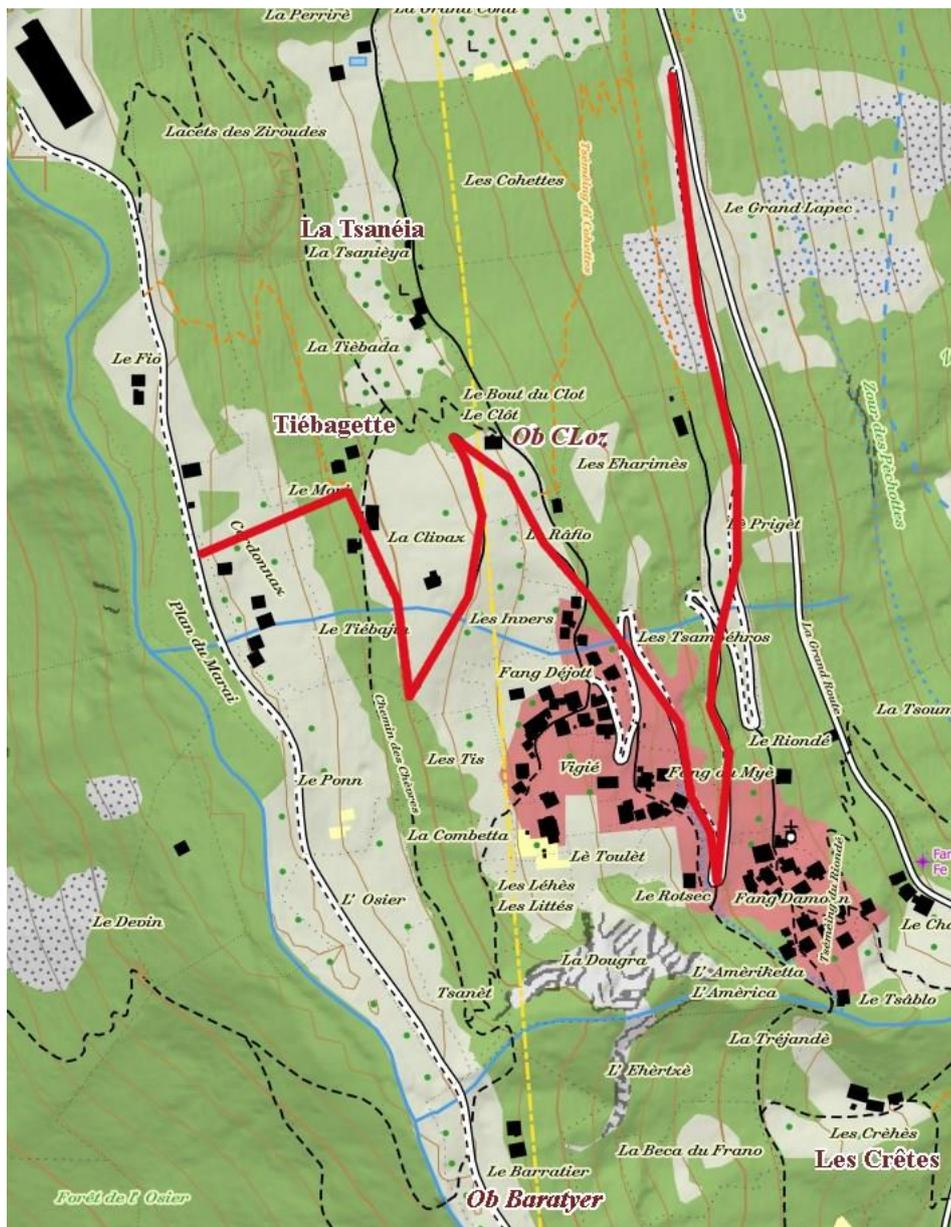


Figure n°18 : Carte relevant le tracé supposé de la *via dou Puiset*, parcourant la région d'est en ouest au XV^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey.

⁴⁰⁰ ACS, Min A 56, pp. 13-15, 22-23, 23-24, pp. 85-87 et ACS, Min A 87, p. 67, pp. 452-453, pp. 453-454.

La *via publica* est le chemin le plus cité dans notre corpus, treize fois, et sur la plus longue durée, entre 1314 et 1443⁴⁰¹. Son nom, qui ne s'associe à aucun toponyme, suggère qu'il traverse un nombre de territoires plutôt important. Notre hypothèse est qu'il s'agisse de la route principale d'Anniviers qui reliait Sierre à Vissoie, en passant par Vercorin. En effet, au Moyen Âge, le passage entre Niouc et Vissoie est rendu très dangereux par de profondes gorges au niveau des Pontis. La route la plus sûre passait donc par Vercorin pour rejoindre Fang, puis Vissoie.

Grâce aux sources historiques, nous pouvons retracer la partie du chemin dans le territoire de Fang. En arrivant depuis Vercorin sur la rive gauche de la Navisence, on passait par « les Voualans », puis par le lieu-dit actuel « la Meya », qui correspond peut-être au toponyme médiéval *Myey*. On traverse la Navisence au niveau de la STEP de Chandolin, puis on continue en direction de *la Cleuaz*. Les documents indiqueraient qu'à cet endroit-là le chemin se séparerait en deux. Un tronçon remonterait en direction du *Cloz*, traverserait le village actuel de Fang jusqu'aux Crêtes pour redescendre en direction du *Champelet*. L'autre partie continuerait de longer la Navisence en passant par le lieu-dit « le Barratier », *ob Baratier* au Moyen Âge, pour continuer vers le *Champelet*. C'est à cet endroit qu'auraient pu se rejoindre les deux tronçons pour n'en former plus qu'un longeant la Navisence pour arriver à Vissoie depuis l'ouest, et non pas depuis le nord, comme c'est le cas aujourd'hui avec la route cantonale.

⁴⁰¹ AEV, AVL 162, pp. 386 ; ACS, Min A 39, pp. 9-13 et p. 18 ; CH AEV, Anniviers, 51/16 ; CH AEV, AC Saint-Luc Suppl., Pg 19 ; ACS, Min A 24, f 171-178 ; ACS, Min A 56, pp. 63-64 et pp. 87-89 ; ACS, Min A 57, pp. 311-312 ; ACS, Min A 87, p. 67 et pp. 130-131 ; ACS, Min A 105, pp. 173-176 et pp. 186-188.

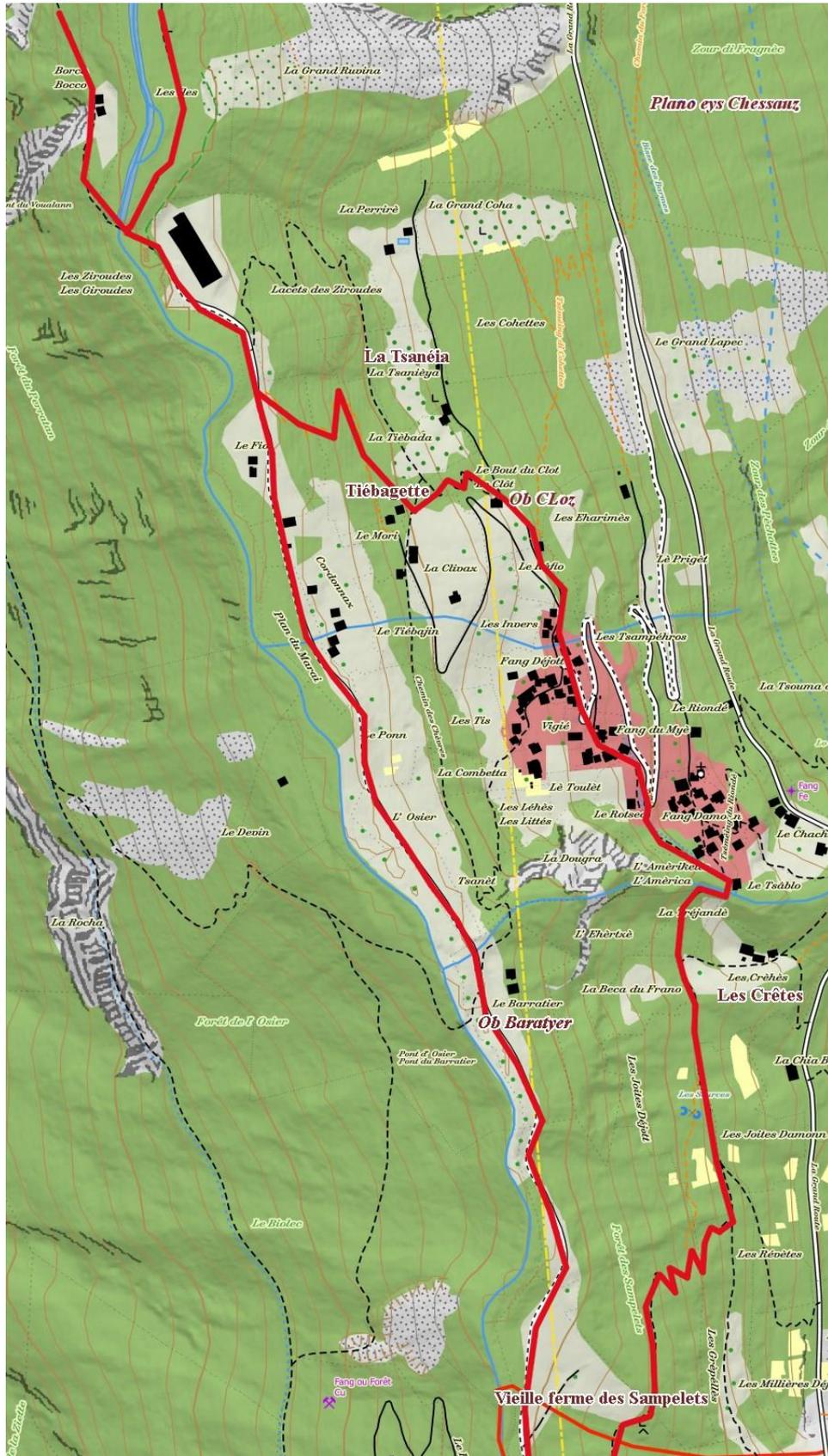


Figure n°19: Carte relevant les tracés supposés de la *via communa*. Une partie passe vraisemblablement par Tièbagette et le village actuel et l'autre longe la Navisence en direction de Vissoie. Les deux tronçons se rejoignent aux « Sampelets ». Éditée par Lambert Zufferey.

Comme nous l'avons vu précédemment, il est possible que certains tronçons de cette route aient pu porter un nom plus spécifique. La partie vers la STEP de Chandolin aurait pu s'appeler *Chevaleressy*, tandis que la partie vers « les Sampelets » aurait pu porter le nom de *via dou Champelet*. L'argument qui irait contre cette hypothèse est que ces chemins sont bien distincts dans les sources. Nous trouvons par exemple dans le même acte la mention des *via publica* et *via Chevalressy*. Il semblerait étonnant que les notaires et leurs clients utilisent deux noms différents dans le même acte pour désigner la même route, tant ils semblent faire en sorte d'être le plus clairs possible dans leurs localisations.

Ainsi, l'étude des chemins dans le territoire de Fang nous en apprend un peu plus sur les voies de communication du Val d'Anniviers. Dans tous les cas, Fang se trouve sur la route principale entre Sierre et Vissoie et représente un point de passage obligé. Cette position idéale explique peut-être certaines constructions imposantes repérées en fouille, notamment la probable tour d'habitation. De plus, la tradition orale nous apprendrait que Fang a pu servir d'étape intermédiaire de repos lors du parcours de la vallée par les familles et par des personnes importantes, comme pourrait le suggérer une pâture commune appelée *deis Repos de Fans*.

Au niveau du territoire de Fang, notre analyse des chemins permet de mettre en évidence les lieux desservis par ceux-ci. On pouvait donc passer du bord de la Navisence, pour remonter vers Tiébagette, passer par *la Cleuaz*, se diriger ensuite vers « la Perrire » ou la forêt « des Franiecs », parcourir la zone du village actuel pour aller jusqu'aux Crêtes, puis continuer vers « les Sampelets », etc. Au final, il semble que tous les lieux d'habitations, c'est-à-dire ceux que l'on a pu repérer dans les sources ou archéologiquement, sont desservis par des chemins. Gardons à l'esprit que ces éléments nous donnent une vision d'ensemble du réseau de communication propre à Fang, mais que les passages exacts devraient être repéré et documenter par des prospections, travail extrêmement difficile, comme on peut l'imaginer.

D. Les pâtures communes

Les sources historiques fournissent également quelques indications sur les pâtures communes, *pastua communa*, qui étaient utilisables par tous les membres de la communauté à certains moments de l'année. On y faisait paître les troupeaux et elles servaient de passage lors des déplacements saisonniers. Dans le territoire de Fang, nous avons pu en compter 7 à partir des documents historiques et en replacer cinq sur la carte. Dans les textes, les pâtures sont toujours utilisées pour situer des terrains et la mention des lieux-dits nous permet de les replacer approximativement. Nous en trouvons donc : une au bord de la Navisence au *Plant*⁴⁰² ; une au plan *deys Chessauz*⁴⁰³ ; une le long du chemin de la *Perriry*⁴⁰⁴ ; une au *Reppast*⁴⁰⁵ ; une près du chemin menant à Saint-Luc vers les « Sampelets »⁴⁰⁶ ; une *ob Cloz*⁴⁰⁷ ; et une, moins claire,

⁴⁰² ACS, Min A 56, pp. 59-61.

⁴⁰³ ACS, Min A 56, pp. 15-16.

⁴⁰⁴ ACS, Min A 56, p. 3.

⁴⁰⁵ CH AEV, AC Saint-Luc Suppl., Pg 9.

⁴⁰⁶ ACS, Min A 56, pp. 87-89.

⁴⁰⁷ ACS, Min A 87, pp. 453-454.

uniquement située avec l'indication *sub saxo*⁴⁰⁸. En regardant la carte, on se rend compte que quatre pâtures sur les sept sont situées au nord de l'actuel village de Fang. Elles entourent les lieux d'habitation que sont Tiébagette, la Tsanéia et au plan *deys Chessauz* et elles se trouvent toujours à proximité des chemins.

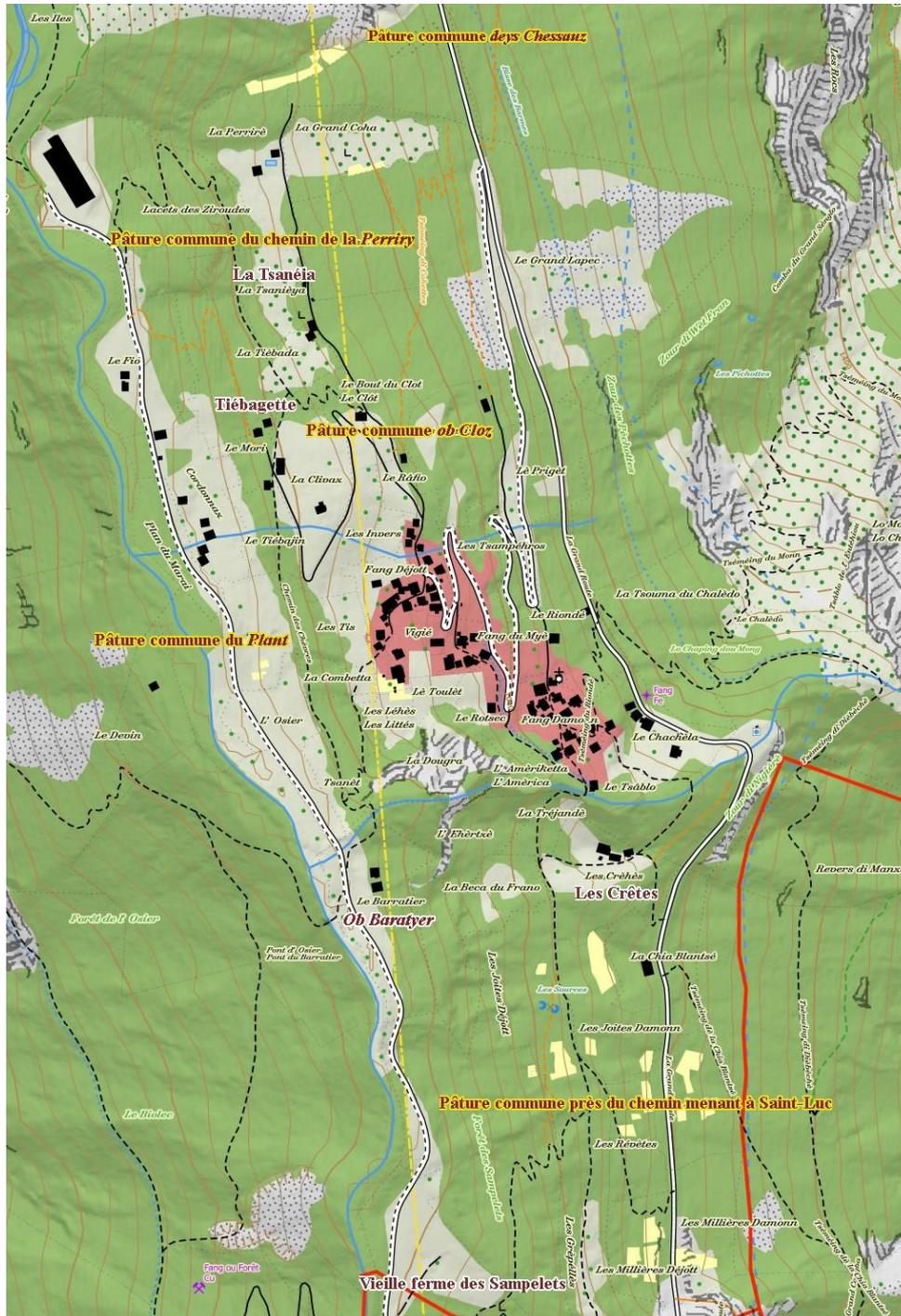


Figure n°20 : Carte relevant la position supposée de cinq pâtures communes dans le territoire de Fang entre le XIV^e et le XV^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey.

⁴⁰⁸ ACS, Min A 56, pp. 6-8.

E. Les bisses

Les sources historiques mentionnent, dans quatorze actes, quatre bisses, *bey* dans les documents, pour le territoire de Fang au XV^e siècle. Servant à irriguer les prés en vue de produire de la nourriture pour les troupeaux, les bisses laissent souvent de nombreuses traces dans le paysage ainsi que dans les sources historiques dès le XII^e siècle⁴⁰⁹. Dans le cas de la région de Fang, nous n'avons qu'une mention antérieure au XV^e siècle, celle du « bisse communal » en 1369⁴¹⁰. Nous n'avons pas non plus de mention concernant les droits d'eau accordés lors de la possession de prés ni de conflits survenus entre les différents utilisateurs. Dans les sources, les bisses sont principalement utilisés par les notaires comme repères spatiaux.

Grâce aux documents historiques, nous pouvons proposer des essais de reconstitution des passages des quatre bisses. Comme le relève Hans-Robert Ammann, les bisses prennent souvent leur nom du lieu-dit auquel ils aboutissent⁴¹¹, nous donnant ainsi un bon point de départ. Le plus anciennement attesté est le *bey communal* aussi appelé *bey communal vocatum de Cordona*⁴¹² ou encore *magnum bey*, le grand bisse⁴¹³. Il est vraisemblablement un des plus importants pour le territoire de Fang. Son nom le place déjà comme bien public, au même titre que la *via publica*, et il traverse une grande partie de la région. Il prend peut-être sa source au niveau du *Rosche de Fans* à l'est. Il passe ensuite par la forêt des « Franiecs », pour rejoindre le *Cloz* et traversé le *via publica*, en irriguant au passage les prés de la *Clivaz* pour finalement se jeter dans la Navisence au lieu-dit *Cordona*. Ce bisse permettait donc d'irriguer un certain nombre de terres, notamment celles des Agropoyer à l'est, puis tous les prés sur son chemin, en particulier ceux de la *Clivaz* situés un peu au sud de Tiébagette.

Le deuxième bisse qui a laissé le plus de traces dans les sources est le *bey dou Fyoz*⁴¹⁴. Il est pour nous plus difficile à replacer, car il passe par des lieux-dits qui ne sont pas toujours évidents à positionner. Il parcourt vraisemblablement aussi la région d'est en ouest, avec certains tronçons nord-est, et termine sa course dans la Navisence au niveau du *Fyoz* et de la *Trissandaz* qui lui est associée. Les autres lieux-dits qu'il traverse sont *eys Fenis*, *eys Marietes*, *Puyset* et *Vignyetes*. Malheureusement, avec ces informations, il nous est uniquement possible de supposer son tracé. Au vu de sa position au *Fyoz*, ce bisse servait à irriguer la partie nord du territoire de Fang, notamment les prés à Tiébagette, ceux de la « Tsanéia » et ceux de la « Perrire ».

⁴⁰⁹ Voir STELLING-MICHAUD, Sven, « Vercorin : une commune valaisanne au Moyen Âge », *Vallesia*, 1956, pp. 43-70, AMMANN, Hans-Robert, « Aperçu sur les documents relatifs aux canaux d'irrigation du Haut-Valais à l'époque médiévale (XIII^e-XV^e siècles) », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 70, 1995, pp. 263-280 et KAISER, Peter, « Architectes et corvées dans la construction des bisses au XV^e siècle », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 2, 1995, pp. 187-210.

⁴¹⁰ ACS, Min A 39, pp. 9-13.

⁴¹¹ AMMANN, Hans-Robert, *art. cit.*, 1995, pp. 269.

⁴¹² ACS, Min A 39, pp. 9-13, ACS, Min A 56, pp. 5-6, pp. 15-16, pp. 22-23, ACS, Min A 87, pp. 452-453 et pp. 453-454,

⁴¹³ ACS, Min A 56, pp. 15-16.

⁴¹⁴ ACS, Min A 56, pp. 2-3, pp. 4-5, pp. 23-24, p. 87 et ACS, Min A 57, pp. 249-251.

Le troisième bisse est celui *de la Cristaz*⁴¹⁵. Il n'est mentionné qu'une seule fois à proximité de la *via de Luch*. Les vestiges de ce bisse, comme nous l'avons mentionné lors du chapitre sur la famille *de Crista*, sont encore bien visibles dans le paysage. Il prend sa source dans le torrent de Fang, sous la route cantonale actuelle et vient irriguer non seulement les prés au sud des Crêtes, mais également, dans son dernier état, directement l'habitat. Étant donné son tracé plutôt court et sa destination, nous pouvons nous demander quel était son statut, c'est-à-dire s'il était privé ou public. Pour répondre à cette question, il faut peut-être prendre le problème autrement, en essayant de savoir combien de complexes d'habitat se trouvaient dans la région des Crêtes. Archéologiquement, nous en avons au moins un d'assuré. Dans les sources, il y a le *casamentum* de la famille *de Crista*, situé *iuxta casamenta liberorum Johaneri filii Martini Perretan*⁴¹⁶. Il semblerait donc logique que ce bisse soit public et que plusieurs familles en profitaient sans qu'il soit monopolisé par une seule.

Le quatrième bisse est celui *du Champelet*, mentionné dans le même acte que celui *de la Cristaz*. Sa proximité avec le chemin menant à Saint-Luc le place dans la région située entre les Crêtes et les Sampelets afin d'irriguer les prés.

On constate donc que les bisses se situent au nord et au sud du village actuel de Fang et que leurs parcours nous permettent de reconnaître des zones de prés, ainsi que de positionner les habitats à proximité. Dans une optique de recherches archéologiques concernant les bisses, les sources historiques permettent de délimiter des zones d'exploration en fonction de la période historique envisagée. À l'inverse, la prospection archéologique permet d'attester la présence d'autres bisses de toutes les époques, dont il faut par la suite tenter de dater à l'aide des sources historiques. Pour le territoire de Fang, il est évident que des recherches archéologiques sont obligatoires si l'on veut établir l'ancienneté des bisses avec certitude, les sources ne nous permettant pas de remonter au-delà de la fin du XIV^e siècle⁴¹⁷.

⁴¹⁵ ACS, Min A 56, pp. 87-89.

⁴¹⁶ *Ibidem*.

⁴¹⁷ AMMANN, Hans-Robert, *art. cit.*, 1995, pp. 263 et pp. 272-273.

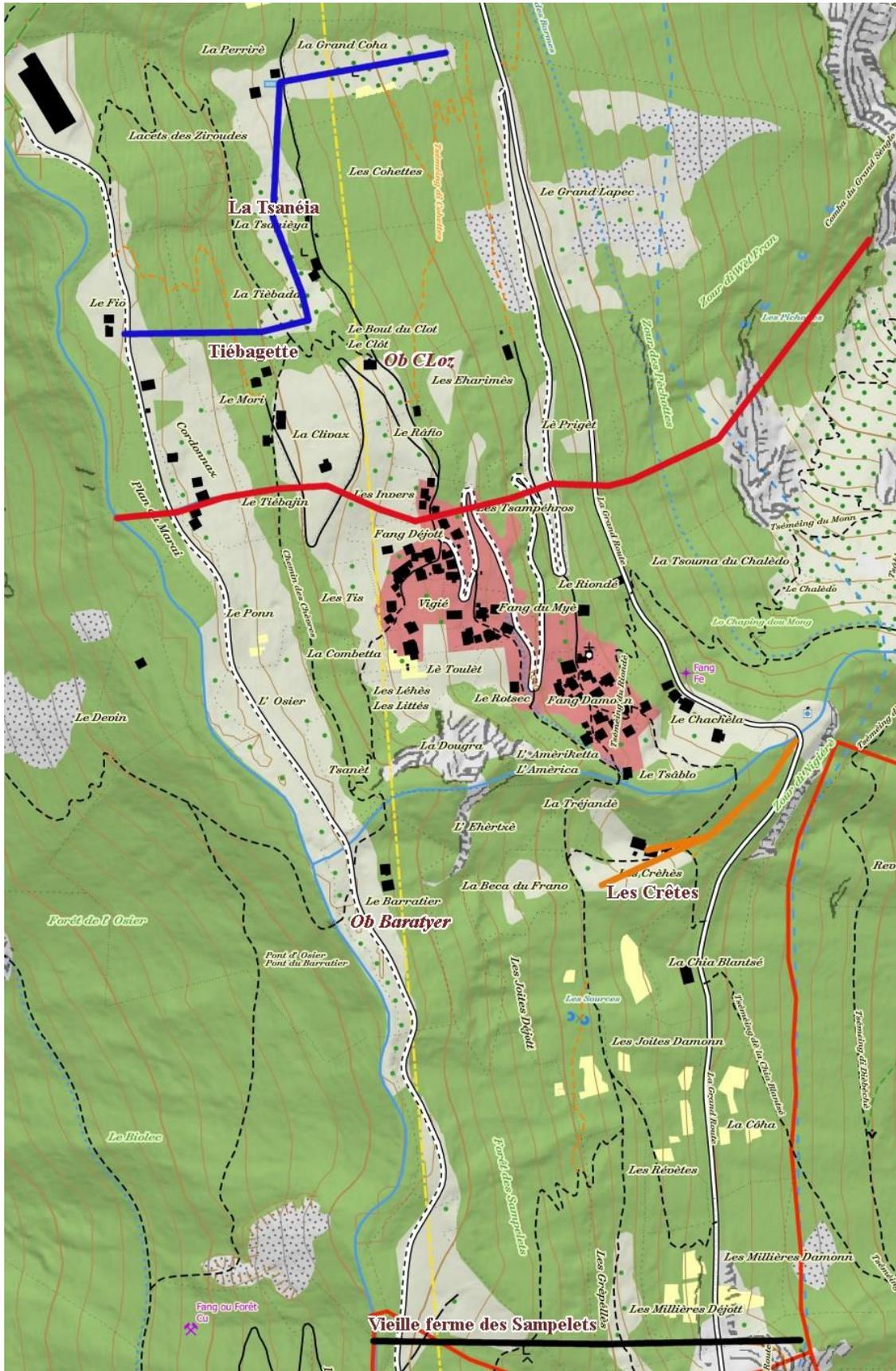


Figure n°21 : Carte relevant le tracé des quatre bisses mentionnés dans les sources du XV^e siècle. En bleu, le bisse du Fyoz. En rouge, le bisse communal ou grand bisse. En orange, le bisse des Crêtes. En noir, le bisse des « Sampelets ». Éditée par Lambert Zufferey.

F. Les lieux-dits

Les sources nous ont permis d'établir une liste d'une trentaine de toponymes en lien avec le territoire de Fang. En annexe se trouvent des fiches récapitulatives comme expliquées dans le chapitre IIc. Nous ne pouvons évidemment pas passer en revue tous les lieux, certains n'ayant pas fourni suffisamment d'informations pour tenir un discours cohérent ou certains autres ont déjà été décrits dans d'autres chapitres, notamment celui sur les familles. Nous nous intéresserons donc à deux lieux-dits qui posent problème pour les raisons que nous allons voir.

G. Tiébagette

Tiébagette est évidemment un des lieux-dits les plus importants vu que c'est là que se trouve la plus grosse concentration de vestiges archéologiques. Le toponyme est « moderne », c'est-à-dire que nous n'avons pas la forme médiévale et par conséquent nous ne sommes pas parvenus à le rattacher à un autre lieu-dit de notre liste. Est-ce possible que ces bâtiments, qui contiennent au moins deux complexes d'habitat, n'apparaissent pas dans les sources d'une manière ou d'une autre ? Est-ce que cela montre le statut particulier de ce « hameau » ?

En consultant le corpus de sources, il nous a été possible de trouver des indices qui pourraient mentionner Tiébagette au Moyen Âge. Dans un acte de 1459⁴¹⁸, François Jacolat vend un cens annuel au notaire Pierre de Torrenté avec hypothèque sur un pré, un raccard surmontant une étable, une cave et la moitié d'une maison, tous situés sous le chemin public *Chevaleressy*. La concentration des trois bâtiments décrits dans cet acte ne peut se trouver, selon les résultats archéologiques, qu'à la « Tsanéia » ou à Tiébagette. Nous pouvons déjà évacuer la « Tsanéia » du fait que celle-ci est bien positionnée le long du chemin de la « Perrire », près de l'éboulement. Il ne reste donc que Tiébagette qui fournit des complexes d'habitat, mais dont le nom médiéval nous échappe, et qui se trouve le long du chemin allant d'Anniviers à Sierre, ce que nous avons effectivement montré dans le chapitre précédent.

Mais alors pourquoi Tiébagette n'est-il pas plus représenté dans les sources ? Cette question rejoint la problématique des deux bâtiments les plus imposants que sont la tour d'habitation B8 et la potentielle chapelle B13. Aucune des deux n'apparaît dans les documents médiévaux, ce qui est plus qu'étonnant en particulier concernant une chapelle au XV^e siècle. Une hypothèse qui pourrait expliquer en partie l'absence de ces bâtiments dans les sources est que le « hameau » de Tiébagette ne relevait pas des seigneurs d'Anniviers. On trouve dans notre corpus deux références à des terres épiscopales dans la région de Fang⁴¹⁹, une forêt qui se situe vraisemblablement entre Fang et Chandolin, et une terre située vers les Crêtes de Fang, tenue par les frères de la Crista. Certaines terres dans la région sont donc restées des fiefs épiscopaux, mais il est difficile d'en évaluer le nombre et leur étendue. Les sources que nous avons utilisées sont plutôt en lien avec les familles seigneuriales d'Anniviers ou de Rarogne et, comme les archives

⁴¹⁸ CH AEV, Supersaxo II, Pg 32.

⁴¹⁹ ACS, Min A 56, pp. 16-18 et pp. 87-89.

épiscopales ont brûlé⁴²⁰, nous avons perdu tout moyen de connaître précisément la place qu'occupait l'évêque dans le Val d'Anniviers.

Voyons ce que nous pouvons dire sur l'éventuelle chapelle⁴²¹. Archéologiquement, nous avons affaire à un bâtiment situé en surplomb de tous les autres, jouissant d'une position dominante et composé de deux pièces. La plus grande est dotée d'un sol en cailloutis soigné et la plus petite forme une exèdre à l'est. Cette configuration rend tout à fait crédible l'interprétation d'un bâtiment à fonction religieuse. Par contre à un niveau historique, l'absence de mention concernant la chapelle ne serait pas habituelle pour le XV^e siècle. Elle devrait apparaître dans les bénéfices du chapitre de Sion ou de l'évêque, ou alors on la trouverait dans les descriptions des notaires pour situer des terres, des chemins, des bisses, etc. On pourrait en trouver des mentions également dans des visites pastorales, mais malheureusement aucune n'existe pour le Moyen Âge.

Si le bâtiment B13 n'est pas une chapelle, que serait-il ? Nous trouvons un parallèle au lieu-dit la « Tsanéia » où le complexe d'habitat présente une maison à double pièce traditionnelle surmontée à l'est par plusieurs locaux dont la fonction reste à définir. La situation est similaire à Tiébagette où la « chapelle » surmonte une maison double traditionnelle B3. Dans les deux cas, la pièce qui surmonte la maison est plus grande en surface que celle-ci. Avant le XVI^e siècle, les maisons restent encore de taille modeste, même pour des familles nombreuses⁴²² et ces pièces situées en amont ont très bien pu servir d'étables pour du bétail. Si l'on suit ce modèle et que l'on reprend la description de l'acte de 1459, nous pouvons proposer une réinterprétation de la situation de la maison B3 à Tiébagette.

Nous aurions donc la maison B3 (*domus*), avec l'étable B13 surmontée d'un raccard (*uno rascardo cum suo stabulo subsite*) et pour finir la cave (*cellario*) qui serait le bâtiment B2, dont le mur M5 est monté contre terre, profitant ainsi de la fraîcheur pour la conservation des aliments. Mentionnons également les prés situés au nord de Tiébagette, que l'on retrouve dans la source, d'une surface d'environ 3500 m², dimension se rapprochant de la *falcata* unité de mesure utilisée au Moyen Âge⁴²³. Nous avons donc affaire ici à un complexe d'habitat qui contient un lieu d'habitation et des bâtiments pour mener des activités économiques. Le terme de *casamentum* nous semble approprié pour désigner cet ensemble, mais s'il n'est pas utilisé dans l'acte de 1459, c'est peut-être parce que ces trois bâtiments ne sont qu'une partie du domaine et qu'il faudrait y ajouter le bâtiment B1, potentiellement une grange ou une autre étable, et peut-être d'autres parcelles de prés ou de champs.

Le deuxième bâtiment problématique est la tour d'habitation B8⁴²⁴. Archéologiquement, il est incontestable que nous avons affaire à une construction importante, avec de puissantes fondations qui pouvaient supporter une haute élévation, peut-être en bois. Le traitement des murs en *pietra rasa* indique également le statut particulier du bâtiment. Il ne s'agit évidemment pas

⁴²⁰ Helvetia Sacra, I/5, p. 103.

⁴²¹ Voir Chapitre II b et CRAMATTE, Cédric, *op .cit.*, 2016, pp. 24-26.

⁴²² CRAMATTE, Cédric, *op .cit.*, 2016, pp. 39-42.

⁴²³ Voir Chapitre 3, IV.

⁴²⁴ CRAMATTE, Cédric, *op .cit.*, 2016, pp. 18-20.

d'une maison traditionnelle et encore moins d'une bâtisse à fonction économique comme un raccard ou un grenier. Il s'agit donc bien d'une tour, dont la fonction exacte doit être déterminée.

Au niveau des sources historiques, la tour, à l'instar de la chapelle et du lieu-dit Tiébagette, n'apparaît aucune fois dans les documents. Pourtant, nous pouvons imaginer que cette construction aurait pu servir aux notaires à décrire les emplacements des différents terrains adjacents. Son absence trouve peut-être une explication dans les origines de la tour. Comme pour le lieu-dit Tiébagette, si la tour est une propriété épiscopale, il se pourrait qu'elle n'ait laissé aucune trace dans les archives.

Pourquoi une tour à Tiébagette ? À quoi et à qui servait-elle ? Le rapprochement avec le *ballios* de Vissoie⁴²⁵ semble pertinent au niveau architectural, mais leur fonction différerait peut-être. Louis Blondel voit dans la tour de Vissoie un ouvrage défensif, plus ancien que la tour de la Cour neuve et dont le nom vulgaire médiéval, *ballios*, évoque un lieu fortifié⁴²⁶. Est-ce que la tour de Tiébagette est aussi ancienne que celle de Vissoie et servait-elle de lieu de défense ?

La question de la fonction de cet édifice rejoint la problématique de la place de Fang dans la vallée. Comme nous avons tenté de la montrer, Fang se trouve sur la route principale, à mi-chemin, qui monte de Sierre jusqu'à Vissoie⁴²⁷. Un ouvrage défensif à cet endroit serait logique lorsque le contexte militaire est tendu. Les conflits avec la Maison de Savoie de la fin du XIV^e siècle, qui ont menacé le Val d'Anniviers⁴²⁸, pourraient avoir justifié la construction d'ouvrage défensif. La position de Tiébagette aurait permis de surveiller l'arrivée d'éventuelles troupes sur Vissoie, si tant est que celles-ci soient parvenues à franchir le passage des Pontis ou soient passées par Vercorin. Nous pouvons aussi nous demander si cette tour n'a pas un lien avec la construction du château de Beauregard, au-dessus de Niouc, formant ainsi un système défensif pour la vallée. Voilà quelques pistes qui pourraient être approfondies à l'avenir.

L'origine épiscopale de la tour est une autre hypothèse et expliquerait, comme nous l'avons mentionné, l'absence de cette construction dans les sources. Si Tiébagette est restée une terre appartenant à l'évêque, la tour pourrait être aussi ancienne que le *ballios* de Vissoie. L'autre possibilité est que la tour n'ait été construite que lorsque l'évêque Supersaxo a récupéré la suzeraineté sur le Val d'Anniviers, à la fin du XV^e siècle. Un ouvrage défensif serait plus étonnant à ce moment-là au vu du contexte. S'agit-il d'une construction voulant marquer le nouveau pouvoir sur Anniviers ? Remarquons qu'avec cette hypothèse, la tour n'aurait pas eu une durée de vie très longue, vu que le « hameau » de Tiébagette est abandonné durant le XVI^e siècle.

L'autre possibilité est que cette tour ait servi d'habitation. Mais à qui ? Est-ce que les seigneurs y ont installé un de leurs représentants ? Dans tout notre corpus, seul Anthonius Jacolat de Fang a occupé une fonction politique, métral, auprès des de Rarogne⁴²⁹. Y a-t-il habité ? Le fait qu'il

⁴²⁵ Voir chapitre contexte, BLONDEL, *art. cit.*, 1954, pp. 169-182 et CRAMATTE, Cédric, *op .cit.*, 2016, pp. 18-20.

⁴²⁶ BLONDEL, *art. cit.*, 1954, pp. 180-181.

⁴²⁷ Voir chapitre 4, III, A.

⁴²⁸ Voir chapitre 2, IV.

⁴²⁹ Voir chapitre 4, II, D.

possède une maison à Vissoie, plus près du centre administratif et religieux de la vallée, rend, à notre sens, peu probable qu'Anthonius ait habité cette tour.

Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, il est impossible de répondre à ces questions sans des recherches archéologiques exhaustives qui permettront d'établir la forme de la tour et peut-être de proposer des datations quant à sa construction. Nous espérons avoir fourni quelques pistes de réflexion qui pourront aider aux recherches tant archéologiques qu'historiques

H. Trissandaz

Le dernier toponyme sur lequel nous aimerions nous arrêter est la *Trissandaz*, qui apparaît dans dix actes de notre corpus. Sa présence régulière entre 1404 et 1432 suggère une importance pour ce lieu-dit. Ajoutons que nous trouvons d'autres *Trissandaz* ailleurs en Valais, notamment à Venthône⁴³⁰, et aussi dans le Val d'Anniviers, comme le relève Leo Meyer dans son étude sur le registre AEV, AVL 162⁴³¹. Ce toponyme existe donc déjà au XIV^e siècle.

Actuellement, le toponyme moderne qui peut lui être attribué est « la Tréjandè » situé au sud du village actuel en dessous des Crêtes⁴³². Le problème est que si l'on essaie de replacer la *Trissandaz* en se basant sur les informations contenues dans les sources historiques, elle ne correspond pas à la position de « la Tréjandè ». Pire encore, on remarque qu'il n'y a pas une seule *Trissandaz*, mais quatre. Les toponymes qui leur sont associés sont par exemple *Cordona*, le *Fio*, le *Barotyer*, la *Perriry*. Le toponyme *Trissandaz* reçoit, de plus, plusieurs qualificatifs. On trouve une fois une *Trissandaz vallis Annusii*, à quatre reprises une *Trissandaz communal* et six fois une *Trissandaz* sans désignation. Une preuve que ces *Trissandaz* sont bien distinctes les unes des autres est qu'elles se côtoient à l'intérieur de certains actes⁴³³.

⁴³⁰ JACCARD, Henri, *op. cit.*, 1906, p. 475.

⁴³¹ MEYER, Leo, *op. cit.*, 1914, p. 81 et p. 91.

⁴³² JACCARD, Henri, *op. cit.*, 1906, p. 475.

⁴³³ ACS, Min A 56, pp. 6-8 et 23-24.

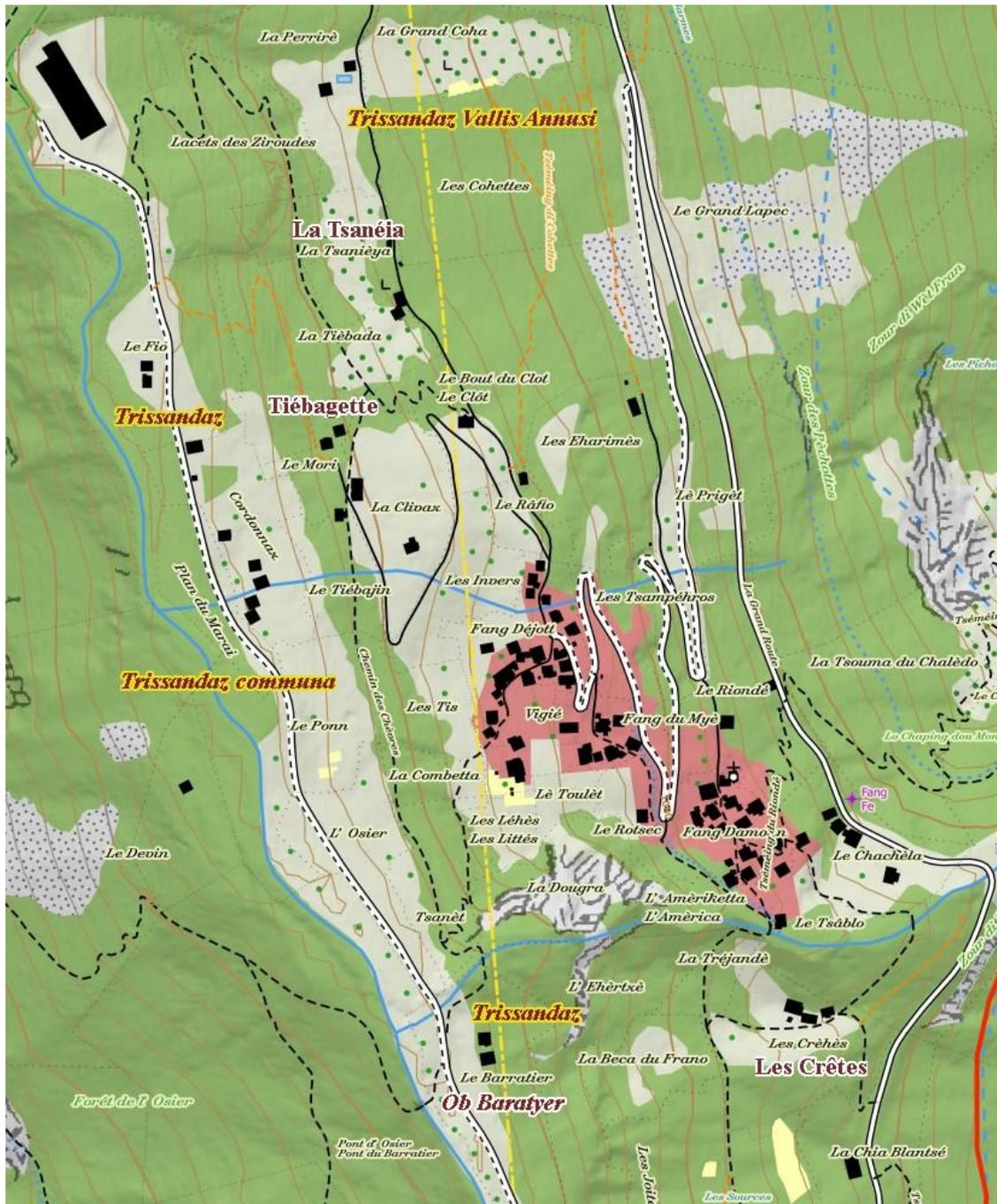


Figure 19 : Carte relevant la position des différentes *Trissandaz* dont les mentions sont toutes du XV^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey.

La signification du toponyme pose encore des difficultés. Il y a deux possibilités. Henri Jaccard donne comme étymologie *tré* ou *tri* faisant référence à *trans*, au-delà, et *sanda* correspondant à sentier du latin *semitas*. *Trissandaz* pourrait donc signifier « au-delà du sentier ». Leo Meyer, quant à lui, voit dans *tri* le nombre trois, signifiant donc « trois chemins » et par extension « carrefour » ou « croisement ». La position de Fang dans la vallée nous ferait plutôt pencher pour l'interprétation de Meyer. En partant de Fang, on aurait des routes principales qui iraient en direction de la plaine, une vers Chandolin, une vers Vissoie et une en direction de Pinsec et Saint-Jean sur la rive gauche de la Navisence.

Nous n'avons cependant pas résolu le problème du nombre de *Trissandaz*. Y en a-t-il bien quatre ou ce toponyme représente-t-il une réalité plus englobante ? Si l'on se réfère à Meyer, plusieurs *Trissandaz* existent entre Vissoie, Sousillon, Cuimex et près de Saint-Luc⁴³⁴. Il y en aurait donc potentiellement quatre uniquement dans la région de Fang, qui correspondrait à en tout cas trois voies de communication principales que nous avons décrites plus haut⁴³⁵. La position de ces quatre *Trissandaz* cerne en quelque sorte le territoire de Fang et marque les lieux de passage.

IV. Essai de reconstitution de l'occupation du territoire de Fang entre le XIV^e et le XV^e siècle.

Cette dernière partie va être l'occasion de proposer une synthèse globale de tout ce que nous avons développé auparavant. Nous allons progresser chronologiquement en divisant cette synthèse en trois grandes parties. Nous commencerons avec le début du XIV^e siècle dont le registre de chancellerie nous offre un instantané jusqu'en 1314. Ensuite, nous poursuivrons sur une période à cheval entre la fin du XIV^e siècle et la première moitié du XV^e siècle en insistant sur les changements qui vont affecter la région et qui vont conditionner l'occupation du territoire au XV^e siècle. Pour finir, nous mettrons en avant les dernières transformations de la fin du XV^e siècle qui vont amener à l'abandon des sites de Tiébagette et de la Tsanéia.

A. Le XIV^e siècle

Le registre de chancellerie AEV, AVL 162 ainsi que des sources isolées provenant de divers fonds d'archives nous révèlent en partie l'organisation générale de la vallée à partir de la fin du XIII^e siècle⁴³⁶. En ce qui nous concerne, à ce moment-là, le territoire de Fang est occupé par au moins 13 familles différentes qui se côtoient principalement du côté de la « Tsanéia », au *Cloz*, vers le lieu-dit *Chessauz*, le long du torrent de Fang, notamment aux Crêtes et au *Barotyer*, aux « Sampelets » et au lieu-dit « Colliou du Loton », correspondant vraisemblablement au *Coliour eis Otto* médiéval. Cette occupation se caractérise par le faible nombre d'attestations certaines d'habitats et une légère prédominance des champs sur les prés. Les sources ne mentionnent que le *casamentum* de Willencus Otto et sa femme Agnès au « Sampelets », leur *domus* au *Coliour eis Otto* et la *domus* de Girolodus de la Crista au *Rochey*. Si l'on s'en tient à ces informations, seules deux familles seraient présentes de manière permanente sur le territoire. Ce n'est probablement pas le cas et ce chiffre est un minimum. Il faut en ajouter au moins trois. D'abord, la famille Agroppyer pour deux raisons. La première est qu'à cette époque déjà, les membres de cette famille possèdent de nombreuses terres au nord du village actuel, au-dessus de la route cantonale et deuxièmement, leur domaine ne changera pas d'endroit jusqu'au XV^e siècle.

⁴³⁴ MEYER, Leo, *op. cit.*, 1914, p. 91.

⁴³⁵ Voir chapitre 4, III, A.

⁴³⁶ TSCHOPP, René, *La population des paroisses d'Anniviers et de Verconsin au début du XIV^e siècle : essai de démographie historique*, Lausanne : Université de Lausanne, Mémoire de Licence, 1981 et CRETTEAZ, Claire, *Aspects du cadre de vie paysan du Val d'Anniviers et de Verconsin vers 1300*, Genève : Université de Genève, Mémoire de Licence, 1999.

Ensuite, la famille *de Fans* parce que l'on peut vraisemblablement imaginer qu'elle habitait le lieu d'où elle tire son nom. Pour finir, la famille de la Chegnea tire son nom du lieu sur lequel elle vivait, en l'occurrence la « Tsanéia » dont on a pu constater l'ampleur archéologique⁴³⁷. Archéologiquement, seul le *casamentum* de Willencus Otto au « Sampelets » pourrait être attesté si on l'interprète comme la ferme détruite en 1979⁴³⁸.

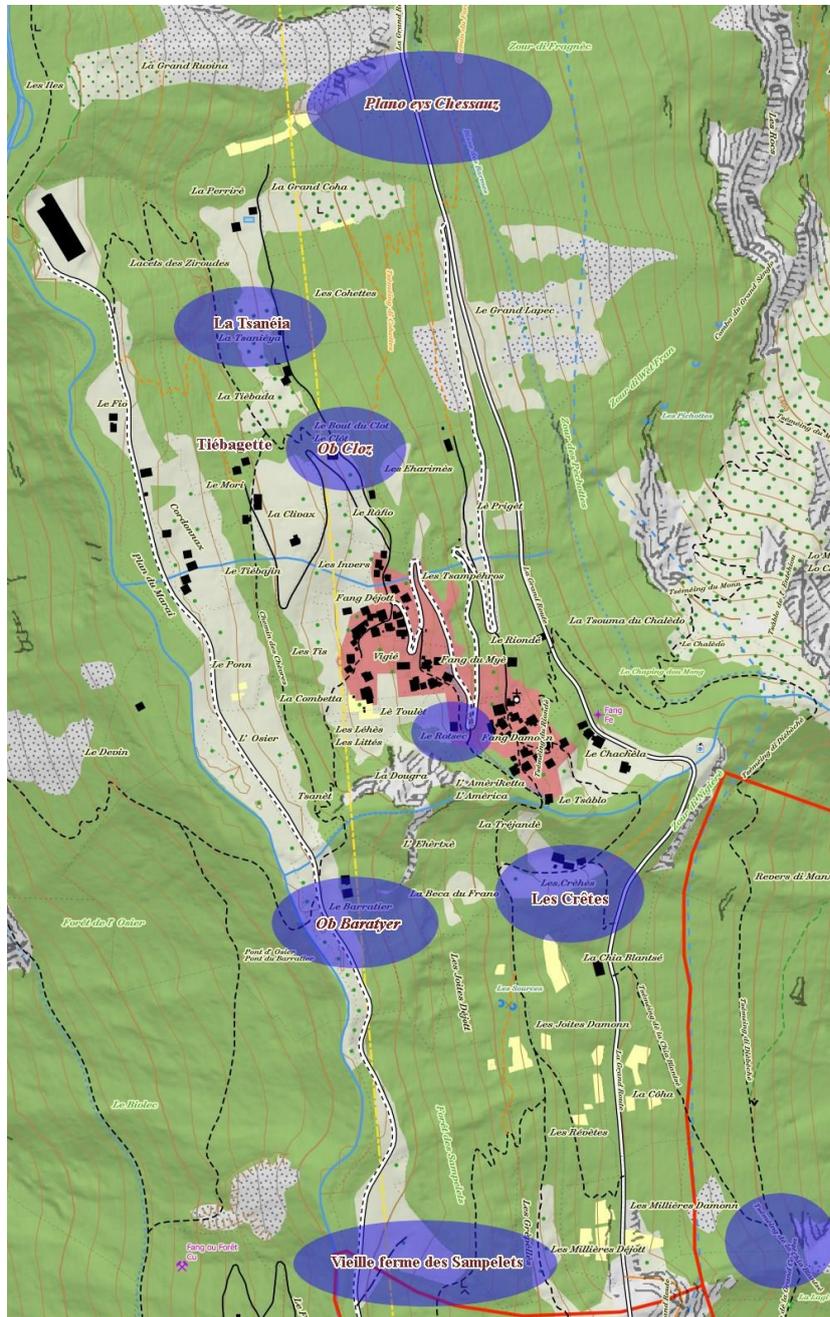


Figure n°23 : Carte montrant l'occupation mentionnée dans les sources pour le XIV^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey.

⁴³⁷ Voir chapitre 4, II, E.

⁴³⁸ Voir chapitre 4, II, G.

Nous avons donc un minimum de cinq familles qui habitent le territoire de Fang. En replaçant, tantôt précisément, tantôt approximativement, ces habitations, nous remarquons les distances qui les séparent les uns des autres. Nous n'avons absolument pas affaire à un « village » organisé autour d'un bâtiment principal (château, église, etc.), mais à un habitat dispersé formé par des domaines familiaux isolés et plus ou moins étendus⁴³⁹. Les caractéristiques de ces habitats dispersés sont leur constante mutation pour s'adapter aux changements économiques, sociaux, juridiques, etc. Parfois, ils débouchent sur un habitat concentré de type « village », parfois ils disparaissent et réapparaissent après s'être déplacés. Gardons à l'esprit ces caractéristiques pour la suite de la synthèse.

Cette configuration éclatée de l'habitat nous rapproche donc plus d'un territoire exploité économiquement que d'un lieu d'habitation serré. Les champs et les prés suggèrent que cette terre fertile servait aux exploitants qui cultivaient des céréales et qui élevaient des troupeaux. En étant plus précis, l'origine des familles exploitantes est principalement Fang, Chandolin et Saint-Luc. La région de Fang leur servait donc à cultiver l'herbe, si précieuse pour l'élevage du bétail. Malheureusement, il nous est impossible de déterminer quel type d'animaux transitait par Fang au début du XIV^e siècle. Les actes de vente, majoritaire dans le registre AVL 162, ne fournissent en effet pas ce type d'informations contrairement aux reconnaissances dont les redevances sont payées en argent, en céréales ou en animaux. Nous ne pouvons pas tirer de conclusion, bien qu'il semble logique, qu'à cette époque, on élevait plutôt du petit bétail, mouton et/ou chèvre, et pas encore de bovins. Comme pour l'Entremont⁴⁴⁰, les données sur le XIV^e siècle ne sont pas suffisamment claires. Dans le cas de Fang, les recherches archéologiques nous permettront peut-être de mettre en évidence, à partir du mobilier faunique, les évolutions des pratiques pastorales du territoire avant même le XIV^e siècle.

Les sources du XIV^e siècle nous renseignent en partie sur les domaines des familles venant de Fang. Plusieurs d'entre elles possèdent des biens ailleurs dans la vallée. C'est notamment le cas des Agroppeyer qui exploitent des terres du côté de Chandolin, la famille *de Fans* qui tient un pré à Saint-Luc ou les Rochuz qui ont un *casamentum* également à Saint-Luc. Nous avons donc bien l'attestation de la mobilité de ces familles qui s'étendent en altitude pour profiter des alpages, mais aucune ne semble descendre en plaine. Est-ce que ces possessions dispersées sont un signe d'aisance ? Il est évident que les familles les plus aisées pouvaient se permettre de diversifier leurs activités économiques dans divers lieux, mais nous émettrions tout de même une réserve quant à une division « riches qui étendent leur domaine » et « pauvres qui se contentent d'un seul lieu pour vivre ». Le mode de vie alpin obligeait les familles à être mobiles et de profiter de chaque parcelle de pré, quelle qu'en soit la taille⁴⁴¹. Toutes les familles devaient donc posséder plusieurs terres pour mener leurs activités économiques. Les différences entre « riches » et « moins riches » se trouvent plutôt dans la taille des terrains, leur nombre et les habitats. En effet, comme nous l'avons montré, Willencus Otto ne possède pas moins de quatre habitats potentiels de différents types, ce qui fait de lui un riche propriétaire. Il pouvait donc véritablement habiter

⁴³⁹ EGLI, Hans-Rudolf, « Habitat dispersé », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2008.

⁴⁴⁰ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, pp. 201-202.

⁴⁴¹ CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *Paysans des alpes : Les communautés montagnardes au Moyen Âge*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010, pp. 250-251.

là où il travaillait suivant les saisons. Nous pouvons alors affirmer avoir affaire ici à une famille de l'élite paysanne qui est sans doute en rapport avec les autorités seigneuriales à Vissoie.

Nous remarquons que la famille Otto n'est pas de Fang, mais de la ville de Saint-Luc. Nous pouvons supposer donc qu'au XIV^e siècle les personnes venant de territoires du même type que Fang, c'est-à-dire des hameaux dispersés, sont moins aisées. Ce ne sera plus le cas au XV^e siècle où l'on voit des familles de l'élite paysanne porter l'origine de Fang dans leur nom. Nous tenterons de trouver des explications à ces changements.

Pour affiner ces constatations, il faudrait étendre l'étude des familles à d'autres localités du Val d'Anniviers et mettre en lumière leurs pratiques pastorales. Nous avons tenté de montrer que la région de Fang est liée assez étroitement avec Chandolin et Saint-Luc et ce, jusqu'à aujourd'hui⁴⁴². Mais qu'en est-il par exemple de Saint-Jean, de Grimentz, d'Ayer, de Mission qui sont tous des villages situés à une altitude supérieure à 1300 mètres ? Les paysans de ces villages se rendaient probablement aux alentours de Vissoie, dans des petits hameaux tels que la Combaz ou Cuimey, situés vers 1200 mètres d'altitude. Est-ce que ces hameaux et leur territoire sont du même type que celui de Fang ? Il faudrait évidemment poursuivre dans le futur les recherches historiques et archéologiques pour répondre à ces questions.

B. Transition et première moitié du XV^e siècle

Le début de cette période que nous pouvons faire aller grossièrement de 1320 et 1380 voit une diminution drastique de la documentation concernant Fang et les familles. On ne trouve dans notre corpus que cinq actes pour toute cette tranche chronologique. Dans les chapitres précédents, nous avons déjà eu l'occasion de partager quelques pistes pour expliquer ce « vide » relatif. Nous les reprendrons et tenterons d'adopter une approche plus globale du problème.

Deux actes nous permettent de connaître certains noms de famille de personnes qui occupent le territoire en 1369⁴⁴³ et en 1385⁴⁴⁴. L'acte de 1369 est très intéressant, car il donne les noms de dix familles présentes sur le territoire de Fang et place leurs prés et champs au bord de la Navisence, du côté de *Cordona* et *deys Marietes*, qui évoque une zone de marais que l'on retrouve sur la carte actuelle des toponymes sous le nom de « Plan du Marai ». On ne retrouve que trois familles déjà présentes aux alentours de 1300, les de Crista, les Vissoy et les de la Chegnea. Évidemment, la zone décrite dans cet acte est très réduite et ne peut contenir des terres appartenant à toutes les familles. On trouve à côté de ces trois familles sept « nouvelles » qui n'étaient pas présentes dans les documents antérieurs. C'est à cette époque que les familles Panys, ici de Mission, et Perretan, que l'on retrouvera tout au long du XV^e siècle, apparaissent.

⁴⁴² Voir par exemple ZUFFEREY, Erasme, *Le passé du Val d'Anniviers*, vol. 1, Sierre : Éditions du Manoir, 1973², p. 67.

⁴⁴³ ACS, Min A 39, pp. 9-13.

⁴⁴⁴ CH AEV, AC Saint-Luc Suppl., Pg 9.

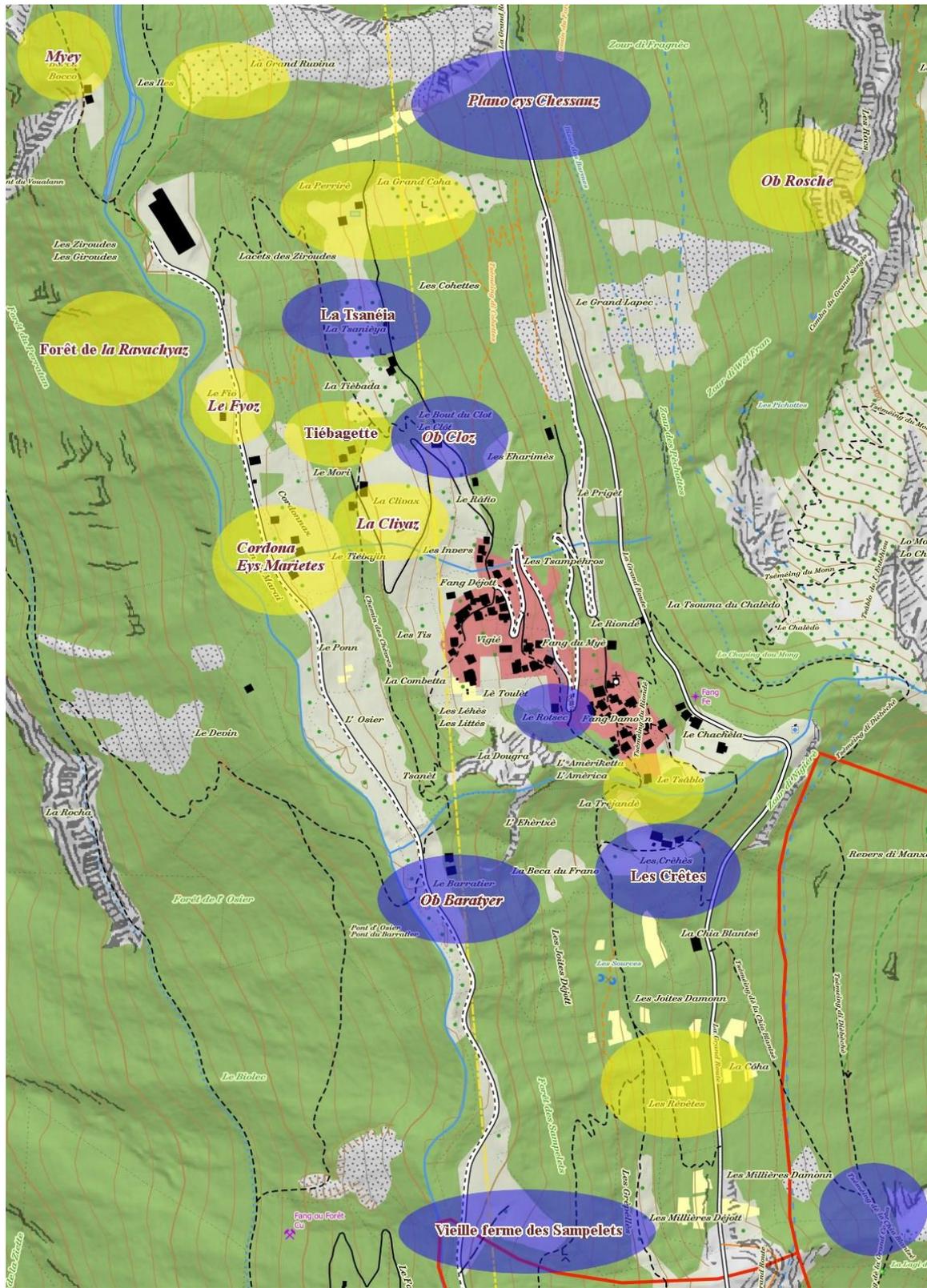


Figure n°24 : Carte montrant l'occupation du territoire de Fang. En bleu, l'occupation du XIV^e siècle. En jaune, l'occupation du XV^e siècle. Édité par Lambert Zufferey.

L'acte de 1385, quant à lui, mentionne huit familles, cette fois sans les placer dans le territoire, ne nous donnant aucune information concernant leur domaine. Relevons à nouveau la présence des de Crista et des Perretan, l'apparition des Jacolat et l'absence des Panys et des Agroppyer.

Nous pouvons donc constater un renouvellement des familles entre le début et la fin du XIV^e siècle. L'impact sur l'occupation du territoire a probablement été important, mais l'état de notre documentation ne nous permet pas d'en déceler les conséquences dans le détail. Comme nous l'avons expliqué au chapitre 4 a, la peste a sans doute décimé certaines familles et contraint certaines d'entre elles à partir. Le renouvellement que nous avons pu constater est peut-être en lien avec la place qu'ont laissée les malheureuses familles victimes des épidémies, d'une manière ou d'une autre. Ce « vide » a ainsi permis à d'autres de prendre une plus grande importance. On trouve dans celles mentionnées dans les deux actes de 1369 et 1385, quatre qui vont profiter : les de Crista, les Panys, les Perretan et les Jacolat. Ajoutons encore à la liste, la famille Agroppyer qui n'apparaît pas dans ces deux documents, mais qui sera très présente au siècle suivant.

Pierre Dubuis a proposé une série d'hypothèses pour expliquer ces changements⁴⁴⁵. Les crises démographiques ont perturbé l'économie à diverses échelles. Mais les familles qui ont traversé ces périodes se sont retrouvées avec plus de moyens et de place pour transformer leurs activités. C'est à cette époque, entre le XIV^e et le XV^e siècle, que l'élevage bovin va commencer à prendre le dessus sur l'élevage ovin et caprin⁴⁴⁶, phénomène dont il faut malgré tout relativiser la vitesse de diffusion⁴⁴⁷. L'élevage de bovins demande plus de place, plus de prés et de l'eau pour arroser ceux-ci. Les crises du XIV^e siècle permettent de créer cette place nécessaire et la disparition de certains propriétaires a permis de récupérer des prés afin de mener cette nouvelle économie, permettant aux familles de s'enrichir et de monter dans l'échelle sociale au niveau local.

Est-ce que ce modèle peut s'appliquer au territoire de Fang et aux familles ? Comme nous l'avons montré, ces familles n'hésitent pas à étendre sur de multiples lieux leur patrimoine. Le plus important que nous ayons à Fang appartient à Anthonius Panys. Outre ses possessions à Vissoie, il possède un grand nombre de biens sis dans le territoire entre le torrent de Fang et la « Grand Ruvina », un peu au nord de la STEP de Chandolin. La famille Perretan possède également beaucoup de terres dans la région nord et les familles de Crista et Agroppyer complètent le tableau, avec leurs domaines respectifs des Crêtes et du plan *ey*s *Chessauz*.

À côté de celles-ci, on trouve d'autres familles qui possèdent moins de biens et qui sont souvent originaires d'ailleurs, notamment de Chandolin et de Saint-Luc. C'est le cas pour les Neysiod de Luc, les Vasell de Luc, etc. Ils profitent en tout cas des prés et des champs situés à Fang en moyenne altitude pour compléter la production du reste de leur domaine.

Le fait de posséder une maison à Vissoie, par exemple, montre une volonté de la part de ces familles de se rapprocher de l'élite de la vallée et d'améliorer leur position dans la société anniviarde. Nous avons vu qu'Anthonius Jacolat avait atteint le rang de métral du seigneur d'Anniviards Guichard de Rarogne en 1413⁴⁴⁸. Les autres familles ont également eu des représentants influents, comme les Agroppyer, les de Crista, les Panys et les Perretan. Plusieurs d'entre eux ont été à la tête de consortages (*responsor*), non seulement dans le territoire de Fang,

⁴⁴⁵ Collectif, *Histoire du Valais*, vol. 2, 2001, p. 251.

⁴⁴⁶ Pour plus d'informations, voir CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, pp. 285-288,

⁴⁴⁷ GERBORE, Ezio Emerico, *art. cit.*, 1999, p. 100.

⁴⁴⁸ CH AEV, Joseph de Lavallaz, Pg 78.

mais également à Vissoie ou sur des alpages, comme à Chandolin ou à Zinal, faisant le lien entre les membres de la communauté et les seigneurs pour la perception des redevances.

Pour résumer, la famille Jacolat cristallise en quelque sorte ce que l'on peut appeler une « élite paysanne ». Comme nous l'avons montré, elle possède un domaine très étendu entre Zinal et Miège. Ses membres avaient tout ce dont ils avaient besoin pour mener des activités pastorales très développées. La multiplication du nombre de leurs habitations leur offrait plusieurs séjours selon les besoins des saisons entre Vissoie, Ayer, Chandolin et probablement à Miège. Ce domaine familial est le plus développé de ceux que l'on a étudiés pour Fang, mais au vu de sa taille, nous pouvons même nous demander s'il ne figure pas parmi les plus grands de la vallée. Le fait qu'Anthonius Jacolat atteigne le rang de métral du seigneur d'Anniviers est peut-être un indice allant dans ce sens, de même que Pierre de Torrenté n'a pas choisi Anthonia, la fille d'Anthonius, pour épouse par hasard. Nous constatons également que leur présence dans le territoire de Fang n'est pas des plus fortes, malgré l'origine que les Jacolat portent. Il est logique en effet que, selon leur ambition, ils se soient rapprochés des centres importants de la vallée, notamment Vissoie et Ayer.

Comment ces familles se sont-elles installées dans le territoire, comment ont-elles traversé les crises et comment ont-elles influencé les changements de la fin du XIV^e siècle ? Pour répondre, nous pouvons passer en revue les modifications décelables dans les sources pour la période envisagée. En divisant grossièrement le territoire en trois, nord, centre (emplacement actuel du village) et sud, on constate que l'occupation s'intensifie. La partie nord est la plus densément exploitée avec de vastes parcelles de prés desservies par deux bisses, entourant au moins trois lieux d'habitats que sont Tiébagette, la « Tsanéia » et le plan *eys Chessauz*, bien implantés sur le réseau routier.

Au centre, les seuls indices qui indiquent une occupation de la terre à l'emplacement du village actuel de Fang est le moulin situé sur le torrent, qui pourrait bien être celui mentionné dans les sources à cette époque, tenu par les frères de Crista, un grenier (*orreum*) et une chènevière que possède Anthonius Panys. Pour compléter ces informations, il faudrait passer par des analyses archéologiques sur les bâtiments actuels du village, comme ça a été en partie le cas pour une des maisons de Fang du milieu⁴⁴⁹.

La partie sud du territoire semble « subir » moins de bouleversements. La famille de Crista conserve son domaine perché sur les Crêtes et ses quelques prés situés plus au sud vers le « Colliou du Loton ». Le lieu-dit *Barotyer*, où se situe un pont pour traverser la Navisence en direction de Saint-Jean, est toujours occupé depuis le XIV^e siècle par des prés et des champs. La famille Vasell de Luc y possède même un *casamentum*, indiquant peut-être une habitation. Les « Sampelets » par contre ne semblent plus habités. Est-ce le cas ? Ce qui est sûr, c'est que la famille Otto, qui possédait un *casamentum* dans ce lieu, ne se retrouve plus du tout dans le Val d'Anniviers à partir de la deuxième moitié du XIV^e siècle. Quoi qu'il lui soit arrivé, personne n'a repris leur habitation à ce moment-là. Par contre, la mention au XV^e siècle d'un bisse, d'un chemin et d'une pâture commune au *Champelet* indique clairement que la zone est encore exploitée en tant que prés ou pâtures.

⁴⁴⁹ CRAMATTE, Cédric, *op. cit.*, 2016, pp. 39-42.

En regardant de plus près, on constate qu'un des aspects essentiels de l'occupation durant le XV^e siècle est la multiplication impressionnante du nombre de parcelles de prés, au détriment des champs. Avec toute la prudence requise, nous avons relevé la mention de 33 parcelles de champs et 85 parcelles de prés pour toutes les époques confondues dans le territoire de Fang. Nous pouvons calculer les surfaces en question en nous basant sur les estimations des historiens⁴⁵⁰, choix arbitraire qui ne peut garantir des chiffres exacts. Il faudrait procéder à certaines études pour estimer plus précisément la surface donnée par les différentes unités de mesure.

Concernant les champs, sur 33 parcelles, nous en avons 11 qui sont des *iuger*, un *iuger* correspondant à peu près à 2500 mètres carrés⁴⁵¹. 3 sont des fichelinées, unité correspondant à environ 500 mètres carrés⁴⁵², et finalement 19 parcelles indéterminées. Si l'on accepte le postulat qu'il y a deux tiers de *iuger*, pour un tiers de fichelinées, nous calculons sur 33 parcelles de champs :

-11 **fichelinées** à 500 mètres carrés = 5500 mètres carrés.

-22 ***iuger*** à 2500 mètres carrés = 55'000 mètres carrés.

-5500 + 55'000 = 60'500 mètres carrés, **soit environ 6 hectares de champs.**

Pour les prés, nous nous basons sur la mesure de la fauchée, soit environ 3000 mètres carrés. Nous calculons donc :

-83 **fauchées** de prés à 3000 mètres carrés = 249'000 mètres carrés, **soit environ 25 hectares de prés.**

Le territoire de Fang que nous avons délimité pour ce travail fait à peu près 1,3 kilomètre carré, **soit environ 130 hectares.**

Nous constatons donc qu'il y a un rapport approximatif de 2,5 fois plus de parcelles de prés que de parcelles de champs et 4 fois plus de surfaces de prés que de surfaces de champs. La région de Fang semble donc être une zone destinée prioritairement à l'élevage à la fin du Moyen Âge.

Mais, si l'on affine au niveau chronologique, on obtient des résultats plus clairs.

Pour le XIV^e siècle, nous obtenons :

-20 parcelles de champs. En conservant le rapport 1 tiers de fauchées et 2 tiers de *iuger*, nous calculons : 37'000 mètres carrés, **soit 3,7 hectares de champs.**

-12 parcelles de prés, pour 36'000 mètres carrés, **soit 3,6 hectares de prés.**

En conservant à l'esprit que les données pour le XIV^e siècle sont moins nombreuses et donc moins fiables, il y a presque 2 fois plus de parcelles de champs que de parcelles de prés, pour quasiment la même surface de champs que de surface de prés.

⁴⁵⁰ Voir chapitre 3, IV.

⁴⁵¹ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, p. 229.

⁴⁵² *Ibid.*, p. 228.

Pour le XV^e siècle, nous obtenons :

-12 parcelles de champs. En conservant le rapport 1 tiers de fauchées et 2 tiers de *iuger*, nous calculons : 22'000 mètres carrés, **soit 2,2 hectares de champs**.

-71 parcelles de prés, pour 213'000 mètres carrés, **soit 21,3 hectares de prés**.

Nous constatons donc une explosion du nombre de prés pour le XV^e siècle.

Le tableau ci-dessous résume les résultats en ajoutant les pourcentages qui sont calculés par rapport à la surface totale du territoire de Fang qui mesure 130 hectares.

Tableau II. *Surface et pourcentage, calculé sur les 130 hectares du territoire de Fang, selon le type de terrains.*

	XIV ^e siècle	XV ^e siècle	XIV ^e -XV ^e siècle
Prés	3.6 ha = 2.7%	21.3 ha = 16.4%	24.9 = 19.2%
Champs	3.7 ha = 2.8%	2.2 ha = 1.7%	5.9 ha = 4.6%
Total des terres exploitées	7.3 ha = 5.6%	23.5 ha = 18%	30.8 = 23.8%

On constate que la surface occupée par des prés au XIV^e siècle est 7 fois moins grande qu'au XV^e siècle. Il est fort probable que le type d'élevage en soit une des raisons. Les ovins et les caprins ont moins besoin de place et de nourriture que des bovins. Ces calculs montreraient donc en quelque sorte la nécessité grandissante d'avoir plus de prés pour élever des bovins.

Concernant les champs, il y a même une tendance vers une diminution de leur surface. Selon les données, on passe de 3,7 hectares de champs au XIV^e siècle à 2,2 hectares au XV^e siècle, ce qui pourrait suggérer qu'une partie de ces champs a été transformée en prés⁴⁵³.

Il faut évidemment rester prudent avec ces chiffres qui constituent plus des estimations que des résultats absolus. L'irrégularité des données et leur absence durant de longues périodes faussent les résultats. Gardons à l'esprit également l'importance de la culture des céréales au Moyen Âge. L'image que nous donnent ces chiffres montre une population presque entièrement tournée vers l'élevage, ce qui ne peut pas être totalement le cas⁴⁵⁴. Néanmoins, la différence constatée entre le XIV^e siècle et le XV^e siècle au niveau des prés est trop grande pour qu'elle ne soit pas révélatrice d'un changement, qu'il soit physique, c'est-à-dire en surface réelle sur le terrain, ou qu'il soit un effet de sources manifestant un souci grandissant pour la culture des prés et par extension de l'élevage de gros bétail.

⁴⁵³ CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, p. 285.

⁴⁵⁴ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, p. 215 et p. 292.

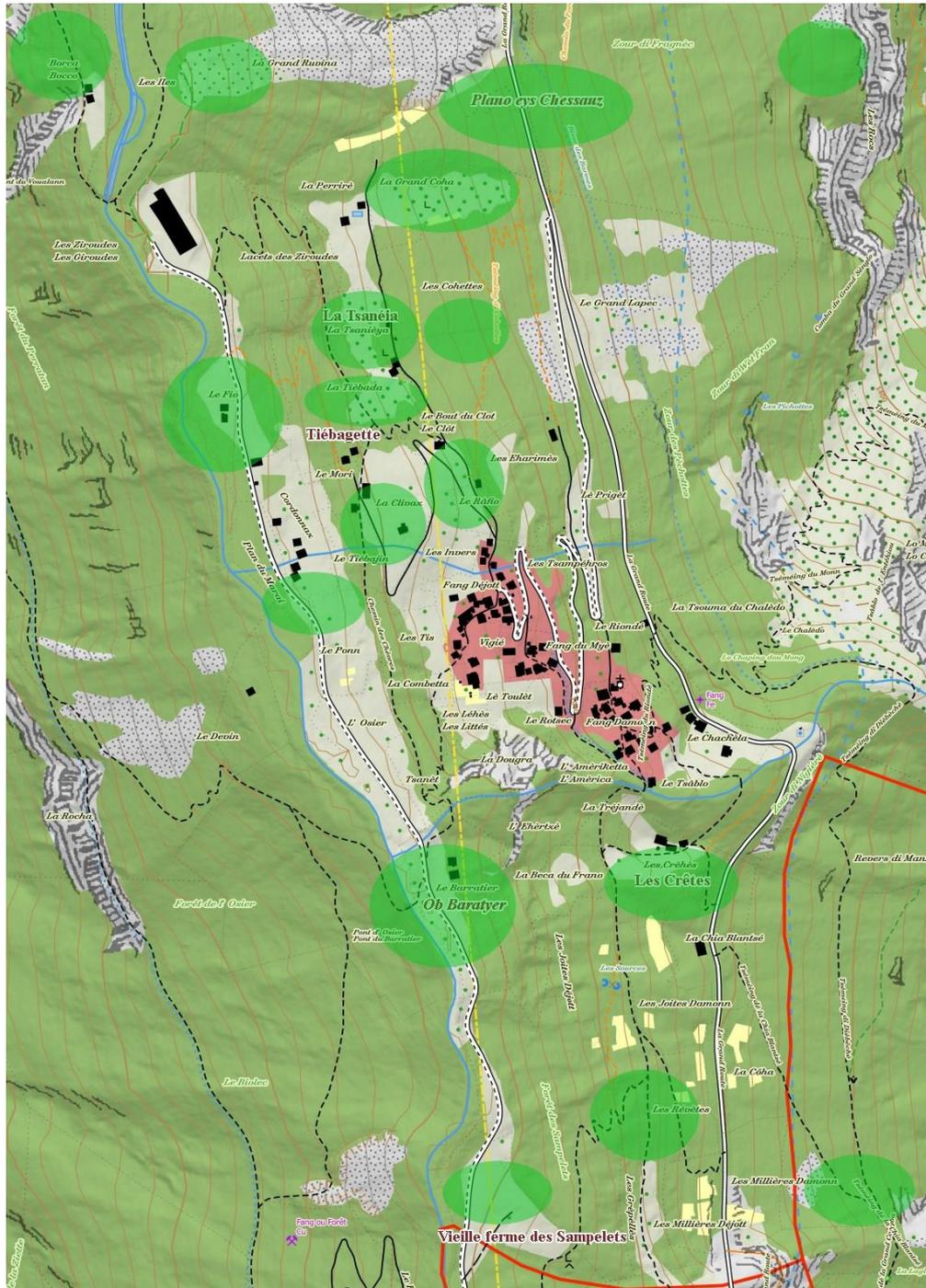


Figure n°25 : Carte relevant les zones de prés repérées dans les sources du XIV^e et du XV^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey.

Qu'en est-il au niveau archéologique ? Les fouilles menées en 2014 sur le site de Tiébagette ont révélé un mobilier faunique important, notamment dans le sondage 1 du bâtiment B7⁴⁵⁵. Les premiers résultats vont dans le sens de nos conclusions précédentes. On trouve des ossements de bovins, de moutons et de chèvres, sans pouvoir affirmer une supériorité numérique de l'une ou l'autre espèce. Les traces de découpes sur certains ossements montrent la pratique bouchère à

⁴⁵⁵ REYNAUD-SAVIOZ, Nicole, « La faune : premières données », in CRAMATTE, Cédric, *op. cit.*, 2016, pp. 37-38.

Tiébagette en particulier sur des individus en bas âge attestant la consommation d'agneaux ou chevreaux. La question que l'on se pose est est-ce que la viande de ces jeunes animaux était consommée par la population de Fang ou était-elle destinée à payer les redevances ? La première serait surprenante, mais irait dans le sens de la présence de l'élite paysanne que nous avons définie ; la seconde serait plus logique, vu que les agneaux servaient à payer les redevances seigneuriales. Au niveau des bovins, on ne peut pas déterminer avec certitude dans quelle optique ils étaient élevés. À l'heure actuelle, il est possible d'affirmer que les habitants se nourrissaient de viande de bœuf, mais il est difficile de dire s'ils produisaient du fromage à Tiébagette. En effet, aucun bâtiment n'a les caractéristiques pour la production et le stockage du fromage. Quoi qu'il en soit, l'étude des ossements montre qu'autant les bovins que les caprinés étaient élevés au XV^e siècle et les futures recherches pourront répondre plus précisément aux questions concernant l'intensité et les buts de cet élevage. Le croisement des sources historiques et archéologiques, dans ce cas, est nécessaire.

Cette multiplication des prés se fait en parallèle de l'augmentation des mentions dans les documents historiques des bisses⁴⁵⁶. Si l'on observe cette carte (fig. 26, p. 108) sur laquelle figure le tracé supposé des bisses et les zones de prés relevées dans les sources, on remarque que tout se superpose, en particulier au nord du village actuel. On est donc en présence d'une vaste zone destinée à la culture de l'herbe, à l'intérieur de laquelle on trouve quelques lieux d'habitation, que sont Tiébagette, la « Tsanéia » et au *planum eys Chessauz*. En allant plus loin, les chemins, que nous avons détaillés précédemment, desservent ces zones d'habitats et de prés. Le cas de Fang permet donc d'aborder les points essentiels de l'occupation du territoire : l'habitat, les terres exploitées, les bisses et les chemins. L'image qui en ressort est cohérente, là où chaque habitat reçoit un accès au réseau routier, chaque parcelle de pré reçoit l'eau d'un bisse.

Nous pouvons encore faire trois observations. La première peut paraître évidente, mais est dans ce cas certifiée par les sources et par l'archéologie. On ne place pas les lieux d'habitation loin des chemins pour des raisons pratiques. La deuxième observation nous est rendue possible par les différents outils proposés par la Confédération suisse et son site *swisstopo*⁴⁵⁷. Une des options nous permet d'afficher en rouge les différentes zones où le degré de pente est supérieur à 30°. On remarque tout de suite que les habitats sont toujours positionnés dans des endroits à moins de 30°, ce qui n'est pas toujours le cas des prés. Cela rejoint le constat de l'augmentation du nombre de parcelles qui obligent les personnes à aller cultiver des zones beaucoup moins pratiques à parcourir. La troisième est que les habitats sont toujours placés dans des endroits peu pratiques pour pratiquer l'agriculture, souvent à proximité des forêts, afin de laisser les meilleurs endroits pour la culture des céréales et de l'herbe.

⁴⁵⁶ Cela ne veut pas dire qu'ils n'existaient pas avant, bien au contraire, mais il est impossible dans notre cas de pouvoir les dater par les sources. Seule l'archéologie pourrait nous renseigner, encore que l'exploration archéologique des bisses semble compliquée tant ceux-ci ont dû être modifiés au fil des siècles. Voir AMMANN, Hans-Robert, « Aperçu sur les documents relatifs aux canaux d'irrigation du Haut-Valais à l'époque médiévale (XIII^e-XV^e siècles) », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 70, 1995, pp. 266-267 et CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *op. cit.*, 2010, p. 253.

⁴⁵⁷ Map.geo.admin.ch

Le territoire de Fang a donc joui d'une position avantageuse à la moitié du chemin d'Anniviers, ce qui a peut-être stimulé le développement que nous avons tenté de mettre en avant. Il constituait un passage obligé et permettait de faire le lien entre la plaine et Vissoie. Ses terres fertiles ont attiré d'ambitieux paysans de la vallée et de l'extérieur qui semblent s'en être plutôt bien sortis.

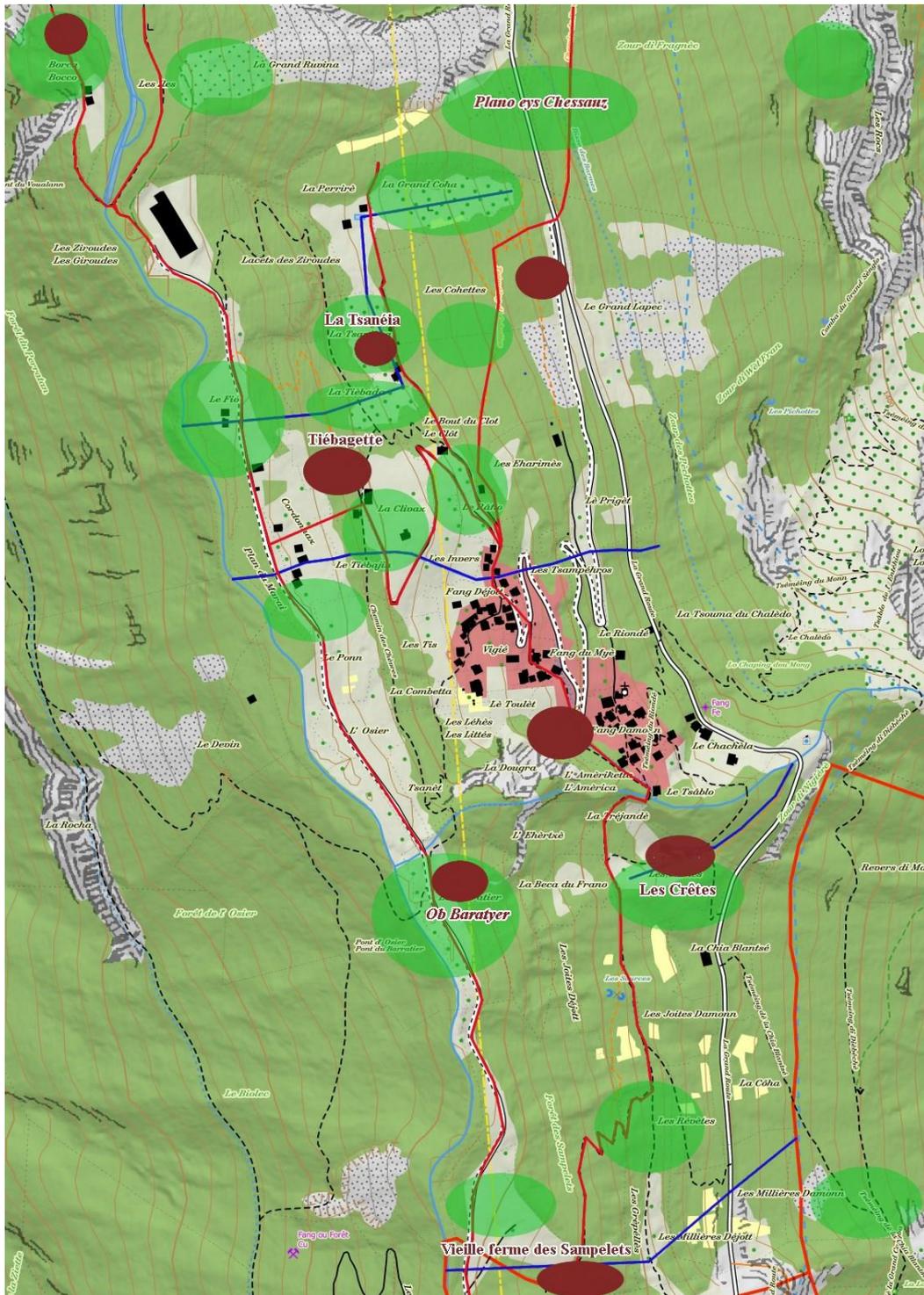


Figure n°26 : Carte générale du territoire de Fang. En vert, les zones de prés. En bordeaux, les habitats attestés soit par les sources et soit par l'archéologie. En rouge, les chemins. En bleu, les bisses. Éditée par Lambert Zufferey.

C. La fin du XV^e siècle

L'occupation du début du XV^e siècle représente en quelque sorte un apogée pour un territoire de cette dimension. L'exploitation des terres y est intensive et les familles parviennent même à placer certains de leurs membres à des positions plus ou moins élevées. C'est l'image qui ressort de l'étude des documents historiques et du croisement avec les données archéologiques. Cependant, pour la fin du XV^e siècle, un ensemble d'éléments montrent plusieurs bouleversements importants pour la région. Nous allons les décrire, puis tenter tant bien que mal de proposer certaines hypothèses.

Au niveau des documents historiques, on ne trouve plus de sources à partir de 1460 **concernant la région de Fang**, jusqu'en 1530 environ. Comment sommes-nous parvenus à cette constatation ? Premièrement, plus aucun acte n'a été trouvé dans les registres conservés aux archives du Chapitre cathédral. La méthode utilisée consistant à repérer tous les registres contenant des mentions du Val d'Anniviers dans l'inventaire, puis de procéder à un épiluchage, a même montré une certaine diminution de la présence de la vallée dans les registres⁴⁵⁸. Il faudrait évidemment préciser par de plus amples recherches cette constatation. Deuxièmement, la consultation de l'inventaire des AEV ne fournit pas non plus d'actes entre 1459 et 1531, lorsque l'on effectue des recherches par les mots-clés « Fang » et « Fans » ou par les noms des familles. Avec certaines réserves évidentes concernant la méthode, il semble qu'il y ait un « vide » documentaire pour la fin du XV^e siècle, ce qui est quand même surprenant au vu de la présence des importantes familles que nous avons analysées.

En poussant l'analyse plus loin, on se rend compte qu'il y a à nouveau un renouvellement des familles dans la région. Disparaissent des sources et des inventaires, les Agroppey, les de Crista, les Jacolat et les Panys. Seuls les Perretan sont encore présents en Anniviers au XVI^e siècle⁴⁵⁹. Apparaissent ensuite des noms comme Abel, Ruynez ou Ruvinez⁴⁶⁰, Bonard⁴⁶¹, etc.

Au niveau archéologique, comme nous l'avons déjà signalé, plusieurs indices tendent à montrer que les sites de Tiébagette et de la « Tsanéia » sont abandonnés aux alentours de 1500. Les datations au carbone 14 prises sur des ossements du dépôt de boucherie du bâtiment B7, donnent une fourchette allant de 1450 à 1600⁴⁶². Évidemment trop large, elle permet tout de même de se faire une idée sur de potentiels changements survenus à partir de la fin du XV^e siècle.

Ensuite, la maison de Fang du milieu, qui a fait l'objet de quelques investigations archéologiques, a montré une poutre portant le millésime de 1558⁴⁶³. Comme nous avons tenté de le montrer à partir des sources historiques, l'espace de l'actuel village de Fang n'était

⁴⁵⁸ AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, « Les chasses aux sorciers en Valais au Bas Moyen Âge. Deux sorciers du Val d'Anniviers à la fin du XV^e siècle : les notaires Pierre et Nycollin de Torrenté », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 2003, p. 140.

⁴⁵⁹ CH AEV, Denis Genoud, Pg 91.

⁴⁶⁰ CH AEV, Denis Genoud, Pg 92.

⁴⁶¹ CH AEV, Denis Genoud, Pg 97.

⁴⁶² CRAMATTE, Cédric, *op. cit.*, 2016, pp. 58-59.

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 42.

quasiment pas occupé à la fin du Moyen Âge. La construction de la maison signifie donc deux choses. La première est que les personnes, après le Moyen Âge, ont investi cette zone pour y construire de l'habitat. La seconde est que l'on a affaire à l'abandon des sites de Tiébagette et de la « Tsanéia », mais pas du territoire de Fang. On peut donc parler de remaniement du territoire et pas d'abandon global, dans la dynamique mouvementée des habitats dispersés.

Qu'a pu provoquer ces changements importants ? La tradition populaire mentionne un éboulement qui aurait ravagé Tiébagette et la « Tsanéia »⁴⁶⁴. C'est possible d'autant plus que les risques naturels dans la vallée sont importants⁴⁶⁵ et que le toponyme « la Perrire » fait référence à un pierrier, c'est-à-dire à l'éboulement situé à l'est du lieu-dit. De plus, Tiébagette et la « Tsanéia » se situent dans le même axe, par rapport à la pente, que le cône de gravats. Le décrochement de la montagne aurait donc bien pu ravager ces deux lieux-dits et terminer sa course dans la Navisence. Malheureusement, cet éboulement n'est pas daté et, s'il date de cette époque, aucune source ne le mentionne, ce qui est étonnant pour un événement si important, qui aurait détruit des habitats.

La deuxième hypothèse concerne les voies de communication. Nous avons tenté de montrer la position du territoire de Fang sur les chemins qui vont de Sierre à Vissoie au Moyen Âge. À partir de 1502, une nouvelle route muletière a été construite allant de Sierre à Vissoie, ne passant plus par Vercorin, mais par Niouc et les Pontis le long des falaises à l'aide de ponts suspendus⁴⁶⁶. Ce nouveau tronçon correspond à peu près à la route cantonale actuelle qui nous fait arriver à Fang par le haut, à l'est. L'hypothèse est donc la suivante. Si cette nouvelle route est devenue la principale pour la vallée, l'occupation que nous avons mise en lumière pour le Moyen Âge se retrouvait coupée de la plaine et de Vissoie. Les efforts à fournir pour rejoindre la route depuis Tiébagette étaient trop considérables pour les habitants qui décidèrent de déplacer l'habitat sur les lieux du village actuel, plus proche de cette nouvelle voie de communication.

Du côté du contexte historique, nous pouvons nous demander dans quelle mesure le retour de la seigneurie dans les mains de l'évêque à partir de 1468 a pu modifier l'occupation générale de la Vallée. Est-ce que le territoire de Fang, qui relevait des seigneurs d'Anniviers, a été délaissé une fois que Hildebrand de Rarogne est décédé ? C'est une hypothèse plausible dans le sens où l'on a vu les liens qu'entretenait Anthonius Jacolat avec Guichard de Rarogne, mais elle reste néanmoins difficile à prouver. De plus, elle irait à l'encontre d'une autre hypothèse qui fait de Tiébagette une terre épiscopale⁴⁶⁷.

Ce changement de seigneur s'est fait dans un contexte tendu, notamment à cause des différentes chasses aux sorciers que le Val d'Anniviers a subi durant le XV^e siècle⁴⁶⁸. La liste des victimes des chasses qu'a dressée Chantal Ammann-Doubliez ne mentionne qu'une des familles que nous avons étudiées dans ce travail. Agnès Jacolat, veuve de François Jacolat, est brûlée pour

⁴⁶⁴ JOLLIEN-BERLCAZ, Yvonne, *op. cit.*, 2002, pp. 26-27.

⁴⁶⁵ TESAR, Alain, *op. cit.*, 1999.

⁴⁶⁶ ZUFFEREY, Erasme, *op. cit.*, 1973², pp. 33-34 et JOLLIEN-BERLCAZ, Yvonne, *op. cit.*, 2002, pp. 37-38.

⁴⁶⁷ Voir chapitre 4, III, G.

⁴⁶⁸ AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, *op. cit.*, 2003, pp. 131-132.

sorcellerie entre 1481 et 1482⁴⁶⁹. Il semble que ce soit la seule qui ait un lien quelconque avec Fang. Nous pouvons formuler encore une hypothèse. Pierre de Torrenté, également condamné pour sorcellerie, a épousé Anthonia Jacolat et a récupéré par le biais de ce mariage les biens de cette famille. Les possessions de Pierre à Fang ont donc été nombreuses et il a même continué à en acheter après les années 1440⁴⁷⁰. Est-il possible que son procès en sorcellerie et sa condamnation aient laissé un vide dans l'occupation du territoire ? Impossible de le savoir, mais ce qui est sûr c'est que ses biens ont ensuite été transmis à Georges Supersaxo, fils de l'évêque Walter Supersaxo. Qu'a-t-il fait de ces biens ? Est-ce lui qui est à l'initiative de la construction de la tour B8 ?

Ces quelques commentaires servent ici de pistes à suivre pour de futures recherches. Les informations archéologiques dont nous disposons ne sont pas encore assez fournies pour déterminer les possibles causes de l'abandon du site de Tiébagette, mais il semble bien que l'archéologie constitue l'unique possibilité pour élucider le problème de cet abandon, tant les sources historiques semblent muettes pour la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle.

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 144 et CH AEV, Georg Wolf, Pg 10.

⁴⁷⁰ CH AEV, Supersaxo II, Pg 32.

5. Conclusion

Nous pouvons conclure en deux temps. D'abord, en remettant en perspective les résultats de ce travail et finalement en faisant le point sur les différentes possibilités pour de futures recherches.

I. Fang dans les Alpes

Nous avons cherché à montrer le cas exceptionnel de Fang à plus plusieurs niveaux. Ce petit laboratoire possède presque tous les aspects historiques et archéologiques nécessaires à une étude globale d'un habitat alpin de moyenne altitude. Le nombre de sources pour ce territoire habité de manière dispersée a été une grande surprise, tant Fang semblait modeste au premier coup d'œil par rapport à ses voisins que sont Sierre ou Vissoie. Mais les habitants du lieu ont su se faire une place dans l'économie et la vie sociale de la vallée. On a vu un Anthonius Jacolat devenir métral du seigneur d'Anniviers, ainsi que le fameux notaire Pierre de Torrenté posséder de nombreux biens dans le territoire de Fang. Les vestiges archéologiques en sont un autre témoin. La qualité de l'architecture assure avec certitude que les différents complexes d'habitats servaient à certaines familles de lieu de résidence principale et n'étaient pas que des stations printanières et estivales. La présence de la tour B8 est aussi un indicateur fort du statut du territoire. Tour de défense ou habitat d'un fonctionnaire seigneurial, elle n'est évidemment pas là par hasard, mais son absence des sources la rend des plus mystérieuses. Est-ce que l'élite locale paysanne était-elle assez influente pour justifier la construction d'une potentielle chapelle ? Nous l'avons vu, il faudra attendre des fouilles archéologiques exhaustives du bâtiment B13 pour confirmer ou infirmer la présence d'un édifice religieux à Tiébagette.

Les principales familles que nous avons étudiées font partie d'une élite qui semble avoir contribué grandement au développement économique de la région. Mais ne leur attribuons pas une « pensée de classe ». Leurs activités économiques restent à l'intérieur du cercle familial, quelle que soit sa complexité, et que si cette élite est à l'initiative des modifications sur l'élevage, ce n'est qu'à partir de ce cercle⁴⁷¹. Une fois que chaque système économique familial est mis en place, ces familles s'organisent en 13 consortages, dont nos sources attestent l'existence entre 1432 et 1433. Est-ce un nombre important pour un territoire de cette taille ? Il semblerait que oui. Il dénote en tout cas une volonté commune de tirer aux mieux parties des possibilités qu'offre la région.

Il serait bien évidemment intéressant de voir à quel point ces familles se sont inscrites dans les réseaux d'échanges, que ce soit dans la vallée ou avec l'extérieur, notamment Sierre. En effet, Pierre Dubuis a bien montré le but du commerce entre l'Entremont, la vallée du Rhône et même encore plus loin⁴⁷². Il faut bien sûr préciser que l'Entremont se situe sur un axe nord-sud important et qu'Anniviers n'est ouvert véritablement qu'au nord sur Sierre. Mais si l'élite anniviarde s'est véritablement convertie à l'élevage bovin, elle s'est également forcément ouverte sur le commerce extérieur. On a donc du mal à appliquer les conclusions des sociologues

⁴⁷¹ DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, p. 293.

⁴⁷² DUBUIS, Pierre, *op. cit.*, 1990, pp. 264-265.

contemporains qui présentent systématiquement le Val d'Anniviers comme un monde fermé et autarcique. Les résultats de notre étude montrent pour la fin du Moyen Âge un monde certes fermé géographiquement, mais en relation constante avec la plaine du Rhône, pas du tout autarcique et participant même à l'Histoire du Valais.

Comment la population du territoire de Fang a-t-elle traversé les crises du bas Moyen Âge ? Nos conclusions rejoignent encore une fois celle de Pierre Dubuis. L'élite paysanne locale qui s'affirme dès la fin du XIV^e siècle a su profiter de la place laissée par les différentes épidémies et départs. Ils ont su s'installer au bon endroit et développer une économie centrée sur les bovins qui leur a permis de s'enrichir. Il faudrait étudier le reste du Val d'Anniviers, mais il semble qu'en général, comme en Entremont, les Anniviards se soient sortis des crises plus forts et plus prospères qu'ils ne l'étaient⁴⁷³.

Au niveau méthodologique, nous avons tenté de montrer la pertinence de croiser le maximum de sources disponibles, qu'elles soient archéologiques ou historiques. À nouveau, ce petit laboratoire qu'est Fang a permis des tests plutôt concluants en partant d'un des types de sources et de confronter les résultats avec l'autre type. On a vu les nuances que l'on peut apporter sur certaines interprétations archéologiques, en l'occurrence la chapelle, lorsque l'on fait appel aux archives. À l'inverse, pour l'heure, l'archéologie a permis de préciser certaines interprétations historiques, concernant notamment le vocabulaire architectural ou l'élevage, et nous sommes impatients de pouvoir poursuivre la démarche lorsque le site de Tiébagette aura fait l'objet d'une exploration archéologique approfondie. Cela nous permettra notamment de nuancer et d'explorer la notion d'élite paysanne que nous avons développée ici en nous penchant plus particulièrement sur la culture matérielle d'un habitat tel que celui de Fang.

L'étude toponymique du site a permis de bien cerner l'occupation du territoire, avec certaines zones de prés à l'intérieur desquelles on trouve un habitat. Les chemins et les bisses révèlent qu'une région de ce type, habitée de manière dispersée, reçoit quand même une organisation. Empirique, mais rationnelle, elle permet de mener au mieux les activités économiques dans le but de maximiser la production et d'économiser au mieux les forces de travail. On observe là l'action réfléchie des paysans et de leurs consortages sur un environnement qu'ils ne cessent d'essayer de dompter.

II. Perspectives de recherches

Cette étude a également pour but de poser des jalons plus précis pour mener de nouvelles recherches. Les possibilités sont multiples et doivent être menées collectivement. C'est notamment le but de l'association ARAVA⁴⁷⁴ qui cherche à promouvoir le patrimoine du Val d'Anniviers en créant des liens entre des scientifiques et la population locale.

Procédons en partant du particulier pour aller au général. Les recherches archéologiques sur Fang constituent évidemment le premier pas vers une étude plus globale. Comme nous venons de

⁴⁷³ *Ibid.*, p. 295.

⁴⁷⁴ Archeologie-anniviers.ch

le mentionner, ces futures interventions permettront de préciser l'occupation du territoire, de caractériser la population qui y vivait, de définir les raisons de l'abandon des sites, etc. L'étude de l'architecture doit être poursuivie, notamment sur les vestiges de Tiébagette, de la « Tsanéia » et de la grande ferme des « Sampelets ». Afin d'affiner les évolutions des bâtiments entre la fin du Moyen Âge et l'Époque moderne, il faudra procéder à l'analyse du bâti du village actuel de Fang qui réserve sans doute de nombreuses surprises. Nous pourrions ainsi déterminer comment au Moyen Âge ces zones étaient occupées, que ce soit intensément ou partiellement, comme les sources tendent à le montrer, et par extension dater plus précisément la transformation d'un habitat éparse en un habitat de type village avec des maisons bien rangées.

Au niveau de la vallée, la démarche que nous avons mise en place pour ce travail peut s'exporter sur d'autres localités, moyennant évidemment quelques ajustements. Le registre de chancellerie du début du XIV^e siècle ainsi que la série de reconnaissances dues aux seigneurs d'Anniviers en 1432-1433 permettraient d'étudier également les voisins directs de Fang que sont Chandolin ou Saint-Luc ou sur les plus gros centres d'habitations médiévaux de la vallée que sont Grimentz, Ayer et Mission. En allant même plus loin, un travail du même type que celui mené par François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon sur la ville de Sion⁴⁷⁵ pourrait être réalisé à Vissoie. L'analyse du bâti de la ville, que ce soit la Tour principale du bourg, les restes du *baillos*, la maison Monnier ou encore la Crête du château permettrait de mettre en évidence l'organisation d'un bourg alpin de la fin du Moyen Âge. Ces études élargies permettraient d'observer comment le reste de la vallée a vécu les crises du XIV^e-XV^e siècle et d'affirmer, nuancer ou infirmer les hypothèses que nous avons émises pour Fang.

Le potentiel archéologique du Val d'Anniviers n'est pas en reste, en témoigne différents vestiges disséminés partout dans la vallée⁴⁷⁶. Il serait également intéressant d'aller prospecter, avec l'aide de Lambert Zufferey, des hameaux dont on connaît quelque peu le passé historique, comme Cuimey ou la Combaz, fréquemment cités dans les documents médiévaux, ou de mener des études du bâti ancien à Chandolin ou Saint-Luc. Précisons que nous ne parlons là que de la fin du Moyen Âge ! Les fouilles de Tiébagette ont déjà fourni des éléments qui pourraient être bien plus anciens que ça, notamment de la pierre ollaire⁴⁷⁷ du haut Moyen Âge, voire de l'époque romaine.

Finalement, ces recherches se veulent aussi être une pierre à l'édifice qu'est l'Histoire du Valais. Nous espérons que notre étude a fourni quelques nouveaux éléments concernant le Valais épiscopal et que les futurs travaux permettront de préciser la place du Val d'Anniviers dans celui-ci. L'étude du bâti étendu à toute la vallée permettrait de comparer l'architecture utilisée en Anniviers avec d'autres vallées, notamment de la Vallée d'Aoste où Claudine Remacle a posé des bases méthodologiques très intéressantes.

⁴⁷⁵ DUBUIS, François-Olivier, LUGON, Antoine, *art. cit.*, 1986, pp. 309-348.

⁴⁷⁶ Voir CRAMATTE, Cédric, *op. cit.*, 2016, p. 53.

⁴⁷⁷ *Ibid.*, p. 35.

6. Annexes

I. Extraits de sources

Ce dossier d'annexes n'est ni une compilation exhaustive de tous les actes utilisés pour cette étude ni un travail d'édition. Il s'agit plutôt d'extraits de certaines sources, sous forme de résumé, qui servent à illustrer notre propos. Le choix s'est fait par rapport aux informations topographiques et toponymiques, ainsi qu'aux familles que l'on retrouve tout au long du travail.

Nous suivrons quand même quelques principes généraux de présentation. Les dates, les prénoms, les noms de famille et les toponymes seront transcrits comme ils apparaissent dans les sources. Les phrases en latin seront en italiques et les noms de lieux, ainsi que les lieux-dits seront en gras pour plus de clarté.

Abréviations

ACS : Archives du Chapitre de Sion

AEV : Archives de l'État du Valais

1) 3.3.1300 ; AEV, AVL 162, p. 49.

Willencus fils de feu Brunus de Chandolin vend à Alasia femme de feu Petrus dit Agropyer de Fans des *peciae terrae sitae apud **Fans** in plano campo iuxta terram ipsius Alasiae ex una parte et grangiae infrasitae et confitentae a via equorum.*

2) 5.10.1304 ; AEV, AVL 162, p. 192.

Petrus, Jacobus, Girodus, Anthonius et Johannes, frères, fils de feu Dobtus Champyo de Luc, du consentement de Willeta leur mère, Perreta, Agneta et Salomea leurs soeurs, et de Guigone, Dame d'Anniviers, vendent *unia pecia prati siti in territorio de **Fans**, iuxta aquam de **Lanavisenchi** (la Navisence), ex una parte et torrentem de **Fans**, ex alteram, [...] quod dictam partum vocatum **Baratiers**.*

3) 4.11.1314 ; AEV, AVL 162, p. 386.

Willencus Octos de Luch fait don à sa femme de la moitié de *toti casamenti mei siti in territorio de **Fans** in loco quo vocato **Champellet** et totam terram sitam in dicto loco a **Bennta**.*

4) 1.8.1317 ; CH AEV, Anniviers, 29.

Willencus Octos et sa femme Agnès, avec le consentement de Jean, seigneur d'Anniviers, donnent pour le repos de leurs âmes une rente de deux fichelins de seigle, dont la première est à prendre sur *medietatem domorum et casalium quorum iacent in loco qui dicitur ou Coliour eis ottos apud Fans et super una pecia campi sita retro dicta casalia et iuxta terram Giroidi de Crista*, et la deuxième sur *domum meum et omnia casalia [...] in villa de Vissoy*.

5) 29.12.1385 ; CH AEV, AC Saint-Luc Suppl., Pg 9.

Pierre de Rarogne, seigneur d'Anniviers, renonce à son droit de pâture sur le pâturage situé *dob Reppast*, dans le territoire de Fang, que détenait jadis Jean, seigneur d'Anniviers, contre un paiement unique de quarante sols mauriçois et de douze chapons à chaque Noël que doivent payer *Johannes Rasclo, Willencus de Crista, Johanes Jaccolat, Willermus filius Jaqueti Perretans, Johanodus filius Jaquerii Vissoy, Willmecus Chano, Jacodus Presczonis, homines de Fans*. Suit la répartition des chapons entre ces hommes.

6) 8.8.1413 ; CH AEV, Joseph de Lavallaz, Pg 78.

Guichard de Rarogne, seigneur d'Anniviers, *in presentia Perrodi de Aula castellani Annusii*, reconnaît avoir reçu de *Anthonio Jacolat mistrali suo [...] centum florinii*.

7) 3.2.1416 ; CH AEV, Joseph de Lavallaz, Pg 80.

Johannes, fils de feu Jaquemetus Jacolat de Fans, âgé de 15 ans, avec le consentement de Anthonetus Girodi de Saint-Jean, Franciscus Jacolat, et Johannes Tissant, ses conseillers, vend à son frère Anthonius Jacolat ses droits sur des biens situés dans la plaine du Rhône, notamment *una pecia vineae sita in territorio de Meiot loco dicto ob Marest*.

8) 7.6.1420 ; ACS, Min A 24, pp. 177-178.

Johannes, fils de feu Johannes Jacoluat vend à Franciscus Jacolat de Fang *duas pecias prati sitas in Valle Annusii in territorio de Fans [...] Una in predicto territorio iuxta viam publicam tendentem de vya publica in casalibus de Fans ab oriente et iuxta terram predicti Fancisci emptori ab occidente et subtus aqueductum communem de Fans*.

9) 20.2.1424 ; ACS, Min A 87, p. 67.

Anthonia, fille de feu Perrodus Logies d'Anniviers, avec le consentement de son mari Petrus dit Buassy d'Ayent, vend à son frère Perrodus, fils de Perrodus Logies, *unum rascardum et unam domum cum edificis cum una pecia prati circa unum secatorem contigue situm in territorio de **Fans** iuxta torrentem ab oriente et iuxta terram Perrerii Nycholex Deschandulin ab occidente et super aque de la **Navisenchy** et terram dicti Perreri et subtus viam publicam tendentem do **Puiset**.*

*Item unam peciam campi in eodem loco super dictam viam loco dicto **ey** **Cleves** et iuxta la **Grusia** ab oriente et subtus campi **ey** **Perretans** et iuxta terram heredum Perreti Huldri ab occidente.*

10) 31.12.1426 ; ACS, Min A 87, pp. 137-138.

Johannes et Miernis dit, frères et fils de Ayernyer dit Berthoz de Vercorin vendent à Martinus Sarvois de Monthana *unam peciam vinea sitam in territorio de **Coren** loco dicto in **Comba de Corent*** et à Anthonius Panis de Fan pour dix florins *unam aliam peciam vinea sitam in dicto territorio.*

11) 23.11.1427 ; ACS, Min A 87, pp. 453-454.

Perrodus Nycholex de Eschandulin vend à Johannes, fils de feu Jaccodus Jacolot de Fan deux parcelles de prés situées *in territorio de **Fan** cum domibus et edificium infrasitas [...]. Prima jacet in loco vocato **ob Cloz** ab oriente, iuxta terram Anthoni Panis et iuxta la rua communal ab occidente, et super unam communam tendentem **ob Puiset** et subtus terram Vullienti Chano de **Fan** [...]. Item alia jacet in eodem territorio in loco vocato en **Chan Boson** ab oriente, iuxta edificium Perrodi de Logies et iuxta terram Perrodi et liberori quondam Vullienti de la Crista ab occidente et super lo beys communal vocatum de **Cordona** et subtus viam **dou Puiset**.*

12) 24.11.1432 ; ACS, Min A 56, p. 3.

Anthonius Panis reconnaît devoir aux seigneurs d'Anniviers Hildebrand et Petermann de Rarogne quatre sols mauriçois pour l'usage d'une parcelle de pré et de champ située *circa duas secatores prati et quatuor fichellinati campi cum casamento infrascripto sita in territorio de **Fans** loco dicto en la **Perrery** supra parvam ruynam et sub via de la **Perrery** iuxta magnam ruynam ex una parte et terram dictam confitentam que est de feudo Degnyonet ex alteram.*

13) 24.11.1432 ; ACS, Min A 56, p. 4.

Anthonius Panis reconnaît devoir aux seigneurs d'Anniviers Hildebrand et Petermann de Rarogne six deniers et douze deniers de plaisance à prendre sur *plani feudi siti apud Fans ultra Navisenchiam supra quamdam terram cultam et incultam tangentem forestam prefatoris dominis Annisii ab oriente et terram assam seu la Coluery ab occidente cum iugero et prato suo.*

14) 25.11.1432 ; ACS, Min A 56, pp. 6-8.

Un consortage, mené par Vullientus Perretan, rend hommage lige aux seigneurs d'Anniviers Hildebrand et Petermann de Rarogne pour un fief qui est *in plano deys Chessauz de Fan.*

Ce consortage tient collectivement un *frumentum prati siti iuxta terram Martini Perretan ab oriente et iuxta terram Anthoni Perretan fratri dicti homini ab occidente*, et la *foresta de la Rabachyaz de Fans iuxta la Coluery de la rossa ab oriente et iuxta Combani de la Costa de Fans ab occidente tendentem versus ad forestam de Vercorens supra lo Sendeyr de la Cavachya.*

Puis individuellement, Yanoz Bocon [...] *tenet de dicto feudo unum frumentum prati situm en Fans loco dicto en la Russyna iuxta terram dicti Yanii ab oriente, pratum liberorum Petri Panys ab occidente, super la Trissandaz communal et subtus lo bey tendente a torrente ad planum.*

Perreta fille de feu Perrodus ou Pero Vasell de Luc [...] *tenet de dicto feudo duas secatores prati sitos ob Barotyer de Fans cum casamentum infra situm iuxta terram Yannii Bocon ab oriente et la Trissandaz tendente iuxta torrentem ab occidente supra Navisenchiam et sub via publica dou Champellet.*

Nycholinus Calo reconnaît tenir *de dicto feudo homagii ligii, unum frumentum prati situm en Fans, sub saxo berna? iuxta pasturum communem ab occidente [...].*

Martinus Perretan [...] *tenet de dicto feudo unum frumentum campi situm eys Combes de Fans [...].*

Anthonius Panys *absens pro sua rata predicta foreste debet de predictus usage unum denarius plus aut minus [...].*

Le dit Vullientus doit aux seigneurs précités quatre deniers de service annuellement et huit deniers de plaisance sur *una secatore prati cum dimidia vel tota sita en la Chanea de Fans super viam de la Perrery sub via deys Chessauz iuxta communem ab oriente et iuxta terram dicti homini ab occidente.*

15) 27.11.1432 ; ACS, Min A 56, pp. 15-16.

Johannes, fils de feu Johannes Agroppyer de Fang, reconnaît pour lui et son consortage devoir une redevance s'élevant à un chapon ou six deniers aux seigneurs d'Anniviers Hildebrand et Petermann de Rarogne sur un fief composé premièrement de *una pecia prati sita eys Chessauz de Fans, supra viam deys Chessauz, subtus magnum bey, iuxta pastua communa ab occidente et iuxta matrem aquae dou Fregnye ab oriente*, tenue par Nycholinus Calo et Perreta, la sœur de Johannes.

Ensuite de *unam peciam prati confitentem unam falcam prati sitam in eodem territorio, sub via publica deys Chessauz, supra terram Anthonetae uxori Anthoni Panys, iuxta terram Anthoni filii quondam Vullienti Perretan ab oriente et terram Vullienti Chano ab occidente*, tenue par Anthonius Perretan.

Et enfin de *una pecia prati sita ob Rosche de Fans, supra et iuxta viam deys Chessauz ex una parte et iuxta terram Anthoni Perretan ex alteram uz? ab occidente et subtus magnum bey communal*, tenue par Martinus Perretan.

16) 27.11.1432 ; ACS, Min A 56, p. 16.

Johanerius, fils de feu Johannes Agroppyer, reconnaît être responsable de deux fiefs et de devoir percevoir des redevances sur ceux-ci. Pour le premier fief situé *ob Fregnye de Fans* et composé de *unum frumentum prati et forestae, iuxta terram Franzae sorori dicti responsori ab oriente, iuxta forestam Vullienti Chano ab occidente*, il doit deux deniers de service par année et trois deniers de plaisance. Le pré est tenu par Franza, femme de Nycholinus Calo et la forêt est tenue par cette même Franza et par Johanerius, le *responsor*.

Pour le deuxième fief situé *supra viam* [sans plus de précision] et composé de *unum molendinum situm in torrente de Fans iuxta pontem et tangit saxum*, Johanerius doit six deniers de service par année à Noël et six deniers de plaisance. Le moulin est tenu par lui-même, *responsor*, et reconnaît l'utilisation du moulin à ses consorts.

17) 1.12.1432 ; ACS, Min A 56, pp. 23-24.

Yannius Bocon, *responsor*, reconnaît pour lui et son consortage devoir un chapon aux seigneurs d'Anniviers Hildebrand et Petermann de Rarogne pour l'exploitation de quatre parcelles de pré situées *en Fans*.

La première est située *supra la Trissandaz communam iuxta terram dicti Yannii responsori ab occidente, iuxta terram liberorum Petri Panys ab oriente, sub prato Anthoni Panys loco dicto en Cordona* et est tenue par le dit Yannius.

La deuxième parcelle est située au *loco dicto ob Fyou de Fans, supra Navisenchiam, iuxta pratum heredes Johanni Panys ab occidente, iuxta pratum dicti Yannii responsori ab oriente et sub terra Jacodi filii quondam Johaneti Hudryet* et est également tenue par le dit Yannius.

La troisième parcelle est située *ou Campesto sub via dou Poyset, super lo bey dou Fiou, iuxta partum Perrodi Chenaz ab occidente et iuxta terram Anthoni Panys ab oriente* et est tenue par Anthonius Panys.

La quatrième parcelle est située *versus torrentem de Fans, iuxta la Trissandaz ab oriente et iuxta terram Perrerii Ogyer* et est tenue par Perrerius Ogyer.

18) 12.12.1432 ; ACS, Min A 56, pp. 87-89.

Johannes, fils de Vullientus de Crista pour lui, ses héritiers et son consortage, composé de lui-même, de Petrus, son frère et de Vullienia, fille de feu Johannes Panys, rend hommage lige aux seigneurs d'Anniviers Hildebrand et Petermann de Rarogne et reconnaît devoir *dimidiam canalem castronis*, un chapon de service chaque année et vingt deniers de plaisance.

Ces redevances sont à prendre sur un fief composé de : *Primo quatuor secatores prati antiquas et unum frustrum campi cum domo suprasita sitas ob Fioz de Fans supra aquam de la Navisenchy subtus terram Jacodi filii quondam Johaneti Hudryet iuxta terram Yannii Bocon ab oriente et iuxta Ruvinam de la Perrery ab occidente*, prés qui sont tenus par Vullienia, fille de feu Johannes Panys.

Item in Crista de Fans quedam casamenta cum suis appendentiis, duas secatores prati et duo iugerio campi cum duabus fichillinis rypparis que omnia jacent et sita sunt iuxta casamenta liberorum Johaneri filii Martini Perretan a superiori parte et iuxta terram dictorum liberorum ab occidente et superiori parte supra viam publicam et commune et iuxta rotam tendente en la Cristaz, et terram en lo rascar dictorum liberorum Johaneri filii Martini Perretans ab oriente, supra terram dictorum hominum et Petrus eius fratris que est de feudo domini episcopi sedunensis iuxta rotam de la Cristaz ab occidente et sub via de Luch iuxta terram liberorum Martini Perretans ab occidente. Ce domaine est tenu par les deux frères de Crista, Johannes et Petrus.

Item dictam duo iugerum campi sunt sita supra lo bey dou Champellet, sub via de Luch iuxta commune ab oriente et iuxta terram liberorum Johaneri filii dicti Martini. Ces champs sont tenus par les deux frères de Crista, Johannes et Petrus.

Item unum molendinum situm in torrente de Fans supra viam de Luch et subtus lo bey de la Cristaz. Le moulin est tenu par les deux frères de Crista, Johannes et Petrus.

19) 13.8.1459 ; CH AEV, Supersaxo II, Pg 32.

Franciscu Jacolat vend au notaire Pierre de Torrenté pour 12 1/2 livres de la monnaie du Valais un cens annuel de 13 sous et 4 deniers avec une hypothèse sur une *peciam prati sitam in territorio de Fans confitentium terra una secator prati subtus viam publicam Chevaleressy tendentem de Annusio apud Sirrum et supra terram heredum Johanni Perretan et terram heredum Johanni Jacolat et iuxta terram ditorum heredum Johanni Jacolat ab oriente et iuxta terram heredum Anthoni Perretan ab occidente.*

II. Liste des illustrations

- Figure n°1 : Plan du site Fang/Tiébagette.....P. 32
- Figure n°2 : Carte éditée par Lambert Zufferey.....P. 38
- Figure n°3 : Carte des possessions de la branche chandolinarde de la famille Agroppyer. Map.geo.admin.ch.....P. 51
- Figure n°4 : Carte des possessions de la famille Agroppyer à Fang. Map.geo.admin.ch..
.....P. 53
- Figure n°5 : Carte des possessions de la famille de Crista à Fang. Éditée par Lambert Zufferey
.....P. 56
- Figure n°6 : Carte des possessions de la branche chandolinarde de la famille Jacolat. Map.geo.admin.ch.....P. 59
- Figure n°7 : Carte des possessions anniviardes de la famille Jacolat, notamment d’Anthonius et d’Anthonia, sa fille. Map.geo.admin.ch.....P. 61
- Figure n°8 : Photogrammétrie des vestiges de la « Tsanéia ». Photographies par drones et montage : Dominique Lecoultre.....P. 63
- Figure n°9 : Carte des possessions d’Anthonius Panys à Fang. Éditée par Lambert Zufferey
.....P. 64
- Figure n°10 : Carte des possessions anniviarde d’Anthonius Panys. Map.geo.admin.ch .
.....P. 65
- Figure n°11 : Carte des possessions de la famille Perretan à Fang. Éditée par Lambert Zufferey
.....P. 68
- Figure n°12 : Carte des possessions anniviarde de la famille Perretan. Map.geo.admin.ch
.....P. 69
- Figure n°13 : Carte des possessions anniviarde de Willencus Otto et de sa femme Agnès. Map.geo.admin.ch.....P. 73
- Figure n°14 : Mur nord de la ferme des « Sampelets ». Photographie : Oliver RenduP. 74
- Figure n°15 : Photographie des années 1970 de la vieille ferme des « Sampelets » avant sa destruction en 1979. Collection Yvonne-Jollien Berclaz.....P. 74

-Figure n°16 : Carte relevant le tracé supposé de trois chemins. Éditée par Lambert Zufferey	P. 81
-Figure n°17 : Carte relevant le tracé supposé de la <i>via Chevaleressy</i> entre le XIV ^e et le XV ^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey	P. 83
-Figure n°18 : Carte relevant le tracé supposé de la <i>via dou Puiset</i> . Éditée par Lambert Zufferey	P. 84
-Figure n°19 : Carte relevant les tracés supposés de la <i>via communa</i> . Éditée par Lambert Zufferey	P. 86
-Figure n°20 : Carte relevant la position supposée de cinq pâtures communes dans le territoire de Fang entre le XIV ^e et le XV ^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey	P. 88
-Figure n°21 : Carte relevant le tracé des quatre bisses mentionnés dans les sources du XV ^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey	P. 91
-Figure n°22 : Carte relevant la position des différentes <i>Trissandaz</i> dont les mentions sont toutes du XV ^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey	P. 96
-Figure n°23 : Carte montrant l'occupation mentionnée dans les sources pour le XIV ^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey	P. 98
-Figure n°24 : Carte montrant l'occupation du territoire de Fang. Éditée par Lambert Zufferey	P. 101
-Figure n°25 : Carte relevant les zones de prés repérées dans les sources du XIV ^e et du XV ^e siècle. Éditée par Lambert Zufferey	P. 106
-Figure n°26 : Carte générale du territoire de Fang. Éditée par Lambert Zufferey.....	P. 108

III. Bibliographie

Sources publiées

-DUBUIS, Pierre, *Une économie alpine à la fin du Moyen Âge : Orsières, l'Entremont et les régions voisines, 1250-1500*, vol. 2, Sion : Vallesia, 1990.

-GREMAUD, Jean, *Chartes sédunoises*, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, T. 1, n°4, 1863.

-GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, 8 vol., Lausanne, 1875-1898.

-KALBERMATTER, Philipp, « *Registrum domini Walteri Supersaxo episcopi Sedunensis : ein Kopiaibuch von Walter II. Supersaxo, Bischof von Sitten, Graf und Präfekt von Wallis (1457-1482)* », *Vallesia*, 1990, pp. 121-347.

Fonds d'archives

Archives de l'État du Valais (AEV)

-CH AEV, AC Saint-luc Suppl.

-CH AEV, AVL 162.

-CH AEV, Anniviers.

-CH AEV, Denis Genoud.

-CH AEV, Georg Wolf.

-CH AEV, Henri Wuilloud.

-CH AEV, Herrenschmidt.

-CH AEV, Joseph de Lavallaz.

-CH AEV, Philippe de Torrenté.

-CH AEV, Supersaxo II.

-CH AEV, Théodule Bourguinet

Archives du Chapitre Cathédral de Sion (ACS)

-ACS, MIN A : Minutiers reliés, notamment MIN A 56, MIN A 57, MIN A 87, MIN A 105, etc.

-ACS, MIN B : Minutiers non reliés, notamment MIN B 58 03.

Littérature secondaire

Outils

- Armorial valaisan*, publié par les Archives cantonales, Zürich : Orell Fuessli, 1946.
- BAUTIER, Robert-Henri, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge*, vol. 1, Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1968-1974.
- Dictionnaire historique de la Suisse*, 2002-, [En ligne] <http://www.hls-dhs-dss.ch/f/home>.
- GAUCHAT, Louis, JEANJAQUET, Jules, TAPPOLET, Ernest, *et al.*, *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel-Genève, 1924-.
- GUEX, Jules, *La montagne et ses noms. Études de toponymie alpine*, Lausanne : Collection alpine, 1946.
- GUYOJEANNIN, Olivier, PYCKE, Jacques, TOCK, Benoît-Michel, *Diplomatique médiévale*, coll. L'atelier du médiéviste, Turnhout : Brepols, 2006³.
- GYR, Wilhelm, *Le Val d'Anniviers. Vie traditionnelle et culture matérielle basées sur le patois de Saint-Luc*, Bâle et Tübingen : Francke Verlag, 1994.
- JACCARD, Henri, *Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux dits de la Suisse romande*, Lausanne : Georges Bridel et Cie, 1906.
- MONTANDON, Frédéric, « Étude de toponymie alpine. De l'origine indo-européenne des noms de montagnes », *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, 68, 1929, pp. 1-152.
- SCHÜLE, Ernest, « Glossaire », in QUAGLIA, Lucien (éd.), *Les comptes de l'Hospice du Grand Saint-Bernard : 1397-1477*, 2 vol., Sion, pp. 341-384.

Ouvrages

- AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, *Chancelleries et notariat dans le diocèse de Sion à l'époque de Maître Martin de Sion (1306)*, 2 vol., Sion : Vallesia, 2008.
- BRUTTIN, Étienne, *Essai sur le statut juridique des Consortages d'alpages valaisans*, Sion : Fiorina et Pellet, 1931.
- CARRIER, Nicolas, MOUTHON, Fabrice, *Paysans des alpes : Les communautés montagnardes au Moyen Âge*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010.
- CERINI, Uria, CHEDA, Barbara, DONATI, Armando, *La Prèsa, il nucleo abbandonato*, Cevio : APAV, 2010.
- Collectif, *Histoire du Valais*, Sion : Société d'histoire du Valais romand, 4 vol., 2001.
- Collectif, *La Suisse du Paléolithique au Moyen Âge VII (SPM VII) : L'archéologie de la période entre 800 et 1350*, Bâle : Verlag Archäologie Schweiz, 2014.

- CONNE, Olivier, *La contrée de Sierre, 1302-1914*, Sierre, 1991.
- CRAMATTE, Cédric, *et al., Fang, Tiébagette (Val d'Anniviers, VS). Recherches archéologiques 2014-2015*, Lausanne : Université de Lausanne, 2016.
- CRETTAZ, Bernard, *Nomades et sédentaires : communautés et communes en procès dans le Val d'Anniviers*, Genève : Éditions Grounauer, 1979.
- CRETTAZ, Bernard, *Histoire et sociologie d'une vallée de haute montagne durant le 19^e siècle*, Genève : Éditions Grounauer, 1979.
- CRETTAZ, Claire, *Aspects du cadre de vie paysan du Val d'Anniviers et de Vercorin vers 1300*, Genève : Université de Genève, Mémoire de Licence, 1999.
- CRETTAZ, Claire, *Le Val d'Anniviers : entre « tradition » et « modernité » : réflexions sur la territorialité et l'identité anniviarde du XIII^e siècle au XX^e siècle*, Genève : Université de Genève, mémoire de Master, 2010.
- D'ANGREVILLE, Jacques-Étienne, *Numismatique vallaisanne : Époque mérovingienne*, Genève et Bâle : H. Georg, 1868.
- DUBUIS, Pierre, *Une économie alpine à la fin du Moyen Âge : Orsières, l'Entremont et les régions voisines, 1250-1500*, 2 vol., Sion : Vallesia, 1990.
- DUBUIS, Pierre, *Le jeu de la vie et de la mort : la population du Valais (XIV^e-XVI^e s.)*, Lausanne : Université de Lausanne, 1994.
- DUBUIS, Pierre, *Les vifs, les morts et le temps qui court : familles valaisannes 1400-1550*, Lausanne : Université de Lausanne, 1995.
- DUBUIS, Pierre, *Dans les Alpes au Moyen Âge : Douze coups d'œil sur le Valais*, Lausanne : Éditions d'en bas, 1997.
- FOSSIER, Robert, *Polyptiques et censiers*, Turnhout : Brepols, 1978.
- FURRER, Sigismond, *Histoire du Valais*, trad. de l'allemand par Roger de Bons, Sion : A. Galerini, 1873.
- GLASSEY, Vinciane, *Les chapelles baroques valaisannes (1600-1800) : La pierre... et la foi*, Mémoire de licence sous la dir. de Gaëtan Cassina, Université de Lausanne, 2003.
- GUEX, Jules, *La montagne et ses noms. Études de toponymie alpine*, Lausanne : Collection alpine, 1946.
- GYR, Wilhelm, *La vie rurale et alpestre du Val d'Anniviers (Valais) : monographie anniviarde basée sur le patois de St-Luc*, Winterthur : Impr. Winterthur, 1942.
- HAUSER, Edwin, *Geschichte der Freiherren von Raron*, Zürich : Leemann & Co., 1915.

- Helvetia Sacra* V/I : *Le Diocèse de Sion ; L'Archidiocèse de Tarentaise*, Bâle : Schwabe et Co AG, 2001.
- JOLLIEN-BERLCAZ, Yvonne, *Fang au Val d'Anniviers*, Sierre : Éditions à la Carte, 2002.
- KÜNDIG, Rainer, SCHELBERT, Urspeter (dir.), *Minaria Helvetica : Val d'Anniviers*, Bâle : Bulletin de la Société Suisse d'Histoire des Mines, 23b, 2003.
- MANGESCH, Maurice, *De la situation et de l'organisation du notariat en Valais sous le régime épiscopal : 999-1798*, Saint-Maurice : Imprimerie de l'œuvre de Saint-Augustin, 1914.
- MEYER, Leo, *Untersuchungen über die Sprache von Einfisch im 13. Jahrhundert nach dem Urkundenregister der Sittner Kanzl. Ein Beitrag zur mittelalterlichen Kanzleisprache von Sitten und zur Ortsnamenforschung*, Erlangen : K. B. Hof, 1914.
- MEYER, Werner, *et al.*, « Heidenhüttli » : *25 Jahre archäologische Wüstungsforschung im schweizerischen Alpenraum*, Bâle : Schweizerischer Burgenverein, 1998.
- ROTEN, Hans Anton von, *Les grands baillis du Valais : 1388-1798*, 2 vol., Sion : Cahiers de Vallesia, trad. de l'allemand par Pierre-G. Martin, 2008.
- TESAR, Alain, *Les risques naturels dans le Val d'Anniviers : risques objectifs, perception et gestion*, Mémoire de licence sous la dir. de Jörg Winistörfer, Université de Lausanne, 1999.
- TRUFFER, Bernard, *Portraits des évêques de Sion de 1418 à 1977*, Sion : Sedunum Nostrum, 1977.
- TSCHOPP, René, *La population des paroisses d'Anniviers et de Vercorin au début du XIV^e siècle : essai de démographie historique*, Lausanne : Université de Lausanne, Mémoire de Licence, 1981.
- ZENHÄUSERN, Gregor, *Zeitliches Wohl und ewiges Heil. Studie zu mittelalterlichen Testamenten aus der Diözese Sitten*, 2 vol., Sion : Cahiers de Vallesia, 1992.
- ZUFFEREY, Erasme, *Le passé du Val d'Anniviers dans le cadre de l'histoire valaisanne d'après les archives des communes et tous les renseignements accessibles : un exemple dont se sont formées les institutions locales*, Ambilly-Annemasse : Société d'Imprimerie, 1927.
- ZUFFEREY, Erasme, *Le passé du Val d'Anniviers*, 2 vol., Sierre : Éditions du Manoir, 1973².

Articles

Note : Les articles du Dictionnaire historique de la Suisse ont été consultés en majorité sur le site internet <http://www.hls-dhs-dss.ch>. Les dates mentionnées sont celles de la dernière mise à jour des articles et non pas de la dernière consultation.

-AEBISCHER, Paul, « Aspects négatifs de la toponymie valaisanne », *Revue suisse d'histoire*, 23/3, 1973, pp. 479-491.

-AMMANN, Hans-Robert, « Das Vizedominat von Leuk (1235-1613) : Ein Beitrag zur Geschichte der Herren Raron und der Junker Perrini », *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 18, 1985, pp. 415-465.

-AMMANN, Hans-Robert, « L'émigration proche dans les Alpes valaisannes au XV^e siècle : l'exemple de Zermatt », *Vallesia*, 1992, pp. 251-287.

-AMMANN, Hans-Robert, « Aperçu sur les documents relatifs aux canaux d'irrigation du Haut-Valais à l'époque médiévale (XIII^e-XV^e siècles) », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 70, 1995, pp. 263-280.

-AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, « Esquisse d'une histoire notariale du diocèse de Sion au Moyen Âge : sources et problématique », *Vallesia*, 1991, pp. 169-204.

-AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, « Le notaire et la vieillesse dans le Valais des XIV^e et XV^e siècles », *Vallesia*, 1994, pp. 155-190.

-AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, « Les chasses aux sorciers en Valais au Bas Moyen Âge. Deux sorciers du Val d'Anniviers à la fin du XV^e siècle : les notaires Pierre et Nycollin de Torrenté », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 2003, pp. 129-147.

-AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, « Trois vieux cépages valaisans : *neyrun*, *humagny* et *regy*. Édition, traduction et commentaire d'un texte de 1313 », *Vallesia*, 62, 2007, pp. 221-260.

-AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, « *Assit principio sancta Maria meo*. Le notaire Jean de Freneto, de Saint-Maurice d'Agaune (+1472), sa figure et son métier », in FAGGION, Lucien, MAILLOUX, Anne, VERDON, Laure (dir.), *Le notaire, entre métier et espace public en Europe, VIII^e-XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2008, pp. 117- 128.

-AMMANN-DOUBLIEZ, Chantal, « Réflexions sur l'histoire notariale à travers le prisme valaisan (XIII^e-XV^e siècles) », *Vallesia*, 2010, pp. 121-142.

- ANDENMATTEN, Bernard, « Savoie, Amédée VII de », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2011.

- ANTONINI, Alessandra, « L'ancienne église paroissiale à la lumière des investigations archéologiques », in *Vercorin. Art et histoire. La mémoire des âges*, Cahiers de Vallesia 8 : Sierre, 2002, pp. 45-78.
- ANTONINI, Alessandra, PACCOLAT, Olivier, « L'habitat dans la plaine du Rhône et en moyenne montagne au haut Moyen-Âge », in *Habitat et mobilier archéologiques de la période entre 800 et 1350. Actes du Colloque « Archéologie du Moyen Âge en Suisse*, Bâle : Archéologie Suisse, 2011, pp. 237-251.
- BELLWALD, Werner, « Rarogne, affaire de », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2012.
- BERCHEM Van, Victor, « Les dernières campagnes de Pierre II : comte de Savoie en Valais et en Suisse », *Revue historique vaudoise*, 15, 1907, pp. 257-269.
- BICKEL, August, « Villes neuves », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2015.
- BITTERLI-WALDVOGEL, Thomas, « Giättrich, Wiler (Lötschen) VS 1989-1990 », in MEYER, Werner, *et al.*, « Heidenhüttli » : 25 Jahre archäologische Wüstungsforschung im schweizerischen Alpenraum, Bâle : Schweizerischer Burgenverein, 1998, pp. 174-201.
- BLONDEL, Louis, « La tour de bois et le bourg de Vissoie », *Études sur le Val d'Anniviers : Société d'histoire du Valais romand*, vol. 9, 3-4, 1954, pp. 169-182.
- BLONDEL, Louis, « Quelques vieilles maisons rurales du Valais et leur décor », *Vallesia*, 1962, pp 207-212.
- BRUNHES, Jean, GIRARDIN, Paul, « Les groupes d'habitations du Val d'Anniviers comme types d'établissements humains », *Annales géographiques*, t. 15, 82, 1906, pp. 329-352.
- CATTIN, Florence, *et al.*, « Les minerais de cuivre du Valais : des pierres particulières », *Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines (Aoste)*, 18, 2007, pp. 417-424.
- CRAMATTE, Cédric, GILLIOZ, Mattia, RUBELI, Louise, « Le hameau médiéval de Fang/Tiébagette (Val d'Anniviers, Valais) », *Mittelalter. Zeitschrift des Schweizerischen Burgenvereins*, 20, 2015, pp. 43-52.
- CRETIAZ, Claire, « Formes de vie collective en Anniviers », in JAKUS, Yvonne (dir.), *Theytaz, gens de la montagne. Approche généalogique*, Ayer : Éditions Porte-Plumes, 2003, pp. 12-25.
- CURDY, Philippe, GUÉLAT, Michel, « Terroirs et habitats préhistoriques dans la région de Vercorin (Valais, Suisse). Une approche pluridisciplinaire », in STUDER, Jacqueline, DAVID-ELBIALI, Mireille, BESSE, Marie (éd.), *Paysage... = Landschaft... = Paesaggio... : l'impact des activités humaines sur l'environnement, du paléolithique à la période romaine : actes du colloque du Groupe de travail pour les recherches préhistoriques en Suisse (GPS/AGUS), qui s'est tenu les 15-16 mars 2007 à Genève au Muséum d'histoire naturelle*, Lausanne : Cahiers d'archéologie romande, 2011, p. 73-82.

- CURDY, Philippe, « Valais : Préhistoire et protohistoire », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2015.
- DUBLER, Anne-Marie, « Reconnaissance », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2015.
- DUBUIS, François-Olivier, LUGON, Antoine, « Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Vallesia*, 1980, pp. 129-436.
- DUBUIS, François-Olivier, LUGON, Antoine, « Essai de topographie sédunoise : L'îlot sud-est de la rue du Pré (XIII^e-XVI^e siècle) et les origines de la maison Supersaxo (1478-1505) », *Vallesia*, 41, 1986, pp. 309-348.
- DUBUIS, Pierre, « Testaments et reprise démographique à la fin du Moyen Âge dans un pays de montagne : le Valais (Suisse), XIV^e-XVI^e siècles », *Annales de démographie historique*, 1991, pp. 221-238.
- DUBUIS, Pierre, « La préhistoire des communautés rurales dans le Valais médiéval », in *Liberté et libertés : VIII^e Centenaire de la charte des franchises d'Aoste : Colloque internationale d'Aoste, 20 et 21 septembre 1991*, Aoste : Administration regionale della Valle d'Aosta, 1993, pp. 85-98.
- DUBUIS, Pierre, « Le temps des paysans alpins au Moyen Âge : tour d'horizon et inventaire des problèmes », *Traverse : Revue d'histoire*, 4, 1997, pp. 63-72.
- DUBUIS, Pierre, « Documents sur les coffres domestiques dans les Alpes occidentales (XIV^e et XV^e siècles) », *Vallesia*, 2002, pp. 1-21.
- DUBUIS, Pierre, « Des hommes et leurs bêtes dans les Alpes occidentales (XIII^e-XVI^e siècles) », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 2002, pp. 27-36.
- DUBUIS, Pierre, GERBER, Roland, « Chesaux », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2007.
- DUMONT, René, « Le système pastoral domine le Val d'Anniviers », *Bulletin de la Murithienne*, 70, 1953, pp. 62-76.
- EGLI, Hans-Rudolf, « Habitat dispersé », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2008.
- EPINEY, Erasme, « Repas d'enterrement : conférence donnée aux membres de la S.H.V.R », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 2, 1935, pp. 377-380.
- FAYARD-DUCHÊNE, Janine, « Du val d'Anniviers à Sion : La famille de Torrenté des origines à nos jours », *Vallesia*, 2006, pp 1-299.
- FOSSIER, Robert, « Les « communes rurales » au Moyen Âge », *Journal des savants*, 2, 1992, pp. 235-276.

- GERBORE, Ezio Emerico, « Les rus de la Vallée d'Aoste au Moyen Âge », *Annales valaisannes*, 2, 1995, pp. 241-262.
- GERBORE, Ezio Emerico, « Alpages et élevage en Vallée d'Aoste au Moyen Âge : un essai de mise au point », *Histoire des Alpes*, 4, 1999, pp. 91-104.
- GILLIÉRON, Jules, « Notes dialectologiques sur quelques noms de lieux de la vallée d'Anniviers », *Romania*, 25, 1896, pp. 424-440.
- GROSS, Bernadette, « Apports de la toponymie à l'histoire de la vigne dans le Valais médiéval », *Vallesia*, 22, 2010, pp. 71-90.
- HOPPELER, Robert, « Zur Geschichte der Thalschaft Anniviers. », *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 8, 1901, pp. 413-415.
- JOGUIN-REGELIN, Michelle, « La céramique médiévale en Suisse occidentale – État de la connaissance dans les cantons de Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud », in *Habitat et mobilier archéologiques de la période entre 800 et 1350. Actes du Colloque « Archéologie du Moyen Âge en Suisse*, Bâle : Archéologie Suisse, 2011, pp. 449-463.
- KAISER, Peter, « Architectes et corvées dans la construction des bisses au XV^e siècle », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 2, 1995, pp. 187-210.
- KALBERMATTEN, Hans, « Rarogne, Guichard de », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2009.
- KISSLING, Christiane, « Court-Mévilier (Jura bernois) : le village médiéval » *Helvetia Archaeologica*, 118/119, 1999, pp. 123-128.
- KUONEN, Théodore, « Les pâturages de la région de Sion du Moyen Âge à nos jours », *Vallesia*, 1992, pp. 63-229.
- LUGON, Antoine, « Une communauté suburbaine d'autrefois : essai d'histoire de Salins, des origines à la fin de l'Ancien Régime », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 59, 1984, pp. 35-86.
- LUGON, Antoine, « Le haut vallon de Réchy : de l'herbe, de l'eau et des procès », *Bulletin Murithienne*, 111, 1993, pp. 3-8.
- LUGON, Antoine, « La paroisse et la « commune » de Vercorin, des origines à la fin de l'Ancien Régime », in *Vercorin. Art et histoire. La mémoire des âges*, Cahiers de Vallesia 8 : Sierre, 2002, pp. 13-43.
- MARIANI-PASCHE, Véronique, « Confréries. Moyen Âge », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2005.
- MARIÉTAN, Ignace, « Zinal et la vallée d'Anniviers », *Bulletin de la Murithienne*, 50, 1932, pp. 12-19.

- MARIÉTAN, Ignace, « Le consortage de Zinal », *Bulletin Murithienne*, 70, 1965, pp. 52-62.
- MEYER, Werner, « Beauregard », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2002.
- MEYER, Werner, « Vivre en montagne : habitats alpins d'altitude du Moyen Âge, trouvailles et constats », *Histoire des Alpes*, 7, 2002, pp. 135-150.
- MORENZONI, Franco, « Monnaies réelles et monnaies de compte dans le Valais savoyard et épiscopal (fin XIII^e-début XV^e s.) », *Vallesia*, 1993, pp. 75-89.
- PACCOLAT, Olivier, TAILLARD, Pascal, « Une industrie plâtrière du haut Moyen Âge près de Gamsen VS », *Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie*, 84, 2001, pp. 87-108.
- PAYOT, Christine, « Ottans : Enquête sur un hameau disparu de la région de Martigny », *Vallesia*, 2001, pp. 409-456.
- PELET, Paul-Louis, « Ruiner la végétation ou sauvegarder la nature : La ferrière de Champex au 14^e siècle », *Revue d'histoire suisse*, 38, 1988, pp. 30-44.
- PELET, Paul-Louis, « Turbit et turbine : Les roues hydrauliques horizontales du Valais », *Vallesia*, 1988, pp. 125-164.
- RAEMY-BERTHOD, Catherine, « Entremont », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2011.
- RAEMY-BERTHOD, Catherine, « Vercorin », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013.
- REMACLE, Claudine, « Maisons et paysages ruraux en Vallée d'Aoste : la pratique de la recherche », *Histoire des Alpes*, 4, 1999, pp. 121-138.
- ROBIC, Marie-Claire, « Le « val » comme laboratoire de géographie humaine ? Les avatars du Val d'Anniviers », *Revue de géographie alpine*, 89, 2001, pp. 67-94.
- RUCK, Peter, « Das Archiv des Domkapitels von Sitten », *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 65, 1971, pp. 114-120.
- RUEGG, François, « Les maisons bourgeoises dans l'espace traditionnel anniviard (Suisse) », *Études rurales*, 83, 1981, pp. 69-95.
- SAUTER, Marc-R., « Préhistoire du Valais : Des origines aux temps mérovingiens », *Vallesia*, 1950, pp. 1-165.
- SAUTHIER, Georges, « Étude sur le vidomnat d'Anniviers du XII^e au XV^e siècle », *Études sur le Val d'Anniviers : Société d'histoire du Valais romand*, vol. 9, 3-4, 1954, pp. 153-168.
- SCHÜLE, Ernest, « La Valais vu à travers le *Glossaire des patois de la Suisse romande* », *Études pédagogiques*, 56, 1965, pp. 78-83.
- SCHWEGLER, Urs, « Pierres à cupules », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2011.

- SEILER, Roger, « Peste », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2011.
- SIGGEN-BRUTTIN, Rachel, « Hérens », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2008.
- SPAHNI, Jean-Christian, « Les monuments mégalithiques du Val d'Anniviers », *Bulletin de la Murithienne*, 66, 1949, pp. 29-56.
- STADLER, Hans, « Communauté : Les débuts médiévaux », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2010.
- STELLING-MICHAUD, Sven, « Vercorin : une commune valaisanne au Moyen Âge », *Vallesia*, 1956, pp. 43-70.
- TAMINI, Jean-Émile, « La Châtellenie épiscopale d'Anniviers de 1467 au nouveau Régime 1798 », *Annales Valaisannes : Bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 2, 1935, pp. 365-376.
- TARAMARCAZ, Célestin, CURDY, Philippe, « Là-haut dans la montagne... Inventaire des ruines d'alpage dans le Val de Bagnes », *Archéologie Suisse*, 2013, pp. 38-42.
- VIANIN, Alexis, « La confrérie du St-Esprit d'Anniviers », *Études sur le Val d'Anniviers : Société d'histoire du Valais romand*, vol. 9, 3-4, 1954, pp. 117-152.
- WIBLÉ, François, « Sierre (commune) », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2013.
- ZENHÄUSERN, Gregor, « Valais : Du Moyen Âge à l'Ancien Régime », in *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2015.

Nom dans les sources Barotyer, ob

Nom actuel le Barratier

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, pp. 6-8.
-MIN A 56, pp. 63-64.
-AEV, AEL 162, p. 192.

Tradition orale_références -Guex, 1946, p. 71, Barasson (valdôtain).
-Guey, 1946, p. 163 et 219, Barraz (Nedaz).
-Meyer, 1914, p. 87, Barra.
-GPSR, II, 261a, Baronflye(Barota, berota)

Tentative d'explication du nom -Barasson : pas clair (plutôt en altitude), pourrait être un pâturage ou herbage clôturé.
-Bâra, Barraz : lutte des vaches, combats des vaches.
-Barra : une barrière, clôture.
-Baronflye (Barota, berota) : petite passerelle sur une rivière.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Zone de prés principalement, situé le long de la Navisence, à l'embouchure du torrent de Fang. Présence d'un pont pour se rendre sur la rive gauche.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Champellet, via dou, bey dou

Nom actuel les Sampelets

Tradition écrite_références
 -ACS, MIN A 56, pp. 6-8.
 -ACS, MIN A 56, pp. 87-89.
 -AEV, AVL 162, p. 386.

Tradition orale_références
 -Zufferey, 1927, pp. 171-172.
 -Gyr, 1994, pp. 271-274 et 942.
 -Guex, 1942, p. 185.
 -Meyer, 1914, p. 79, 161.
 -GSPR, III, 293a.
 -Jaccard, p. 413.

Tentative d'explication du nom
 -Champellet : le petit champs.
 -GSPR : en lien avec un mayen?

Prospectés? Oui Non

Description de la zone
 Grande zone de prés, dégagé, sans forêt, terrassée au XIXe siècle, avec une chapelle du XIXe siècle, une grande ferme du XIXe siècle et les vestiges d'une autre ferme plus ancienne, mais occupée jusqu'au XXe siècle.

Description des vestiges
 Grande bâtisse composée probablement d'au moins trois états de construction. Les vestiges sont parfois conservé sur 6 mètres d'élévation.

Nom dans les sources Chanea

Nom actuel La Tsanéia

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, pp. 6-8.

Tradition orale_références

- Zufferey, 1927, pp. 171-172.
- Gyr, 1994, pp. 271-274 et 942.
- Guex, 1942, p. 185.
- Meyer, 1914, p. 79, 161.
- GPSR, III, 309a.
- Jaccard, p. 72.

Tentative d'explication du nom

- Chanet/Tsanè : le champs, le petit champs.
- Forêt de chênes

Prospectés? Oui Non

Description de la zone

Zone de forêts plus ou moins dense, plutôt en pente, avec quelques terrasses peut-être anthropomorphe. A l'est, se situe le chemin de la Perrire (Perrery). A l'ouest, se développe un grand pâturage dont un chemin pourrait mener vers Tiébagette.

Description des vestiges

Complexe d'habitat avec une maison type doug pièce (valaisan), trois locaux imposants (écurie grange?) et un petit grenier au nord dans la forêt près du pâturage.

Nom dans les sources Chessal/Chessaul, via deys

Nom actuel -

Tradition écrite_références
 -ACS, MIN A 56, pp. 5-6.
 -ACS, MIN A 56, p. 6.
 -ACS, MIN A 56, pp. 76-77.
 -ACS, MIN A 56, pp. 85-87.

Tradition orale_références
 -GPSR, III, 517.
 -Guex, 1946, p. 40.
 -Meyer, 1914, p. 41.

Tentative d'explication du nom
 -Singulier de Chessaux (lieu-dit n°5)?
 -Chesal/Chesaul : parcelle à bâtir
 -Terrain avec une maison
 -Ruine d'un bâtiment
 -Verger
 -Jardin.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Se situe peut-être au nord-est du village actuel de Fang, au-dessus de la route cantonale.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Chessauz, via deys, plano deys

Nom actuel -

Tradition écrite_références
 -ACS, MIN A 56, pp. 5-6.
 -ACS, MIN A 56, pp. 9-12.
 -ACS, MIN A 56, pp. 13-15.
 -ACS, MIN A 56, pp. 15-16.
 -ACS, MIN A 56, pp. 22-23.

Tradition orale_références
 -GPSR, III, 517.
 -Guex, 1946, p. 40.
 -Meyer, 1914, p. 41.

Tentative d'explication du nom
 -Pluriel de Chessal (lieu-dit n° 4)?
 -Chesal/Chesaul : parcelle à bâtir
 -Terrain avec une maison
 -Ruine d'un bâtiment
 -Verger
 -Jardin.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Se situe peut-être au nord-est du village actuel de Fang, au-dessus de la route cantonale.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Chevaleressy, via publica

Nom actuel -

Tradition écrite_références -CH AEV, Supersaxo II, Pg 32.
-ACS, MIN A 39, pp. 9-13

Tradition orale_références -Meyer, 1914, p. 36, p. 43, p. 57, p. 66, p. 68, p. 86, p. 111, p. 170

Tentative d'explication du nom -Radicae = Ressay : la scie, la racine. La Rèche actuellement.
-Cheval = cheval?

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Chemin dont les sources ont permis de retracer en partie le passage, le long de la Navisence.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Cleuaz/Clevaz

Nom actuel La Clivaz

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, pp. 85-87.
-ACS, MIN A 87, p. 67.

Tradition orale_références -Guex, 1946, p. 138.
-Meyer, 1914, p. 111.
-Gyr, 1994, p. 181.

Tentative d'explication du nom -La clive : la pente.
-la kliva : le terrain raide.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Grande zone de pâturage en pente plutôt forte. Un chemin permet de rejoindre Tiébagette. Un petit chalet moderne se trouve au centre avec un potager.

Description des vestiges Actuellement occupé par un chalet moderne et potager.

Nom dans les sources Coluery de la rossa

Nom actuel La Rocha?

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, p. 4.
-ACS, MIN A 56, pp. 6-8.

Tradition orale_références -Guex, 1946, p. 188, p. 155.
-Montandon, 1929, p. 128.
-GPSR, IV, 390b.

Tentative d'explication du nom -Goliéry/Coloyri : le couloir.
-Rossa : rouge, rousse.
-Rocca : la roche.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone -

Description des vestiges -

Nom dans les sources Comba de la Costa

Nom actuel -

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, pp. 6-8.

Tradition orale_références -Guex, 1946, p. 155.
-Meyer, 1914, p. 159.
-Montandon, 1929, p. 85.
-GPSR, IV, 171a.

Tentative d'explication du nom -Comba : la combe.
-Comba a la Rossaz (GPSR) :
bâtiments, prés, bois.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone -

Description des vestiges -

Nom dans les sources Cordona

Tradition écrite_références -ACS, Min A 39, pp. 9-13.
 -ACS, MIN A 56, pp. 22-23.
 -ACS, MIN A 87, pp. 452-453.
 -ACS, MIN A 87, 453-454.

Nom actuel Cordonnax

Tradition orale_références -GPSR, IV, 320.
 -Guex, 1946, p. 81.
 -Meyer, 1914, p. 162.
 -Montandon, 1929, p. 85.

Tentative d'explication du nom -Cordonnet : corde, cordon, lanière, corde pour enclos à vaches.
 -Cordonna : bande étroite serrée de terre entre deux monts.
 -Cordonna (Montandon) : pâture dans la région de Sierre.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Zone de prés principalement au bord de la Navisence, non loin d'une zone inondable.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Costes de Fans

Nom actuel -

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, pp. 3-4.

Tradition orale_références -Guex, 1946, p. 137.
-Meyer, 1914, p. 162.

Tentative d'explication du nom -Coster : terrain en pente.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Il ne s'agit pas des Crêtes de Fang.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Crista de Fans

Nom actuel Les Crêtes de Fang

Tradition écrite_références

- ACS, MIN A 56, pp. 87-89.
- ACS, MIN A 87, p. 70.
- ACS, MIN A 105, pp. 282-283.
- ACS, MIN A 102, pp. 75-76.
- CH AEV, Henri Wuilloud Pg 1 bis, p. 2.

Tradition orale_références

- GPSR, IV, 532b.
- Guex, 1946, p. 17.
- Meyer, 1914, p. 163.
- Montandon, 1929, p. 86.

Tentative d'explication du nom -Crista : la crête.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Replat au sommet d'une crête, avec un chemin permettant d'y accéder tout au tour et un pâturage situé au sud.

Description des vestiges Ferme moderne et bâtiments annexes construits sur des ruines plus anciennes. Médiévales? Un grand bisse se développe à l'est et va prendre ses sources au torrent de Fang, plus haut.

Nom dans les sources Fenys de Fans, eys

Nom actuel -

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, pp. 2-3.
-AEV, AVL 162, p. 40 (Eys Fenys de Luc).

Tradition orale_références -GPSR, VII, 286b.
-Guex, 1946, p. 19.
-Meyer, 1914, p.120 et p. 164.

Tentative d'explication du nom -Fenil : Le fenil, bâtiment où l'on conserve le foin jusqu'à l'hiver.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone -

Description des vestiges -

Nom dans les sources Fragnye/Fregnye/Fregnyey (de Fans), via

Nom actuel Zour di Fragnèc

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, pp. 13-15.
 -ACS, MIN A 56, pp. 15-16
 -ACS, MIN A 56, p. 16.
 -ACS, MIN A 56, pp. 16-18.

Tradition orale_références -GPSR, VII, 925 et surtout 926.

Tentative d'explication du nom

-Franè : petit frêne.
 -Franey/Franyek : frênaie, lieu planté de frênes.
 -Fragneç (Fang-Chandolin) : prés, forêt de mélèzes.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Vaste de zone de forêt située au nord-est du village actuel de Fang, au-dessus de la route cantonale.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Freybougy

Nom actuel Fribougze

Tradition écrite_références ACS, MIN A 56, p.9.

Tradition orale_références -Meyer, 1914, p. 5, p. 126.
-GPSR, II, 618-624.

Tentative d'explication du nom -Fribougze : Fri, de frei,
franche, libre de certaines
charges seigneuriales.
-Boug*: le trou.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Zone de prés situé au nord de Fang, au
niveau des Pontis.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Fyoz, bey dou, Fions

Nom actuel Le Fio

Tradition écrite_références
 -ACS, MIN A 56, pp. 2-3,
 -ACS, MIN A 56, pp. 4-5
 -ACS, MIN A 56, pp. 22-23.
 -ACS, MIN A 56, pp. 23-2.
 -ACS, MIN A 56, p. 87.
 -ACS, MIN A 56, pp. 87-89
 -ACS, MIN A 57, pp. 249-251.
 -ACS, MIN A 87, pp. 130-131.
 -CH AEV, AC Saint-Luc Suppl.,
 Pg 19

Tradition orale_références
 -Meyer, 1914, p. 164.
 -GPSR, VII, 1140.

Tentative d'explication du nom
 -Fio/Fyo : feudum, le fief.
 -Fyon : du latin *fecundu*, gras,
 riche en parlant d'un aliment.
 Fécond pour un terrain? Se
 retrouve souvent en Valais.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Zone de pré au bord de la Navisence, située
 au nord-ouest du village de Fang, en direction
 de la STEP de Chandolin. Arrivée d'un bisse ?

Description des vestiges -

Nom dans les sources Grusia, la

Nom actuel -

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 87, p. 67.

Tradition orale_références -

Tentative d'explication du nom -

Prospectés? Oui Non

Description de la zone -

Description des vestiges -

Nom dans les sources Marietes, eys

Nom actuel Plan du Marai

Tradition écrite_références ACS, MIN A 56, p. 87.

Tradition orale_références -Guex, 1946, p. 154.

Tentative d'explication du nom -Marais (Anniviers) : marécages.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Au bord de la Navizence, dans une zone inondable d'où il tire peut-être sa référence au marais.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Myey

Nom actuel La Meya

Tradition écrite_références -ACS, Min A 105, pp. 173-176.

Tradition orale_références -Meyer, 1914, p. 21, p. 167.

Tentative d'explication du nom Myey/Mye : Milieu. Fang du milieu.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Lieu-dit situé au nord-ouest de Fang, sur la rive gauche de la Navisence en direction de Vercorin. Potentiel présence de vestiges archéologiques (famille Perretan)

Description des vestiges -

Nom dans les sources Navisenchia, Lanavisenchia

Nom actuel La Navizence

Tradition écrite_références

- ACS, MIN A 56, pp. 1-2.
- ACS, MIN A 56, p. 4.
- ACS, MIN A 56, pp. 6-8.
- ACS, MIN A 56, pp. 22-23.
- ACS, MIN A 56, pp. 23-24.
- ACS, MIN A 56, pp. 59-61.
- ACS, MIN A 56, pp. 63-64.
- ACS, MIN A 56, pp. 87-89.
- ACS, MIN A 57, pp. 286-289.
- ACS, MIN A 105, pp. 113-114.
- ACS, MIN A 39, p. 18.
- CH AEV, AC Saint-Luc Suppl., Pa 19.

Tradition orale_références -Meyer, 1914 en général.

Tentative d'explication du nom

Fait référence au nom
Anniviers. Eau de la vallée.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone -

Description des vestiges -

Nom dans les sources Perrery, via de la

Nom actuel Perrire (Chemin de la Perrire)

Tradition écrite_références
 -ACS, MIN A 56, p. 3.
 -ACS, MIN A 56, pp. 6-8.
 -ACS, MIN A 56, pp. 59-61.
 -ACS, MIN A 56, pp. 87-89.

Tradition orale_références
 -Guex, 1946, p. 41, p. 67.
 -Gyr, 1994, p. 182.

Tentative d'explication du nom
 -La Perrère : l'éboulis de pierres.
 -La Perreire : carrière de pierre, éboulis.
 -La periri : le pierrier

Prospectés? Oui Non

Description de la zone
 Chemin dans la forêt qui mène à une toute petite clairière. Grosse forêt en pente à l'ouest ; pente avec plus haut éboulement de la montagne à l'est.
 A mi-chemin vers la Perrire, il y a les vestiges de la Tsanéia.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Puyset/Pueset/Poyset, via (publica) dou

Nom actuel -

Tradition écrite_références
 -ACS, MIN A 56, pp. 13-15.
 -ACS, MIN A 56, pp. 22-23.
 -ACS, MIN A 56, pp. 23-24.
 -ACS, MIN A 56, pp. 85-87.
 -ACS, MIN A 57, pp. 249-251.
 -ACS, Min A 87, p. 67.

Tradition orale_références
 -Guex, 1946, p. 108.
 -Meyer, 1914, p. 105, p. 125.
 -Montandon, 1929, p. 124.

Tentative d'explication du nom
 -Pey : forme valaisanne du latin podium. Chose élevée.
 -Pouget/Puy : du latin poduim, butte, élévation.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone
 Chemin dont le tracé passe peut-être d'est en ouest au niveau de Tiébagette pour descendre vers Cordona.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Rabachyaz/Cavachyaz, foresta de la, lo

Nom actuel Forêt du Perretan?

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, pp. 6-8.

Tradition orale_références -Guex, 1946, p. 45.
-Schule, 1978, p. 348.

Tentative d'explication du nom -Cabana : cabane, chalet
d'alpage.
-Les chavannes : les cabanes.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Zone de forêt, peut-être située sur la rive
gauche de la Navisence.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Repos, pasture seu deis ou Dob Reppast

Nom actuel -

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 57, pp. 249-251.
-CH AEV, AC Saint-Luc Suppl.,
Pg 9.

Tradition orale_références -Guex, 1946, p. 221.
-Gyr, 1994, pp. 611-615.

Tentative d'explication du nom

-Plan du Repos : endroit pour
que les vaches mangent.
Repos pour le bétail.
-Voir Gyr. Il s'agit peut-être
d'un pré destiné au "repas" des
bêtes lors de l'alpage.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone -

Description des vestiges -

Nom dans les sources Roche de Fans

Nom actuel le Rotsec?

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, p. 6, -MIN A 56, pp. 15-16.
-CH AEV, Henri Wuilloud Pg 1 bis, p. 2.

Tradition orale_références -Guex, 1946, p. 217.
-Meyer, 1914, p. 44, p. 70, p. 123, p. 171.
-Montandon, 1929, p. 49.

Tentative d'explication du nom -Rotses : le rocher.
-Rotsec : le rocher.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Lieu-dit situé à Fang du milieu. Plusieurs constructions modernes. Fondations médiévales ?

Description des vestiges -

Nom dans les sources Russyna

Nom actuel -

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, pp. 6-8.

Tradition orale_références -Meyer, 1914, p. 66, p. 171.
-Montandon, 1946, p. 131.

Tentative d'explication du nom -Russena : la crête (basse Engadine).
-Russyna -> ruyna : la ruine (éboulement), chez Meyer.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone -

Description des vestiges -

Nom dans les sources Ruvina, (de la Perrery)

Nom actuel La Grand Ruvina

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, pp. 87-89.
-ACS; MIN A 87, pp. 130-131.
-CH AEV, AC Saint-Luc Suppl.,
Pg 19

Tradition orale_références -Meyer, 1914, p. 66, p. 171.
-Montandon, 1946, p. 130.
-Gyr, 1994, p. 181.
-Schule, 1978, p. 376.

Tentative d'explication du nom -Ruvina : la ravine, terrain trop
raide pour l'exploiter, couloir à
avalanches.
-Ruvina -> ruina : la ruine
(éboulement).

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Grande zone d'éboulement situé au nord de
Fang.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Trissandaz, la

Nom actuel La Trejande

Tradition écrite_références

- ACS, MIN A 56, pp. 2-3.
- ACS, MIN A 56, pp. 4-5.
- ACS, MIN A 56, pp. 6-8.
- ACS, MIN A 56, pp. 23-24.
- ACS, MIN A 56, pp. 26-27.
- ACS, MIN A 56, pp. 59-61.
- ACS, MIN A 56, p. 87.
- ACS, MIN A 87, p. 68.

Tradition orale_références

- Meyer, 1914, p. 81, p. 91
- Jaccard, p. 475.

Tentative d'explication du nom

- Trezanda = Trisemita chez Meyer. Tri semitas. : Trois chemins?
- Selon Jaccard, plutôt tré, tri signifiant au-delà selon le latin "trans". Au-delà du sentier/chemin.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone

Au moins quatre Trissandaz ont pu être replacée sur la carte du territoire de Fang.

- Trissandaz communale.
- Trissandaz vallis Annusii.
- Trissandaz.

Description des vestiges -

Nom dans les sources Vignyetes

Nom actuel Vigié?

Tradition écrite_références -ACS, MIN A 56, pp. 4-5.

Tradition orale_références -

Tentative d'explication du nom -Vigne.

Prospectés? Oui Non

Description de la zone Selon Lambert Zufferey, de la vigne est cultivée à Fang depuis au moins le XIXe siècle. Déjà avant ?

Description des vestiges -